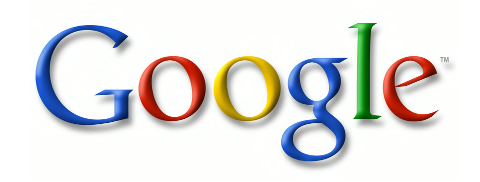
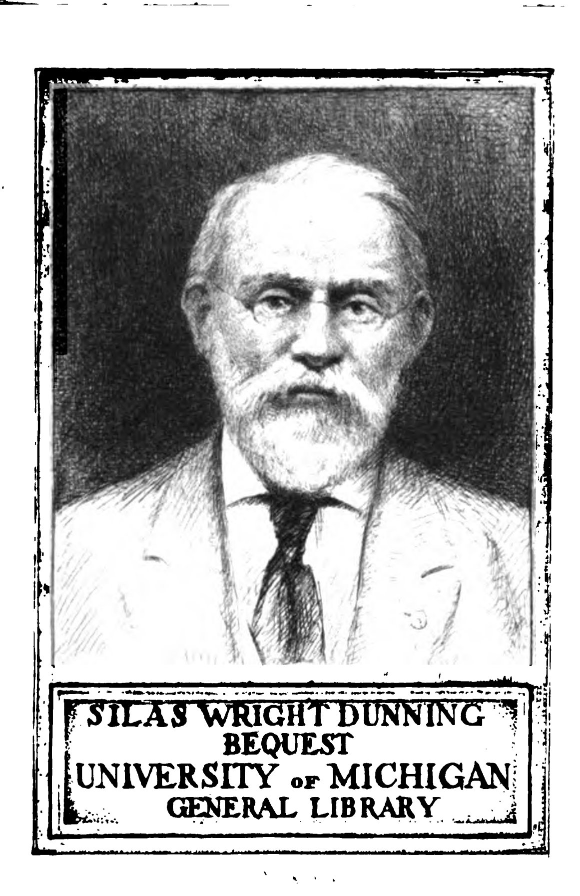




MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DE CAEN.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE CAEN.



CAEN.

CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE,
RUE FROIDE, 2.

—

1861.

MÉMOIRES.

QUELQUES OBSERVATIONS

RELATIVES

A LA RECHERCHE DU SULFATE DE CUIVRE

DANS CERTAINS CAS D'EMPOISONNEMENT,

Par M. J.-Isidore PIERRE,

Membre titulaire.

Dans un essai de statistique des empoisonnements criminels, M. Flandin évaluait, en 1846, à sept ou huit par an le nombre de ceux qui avaient été occasionnés, en France, par les sels de cuivre, et principalement par le sulfate. A ce nombre, il conviendrait d'ajouter les accidents involontaires, plus multipliés peut-être, auxquels cette même substance a pu donner lieu.

La facilité avec laquelle il est permis de se procurer le sulfate de cuivre, son bas prix, ses applications nombreuses à l'industrie, aux arts, et même à certaines pratiques agricoles ; le peu de précautions que prennent à son égard les épiciers, qui le conservent quelquefois dans des tiroirs vermoulus, précisément au-dessus d'autres substances destinées à servir dans les préparations alimentaires, tout concourt à rendre faciles et fréquents les accidents de cette nature, soit par les intentions criminelles de quelques-uns, soit par l'imprudence blâmable de beaucoup d'autres.

Je ne me suis pas proposé, aujourd'hui, d'exposer devant l'Académie l'ensemble des opérations chimiques au moyen desquelles il est possible de constater la présence des sels de cuivre dans les substances alimentaires, dans les organes des sujets empoisonnés, ou dans les matières expulsées par quelques-uns de ces organes; ces opérations sont, en général, décrites avec détail dans la plupart des ouvrages spéciaux consacrés à la toxicologie. Je me suis proposé seulement d'appeler un instant l'attention de mes collègues sur quelques circonstances particulières, dans lesquelles la sagacité des experts pourrait se trouver embarrassée.

Appelé en 1849, pendant l'épidémie du choléra, conjointement avec M. le docteur Roulland, professeur à l'École de Médecine de Caen, et M. Blin, préparateur de chimie à la Faculté des Sciences, à rechercher quelles avaient pu être les causes de la mort d'une chèvre qui avait mangé de la soupe aux pois destinée à une femme, nous avons pu constater la présence du cuivre dans le reste de soupe qui nous a été présenté, dans le tube digestif et dans le foie de l'animal, et il résultait de quelques indices recueillis pendant l'instruction, que l'accusé avait dû employer du sulfate de cuivre pour empoisonner cette soupe; on avait même quelque raison de croire qu'il avait dû en employer une quantité considérable, peut-être cinquante ou cent fois plus qu'il n'en fallait pour empoisonner sa femme.

Cependant, et c'est là le point sur lequel je désirais appeler l'attention de l'Académie, le *bouillon* qui faisait partie de la soupe préparée par cet homme, avec *une*

quantité considérable de sulfate de cuivre (plusieurs centaines de grammes), n'en contenait pas la moindre trace, bien qu'il ait été reconnu depuis, par les aveux de l'accusé, que tout ce sulfate de cuivre avait été bien réellement mis dans la soupe.

Par des recherches minutieuses, nous avons pu constater la présence du cuivre dans les pois qui avaient servi à préparer le bouillon.

Qu'était donc devenue cette grande quantité de sulfate de cuivre employée, si grande qu'elle aurait dû donner au bouillon et au pain de la soupe une teinte bleue assez intense, et surtout donner facilement lieu, dans ces deux substances, aux réactions caractéristiques ordinaires des sels de cuivre, si le sulfate n'eût pas disparu du liquide, par une cause tout-à-fait indépendante de la volonté de l'accusé, et à son insu?

Ce résultat, si singulier à première vue, était cependant bien naturel, bien conforme aux lois qui président aux actions chimiques, et une circonstance particulière nous mit sur la trace de la vérité.

Ce bouillon soumis à notre examen, qui ne contenait pas la plus petite quantité de sulfate ni d'aucun autre sel de cuivre, avait une saveur atramentaire très-énergique, due à la présence d'une très-forte proportion de sulfate de fer, à tel point que, si d'autres indices ne nous avaient pas dévoilé la présence du cuivre dans les pois, nous aurions été conduits à penser que l'accusé s'était servi de sulfate de fer au lieu de sulfate de cuivre.

La méprise eût été d'autant plus naturelle de sa part, que la première de ces substances porte souvent, dans le commerce, le nom de *vitriol* vert, et la seconde

celui de *vitriol* bleu, et que ce dernier, lorsque sa surface est ternie par sa propre poussière, prend une teinte un peu verdâtre, qui ne tromperait sans doute pas un œil exercé, mais fort heureusement l'accusé n'était pas chimiste, l'événement l'a bien prouvé.

Puisque le bouillon ne contenait pas trace de cuivre et qu'il s'en trouvait dans les pois, on aurait pu penser que ces derniers avaient été cuits à part et empoisonnés par le sulfate de cuivre, et qu'on avait mis, d'un autre côté, à part aussi, une grande quantité de sulfate de fer dans le bouillon.

Nous ne nous sommes pas arrêtés un seul instant à cette interprétation qui était bien compliquée, qui n'était guère admissible; nous avons cru pouvoir conclure, des faits observés, que la préparation alimentaire devait avoir été faite dans un vase en fonte de fer non émaillée, ou en fer non étamé; nous avons fait part de nos soupçons à M. le Juge d'instruction, et les investigations ultérieures de ce magistrat sont venues bientôt confirmer nos prévisions.

Par quelle suite d'idées nous trouvions-nous conduits à interpréter ainsi les faits que nous avions observés? — C'est ce que je vais essayer de faire comprendre à l'Académie, avec le secours de quelques citations. Et d'abord, en essayant de préparer, en présence de M. le Juge d'instruction, une soupe qui se présentât dans des conditions analogues à celles que nous offrait la pièce à conviction soumise à notre examen, nous avons pu, en opérant dans une casserole de fonte de fer, introduire dans une ration de soupe qu'une seule personne eût pu consommer,

jusqu'à 500 grammes de sulfate de cuivre, sans qu'il en restât la moindre trace dans le bouillon, après une heure d'ébullition ; les pois seuls en contenaient et le bouillon était fortement chargé de sulfate de fer, comme dans la soupe incriminée ; nous nous étions donc placés, suivant toutes probabilités, dans les mêmes conditions que l'accusé. La quantité de cuivre contenue dans les pois ainsi préparés, ne représentait pas la centième partie du sulfate que nous avions employé.

Qu'était devenu le reste ?

Le cuivre n'est pas volatil dans de pareilles conditions de température. Il avait dû rester en totalité dans le vase dont nous nous étions servis. Mais il s'était produit, pendant notre opération, une de ces transformations analogues à celles que l'on réalise maintenant tous les jours, dans la pratique de la galvanoplastie.

Lorsque, dans une dissolution de sulfate de cuivre, on plonge une lame de fer, le cuivre se dépose à l'état métallique, et se trouve remplacé, dans la dissolution primitive, par du fer qui se substitue à sa place, et l'on obtient, finalement, du sulfate de fer au lieu de sulfate de cuivre. — Pour 400 grammes de cuivre qui se déposent ainsi, 350 grammes de fer se dissolvent pour le remplacer. — Une température élevée, celle de l'ébullition, par exemple, active la substitution qui peut être complétée en moins de temps qu'il n'en faut pour cuire les aliments.

En séparant, à la fin de notre opération, la partie liquide, le bouillon, nous avons trouvé, au fond du vase, un abondant dépôt de cuivre pulvérulent.

Pourquoi le sel de cuivre absorbé par les pois n'avait-il pas éprouvé cette même transformation si rapide et si facile? C'est qu'il existe dans les pois, c'est qu'il existe dans presque toutes les substances propres à servir à l'alimentation, des matières ayant beaucoup d'analogie avec le blanc d'œuf, et que ces matières jouissent de la propriété de contracter une combinaison intime avec le sulfate de cuivre, et que cette combinaison est encore favorisée par une température un peu élevée.

Une fois réalisée, cette combinaison est assez stable pour résister à l'action de l'eau, même à celle de l'eau bouillante.

Les pois devaient donc ici prendre et conserver du sulfate de cuivre, alors même que le bouillon abandonnerait la totalité du sien; et si, dans l'espèce, l'instruction n'avait pas eu grand soin de rassembler ces quelques pois, ou si les experts s'étaient contentés d'examiner les éléments les plus essentiels et les plus abondants de la soupe, le pain et le bouillon, ou qu'ils n'eussent pas tenu compte de cette singulière propriété dont jouissent les pois, il leur eût été difficile de renseigner convenablement la justice sur les circonstances les plus importantes de la tentative criminelle sur laquelle elle avait à se prononcer.

Nous pouvons donc résumer ainsi, en peu de mots, les points les plus importants de l'observation sur laquelle je me proposais d'appeler l'attention de l'Académie :

1°. Il peut arriver que du sulfate de cuivre, introduit dans certaines préparations alimentaires, s'en trouve

éliminé spontanément et complètement, même lorsqu'il a été employé en quantité considérable. Si la préparation a été faite dans un vase de fonte non émaillée ou de fer non étamé, le sulfate de cuivre se trouve remplacé par une quantité équivalente de sulfate de fer.

2°. Lorsqu'on a lieu de penser qu'une préparation alimentaire a été empoisonnée par du sulfate de cuivre, et que cette préparation contient des substances dans lesquelles se trouvent des principes albuminoïdes, c'est principalement sur ces substances que doit se porter l'attention des experts, parce qu'elles retiennent énergiquement le poison, alors même qu'il aurait complètement disparu de la partie liquide.

Dans l'observation qui précède, l'accusé avait essayé d'incorporer la substance vénéneuse dans les aliments, en faisant cuire ceux-ci dans un liquide empoisonné. Sans être familier avec les réactions de la chimie, l'on peut supposer ici que la cuisson, en modifiant l'état ou même la nature des aliments, puisse les rendre plus aptes à s'approprier le sulfate de cuivre et à le conserver, même en présence de l'action dissolvante de l'eau, comme nous voyons les couleurs bon teint résister à l'action des lavages.

Dans le second exemple de tentative d'empoisonnement sur lequel je me propose d'appeler l'attention de l'Académie (1), le sulfate de cuivre avait été tout simplement mélangé en poudre avec une matière ali-

(1) Cette tentative remonte à l'année 1857 ; elle avait eu lieu dans l'arrondissement de Mortain (Manche).

mentaire pulvérulente elle-même, avec la farine de froment.

Le sulfate de cuivre se dissout très-facilement dans l'eau froide, tandis que la farine ne s'y dissout pas; lorsqu'on ne s'est pas encore familiarisé avec des recherches de cette nature, il semble que la séparation du sulfate de cuivre, en pareil cas, soit la chose du monde la plus simple. On est tenté de croire qu'un simple lavage doit suffire pour entraîner en dissolution le sel vénéneux.

Si ce dernier est très-abondant, l'eau pourra effectivement en entraîner une partie plus ou moins considérable; mais s'il ne se trouve qu'en petite quantité dans le mélange, et il n'est pas nécessaire qu'il y soit très-abondant pour occasionner des accidents, la majeure partie souvent, la presque totalité quelquefois, pourra résister à l'action dissolvante de l'eau et rester combinée avec les principes constitutifs de la farine.

Parmi les éléments susceptibles de contracter avec le sulfate de cuivre une assez intime union pour résister à l'action séparatrice d'un lavage, il en est deux surtout qui jouissent à un très-haut degré de cette propriété : l'*albumine végétale* et le *gluten*.

Si la quantité de sulfate de cuivre est peu considérable, s'il est réduit en poudre impalpable, l'examen à la loupe de la farine empoisonnée n'offrira, le plus souvent, rien de particulier. Mais si, au lieu d'examiner la farine en masse, on en forme une pâte ferme qu'on malaxe ensuite sous un mince filet d'eau froide pour en extraire le gluten, celui-ci conserve toujours une teinte

bleu-verdâtre, sous l'influence du sel de cuivre qu'il retient, et cette teinte résiste à des lavages prolongés; cette teinte bleu-verdâtre est encore très-sensible lorsque la proportion de sulfate de cuivre ne dépasse pas un millième, et le serait peut-être encore avec une proportion moindre de cette substance.

Si l'on arrose alors le gluten suspecté avec de l'eau tenant en dissolution du ferro-cyanure de potassium, la teinte verdâtre sera remplacée par une coloration rose beaucoup plus facile à constater, même avec une très-minime quantité de sulfate de cuivre.

Le gluten d'une farine dans laquelle on a mis du sulfate de cuivre jouit encore d'une autre propriété, c'est qu'il est beaucoup plus ferme, et certains boulangers belges le savaient par expérience, lorsqu'ils apprenaient aux nôtres à faire un pain passablement levé avec des farines avariées, dont le gluten altéré avait besoin d'être raffermi, pour donner un pain d'apparence passable.

La combinaison du principe albumineux de la farine avec le sulfate de cuivre rend cette albumine insoluble dans l'eau. Le produit de cette combinaison, de couleur azurée, contribue encore à donner au pain provenant de ces mauvaises farines une couleur moins bise que celle avec laquelle elles se présenteraient naturellement.

La propriété, que nous venons de reconnaître au gluten, de retenir et de concentrer une assez forte proportion du sulfate de cuivre qu'une farine peut contenir en mélange, permettra quelquefois d'essayer sur ce gluten avec succès l'emploi des réactifs propres

à décéler la présence des sels de cuivre, sans avoir recours à l'opération toujours très-longue de l'incinération, et ensuite de l'analyse des cendres. Mais lorsqu'il s'agira de constater et *d'évaluer* aussi exactement que possible la proportion du sel vénéneux dans des substances organiques quelconques, l'incinération ne saurait être évitée.

Les observations que nous venons de signaler à l'Académie n'avaient d'autre but que d'appeler son attention sur certaines conséquences de l'insolubilité du sulfate de cuivre, en présence de quelques substances organiques très-répandues, et j'en signalais tout à l'heure une application que l'hygiène publique doit repousser de toutes ses forces, l'amélioration *industrielle* des farines avariées.

Mais il est d'autres applications du même fait dont on ne saurait, au contraire, trop encourager l'extension ; je n'en citerai qu'un seul.

Vous avez vu tous, sur le bord de nos grandes routes ou de nos voies ferrées, les nombreux poteaux qui supportent ces fils transmettant la pensée à des distances immenses, aussi vite, si ce n'est plus vite que la parole ne peut les exprimer. Tous ces poteaux sont imprégnés de sulfate de cuivre destiné à augmenter considérablement leur durée. Comme dans les expériences dont je citais il n'y a qu'un instant les principaux résultats, le sulfate de cuivre résiste ici à l'action dissolvante des eaux pluviales, et c'est par des causes de même nature.

Voici, en deux mots, tout le secret de ce procédé

de conservation du bois sous l'influence du sulfate de cuivre :

Lorsqu'on fait l'analyse d'une pièce de bois d'essence quelconque, on y trouve, en proportions variables, mais on y trouve toujours, des substances qui ont, dans leur constitution chimique et dans l'ensemble de leurs propriétés, les plus grandes analogies avec l'albumine du blanc d'œuf et avec le gluten des farines.

Ces substances, plus abondantes dans l'aubier que dans le cœur du bois, sont naturellement très-altérables, sous l'influence de l'air et de l'humidité; leur altération facilite la décomposition spontanée du tissu ligneux dans lequel elles se trouvent disséminées. C'est encore ces mêmes substances que recherchent de préférence, pour leur nourriture, les insectes divers qui exercent si souvent les ravages qui compromettent la durée des charpentes de nos édifices.

L'injection du bois atteint un double but : le sulfate de cuivre, en pénétrant dans toute la masse, et plus particulièrement dans l'aubier dont le tissu est plus lâche, s'y combine avec les matières protéiques ou albuminoïdes qu'il y rencontre, et les rend à peu près inaltérables; et en outre, il transforme en un véritable poison ces substances originairement exposées à l'action dévastatrice des insectes xylophages.

Le sulfate de cuivre préserve donc ici le bois tout à la fois, et de l'altération spontanée qu'il pourrait éprouver sous l'action des agents atmosphériques, et de la voracité des insectes.

INFLUENCES

QUI S'EXERCENT

SUR LES ESPÈCES VÉGÉTALES

POUR EN MODIFIER LA COMPOSITION CHIMIQUE;

Par M. J. MORIÈRE,

Membre titulaire.

L'influence que le climat, l'exposition ou l'insolation, la nature du sol et la culture exercent sur l'*espèce végétale* se manifeste par une *variation en plus ou en moins* dans certains principes organiques ou inorganiques propres à cette espèce ; mais elle ne va jamais jusqu'à faire disparaître complètement ces principes ou à en créer certains autres étrangers à l'espèce dans son état de spontanéité.

Les faits suivants appuient cette proposition.

1. Les *Rhubarbes* d'Asie, transportées chez nous, ont perdu une grande partie de leurs propriétés médicamenteuses.

D'après M. Henry, 100 parties du *Rheum palmatum* de Chine contiennent 74 parties de matières solubles dans l'eau et l'alcool ; la même racine, cultivée en France et âgée de 4 ans, n'en renferme que 64 seulement ; le *Rheum compactum*, 50 ; le *Rheum undulatum*, 32 ; le *Rheum rhaponticum*, 30.

Ce sont toujours les mêmes substances que l'analyse

y trouve, mais dans d'autres rapports, et la diminution porte surtout sur les principes qui possèdent des propriétés laxatives (1).

2. Le *Crambe maritima* a une saveur forte et désagréable quand il reste exposé à l'influence de la lumière. Privé de son action, il devient le *Sea-Keel*, que les Anglais recherchent comme une nourriture agréable. La même remarque peut s'appliquer au *Taraxacum dens leonis* que l'on vend étiolé à Paris, sous le nom de *Barbe-de-capucin.*

3. Toutes les *Labiées*, la *Valeriana officinalis* sont bien plus odorantes, plus riches en huiles volatiles lorsqu'elles viennent sur les coteaux arides et pierreux que lorsqu'elles poussent dans des lieux bas et humides.

Les mêmes plantes sont bien plus actives et plus riches en ces mêmes essences dans le midi que dans le nord. Généralement, la chaleur et la sécheresse sont favorables à la formation des huiles essentielles dans les organes des plantes.

4. Le *Topinambour* qui, dans sa patrie, au Mexique, ne contient que de la *fécule* dans toutes les cellules de ses racines, n'en renferme plus un atome lorsqu'il est cultivé en France ; la fécule se trouve alors remplacée par l'*Inuline.*

5. Les *Crucifères* et les *Solanées* ont leurs propriétés beaucoup plus développées dans les terrains où l'homme a déposé des engrais que dans les lieux incultes.

6. Les *Fumaria* qui ont poussé dans des terres

(1) *Bulletin de pharmacie*, t. VI, p. 87.

fortes et fumées donnent à l'analyse jusqu'à 5 et 6 °/ₒ de *fumarine ;* la proportion de ce principe est beaucoup plus faible quand les plantes viennent spontanément dans un terrain maigre.

7. Le *Cichorium intybus*, à l'état spontané, contient dans ses feuilles et dans sa racine une matière extractive amère assez développée. Par la culture ce principe diminue peu à peu, si bien que les feuilles et la racine peuvent entrer dans l'alimentation. La racine est plus grosse, les tiges et les feuilles sont velues, plus grandes, plus épaisses, sans découpures.

La racine de chicorée, qu'on cultive dans le Nord pour en fabriquer du *café*, n'a plus de saveur amère, et on la mange en guise de salsifis.

Voici quelques résultats comparatifs obtenus par moi sur 100 parties de racines séchées à 100°.

	Chicorée sauvage.	Chicorée cultivée.
Matières organiques. . .	92,982 . . .	95,10
Matières minérales . . .	7,018 . . .	4,90
	100	100
Sels solubles.	3,850 . . .	3,18
Sels insolubles.	3,168 . . .	1,72

Les matières salines étaient les mêmes.

8. J'ai comparé la Rue (*Ruta graveolens*) et la Gaude (*Reseda luteola*), à l'état spontané, avec les mêmes espèces cultivées. Voici les résultats auxquels je suis parvenu :

	Rue sauvage recueillie aux environs de Chambéry, desséchée à 100°.		Rue cultivée dans le Jardin des Plantes de Caen, desséchée à 100°.
Matières organiques. . .	91,014	. . .	92,02
Matières minérales. . . .	8,986	. . .	7,98
	100		100
Sels solubles.	3,059	. . .	4,315
Sels insolubles.	5,927	. . .	5,178
Matières solubles dans l'éther (résine, huile volatile).	4,59	. . .	7,98

	Gaude sauvage des environs de Vire (Calvados).		Gaude cultivée dans les env. d'Elbeuf (S.-Inf.).
Matières organiques. . .	86,008	. . .	90,754
Matières minérales. . . .	13,992	. . .	9,246
	100		100
Sels solubles	7,327	. . .	5,120
Sels insolubles	6,755	. . .	4,126

Le pouvoir tinctorial était trois fois plus prononcé dans la Gaude cultivée que dans la Gaude sauvage.

9. Toutes les variétés de *Papaver somniferum* renferment dans leurs différents organes, mais surtout dans le suc laiteux de leurs tiges et de leurs capsules vertes, de la *morphine* accompagnée ou non de *narcotine*, de *codéine* et d'autres principes alcalins organiques.

De nombreuses expériences faites en Italie, en Algérie, dans les Landes, en Auvergne, dans le nord de la France et en Angleterre, prouvent que le climat n'exerce pas d'influence appréciable sur la teneur en morphine

d'un opium provenant d'un pavot d'espèce déterminée, mais que la bonne culture et le choix des variétés de pavots peuvent amener des différences considérables dans la production d'opiums de bonne qualité.

Ainsi, la variété dite *Pavot blanc, à têtes rondes (Papaver somniferum, album* et *orientale)*, donne peu de graines, mais beaucoup d'opium; celui-ci contient environ 5 °/。 de morphine et beaucoup de narcotine. C'est de cette variété que proviennent les opiums de Smyrne, de Constantinople, de diverses provinces de l'Asie-Mineure, de Perse, d'Égypte, de l'Inde.

La variété dite *Pavot-œillette*, qui est spécialement cultivée dans le nord de la France (Flandre, Artois, Picardie), donne peu d'opium; mais cet opium est le plus riche en morphine (17 à 22 °/。).

La variété connue sous le nom de *Pavot brun pourpre* donne beaucoup de graines, moitié moins d'opium que le Pavot blanc; mais cet opium est riche de 10 °/。 de morphine et ne contient que fort peu de narcotine.

10. Le *Coquelicot* (*Papaver rhœas*) ne contient pas de morphine dans ses différents organes et même dans son suc laiteux, bien que cultivé dans les mêmes terrains et sous le même climat que le Pavot-œillette. C'est ce qui résulte des expériences de MM. Bénard et Decharmes, d'Amiens.

Les propriétés calmantes du sirop de coquelicot, bien différentes de celles de l'opium qui réunit en lui la vertu excitante et la vertu sédative, donnent lieu de croire que le principe actif du coquelicot est de la *codéine*, qui remplacerait dans cette espèce la morphine. Toutefois, les expériences que nous avons faites

l'an dernier n'ont porté que sur une trop petite quantité pour que nous ayons pu reconnaître d'une manière certaine les caractères de la *codéine;* nous nous proposons, cette année, de préparer une assez forte quantité d'extrait de coquelicot pour pouvoir lever toute espèce de doute relativement à la nature du principe actif de cette plante.

11. Dans la racine de betterave, il y a toujours du sucre en proportion très-notable; mais tandis que, dans le *Beta vulgaris* à l'état spontané, la proportion ne s'élève pas à plus de 4 à 5 °/₀, dans la même espèce améliorée par la culture, la proportion du sucre monte à 8, 12 et même 14 °/₀ pour la même variété : la *blanche de Silésie.*

Dans quelque terrain qu'on cultive les betteraves, quelle que soit la nature géologique du sol sur lequel cette plante vienne spontanément, ce qui la caractérise, c'est l'abondance de la potasse qu'elle renferme dans sa racine. La soude qui l'accompagne est toujours en fort petite quantité.

Sans doute, les principes contenus dans ces racines varient en proportion suivant les terrains, les saisons, les soins de la culture, les variétés.

Ainsi dans une terre fumée avec les boues de ville, la quantité de nitrate de potasse propre à cette racine s'élève énormément, à tel point que ce sel devient aussi abondant que le sucre, tandis qu'habituellement la proportion du sucre est 20 fois plus considérable que celle du nitre.

Dans les terres situées au bord de la mer et riches en sel marin, les betteraves absorbent tellement de ce

dernier sel, qu'on ne peut faire cristalliser le sucre contenu dans leur jus, à cause de la combinaison soluble que forment le sucre et le sel marin.

Toujours est-il que la betterave renferme constamment une proportion très-notable de malate, pectate, oxalate, azotate, sulfate de potasse et de chlorure de potassium.

La nature chimique du sol peut toutefois influer beaucoup sur la production et la richesse en matières solides de cette racine. Ainsi, en prenant la betterave blanche de Silésie, nous voyons que, d'après les expériences de MM. Girardin et Dubreuil (1) :

Dans le sable par alluvion elle a fourni . . .	59,200k°.	contenant	13,85 °/₀	de matières sèches.
Dans le sol argileux . .	48,024	—	16,25	—
Dans le sable humifère ou tourbeux	45,780	—	15,25	—
Dans le sol calcaire . .	33,960	—	14,20	—

Les divers faits que nous venons de rapporter nous semblent prouver clairement que la culture, la nature du sol, le climat, peuvent bien augmenter ou diminuer certains principes organiques ou inorganiques propres à l'*espèce végétale*, mais qu'ils ne vont jamais jusqu'à faire disparaître ces principes ou à en créer de nouveaux. C'est là une nouvelle preuve de l'*invariabilité* de l'espèce végétale dans ses caractères essentiels.

(1) Girardin et Dubreuil : Mémoire sur les plantes sarclées à racines alimentaires. (*Travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure*; trimestre de janvier 1843.)

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LES ÉVÉNEMENTS QUI ONT PRÉCÉDÉ ET PRÉPARÉ

LA GUERRE

DE L'INDÉPENDANCE AMÉRICAINE;

PAR M. FÉVRIER,

Membre titulaire.

Le plus grand événement du XVIIIe. siècle a été, si l'on excepte la Révolution française, l'Insurrection des colons de l'Amérique du Nord contre l'Angleterre, leur métropole, et la fondation de la République des États-Unis. L'avènement de ce peuple nouveau, qui, du premier élan, a pris fièrement sa place entre les nations qui portent le sceptre et qui se partagent l'empire du monde, n'a pas seulement, si on l'envisage en lui-même, une grande importance absolue, il a, surtout pour nous Français, une importance relative considérable. Il a été l'événement précurseur de la Révolution française. A ce titre, il mérite d'être étudié dans tous ses détails, dans toutes ses origines; il sollicite l'investigation des penseurs, il appelle surtout cette seconde vue de l'histoire, qui étudie le côté moral des faits, le travail de l'esprit humain, et cherche quel progrès chaque événement a fait faire à l'éternelle

recherche de l'idéal politique. Quant à l'histoire générale, elle croit avoir assez à faire, que de raconter avec complaisance les décisions des gouvernements, la marche des armées, le mouvement des escadres, les grands conflits de nation à nation qui s'appellent des batailles rangées, l'insolence des vainqueurs, les territoires arrachés aux mains défaillantes des vaincus. Tout cela, sans doute, est grand et beau. Mais lorsqu'un fait d'une gravité supérieure doit bientôt se produire dans l'histoire du monde, connaître le travail des esprits qui l'a précédé, les aspirations populaires qu'il a suscitées, la prévoyance secrète des hommes d'État qui devinent l'avenir, les combats diplomatiques, les préparatifs faits en silence, le recueillement solennel des peuples attendant chaque jour la première voix du canon : tout cela aussi a bien sa valeur historique et son intérêt. C'est ce travail de seconde vue que, dans la mesure de nos forces, et sous une forme rapide, nous allons essayer, Messieurs, de vous présenter, quant aux événements qui ont précédé et préparé la guerre de l'Indépendance américaine.

Pour bien comprendre les causes de l'ardeur extraordinaire avec laquelle la France intervint dans cette guerre, il faut jeter un rapide coup-d'œil sur la situation politique de notre pays à l'époque où les premiers conflits éclatèrent entre les colonies anglaises et la mère-patrie. Quelques années à peine s'étaient écoulées depuis le traité de Paris, qui avait mis fin à la guerre de Sept-Ans. Rappeler la guerre de Sept-Ans, c'est évoquer le souvenir de la période la plus désastreuse et la plus affligeante de notre histoire nationale.

Jamais, dans aucun temps, la fortune de la France n'était tombée si bas. Faut-il, dans un résumé de quelques lignes, énumérer tous nos malheurs : nos armées de terre battues à Creveld et à Rosbach ; l'empire français fondé dans l'Indoustan par l'héroïque Dupleix, anéanti, perdu sans retour ; nos côtes saccagées et insultées ; Cherbourg pris et dévasté par une division anglaise ; l'importante forteresse de Belle-Isle-en-Mer emportée d'assaut et conservée par nos ennemis jusqu'à la fin de la guerre ; deux grandes batailles navales perdues, l'une à l'embouchure de la Vilaine, l'autre en face de Lagos, sur les côtes d'Espagne ; notre marine militaire complètement détruite ; notre commerce anéanti, le Sénégal, les Antilles occupés par les Anglais ; le Canada, abandonné sans secours, conquis par une armée anglaise malgré la résistance héroïque des colons, et lâchement cédé à l'Angleterre sans qu'aucun effort sérieux de délivrance eût été tenté ? La liste est-elle assez longue ? Mais si longue qu'elle soit, elle n'est pas complète. Ce qu'on avait perdu, ce n'était pas seulement des batailles et des territoires ; on avait perdu ce qui restait au vaincu de Pavie, ce qui le consolait de sa défaite, l'honneur français, tradition sacrée de quatorze siècles. Ce n'est pas, sans doute, qu'à des époques antérieures, l'histoire de notre pays ne nous présente le tableau de malheurs plus grands encore. Mais toujours, dans les siècles précédents, après un grand désastre, un effort suprême avait été tenté, une période de relèvement avait succédé aux défaites. Après Crécy et Poitiers, était venu Duguesclin ; après Azincourt, Jeanne d'Arc ;

après Malplaquet et Ramillies, Villars et les glorieuses revanches de Denain. Par une cruelle exception, pendant cette guerre néfaste de Sept-Ans, les désastres avaient été sans grandeur, les défaillances sans relèvement, les jours de défaite sans lendemain. Esprit de conduite, persévérance, elan dans le succès, fermeté dans les mauvais jours, tout avait manqué à la fois. — On semblait avoir pris son parti d'être battu, partout et toujours, sur terre et sur mer. Les nations européennes, nos voisines, avaient cru reconnaître dans cet abaissement continu, dans cette désertion de toute vertu virile, les signes qui annoncent la sénilité des nations. On discutait journellement, dans les brochures écrites à Londres, à La Haye, les conséquences politiques de la décadence de la France. Notre patrie humiliée, réduite à douter de tout, du présent, de l'avenir et même de sa gloire passée, se cherchait elle-même dans cette triste histoire et ne se retrouvait plus.

Les étrangers se trompaient sur notre compte. Ils confondaient le gouvernement avec la nation; la décadence n'était pas partout, et la France devait avoir de terribles réveils. Mais pour le spectateur placé à distance, l'illusion était possible. Dans les hautes régions gouvernementales, tout souci d'honneur national avait disparu. Comment en eût-il été autrement? Un sentiment beaucoup moins noble, beaucoup plus vulgaire, le souci du lendemain, n'existait même pas. On vivait au jour le jour, sans s'inquiéter de ce que ferait la France au réveil de cette léthargie, et des dangers que le retour de l'esprit public pourrait amener pour le

règne suivant. L'important était de vivre et de faire que l'orgie royale s'achevât en paix. Le traité de Paris avait dépouillé la France, l'avait réduite à la condition de puissance de second ordre. Qu'importait cela ? C'était toujours la paix, c'était la tranquillité du dernier festin. « La situation actuelle durera bien « autant que moi, disait l'insouciant monarque entre « les mains duquel étaient tombées les destinées de « notre malheureuse patrie; et après moi, mon « successeur s'arrangera comme il pourra. » Le mot est caractéristique, il a un cachet très-marqué de Bas-Empire. Citons, pour le compléter, une autre phrase tombée de la même bouche royale et qui n'est pas moins significative. Un courtisan maladroit se plaignait, un jour, devant Louis XV, de ce que, depuis la paix de Paris, la France n'avait plus de marine. « Vous êtes bien difficile, Monsieur, « avait répondu le Roi: comptez-vous pour rien les « marines de Vernet? » Avons-nous besoin d'ajouter que la plaisanterie fut très-goûtée, fort applaudie, et qu'elle fit son chemin parmi les familiers de l'Œil-de-Bœuf? Que répondre, en effet, à cette royale pasquinade ? Nous avons les marines de Vernet : donc la France est sauvée, et les Anglais n'ont qu'à bien se tenir.

Ainsi, dans les hautes régions, on se résignait, disons plutôt on affectait de se résigner à l'abaissement de la France. Ce sentiment honteux trouvait malheureusement, il faut le dire, dans les tendances de la littérature contemporaine une fâcheuse complicité. Voltaire, le premier, avait donné un dange-

reux exemple en sacrifiant, dans un poème infâme, la gloire de Jeanne d'Arc, la plus pure et la plus sainte de toutes nos gloires nationales. Après lui, l'historien Mably avait traité de fable le récit du dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et des six bourgeois de Calais. Les maîtres avaient parlé, l'impulsion était donnée à la foule, toujours docile, des disciples et des sectateurs. La répudiation de toutes les traditions héroïques était à l'ordre du jour. La philosophie française du XVIIIe. siècle était essentiellement cosmopolite. Elle n'avait pas de préjugés : prussienne à la table du grand Frédéric; anglaise, quand elle recevait l'hospitalité britannique; moscovite à la cour de l'impératrice Catherine, elle avait secoué, entr'autres erreurs gothiques des siècles passés, le préjugé de l'amour de la patrie. Elle le remplaçait par l'amour de l'humanité. Il est remarquable que les revers de nos armées, que la destruction de nos flottes, n'ont pas inspiré aux poètes de ce temps une seule plainte partie du cœur, un seul cri d'angoisse et de désespoir. On ne trouve pas, dans les écrits contemporains, une seule trace de souffrance patriotique. Voltaire parle bien, dans son *Siècle de Louis XV*, de la cession du Canada; mais il en parle avec une extrême légèreté : « Les quinze cents lieues cédées aux Anglais, écrit-il, ces quinze cents lieues dont les trois quarts ne sont que déserts glacés, n'étaient peut-être pas une perte réelle. Le Canada coûtait beaucoup et rapportait peu. » C'est avec cette dédaigneuse indifférence que le grand écrivain parle de la perte du Canada, de ce deuil national dont

la France du XIX[e]. siècle n'est pas encore consolée. Plus dédaigneux encore, un autre écrivain contemporain n'a pas craint d'écrire cette phrase odieuse : « Qu'était-ce donc que ce Canada, que les Anglais ont eu tant de mal à nous prendre et dont ils font tant de bruit ? Quelques arpents de neige, qui coûtaient à la France plus de souci et d'argent qu'ils ne valaient. » Si l'auteur bel-esprit qui a laissé tomber de sa plume cette malencontreuse plaisanterie revenait au monde aujourd'hui, il reconnaîtrait que les quelques arpents de neige qu'il méprisait tant ont fait un assez beau chemin dans le monde. Ils ont aujourd'hui une population de deux millions d'habitants, et sont en possession d'un mouvement commercial qui occupe huit mille navires et soixante mille matelots. Entre les mains de l'intelligente Angleterre, notre vieille colonie, que nous avons, nous Normands, le droit de regretter en quelque sorte d'un regret plus amer, car elle était peuplée de Normands, notre vieux Canada est devenu un puissant empire colonial.

Mais si, descendant des hauteurs qu'habite le monde officiel, et la philosophie bien pourvue et bien rentée, nous interrogeons les sentiments des classes moyennes et la partie inférieure de la population qui va bientôt s'appeler le peuple, les aspects changent, la France se retrouve, la nation vit encore, et le réveil est prochain.

La mauvaise direction des affaires publiques est le sujet de toutes les conversations; la dilapidation des finances, le luxe effréné de la cour, les fortunes scandaleuses des maîtresses royales, soulèvent d'éner-

giques malédictions. L'abaissement politique de la patrie française, l'humiliation de nos armées, notre gloire avilie, provoquent d'amères réflexions, de sourdes colères mal contenues. On maudit les mauvais ministres, on chansonne cruellement les chefs militaires qui se sont fait battre, le prince de Soubise. les amiraux d'Aché et de Conflans; on n'épargne pas Mme. de Pompadour, leur protectrice. Mais cela ne suffit plus. On commence à se demander si la cause du mal n'est pas dans les institutions elles-mêmes; si la royauté, telle qu'elle est constituée, n'est pas investie d'une irresponsabilité trop étendue; si les hautes classes, qui fournissent exclusivement le personnel des grandes dignités et des fonctions magistrales, sont bien, par leur éducation et les habitudes de leur vie, à la hauteur de la mission qu'elles se sont arrogée. Puis, à mesure que s'accroît le mépris des choses présentes et du milieu politique dans lequel on vit, une vague aspiration d'un ordre nouveau s'élève dans les âmes. On ne craint plus d'aborder dans les conversations journalières les plus redoutables problèmes de l'organisation sociale. On se demande si l'établissement d'un gouvernement n'a pas le caractère d'un contrat synallagmatique; si, lorsque les gouvernants transgressent les conditions du contrat, et viennent à faillir aux devoirs de protection et de direction intelligente qui leur sont imposés, les gouvernés ne seraient pas, par une juste compensation, exonérés du devoir de subjection et d'obéissance. On se pose de toutes parts en France ces questions si délicates et si dangereuses, et voilà qu'au milieu des ardentes colères qu'excite le

souvenir des derniers malheurs et des préoccupations causés par les investigations philosophiques, on apprend qu'un petit peuple de pionniers et de défricheurs au-delà de l'Atlantique, vient de poser les mêmes problèmes et de les résoudre audacieusement en déclarant, qu'en raison de la violation de leurs droits naturels commise par la métropole, les colons de l'Amérique du Nord déclarent brisé le lien qui les unissait à l'Angleterre, et qu'ils cessent d'être lès sujets du roi de la Grande-Bretagne.

Arrêtons-nous un instant ici. Nous touchons à une des crises les plus solennelles de l'histoire moderne. L'ère de la Révolution vient de s'ouvrir. La France a entendu avec un tressaillement sympathique le cri d'indépendance poussé par les colons américains. L'émotion qu'elle éprouve a-t-elle sa source dans la sollicitude protectrice qu'elle accorde de tous temps aux opprimés? ou bien est-ce chez elle pressentiment de ses propres destinées? Les événements nous l'apprendront bientôt. Quoi qu'il en soit, l'appel des Américains a été entendu, non-seulement de la nation française tout entière, mais aussi du gouvernement français. Pour la première fois depuis longues années, le gouvernement et la nation se sont trouvés réunis dans une même pensée, dans une émotion commune. Gouvernés et gouvernants, ont formé, du même élan, une résolution généreuse, celle de ne pas laisser l'Angleterre écraser ses colons insurgés. Mais si la nation et le gouvernement se proposent de poursuivre le même résultat, l'indépendance de l'Amérique, il s'en faut bien que, dans la poursuite d'un but commun, ils soient

déterminés par les mêmes motifs, et qu'ils obéissent aux mêmes inspirations. C'est ce qu'il importe de bien expliquer.

Quand les premières collisions éclatèrent entre les troupes anglaises et les colons de l'Amérique du Nord, Louis XV ne régnait plus sur la France. Un nouveau règne venait de s'ouvrir sous les auspices les plus favorables. Par un heureux contraste avec les rois ses prédécesseurs immédiats, le jeune souverain qui venait de s'asseoir sur le trône de France donnait l'exemple de toutes les vertus privées. Son premier soin avait été d'éloigner les familiers infâmes, les proxenètes chamarrés qui encombraient sous le dernier règne les marches du trône, et d'appeler auprès de lui des hommes sérieux, des conseillers intègres, intelligents, sympathiques, comme il l'était lui-même, aux souffrances populaires et disposés à les soulager. Il voulait, par l'exemple tout-puissant d'une existence royale sagement contenue, relever le niveau des mœurs publiques déplorablement affaissé. Mais ce n'était pas son seul but. Au premier jour de son règne, Louis XVI avait rêvé pour la France un autre relèvement, celui de sa puissance politique. Adonné par une aptitude naturelle à l'étude de la géographie et des arts nautiques, il avait été conduit, par la pente attractive de ces études, à jeter des regards de regret sur ces rivages lointains de l'Indoustan et de l'Amérique du Nord, où le drapeau de la France avait brillé naguères avec tant d'éclat, et à combiner les moyens de reconstituer la puissance coloniale de la France et sa marine militaire. Quelques témoignages contemporains, peu suspects de

partialité, nous représentent le jeune monarque, se levant à quatre heures du matin, pour aller, dans un petit cabinet, sans feu, étudier ses cartes marines, et tracer de sa main royale l'emplacement de nouvelles stations, et les instructions que devaient suivre plus tard les Lapeyrouse et les d'Entrecasteaux dans leurs voyages de découvertes. Pour arriver à ce résultat, le premier soin était de refaire un matériel naval. Mais l'Angleterre jalouse le souffrirait-elle? Par le résultat des dernières guerres, l'œuvre de Richelieu et de Colbert était anéantie, la marine militaire française n'existait plus qu'à l'état de souvenir historique; c'était un fait accompli, passé dans le droit public européen. Tout effort de restauration serait considéré par l'Angleterre comme une aggression, comme une sorte d'attentat au droit des gens. L'Angleterre étant, comme chacun sait, une nation d'une ordre supérieur, a créé pour son usage particulier, un code de Droit des gens, *sui generis*, en vertu duquel ce qui lui est permis à elle, est interdit aux autres peuples; de sorte que toute démonstration de puissance navale constitue un crime de lèse-majesté britannique, qui place, de plein droit, le gouvernement qui s'en rend coupable en dehors des lois divines et humaines. Sous les yeux de cette souveraine des mers, si hautaine et si jalouse, serait-il possible de tenter même quelques timides essais?

Plusieurs années auparavant, un homme de cœur, un ministre animé d'intentions patriotiques, M. de Choiseul, avait tenté de relever la marine. Il avait, sans bruit, fait construire un assez grand nombre de bâtiments de guerre, et porté la liste de nos vaisseaux de ligne au

chiffre très-respectable de 64. Mais, bien que, pour ménager l'ombrageuse jalousie de nos voisins, il eût conservé ces vaisseaux sous des cales couvertes, à l'état de 23/24 d'achèvement, sans les faire lancer, l'Angleterre, nonobstant cette prudente réserve, s'était émue; elle avait feint de croire à une invasion : comédie anglaise qui se joue périodiquement tous les vingt-cinq ans de l'autre côté du détroit, toujours avec les mêmes masques et le même succès. Il avait fallu, pour rassurer nos timides voisins, et surtout pour achever de vivre et de mourir en paix, sacrifier M. de Choiseul et laisser pourrir ses vaisseaux. Une seconde tentative serait-elle plus heureuse ? N'amènerait-elle pas les mêmes réclamations et les mêmes menaces ? Pour secouer le joug de la toute-puissante Angleterre, la France, livrée à ses seules forces, ne pouvait suffire à la tâche. Il fallait une occasion, un événement qui obligeât l'Angleterre à diviser ses efforts; il fallait surtout l'appoint d'une alliance considérable. Or, cette diversion puissante, la Providence venait comme à point nommé nous l'offrir. L'insurrection américaine valait mieux pour nous que la plus puissante alliance. L'occasion était si belle que, du premier jour où la nouvelle du combat de Concord arriva à Versailles, M. de Vergennes, ministre d'État, confident intime des préoccupations royales, s'écria : « Nous les tenons enfin, ces Anglais! » L'heure de la vengeance, si lente à venir, sonnait enfin. La France allait reprendre sa vaillante épée, et combattre une fois encore pour la liberté des mers. L'humiliant traité de Paris allait être jeté aux vents. La France recouvrait sa place au soleil.

C'était à l'Angleterre que, par un juste retour, la Providence allait départir, à son tour, le supplice de l'humiliation nationale et la terreur des défaites. Tels étaient les sentiments qui, dans les conseils du roi Louis XVI, avaient décidé le gouvernement français à prendre parti dans la lutte qui se préparait.

Le public s'associait à ces sentiments avec une ferveur toute patriotique. Mais dans le désir qu'il éprouvait de voir notre pays prendre part à la lutte, il y avait un mobile de plus, celui d'une ardente et inquiète curiosité. Le problème du contrat social, qui n'était discuté en Europe que sous une forme abstraite et purement spéculative, était posé, en Amérique, à l'état de réalité vivante. Un peuple nouveau, inconnu la veille, se levait tout entier pour proclamer son indépendance. Qu'était-ce que ce peuple nouveau? Que signifiait ce mot indépendance, emprunté à la langue héroïque des guerriers de Salamine et de Marathon, mais qu'aucune nation moderne n'avait inscrit dans ses annales depuis le jour où il avait servi de préambule glorieux à la loi salique? Qu'était-ce que cette agrégation de laboureurs et de marchands, prétendant se gouverner sans roi, sans ministres, sans force armée régulière et permanente, se traitant réciproquement de citoyens et ne connaissant parmi eux ni roturiers, ni vilains, ni gentilshommes? Une entreprise si étrange, si audacieuse, si complètement en dehors des règles de l'organisation publique européenne, méritait d'autant plus d'être encouragée, que le mécanisme social, en vigueur dans l'ancien monde, présentait des symptômes menaçants de décrépitude et de ruine prochaines. Aussi y eut-il en France en

faveur des insurgents américains (c'est ainsi qu'on les appelait alors), une véritable explosion de sympathique enthousiasme, auquel se mêlait une curiosité intéressée. Il faut restituer à ce mouvement des esprits sa véritable importance. L'aspiration vers un nouveau régime était vague, confuse, indécise. On prononçait alors des mots dont on ne connaissait pas la portée. On parlait de droits dont on ignorait le véritable caractère et surtout l'exacte limite. Semblables à des navigateurs qui découvriraient un nouveau monde, les hommes de ce temps interrogeaient avec une fiévreuse impatience ces horizons nouveaux encore couverts du voile des brumes matinales. Nous parlons de toutes ces choses, liberté, égalité, droits politiques, avec plus de sagesse que la génération qui vivait en 1775. Hélas! nous avons acheté notre sagesse assez cher pour ne pas nous en glorifier avec excès. De quoi serviraient donc les flots de sang humain versés sur les places publiques, les générations fauchées tout entières, si elles n'enseignaient aux hommes la modération et la mesure? Soyons justes envers nos arrière-grands-pères. Ce sont eux qui ont creusé le sillon où leurs fils, quinze ans plus tard, ont déposé la semence. Nous, leurs arrière-petits-fils, nous récoltons la moisson joyeuse, *lætas segetes*, les épis fécondés par les sueurs et le sang des martyrs. Saluons, en passant, les précurseurs de 1789; la société moderne date en réalité de 1775. Le mouvement suscité par la guerre de l'Indépendance américaine a été la glorieuse aurore de la Révolution française, moins l'horreur des massacres et des échafauds.

Nous venons de peindre à grands traits l'état de

l'opinion publique en France, quand on y apprit les premiers succès des insurgents, et qu'on sut que le gouvernement inclinait à leur accorder des secours. Quelques hommes, à l'esprit prophétique et clairvoyant, s'alarmèrent à l'idée que la royauté française, la royauté par excellence, pût descendre à pactiser avec des sujets révoltés contre leur souverain, et prédirent qu'une telle tentative était grosse de périls et de catastrophes futures. Le roi de France, roi par la grâce de Dieu, prétendant ne tenir son droit que d'une délégation divine, allait donc aider des rebelles à secouer le joug de leur prince légitime, sous prétexte que ce prince avait violé la loi du contrat en vertu duquel il les gouvernait. Étrange aberration, répudiation fatale du principe conservateur des vieilles monarchies, funeste erreur dont on reconnaîtrait trop tard les dangers ! On se disposait à envoyer en Amérique une armée de jeunes soldats qui, la guerre finie, rapporteraient en France ces idées étranges de liberté, d'égalité, de gouvernement autonomique, nouveautés périlleuses et menaçantes, dont l'application pratique, pourrait amener la destruction de l'édifice monarchique qui abritait, depuis tant de siècles, les destinées de la patrie. N'était-ce pas là une œuvre insensée ? Et le désir de se venger des Anglais devait-il faire oublier que toutes les royautés sont solidaires, que les fondements sur lesquels elles reposent sont partout les mêmes, et qu'en détruisant ces bases fondamentales pour faire crouler un trône ennemi, on ébranle tous les trônes à la fois.

Toutefois, les apologistes de l'intervention contes-

taient la valeur de ces objections. Entre deux périls à redouter, répondaient-ils avec assez de raison, l'un présent, flagrant, actuel; l'autre hypothétique, conjectural, et en tous cas lointain, celui qu'il convient tout d'abord d'écarter, c'est le péril présent. Or, quel est le péril présent? De quel côté vient le danger? Le danger présent résulte de l'abaissement politique de la France, abaissement dont à tort ou à raison on rend la royauté responsable. Il faut relever la puissance réelle de notre patrie et non-seulement sa puissance réelle, mais aussi sa puissance morale, l'honneur français. La royauté, dit-on, est menacée dans l'avenir. Il se trame contre l'établissement monarchique de sourdes attaques. Soit, nous le reconnaissons. Mais pense-t-on que la royauté pourra tenir tête à ces ennemis inconnus, parer à ces périls de l'avenir, si elle reste oisive, indolente, si elle ne se sépare par un coup d'éclat, des traditions et des humiliations du dernier règne? Or, le seul moyen de sauver le roi, si tant est qu'il faille accepter cette éventualité menaçante, c'est d'en faire un capitaine; c'est de lui mettre entre les mains l'épée de la France. L'histoire de notre pays nous apprend qu'en France les royautés militaires n'ont jamais couru de dangers sérieux. Les rois qui portent l'épée finissent toujours par se faire suivre de la masse du peuple. Nous sommes, à cet égard, restés Gaulois. Que Louis XVI inaugure son règne par une guerre heureuse, et tous les dangers seront évités, ou du moins la royauté française, retrempée dans les batailles, sera plus forte pour en triompher.

Telle était la grave controverse qui s'agitait alors

entre les hommes politiques les plus éminents, sur les conséquences probables d'une intervention de la royauté française dans la lutte engagée par un peuple républicain contre le roi de la Grande-Bretagne. On pourrait ajouter que la controverse dure encore aujourd'hui. Il ne manque pas de gens qui prétendent, avec une certaine apparence de raison, que Louis XVI a fait une grande faute en soutenant les Américains révoltés, et qu'il a appris à ses propres sujets à douter de l'inviolabilité des rois légitimes. S'il nous était permis d'exprimer notre opinion dans ce grave débat, nous dirions que nous partageons l'avis de ceux qui se prononçaient pour l'intervention. Suivant nous, ce qui a rendu la Révolution française si fatale à la royauté, ce n'est pas l'intervention de nos armées en Amérique, c'est l'absence d'une direction donnée au mouvement des esprits par la royauté elle-même. Si, à cette époque, le roi de France se fût appelé Charlemagne ou Napoléon, il n'y aurait pas eu d'échafaud royal; et pourtant la révolution se fût faite, mais par une direction venue d'en haut.

Quoi qu'il en soit de cette grave question, sur laquelle il est prudent de glisser, l'intervention fut résolue dans les conseils du gouvernement. Mais une sérieuse difficulté se présentait. La guerre projetée devait être surtout une guerre maritime. Le gouvernement anglais avait déjà, par suite de la résistance toujours croissante qu'il rencontrait depuis plusieurs années chez les colons d'Amérique, déployé un grand appareil de puissance navale. Il était prêt pour la guerre; nous ne l'étions pas. A l'époque du combat

de Boston et de la détermination prise par le gouvernement français de venir en aide à l'insurrection américaine, la France n'avait pas de marine. Les soixante-quatre vaisseaux construits en 1765 par M. de Choiseul pourrissaient, depuis dix ans, abandonnés avant même d'être à l'état d'achèvement complet. Les deux tiers de ces vieilles coques inutiles ne valaient même pas la dépense d'une refonte. On ne pouvait compter, pour baser un état de situation, que sur vingt ou vingt-cinq coques ayant besoin d'un radoubs qui n'exigerait pas moins d'une année. En outre, les arsenaux étaient vides, les provisions de bois n'avaient pas été renouvelées depuis la disgrâce de M. de Choiseul. Les côtes étaient dégarnies. On n'avait pas même assez de canons pour armer une petite escadre d'évolution. L'armée de terre n'était pas dans un état moins déplorable que l'armée de mer. Les revers de la dernière guerre avaient complètement démoralisé nos soldats. Les désertions étaient nombreuses. On ne comptait pas cent mille hommes présents au drapeau. Il fallait donc, avant de songer aux victoires des champs de bataille, remporter une victoire diplomatique au moins aussi difficile, qui consistait à gagner du temps. Il fallait, sans déclarer la guerre, la préparer en silence; et sans faire perdre à nos ennemis la pensée de la paix, faire de la paix l'instrument de la guerre. Deux ans, trois ans, peut-être. étaient nécessaires pour refaire notre marine et nos armées. Mais l'ombrageuse Angleterre, qui soldait dans nos ports, dans nos arsenaux une armée d'espions, nous laisserait-elle engager contre elle cette bataille du temps? Le gouvernement

de Louis XVI osa engager cette bataille, et ce qui vaut mieux encore, il la gagna. Par quels prodiges d'habileté, de prudence, d'efforts surhumains, de patience contenue, a-t-il obtenu ce résultat, que l'histoire, ce nous semble, n'a pas fait assez ressortir? C'est ce qu'il nous reste maintenant à raconter, en citant des dates, des chiffres certains, et en entrant dans le détail des faits.

L'étude que nous avions entrepris de faire de la période de temps qui s'est écoulée de 1775 à 1778, nous a conduit à recourir aux sources historiques contemporaines. Entr'autres documents, nous avons consulté avec fruit un ouvrage qui contient, sur les faits qui ont préparé la guerre d'Amérique, des renseignements exacts jusqu'à la minutie, très-intéressants d'ailleurs et pourtant fort peu connus. L'ouvrage auquel nous faisons allusion est intitulé: *L'Espion anglais.* Il a été imprimé à Londres en 1782 après la fin de la guerre, et ne contient pas moins de onze volumes que possède et que nous a prêtés M. Travers, secrétaire de l'Académie. Il se compose d'une série de rapports, datés de France et adressés de France par un Anglais résidant dans notre pays, à un de ses compatriotes à Londres. Ce résidant était bien certainement un espion. Son livre est bien le livre d'un espion : il n'y a pas à s'y tromper. Seulement c'est un espion d'une certaine espèce. Il n'espionne pas pour de l'argent, ni même pour l'amour de l'art; il espionne la France pour le plus grand profit de l'Angleterre, il fait de l'espionnage patriotique. Le recueil de ses rapports forme une sorte d'encyclopédie statistique, qui peut donner une idée assez exacte de la France à la fin du XVIIIe. siècle. On y trouve des

renseignements très-complets sur le système financier français, sur la perception des impôts, sur les réformes introduites par Turgot, sur la querelle des parlements avec le ministère Maupeou, sur l'expulsion récente des Jésuites, sur la puissance de la production agricole, sur les diverses écoles philosophiques, sur les intrigues de Cour, sur la mort de Voltaire et de Rousseau. Tous les sujets sont traités, sinon avec une grande profondeur, au moins avec une certaine sagacité, et avec une originalité d'autant plus piquante que l'auteur observe les choses au point de vue exclusivement anglais. Un chapitre est consacré à l'histoire biographique des plus célèbres courtisanes de Paris, et ce n'est pas le moins curieux de cette étrange galerie. Mais ce que l'auteur affectionne le plus, ce qu'il traite avec le plus d'attention et de complaisance, c'est la statistique de tous les éléments de la puissance navale de la France. Il sait le nombre de nos vaisseaux armés ou non armés, il sait nos approvisionnements en bois, en chanvre, en goudron ; le chiffre exact de nos armements de commerce; il a fait le recensement de nos quartiers maritimes, il a calculé combien de matelots valides et en état de faire campagne nous pouvons embarquer sur nos flottes. C'est là surtout ce qui est intéressant pour un Anglais. Cette excessive curiosité, qui ne se rencontre pas seulement chez l'espion de 1775, mais qui se révèle sous mille formes, à toutes les époques de l'histoire, et aujourd'hui même plus que jamais, ne nous apparaît d'abord que comme un travers national. Nous sommes disposés à la trouver puérile et ridicule. Nous aurions grand tort de porter

un pareil jugement. Cette investigation ardente des éléments de la puissance d'une nation rivale a pour mobile, chez les Anglais, la préoccupation de la grandeur de la patrie. Or, quand un peuple entier est dominé par cette préoccupation, quand tout l'effort national d'une grande race d'hommes, pendant plusieurs siècles, tend uniquement avec une infatigable persévérance à réaliser un idéal de grandeur, un tel peuple est destiné à jouer un rôle immense dans le monde; un tel peuple saura s'imposer au besoin, pour le soutien de sa prépondérance politique, les sacrifices suprêmes que les autres peuples ne supportent que pour le seul salut de leur indépendance et de leur nationalité.

Notre espion, on le conçoit sans peine, redouble de surveillance, dès que le bruit se répand d'une prochaine intervention de la France dans la querelle engagée entre l'Angleterre et ses colonies. Son attention est surexcitée. Il se multiplie pour provoquer les confidences, pour sonder tous les mystères et pour écouter à toutes les portes.

Le premier rapport dans lequel il expose l'effet produit en France par la nouvelle du combat de Concord, porte la date du 15 octobre 1775. C'est à la suite de ce combat, que s'engagent entre les insurgents et la France les premières relations sérieuses. De nombreux agents américains, parmi lesquels il faut citer M. Silas Deane, qui plus tard devint ministre plénipotentiaire auprès de la cour de Versailles, arrivent en France avec la mission de sonder l'opinion publique, et, s'il est possible, d'avoir accès auprès des

ministres et d'en obtenir la promesse d'un secours. Quant à l'opinion publique, écrit l'espion, elle s'est prononcée tout d'abord avec une merveilleuse unanimité en faveur de l'insurrection. Le gouvernement est plus circonspect. Avant de se prononcer, il veut savoir quelles sont les forces réelles des insurgents, et leurs chances de succès. En conséquence, il vient d'envoyer en Amérique des agents secrets, chargés de s'enquérir des développements qu'a pris la révolte, et des ressources dont elle dispose. Le commerce français, de son côté, en dehors de l'action gouvernementale, envoie aussi aux colonies des émissaires chargés de nouer des relations commerciales avec les insurgents, et de supplanter le commerce britannique. Ces émissaires secrets, commerçants eux-mêmes, sont expédiés pour la plupart par les deux grands ports de Bordeaux et de Nantes. Il leur a été recommandé de presser le Congrès réuni à Philadelphie, de déclarer solennellement l'indépendance de l'Amérique.

Le premier rapport de l'espion se termine par une violente diatribe contre M. de Choiseul, aux intrigues duquel il attribue l'insurrection américaine. C'est dans la prévision de cet événement, que cet homme d'État, implacable ennemi de l'Angleterre, avait, dès l'année 1765, préparé une force navale considérable et qui ne montait pas à moins de soixante-quatre vaisseaux de ligne. Heureusement, ce politique turbulent a été sacrifié aux légitimes réclamations du gouvernement anglais, et sa tentative de restauration navale a péri avec lui. Ce qui prouve l'affaiblissement irréparable de la France comme puissance maritime, c'est que

M. de Sartine, ministre de la marine, vient, en prévision des éventualités politiques, d'ordonner l'armement à Brest d'une escadre d'évolution qui doit être mise sous le commandement du duc de Chartres. Cette escadre ne sera composée que de trois vaisseaux de ligne et de sept frégates. C'est une force insignifiante et sans relation aucune avec l'importance des événements.

Dans une seconde lettre adressée à Londres après un intervalle de quelques mois, l'espion manifeste plus fortement sa confiance dans le maintien de la paix, fondée, il l'avoue hautement, sur l'état d'infériorité relative dans lequel la France est tombée vis-à-vis de l'Angleterre. — On n'a rien, d'ailleurs, à craindre du nouveau roi, qui est sage et dont les inclinations ne sont pas belliqueuses. M. de Maurepas, conseiller intime de Louis XVI, est, comme tous les vieillards, ami de la paix. M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères, est trop bon politique pour ne pas adopter en tout point les idées de M. de Maurepas, qui est le mentor du roi. Quant à M. Turgot, c'est une espèce de quaker, ennemi de toute effusion de sang, et regardant la guerre comme un état contre nature.

Ce qui ajoute à la certitude de la paix, c'est l'état des finances, qui est déplorable. L'armée de terre n'est pas en meilleur état que la flotte. Les arsenaux sont vides. Il ne s'y trouve ni canons, ni cordages, ni mâtures. Les bois de construction manquent complètement. Le roi vient, il est vrai, de donner l'ordre d'envoyer cinq gabarres en Norwége pour en acheter. Mais il faudrait le chargement d'une flotte entière pour refaire le matériel naval de la France. Il n'y a donc

rien à craindre, et les négociants de la cité n'ont pas besoin de faire assurer leur vaisseaux contre le risque de guerre.

C'est en ces termes que l'espion rend compte de l'effet moral produit en France par la nouvelle de l'insurrection américaine. Ses appréciations sont exactes en ce qui concerne l'état de l'opinion publique, les premières hésitations des ministres et la situation des forces militaires de la France. Mais il se trompe gravement quand il suppose que notre nation a le sentiment de son infériorité, et qu'elle n'aura pas l'audace de déployer de nouveau son pavillon humilié, en face du drapeau victorieux de la puissante Angleterre. Ici, l'arrogant citoyen de la Grande-Bretagne est dupe de son propre orgueil. Nous verrons bientôt que l'Angleterre tout entière partagea l'erreur de l'espion. Un excès de confiance et d'orgueil national prépara pour elle les revers que lui tenait en réserve la prochaine guerre. Jusqu'au dernier moment, on ne put comprendre à Londres que les Français eussent la témérité de recommencer la lutte. Cette illusion de la vanité britannique fut mise à profit, nous allons le voir, par l'habile ministre qui dirigeait alors la politique de la France.

Pour réparer une omission que nous avons commise plus haut, nous devons ajouter que les rapports que nous analysons n'étaient pas adressés au ministre anglais. On y traite fort mal lord North et ses collègues. Ils étaient adressés à un des chefs de l'opposition dans le Parlement, et quelques détails particuliers, que nous aurons occasion de relever, nous portent à croire que

c'est à lord Chatam que ces renseignements étaient envoyés, et que cet homme d'État s'en servait pour combattre la politique des ministres à la Chambre des lords.

Le rapport que nous venons de citer n'a pas de date précise. Il parait constituer une sorte d'appendice et d'annexe à la première note qui porte, comme nous l'avons dit, la date du 15 octobre 1775. Aucun incident remarquable n'ayant signalé la fin de l'année, l'espion n'eut rien à transmettre à son correspondant. Mais dès les premiers mois de l'année 1776, le conflit anglo-américain s'étant de plus en plus aggravé de l'autre côté de l'Atlantique, on voit la situation européenne se dessiner aussi davantage : toute hésitation de la part du gouvernement français a cessé. Ce n'est pas qu'il faille prendre à la lettre ce que l'espion raconte, dans son précédent rapport, sur les indécisions du ministère français. Ce qui était vrai, c'est que plusieurs des ministres du roi Louis XVI n'avaient pas, avant 1776, adopté le parti définitif. Quant à M. de Vergennes, il avait, à la première nouvelle de l'insurrection, résolu, dans sa pensée, de soutenir les insurgents. M. de Turgot que l'espion nous représente comme une espèce de quaker, touchait alors à la fin de sa carrière politique. Il devait être bientôt renversé par la ligue puissante de tous les grands corps de l'État, intéressés au maintien de l'ancien régime. Mais en quittant le ministère, il devait donner à Louis XVI, à titre de dernier conseil, l'avis de préparer à Brest une force navale de trente à quarante vaisseaux de ligne. Il considérait donc la guerre comme inévitable, et ne voulait pas que la France fût surprise comme en 1756.

C'est en cet état que l'observateur anglais (il se donne à lui-même ce titre, plus poli que celui d'espion) trouve la question, à la date de son troisième message (avril 1776). Il annonce à son correspondant que la situation s'aggrave, que les bâtiments américains affluent dans les ports des colonies françaises, et que les insurgents y achètent à tout prix les armes et la poudre de guerre qu'on veut bien leur livrer. Les gouverneurs ferment les yeux sur ce trafic, encore bien que le commerce des munitions de guerre soit en temps ordinaire l'objet d'une surveillance rigoureuse. Ce n'est pas tout : le ministère annonce le projet de renouveler et de renforcer les garnisons des colonies et surtout celles des Antilles. Ce qui est plus significatif encore, on parle de porter les forces navales de la France à trente-six vaisseaux armés. Mais, ajoute l'espion, où donc M. de Vergennes trouvera-t-il ces trente-six vaisseaux? C'est une pure fanfaronade française. Nos ennemis sont bien loin d'avoir un pareil nombre de bâtiments en état de recevoir armement.

Quoi qu'il en soit, M. de Stormont, ambassadeur de la Grande-Bretagne auprès du gouvernement français, a adressé à M. de Vergennes une demande d'explications. Le Ministre a répondu : « que, sans vouloir « la guerre, la France, instruite par l'exemple du passé, « a besoin de se mettre en garde contre quelque « agression subite. »

Cette réponse du ministre français ravive les souvenirs de l'espion et surexcite chez lui les inspirations patriotiques. Il lui revient en mémoire qu'en 1756, avant toute déclaration de guerre, les Anglais ont

saisi en mer plus de quatre cents navires français et privé la France du secours de dix mille de ses plus braves marins, expédient, ajoute-t-il avec complaisance, qui a décidé la question de supériorité maritime en notre faveur pour toute la durée de la guerre. L'espion émet audacieusement, dans son rapport, l'avis de recommencer cet attentat politique, en envoyant à Terre-Neuve deux vaisseaux qui pourraient y capturer inopinément douze mille marins employés à la pêche.

Il ajoute que, de toutes parts, le gouvernement français fait enrôler, à l'intérieur, des charpentiers qu'il dirige par brigades vers les ports de mer, où ils sont mêlés aux charpentiers nautiques et employés, sous la direction des ingénieurs de l'État, à la réparation des vieux vaisseaux et à la mise en chantier de nouveaux bâtiments.

Il termine son rapport par une série très-complète de notes biographiques sur les principaux officiers de la marine française. Les portraits que contient cette revue sont, en général, remarquables par la sagacité des appréciations et la justesse prophétique des pronostics. C'est ainsi qu'il signale, parmi les officiers d'avenir, MM. d'Orvilliers, Du Chaffaut, de Guichen, d'Estaing, de la Mothe-Piquet. Il prédit que M. de Grasse, alors en très-grande faveur, compromettra la marine française, et que son ignorance et sa présomptueuse nullité seront pour les amiraux anglais l'occasion de quelque grand triomphe. Cet augure néfaste devait tristement se réaliser.

Il joint à cet état du personnel de notre marine, un état de situation du matériel, état qui consiste en

une liste de vingt-trois vaisseaux actuellement en refonte. Il indique la date de leur construction, leur port d'armement, la longueur qu'ils mesurent de l'étrave à l'étambot, le nombre et le calibre des canons dont ils sont armés, le chiffre de leurs matelots d'équipage, leur défauts et leurs qualités nautiques à la mer. Ce double état de situation du personnel et du matériel est à la fois effrayant et merveilleux de précision et d'exactitude, si merveilleux qu'on se demande tout naturellement si tout cela n'a pas été fait après coup. Une observation décisive nous a convaincu de la sincérité des dates apposées sur les rapports de l'espion. L'homme de mer qui en France a conquis, dans la guerre de 1778, la plus éclatante renommée est incontestablement le bailli de Suffren. Si le travail que nous analysons avait été fait après coup, on n'eût pas manqué d'y insérer quelque appréciation louangeuse sur l'illustre marin. Or, il n'est point même nommé dans cette longue série d'officiers de tout grade dont quelques-uns, quoique favorablement notés, n'ont acquis aucune notoriété historique.

Un intervalle de huit mois s'écoule entre l'envoi du rapport que nous venons d'analyser et l'envoi du quatrième rapport, qui porte la date du 15 septembre 1776. Ce qui s'est passé dans l'intervalle de ces huit mois, l'espion va nous l'apprendre; et nous constaterons, en contrôlant ses assertions à l'aide d'autres documents historiques, qu'il ne s'était pas mal renseigné, encore qu'il n'eût pas appris tout ce qu'il lui importait de savoir.

Il commence son exposé par la dénonciation de

nouveaux armements. En novembre 1776, M. Duchaffaut, lieutenant-général des armées navales, commandant à Brest, a reçu l'ordre d'armer six vaisseaux et quatre frégates. Quinze jours après, de nouveaux ordres arrivent à Brest, et l'armement est porté à 13 vaisseaux. Cet armement constitue une force navale déjà assez respectable. L'espion toutefois ne s'en alarme pas. Il écrit, au contraire, qu'un pareil armement n'a rien de menaçant en présence surtout de l'état des armées navales anglaises qui ne comptent pas moins de quatre-vingt-dix vaisseaux de haut bord. Cette escadre doit porter aux Antilles les troupes destinées au renouvellement normal des garnisons. Elle n'est pas destinée à combattre, et ce qui le prouve, c'est que Mme. d'Ennery, femme du gouverneur de St.-Domingue, et plusieurs autres dames ont été autorisées à prendre passage sur ces vaisseaux. Le Ministère français n'a pas encore de résolution arrêtée. Il hésite entre le désir de secourir les insurgents et de ménager à la France de grands avantages commerciaux auprès de la nouvelle république, et la crainte d'attirer sur son pays la vengeance inévitable et terrible de la puissante Angleterre.

Quoi qu'il en soit, le vicomte de Stormont a demandé une audience au roi, et formulé une plainte énergique à l'occasion des nouveaux armements. Le roi a répondu textuellement : « qu'il n'a de compte à rendre « à personne ; qu'il veut bien toutefois déclarer spon- « tanément qu'il n'a pas l'intention d'être l'agresseur, « ni d'intervenir dans le conflit qui s'est élevé entre la « Grande-Bretagne et ses colonies révoltées; mais que,

« se rappelant ce qui s'est passé en 1756 sous le règne « précédent, il se mettra dans le cas de n'être pas « attaqué inopinément ; que l'Océan, couvert de vais- « seaux de guerre, exigeait qu'il se mît en défense ; « qu'il apprenait, en outre, qu'une escadre russe devait « paraître dans la Méditerranée, et que cette circon- « stance rendait nécessaire un certain déploiement de « forces dans ces parages. »

L'espion tire de cette réponse royale la conclusion que le gouvernement français est encore indécis et hésitant. Ce qui complète la démonstration sur ce point, ajoute-t-il, c'est que plusieurs négociants ayant consulté M. de Sartine sur le point de savoir s'ils pouvaient nouer des relations plus étendues avec les insurgents, ce ministre a répondu d'une manière équivoque en les engageant à développer leur commerce avec l'Amérique, mais en ajoutant que ces relations ne recevraient point de protection officielle, et qu'ils les noueraient à leurs risques et périls.

Malgré cette réponse peu encourageante, l'enthousiasme est tel, en France, pour la cause des insurgents, que les agents de l'Amérique sont reçus partout à bras ouverts. Le commerce français les comble de prévenances et d'offres de service. Ils trouvent partout à acheter des munitions de guerre, de la poudre, des fusils, des habillements pour les milices américaines, et jusqu'à des canons du plus gros calibre.

M. Franklin vient d'arriver à Paris, chargé d'une mission secrète pour le gouvernement français. Il n'a pu encore obtenir d'audience du ministre des affaires étrangères; mais il s'est mis en relation avec un grand

nombre de riches armateurs et de personnages notables, et entr'autres avec le célèbre publiciste Beaumarchais. Cet écrivain s'est placé à la tête du parti qui prêche ouvertement la guerre contre l'Angleterre, et il a mis au service de la cause américaine l'ardeur et l'impétuosité d'action qu'il apporte dans tout ce qu'il entreprend. Sans attendre la permission du ministre, il a acheté en Angleterre, armé et équipé, de ses deniers, une grosse frégate qu'il fait charger de fusils, de canons, de salpêtre pour l'expédier en Amérique. Et non content de ces secours en matériel, il recrute partout, et jusque dans les casernes occupées par les troupes de la maison du roi, des soldats, des sergents instructeurs, des officiers et des ingénieurs.

Le gouvernement ferme les yeux sur les menées de ce turbulent personnage. Il les autorise même en quelque sorte, en permettant à un certain nombre d'officiers de s'absenter de leurs corps pendant une période de deux années.

L'espion ajoute que M. d'Estaing, lieutenant-général des armées navales, bien connu par la haine furieuse qu'il a vouée aux Anglais, vient de partir incognito pour aller visiter l'escadre de Toulon. Il a trouvé cette escadre en assez mauvais état. Sur dix-sept vaisseaux qui se trouvent portés sur les états de situation, huit seulement sont en état de prendre la mer.

On vient de donner l'ordre, à Rochefort, de presser activement l'achèvement de trois vaisseaux de ligne qui se trouvent en construction dans ce port.

Tous ces faits ont une signification belliqueuse. Toutefois, et par une sorte de compensation, le mi-

nistre vient d'adresser au surintendant de la police des instructions officielles, à l'effet de faire arrêter et conduire à la Bastille les gens qui, dans les cafés et les lieux publics, annoncent que le gouvernement va déclarer la guerre à l'Angleterre et secourir les insurgents. Cela prouve une fois de plus qu'aucune résolution n'est prise, que l'on craint de se brouiller avec nous. Tant que cette salutaire terreur, inspirée aux Français par la dernière guerre, subsistera, il n'y aura rien à craindre et les marchands de la cité pourront dormir tranquilles.

Nous allons maintenant compléter les renseignements fournis par l'espion anglais. Il savait incontestablement beaucoup de choses, mais il ne savait pas tout. Nous venons de le quitter très-courroucé contre le gouvernement français, à cause de la tolérance dont il couvre les relations que Beaumarchais avait nouées avec les Américains. Alors que la France entière, nous pourrions ajouter, l'Europe entière, de Londres jusqu'à St.-Pétersbourg, savaient que Beaumarchais équipait au Havre une frégate nommée l'*Amphytrite* qu'il chargeait de poudre de guerre, de fusils et de munitions en destination de Boston, seul, M. de Vergennes semblait l'ignorer. Quelle eût donc été l'énergie des plaintes de notre espion, s'il avait pu apprendre que Beaumarchais était l'agent secret du gouvernement français (A). Dès le mois d'avril 1776, M. de Vergennes avait fait adopter par le roi un plan de conduite qui devait, si le secret était bien gardé, ménager à la France le délai de deux ans nécessaire pour mettre ses flottes en état. Ce plan consistait à fournir

aux Américains les moyens de résister aux armées britanniques et de prolonger la lutte, tout en donnant à l'Angleterre d'insignifiantes satisfactions, jusqu'au moment où l'on pourrait entrer en ligne avec des forces considérables. Ce plan, adopté par le roi, fut pendant deux ans très-habilement et très-ponctuellement suivi. En conséquence, M. de Vergennes avait remis à Beaumarchais une somme de deux millions de livres, et l'avait autorisé verbalement à emprunter aux fermiers-généraux une autre somme de trois millions. Avec ce capital, augmenté de ce qu'il pourrait emprunter à l'aide de son crédit personnel, Beaumarchais s'était engagé à fournir aux Américains soixante mille fusils, des munitions, des souliers et des habits pour une armée de soixante mille hommes, et deux cents pièces de canon de campagne. Beaumarchais, pendant les deux années qui suivirent, arma jusqu'à sept grandes frégates, et parvint à transporter en Amérique cet énorme matériel. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que le secret de ces opérations, qui n'était rien moins que le secret de l'État, fut strictement gardé. Beaumarchais cependant était le plus indiscret des hommes, vantard à l'excès, intempérant de paroles, et fort disposé à publier à grandes fanfares les événements auxquels il avait été mêlé. Mais, en cette circonstance, un élan de patriotisme sincère lui tint lieu de discrétion. On ne connut l'engagement passé entre Beaumarchais et le gouvernement, qu'après la fin de la guerre. Encore faut-il dire que quand Beaumarchais, alors relevé du devoir de discrétion, divulgua ce qui s'était passé, personne ne le voulut croire, tant

on était habitué à ses forfanteries. Ce ne fut qu'après la mort de M. de Vergennes, arrivée en 1787, que la vérité fut connue. On trouva dans les papiers de ce ministre la copie d'une lettre écrite au roi, à la date du 2 mai 1776, dans laquelle il rendait compte à Louis XVI du résultat de son entrevue avec Beaumarchais et des engagements pris par ce dernier.

Revenons maintenant à notre espion, et ne le quittons plus, car ses allures deviennent de plus en plus curieuses à observer. Il ne perd pas son temps, il passe de la parole à l'action, et tandis que M. de Vergennes, avec une adresse qui a le tort de toucher de près à la duplicité, fournit des secours aux insurgents, tout en protestant auprès de l'ambassadeur britannique de son désir de conserver la neutralité, notre espion creuse très-habilement une contre-mine et ne tend à rien moins qu'à présenter à Franklin lui-même un projet d'alliance offensive et défensive, entre l'Angleterre et les États-Unis, contre les souverains issus de la maison de Bourbon. Son cinquième rapport contient le récit d'une conversation qu'il a, sur ce sujet, avec le philosophe américain. Il essaie de persuader à Franklin que le peuple américain est mal renseigné sur les intentions de la majorité de la nation anglaise; que les Anglais, sinon le ministère North qui doit bientôt tomber, sont très-disposés à accorder à leurs frères de l'Amérique du Nord une complète indépendance administrative, un parlement séparé, à la seule condition de reconnaître le protectorat nominal de la Grande-Bretagne. Il insiste sur cette considération : que les deux nations parlent la même langue, qu'elles ont

les mêmes aptitudes et le même génie, qu'elles sont les deux branches d'une même race, qu'elles professent la même religion, qu'elles ont les mêmes ennemis naturels, les papistes français et espagnols. Il ajoute que la France trompe indignement l'Amérique, qu'elle n'est pas en état de se mesurer avec l'Angleterre, qu'elle est encore sous le coup des désastres de la guerre de Sept-Ans; et il propose à Franklin un plan d'alliance avec la Grande-Bretagne, à l'effet de dépouiller, dans l'intérêt commun des deux peuples alliés, la France et l'Espagne de leurs colonies des Antilles. Le projet, il faut en convenir, était séduisant et avait quelque chose de spécieux. Mais l'espion ajoute que cette proposition fut repoussée par Franklin avec l'indignation d'un honnête homme. Franklin répondit : qu'à aucun prix il ne trahira la France, encore bien qu'il n'ait encore reçu d'elle que des témoignages de sympathie, mais qu'il espère que cette sympathie se traduira bientôt en intervention effective, et que la pression de l'opinion publique entrainera le gouvernement.

Après ce récit, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir la haute importance historique, l'espion continue à transmettre à son correspondant ce qu'il a recueilli sur les dispositions de la cour de France, sur celles du public, et sur ce qui se passe dans les ports de mer français.

Beaumarchais vient d'expédier, outre l'*Amphytrite*, neuf gros vaisseaux pour l'Amérique. — Les corsaires américains vendent publiquement leurs prises dans les ports français, surtout à Nantes et à Bordeaux. De

telles infractions aux règles du droit international dépassent toute mesure et exigent impérieusement une réparation. Aussi M. de Stormont a-t-il demandé des explications à M. de Vergennes, dans les termes les plus vifs. M. de Vergennes, sans affirmer précisément qu'il ignorait ces traugressions, a protesté de son désir de les faire cesser. Il a déclaré que son gouvernement allait donner les ordres les plus sévères pour empêcher toute expédition d'armes et de munitions en Amérique. Il a même envoyé un exprès au Havre pour empêcher d'autorité le départ de l'*Amphytrite*. Malheureusement il s'est trouvé que cette frégate était partie depuis quatre jours.

Le rapport que nous venons de citer porte la date du 15 janvier 1777.

Quatre mois s'écoulent. L'hiver terminé, les hostilités recommencent en Amérique dans des proportions toujours croissantes. La France est plus que jamais attentive et sympathique au progrès de l'insurrection. L'espion envoie, à la date du 15 mai, son sixième message.

Il fait savoir que l'on continue d'expédier de France en Amérique un grand nombre de navires chargés de munitions de guerre, avec des connaissements apparents pour St.-Domingue.

On vient d'apprendre l'arrivée de l'*Amphytrite* à Boston. Cette frégate a traversé, sans être prise, les croisières anglaises, et a débarqué à Boston soixante canons, dix mille fusils et quinze mille uniformes.

L'enthousiasme pour la cause américaine augmente chaque jour en France; on escompte déjà le triomphe

futur des insurgents. A l'exemple des sénateurs romains qui faisaient mettre à l'encan le terrain sur lequel était assis le camp d'Annibal, les fermiers-généraux de France viennent d'acheter pour dix ans toutes les récoltes de tabac de la Virginie, province actuellement occupée par les troupes anglaises. Vit-on jamais pareille insolence ? Les fermiers-généraux espèrent tirer de cette affaire un bénéfice de trois millions par année. L'espion, au contraire, compte bien que ces Messieurs en seront pour les avances qu'ils ont faites, et que leur spéculation anti-britannique tournera à leur confusion.

Quant aux Américains, leur audace ne connait plus de bornes. Grâce à la connivence des armateurs français, ils ont fait de Nantes une véritable place d'armes. Ils y vendent, malgré les défenses apparentes du gouvernement, les prises qu'ils font sur le commerce anglais. Ils y achètent des navires fins voiliers, enrôlent des équipages français auxquels ils fournissent des lettres de marque du gouvernement bostonien. Ces corsaires, français de fait, américains de nom, enlèvent beaucoup de navires sur les côtes d'Angleterre et dans le canal.

Le navire américain *the Reprisal*, qui avait amené M. Franklin en France, est réparti de Nantes, et a capturé, en vue de Lorient, quatre bâtiments anglais et, entr'autres, le paquebot-poste qui portait la correspondance de Londres à Lisbonne. A l'occasion de ce dernier fait, M. de Stormont vient d'adresser à M. de Vergennes d'énergiques réclamations. Le ministre français a donné les plus amples satisfactions et ré-

pondu par les assurances les plus amicales. Il a affirmé que des ordres sévères avaient été donnés, à Nantes et à Bordeaux, pour prohiber l'entrée des corsaires et la vente des prises anglaises. Malheureusement ces ordres n'avaient pas été communiqués au gouverneur de Lorient, parce que jusqu'à ce jour aucun navire insurgent n'avait relâché dans ce port. C'est ce qui explique comment il se fait que le *Reprisal* a pu y y trouver un refuge et y vendre ses prises. Au reste, le gouvernement français va organiser sur toute la côte du Ponant un service de surveillance armée, et équiper à cet effet une escadre composée de six grosses frégates. Le gouvernement anglais ne saurait prendre ombrage de cet armement, nécessité par les circonstances et par le besoin de faire respecter la neutralité française.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer ici avec quelle habileté et quel à-propos M. de Vergennes trouve, dans les réclamations de l'ambassadeur anglais, l'occasion d'augmenter les armements de la France. Sous prétexte de faire la police des côtes, on arme six frégates de plus; c'est toujours autant de gagné.

On devine à l'avance le résultat négatif de cette police armée. Le surveillance exercée sur les corsaires américains se continua pendant trois semaines environ. Mais, ce délai expiré, les choses reprirent leur cours habituel. Le navire *the Reprisal* sort de Lorient, vers les premiers jours de mai, et va former, avec deux autres navires américains, le *Dolphin* et le *Lexington*, une petite escadre d'observation à l'entrée de la

Manche. Aucun bâtiment anglais ne peut plus entrer dans la Manche sans courir le risque d'être capturé.

En même temps que ces faits s'accomplissent dans les ports du Ponant, le ministre donne l'ordre d'armer sans délai, à Toulon, six vaisseaux de ligne, et il expédie à St.-Domingue plusieurs frégates pour protéger les navires français contre les visites et les vexations des croiseurs britanniques.

Enfin l'espion clôt son message par l'annonce du départ du marquis de Lafayette pour l'Amérique.

Comme on le voit, les événements se précipitent. Il semble que nous touchons au dénouement, et nous nous attendons à trouver dans le premier rapport de l'espion l'annonce d'une rupture officielle. Prenons patience. Une déclaration de guerre dans les conditions actuelles ne ferait pas le compte de M. de Vergennes. La France n'est pas prête. Il lui faut encore un délai de quinze mois. Ce délai, en dépit des événements, M. de Vergennes l'obtiendra.

Quoi qu'il en soit, l'espion est à son poste. Il redouble de surveillance. Onze jours seulement s'écoulent entre son sixième et son septième rapport. Le 26 mai, il reprend la plume, et débute en rendant compte d'une nouvelle agression plus audacieuse encore que tous les faits qu'il a déjà racontés.

Dans les premiers jours de mai, un corsaire américain, monté par des matelots français, et commandé par un capitaine Bostonien, nommé Cuningham, est sorti du port de Dunkerque et a enlevé, sous le feu des batteries de Douvres, le paquebot-poste le *Prince d'Orange*, chargé de porter au gouvernement néerlan-

dais une importante correspondance diplomatique. Comment le corsaire américain a-t-il eu avis de cette circonstance? On l'ignore. Ce qui est certain, c'est que Cuningham, en enlevant le bateau-poste, n'avait d'autre but que de s'emparer de la correspondance du gouvernement. En effet, après avoir saisi le portefeuille du courrier anglais, et y avoir trouvé, dans une lettre adressée au consul britannique à Rotterdam, la preuve que les ministres de la Grande-Bretagne offraient à la Hollande de former une alliance offensive et défensive contre la France, il a relâché les passagers et a rendu la liberté à l'équipage. — Puis après cet exploit de forban, il est rentré fièrement à Dunkerque. Mais son audace a été punie. Sur la réquisition expresse de M. de Stormont, Cuningham et ses hommes ont été arrêtés, mis en prison et leur procès s'instruit en ce moment (B).

Cet événement se passait quelques jours seulement avant l'ouverture des Chambres anglaises. L'occasion était belle, pour le Ministère anglais, de se glorifier de l'empressement avec lequel la Cour de Versailles avait obtempéré aux réquisitions de M. de Stormont. C'est ce qui ne manqua pas d'arriver. Le 14 mai 1777, jour de l'ouverture du Parlement anglais, lord North se vanta de recevoir du Cabinet français les assurances les plus pacifiques, et ne manqua pas de citer à l'appui de ses paroles le fait tout récent de l'arrestation du corsaire Cuningham. Malheureusement pour la perspicacité du ministre anglais, trois jours après, c'est-à-dire le 17 mai, le corsaire Cuningham était remis en liberté. — On avait trouvé ses papiers en règle. — Il avait une

lettre de marque du gouvernement bostonien — Quant à l'agression commise à l'encontre du paquebot-poste anglais, elle avait eu lieu en pleine mer, et le paquebot avait été relâché par Cuningham avant sa rentrée à Dunkerque. On n'avait donc aucun grief fondé à articuler contre lui. On était forcé de reconnaître qu'il avait en sa faveur les règles du droit international, et l'on regrettait vivement de ne pouvoir punir autrement cet audacieux aventurier.

Il fallut bien que le gouvernement anglais se contentât de ces raisons, excellentes quant à la forme, détestables au fond; car, pour tout esprit sagace, il est évident que l'Angleterre se laissait jouer. Cela n'est pas dans ses habitudes; tout comme il est contraire aux habitudes chevaleresques de notre nation, d'user de duplicité envers un ennemi. Chacune des deux nations était donc, à cette époque, en dehors des traditions ordinaires de sa vie politique. Cette double anomalie demande une explication. Le gouvernement français jouait un double jeu, et manquait complètement de franchise. Ce point est incontestable. Mais, pour juger les hommes de 1775, il faut se placer par la pensée dans le courant d'idées causé par les événements. A cette époque, le souvenir de l'attentat de 1756 était encore vivant, et avait laissé dans tous les cœurs français une sanglante blessure. On se rappelait, qu'au début de la précédente lutte, avant toute déclaration de guerre, les Anglais avaient enlevé en mer quatre cents navires et dix mille matelots français. La victoire avait couronné et en quelque sorte justifié cette épouvantable violation du droit des gens. Or,

quand la fortune aveugle amnistie de pareils crimes, la conscience du genre humain en est, en quelque sorte, ébranlée ; la notion de la justice internationale se fausse et s'altère, et la vengeance que le peuple opprimé a demandée en vain à la force mise au service du droit, il la demande en fin de compte à la ruse, à la perfidie et à l'astuce. Telle est l'éternelle loi du talion et le courant fatal qui entraîne la conscience humaine. L'Angleterre avait donc perdu le droit d'accuser la France de duplicité. Elle avait donné, et dans de bien plus grandes proportions, l'exemple de la perfidie. Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est qu'elle ne s'en souvenait plus. Confiante dans sa force et dans le prestige de ses récentes victoires, elle ne pouvait croire que la France, affaissée et vaincue, osât rêver encore une tardive vengeance. C'est ce qui explique la superbe indifférence des ministres anglais, consentant à se payer des mauvaises raisons qui leur étaient données de ce côté du détroit.

Notre espion, tout habile qu'il est, se laisse également aveugler par l'orgueil britannique. Les faits les plus graves perdent pour lui leur signification. Ainsi, par exemple, il raconte qu'il a appris, de source certaine, que les corsaires américains par le fait desquels la mer des Antilles est dépeuplée de navires anglais, sont montés par des équipages français recrutés à St.-Domingue, à la Martinique, à Ste.-Lucie. Tout le commerce de l'Amérique est concentré à St.-Domingue. Dans ces derniers mois, on y a vendu, seulement en cargaisons de sucre enlevées aux négociants de la Jamaïque, pour plus de soixante millions de livres. En vain l'An-

gleterre multiplie ses croisières dans ces parages, et soumet à de rigoureuses visites tous les navires suspects. Les mesures de précaution qu'elle prend sont stériles, et ne servent qu'à fournir à M. de Vergennes les moyens de récriminer contre le gouvernement britannique, et de demander à son tour des explications.

L'espion fournit, dans la dernière partie de son rapport, de curieux détails sur le marquis de Lafayette. Ce jeune homme, qui appartient à une des plus nobles familles de l'aristocratie française, a équipé, à ses frais, une frégate achetée par ses ordres en Angleterre, et qu'il a nommée *la Victoire*. Puis il a enrôlé, de toutes parts, des soldats, des artilleurs, des officiers; et pour échapper à toute réclamation, il leur a donné rendez-vous dans un port espagnol, à St.-Sébastien. Mais, sur la réclamation énergique de M. de Stormont, le maréchal de Mouchy, gouverneur de Bordeaux et oncle maternel du marquis de Lafayette, a fait arrêter son neveu et l'a fait enfermer au château Trompette. Puis une sorte de transaction a eu lieu, à la sollicitation de M. de Noailles, ambassadeur de France en Angleterre, qui est aussi proche parent du jeune marquis. M. de Lafayette a renoncé à son voyage d'Amérique, et manifesté un vif désir d'aller à Rome étudier les beaux-arts. On lui a, en conséquence, rendu la liberté et fourni un passe-port pour l'Italie. Mais, arrivé à Nice, l'ardent jeune homme a renoncé tout à coup à l'étude des beaux-arts, s'est embarqué sur un petit navire génois, et est allé rejoindre ses compagnons d'armes à St.-Sébastien. En ce moment, il vogue sur sa frégate *la Victoire* vers les rivages américains.

On a peine à croire, ajoute l'espion, que cette escapade n'ait pas été autorisée par la famille du jeune marquis, très-puissante, très-bien en cour. On a voulu seulement faire une concession à l'Angleterre, en emprisonnant pour quelques jours le champion de l'Insurrection américaine.

Ces faits prouvent, ajoute l'espion, que la France ne veut pas la guerre, qu'elle craint de s'engager contre nous, et qu'elle désire seulement conserver les avantages commerciaux considérables qu'elle trouve dans ses relations avec les insurgents. Telle est la conclusion du septième rapport de l'espion. Avions-nous tort de dire plus haut qu'il était, lui aussi, aveuglé par l'orgueil britannique, et que les faits les plus graves perdaient pour lui leur réelle signification ?

Le huitième message porte la date du 6 septembre 1777. Il débute par la relation d'un coup d'éclat. M. de Stormont s'est rendu au ministère des affaires étrangères, et là, prenant l'attitude de l'ambassadeur romain qui apportait au Sénat de Carthage, dans les plis de sa toge, la paix ou la guerre, il a sommé fièrement le ministre français de se déclarer et de choisir, sans délai et sans détour, entre une hostilité ouverte et une paix franche et loyale.

Mais M. de Stormont, bien qu'il ait déployé dans cette circonstance solennelle, toute la majesté qui convient à un ambassadeur britannique, a manqué complètement l'effet de ses gestes olympiens et de ses réminiscences de Tite-Live. M. de Vergennes, sans éclat et sans phrases, a très-modestement choisi la paix. Il a donné l'assurance que des ordres allaient

être expédiés sur toute la côte de l'Océan, à l'effet d'interdire dans les ports français la vente des prises faites sur le commerce britannique. On poussera la rigueur plus loin encore. On interdira même l'entrée des ports aux corsaires américains, sauf les cas de naufrage, d'avaries majeures, ou de ravitaillement forcé ; les bons offices de confraternité internationale ne pouvant aller, en effet, jusqu'à la violation des devoirs essentiels que prescrit l'humanité.

Pour affirmer davantage ces assurances pacifiques, M. de Vergennes a fait arrêter et conduire à la Bastille M. Hodge, propriétaire du corsaire américain commandé par le capitaine Cuningham.

Pour cette fois encore, il faut bien que M. de Stormont, malgré sa mauvaise humeur et ses défiances sans cesse renaissantes, se déclare satisfait.

Mais les corsaires américains ne sont pas si faciles à dompter. A peine quinze jours se sont-ils écoulés, qu'ils ont déjà trouvé moyen d'éluder les nouvelles défenses de M. de Vergennes. Il est vrai qu'ils n'entrent plus dans les ports français avec leurs prises. Mais, grâce à la connivence des habitants du littoral, fort hostiles à l'Angleterre, ils s'entendent avec des patrons pêcheurs, leur vendent, à quelques lieues des côtes, ou font semblant de leur vendre les prises faites à la mer. Ceux-ci font entrer dans les ports, sous pavillon français, les navires capturés et les vendent en toute sécurité comme propriétés à eux appartenant.

Sont-ils trop vivement pressés par les croisières anglaises, les corsaires américains ont recours à une autre ruse. Ils déchirent à coups de sabre quelques-

unes de leurs voiles, brisent quelques espars, démontent leur gouvernail, et sous prétexte de naufrage et d'avaries causées par le mauvais temps, ils entrent dans les ports par le plus beau soleil du monde, avec des allures de naufragés d'Opéra.

Ainsi, ajoute judicieusement l'espion, chaque réclamation de notre ambassadeur n'a d'autre résultat que de créer de nouveaux subterfuges, et d'ajouter de nouveaux délais aux délais déjà obtenus. Si l'Angleterre veut faire la guerre, qu'elle mette fin à ces réclamations inutiles et ridicules; qu'elle se décide, sans plus de façon, à faire arrêter à Terre-Neuve les douze mille matelots français qui sont occupés à la pêche de la morue. Si lord Chatam était premier ministre, je n'aurais pas, écrit audacieusement l'espion, je n'aurais pas à donner pour la seconde fois un pareil conseil: les pêcheurs français seraient déjà sur les pontons de Portsmouth (C).

De graves nouvelles, ajoute-t-il encore, sont arrivées de St.-Domingue. Pendant qu'en Europe on échange des notes fallacieuses et des mensonges diplomatiques, dans la mer des Antilles on échange des coups de canon. Les premières collisions ont eu lieu dans les eaux du cap français. Une frégate française, *la Tourterelle*, a été rencontrée par deux frégates anglaises qui l'ont sommée de hisser son pavillon. *La Tourterelle* ayant refusé ou tardé d'obtempérer à cette sommation, une des frégates anglaises lui a tiré un coup de canon à boulet. Le capitaine français a riposté par une double décharge de ses trente-deux canons sur la frégate anglaise, qui a été mise en très-

fâcheux état. Il a fallu que l'autre frégate vînt à son secours pour la remorquer et la tirer hors des eaux du navire français. *La Tourterelle* est rentrée au cap, pavillons au vent, avec les honneurs du combat.

M. de Vergennes a profité de cette circonstance avec son habileté ordinaire. Cette agression imprudente, commise par un bâtiment anglais, l'a autorisé à feindre de redouter un coup de main sur la colonie. Il l'a mise en conséquence sur un pied de défense formidable. Sous prétexte d'en renouveler la garnison, on y a envoyé une division d'infanterie tout entière, composée de quatre régiments. Seulement on a oublié de rappeler l'ancienne garnison. L'espion donne les noms des corps d'infanterie et d'artillerie qui viennent d'être expédiés à St.-Domingue. Ce sont les régiments de l'Ile-de-France, le régiment de Beauvoisis, le Royal-Auxerrois (artillerie), et les deux régiments d'infanterie coloniale, Royal-Martinique et Royal-Guadeloupe, de création récente et qui n'avaient pas encore quitté le sol de la France continentale. Saluons, en passant, ces vieux noms qui appartiennent à l'histoire de notre ancienne armée. Nos régiments modernes, désignés par un simple numéro d'ordre, n'ont rien sans doute à envier, en fait d'illustration guerrière, aux régiments de la vieille France monarchique. Ils ont noblement soutenu la tradition militaire de notre pays. Toutefois, on est heureux de retrouver sous sa plume les noms de baptême des vieilles phalanges qui, en 1775, comptaient encore dans leurs rangs des soldats de Fontenoy.

Sur ces entrefaites, c'est encore l'espion qui nous

l'apprend, un officier général connu par son courage entreprenant et aventurier, M. de Maillebois, a proposé au roi Louis XVI de rassembler inopinément quarante mille hommes en Bretagne, de les embarquer sur l'escadre de M. Duchaffaut; de faire une descente en Angleterre, présentement dégarnie de troupes, et de brûler les arsenaux de Plymouth, Portsmouth et Chatam. La loyauté chevaleresque du jeune monarque s'est révoltée au seul énoncé d'un pareil attentat politique, que le succès pourrait sans doute justifier aux yeux des hommes qui apprécient la moralité des choses humaines par leurs résultats, mais qui n'en constituerait pas moins une violation inouïe des lois internationales et imprimerait une tache indélébile à l'honneur français. Chose étrange! l'espion rend hommage à la probité politique du monarque, qui repousse l'idée d'une agression subite contre laquelle l'Angleterre n'aurait pas eu le temps de se fortifier, et il oublie que lui-même, quelques lignes plus haut, il vient de conseiller à son pays un attentat politique de la même nature. Avions-nous tort de dire, en commençant notre exposé, que tout bon Anglais s'attribue sur les autres hommes une supériorité originelle, une suprématie d'ordre divin, en vertu de laquelle ce qui est attentat pour une autre nation est pour l'Angleterre chose légitime, parce qu'elle est placée en dehors des règles qui gouvernent la vulgaire humanité?

L'espion signale encore dans son message la sortie de l'escadre de Toulon, forte de six vaisseaux de ligne, qui ont été armés dans le plus grand secret. Cette escadre croise actuellement dans la Méditerranée. Il

annonce, en outre, à son correspondant l'arrivée à Philadelphie du marquis de Lafayette, et de nouvelles altercations entre M. de Vergennes et M. de Stormont. Cette fois, c'est le ministre français qui a pris le rôle de plaignant. Il a dénoncé à l'ambassadeur britannique la conduite audacieuse d'un croiseur anglais, qui est venu enlever cinq navires américains dans les eaux de la Garonne, sous le canon de Blaye. De tels accidents, s'ils se renouvellent, doivent amener une prompte explosion.

Nous arrivons à la fin de l'année 1777. Quelques mois seulement nous séparent du dénouement de cette longue bataille diplomatique, qui devait servir de prélude à de plus sanglants conflits. L'espion reprend sa plume le 29 décembre 1777. Il nous apprend que de nouvelles réquisitions ont été adressées par M. de Stormont à M. de Vergennes. L'ambassadeur anglais a dénoncé, dans une note diplomatique, la sortie de plus de cinquante vaisseaux français, chargés de munitions de guerre pour l'Amérique. Il a donné les noms de tous ces bâtiments, leur port d'armement, leur tonnage, les noms des capitaines qui les commandent. Il a signalé, entr'autres navires, la frégate *l'Hippopotame* appartenant à M. de Beaumarchais. Cette frégate vient de transporter à Boston quatorze mille fusils. Une si parfaite connaissance de ce qui se passe dans les ports français fait sans doute le plus grand honneur au zèle de M. de Stormont et à la sagacité de sa surveillance. Ce qui fait moins d'honneur à son intelligence, ajoute l'espion, c'est l'espèce de naïveté avec laquelle il croit instruire M. de Ver-

gennes de choses que celui-ci sait apparemment avant lui et mieux que lui. L'espion commence à comprendre que lord North et M. de Stormont se sont laissé jouer, et qu'ils ont affaire à plus habile qu'eux. Quoi qu'il en soit, et bien qu'il soit un peu tard, M. de Stormont enfle la voix une dernière fois, et demande que toutes les prises amenées en France par les Américains soient livrées à l'Angleterre, sans examen et sans discussion. On lui répond qu'une pareille prétention est inadmissible; que souscrire à une telle demande, ce serait exposer le commerce français aux représailles des corsaires américains, et qu'il y a lieu de considérer la note de l'ambassadeur anglais comme non avenue.

Le langage du ministre français devient ferme et résolu. Il semble qu'il va s'attirer quelque vive riposte. Mais le ministre britannique garde le silence, et subit, avec une patience toute nouvelle, les fières déclarations de M. de Vergennes. C'est qu'en ce moment l'Angleterre est dans le deuil et dans la consternation. On vient d'apprendre à Londres la capitulation du général Burgoyne à Saratoga. Une armée anglaise tout entière s'est rendue prisonnière de guerre à un corps de miliciens américain. Jamais pareille humiliation n'avait frappé au cœur la vieille Angleterre. « O Varus, rends-moi mes légions ! » s'écriait l'empereur Auguste, à la nouvelle de la destruction de son armée par le germain Arminius. Un cri semblable, inspiré par la même détresse, s'échappe de toutes les poitrines anglaises : « O Burgoyne, qu'as-tu fait de nos valeureux régiments? » En France, la joie est générale, l'enthou-

siasme va jusqu'au délire. On se croirait au lendemain de Fontenoy. Le moment serait mal choisi pour menacer la France, et plus inopportun encore pour l'insulter. Cette réserve imposée par les circonstances, un grand seigneur anglais, membre de la Chambre des lords, n'a pas su se l'imposer. Tout récemment, dans une séance du Parlement anglais, un membre de la Chambre s'est attaqué à lord North, et lui a reproché de n'avoir envoyé en Amérique, pour remplacer l'armée de Burgoyne, que des soldats mercenaires, recrutés dans la Hesse-Électorale et le grand-duché de Nassau. Sur cette interpellation, lord Suffolk, prenant la défense du ministre, a répondu : « qu'à la vérité, les sol-« dats allemands recrutés pour l'armée d'Amérique « ne pouvaient se comparer aux soldats anglais, mais « que ces troupes mercenaires suffisaient pour mettre « à la raison les Français, s'ils avaient l'audace d'en-« voyer une armée auxiliaire au secours des insur-« gents, parce que les soldats allemands étaient in-« contestablement supérieurs aux soldats français. » Lorsque cette impertinence britannique fut connue à Paris, elle y provoqua une irritation extrême. Le vieux maréchal de Byron, au milieu d'une fête donnée par M. de Vergennes, interpella vivement M. de Stormont, et lui demanda des explications. L'ambassadeur, désarçonné par cette brusque attaque, perdit contenance et ne put que balbutier de vagues excuses, en alléguant que les expressions dont s'était servi lord Suffolk avaient sans doute été dénaturées par un traducteur infidèle. Mais ce semblant de réparation ne pouvait calmer l'exaspération publique. Au nom de

l'armée française, un brave officier, M. Turpin de Crissé, mestre-de-camp de cavalerie, envoya un cartel à lord Suffolk, lui donnant rendez-vous à Ostende pour un jour déterminé. Ce cartel resta sans réponse. En Angleterre, on trouva que le silence dédaigneux du grand seigneur anglais avait été la seule conduite digne et convenable. En France, on pensa que cette conduite avait été inspirée par un sentiment judicieux de conservation personnelle. Quoi qu'il en soit, l'espion transmet à son correspondant de Londres l'explosion des colères françaises. Il est impossible, suivant lui, que la guerre ne sorte pas, sous un bref délai, d'une situation si tendue. Le gouvernement français, lors même qu'il voudrait conserver la paix, serait entraîné par le torrent de l'opinion. Mais le gouvernement français n'est pas surpris par les événements. Bien au contraire, il les a ménagés avec une rare habileté. Il a amené la nation à demander elle-même la guerre. D'ailleurs, la France est prête pour la lutte. Il y a en ce moment, dans la rade de Brest, un armement naval considérable en état de prendre la mer. L'espion annonce, en terminant son message, qu'il va se rendre à Brest, afin d'inspecter de ses propres yeux la flotte et les marins qui prétendent disputer de nouveau à sa patrie la souveraineté des mers.

L'espion tint parole. Son dixième rapport est daté de Brest. Il avait conçu un projet bien audacieux. Il se proposait de visiter en détail le port et la flotte de Brest, l'arsenal de Rochefort et celui de Toulon. L'entreprise était plus qu'audacieuse, elle était pleine de dangers, car on commençait à regarder d'un œil

menaçant les Anglais résidant dans les ports de mer, et à arrêter certains d'entr'eux, que l'on prenait pour des espions. Rien n'intimide notre dénicheur des renseignements à l'usage de l'Angleterre, et il y a, il faut en convenir, dans cette investigation intrépide, une dose de patriotisme qui relève le métier d'espion. Notre homme arrive donc à Brest, muni d'une lettre de recommandation pour un commissaire de la marine, lettre qui lui ouvrira l'entrée des arsenaux. Il constate d'abord, en visitant le port, qu'il y règne une prodigieuse activité. Le nombre des ouvriers employés aux préparatifs de guerre, charpentiers, calfats, voiliers, armuriers, dépasse dix mille. On travaille sans relâche; les forces des ouvriers sont surexcitées par des hautes-paies, des rations d'eau-de-vie, et surtout par l'idée que l'on va bientôt courir sus aux Anglais. La nuit n'interrompt pas cette fièvreuse et vaillante activité! L'armement des vaisseaux se poursuit à la lueur des torches. La veille même de l'arrivée de l'espion, on a reçu l'ordre de mettre en armement quatre nouveaux vaisseaux, sept frégates et cinq corvettes, et de rétablir et d'armer de canons du plus gros calibre toutes les batteries de la côte. Notre espion visite l'arsenal, les cales couvertes, où trois vaisseaux sont encore en construction, et il admire, en connaisseur expert, l'élégance de forme des vaisseaux français. Il n'hésite pas à reconnaître que les vaisseaux de l'escadre de Brest doivent être plus fins voiliers que ceux de l'Angleterre. Dix-sept vaisseaux sont déjà pourvus de leurs équipages de guerre au grand complet, et constituent une force navale toute prête à

entrer en ligne, sous les ordres de M. de Grasse, lieutenant-général.

Jusque-là, il n'y a dans le rapport de l'espion rien d'extraordinaire. Il fait en conscience son métier de surveillant. Mais voici ce qui devient plus curieux. Il s'ingénie si bien qu'il trouve le moyen de se faire inviter à un grand dîner donné par M. de Grasse aux officiers de la flotte, sur son vaisseau amiral *l'Intrépide*. Il assiste à ce dîner, et se trouve placé à table entre deux capitaines de frégate, MM. du Beausset et Ducouëdic. On porte des toasts répétés au triomphe des Américains, à l'humiliation de l'Angleterre. Les têtes s'échauffent, les langues se délient, et les deux voisins de l'Anglais, avec ce laisser-aller que provoque l'entrain d'un dîner, et cette certaine dose d'esprit fanfaron qui appartient à notre pays, vantent beaucoup les forces navales de la France, se flattent de prendre sur l'Angleterre une bonne revanche, et, sans s'en douter, fournissent à l'espion d'utiles renseignements. Au dessert, après le champagne, il y a redoublement de gaîté patriotique, et l'on entonne en chœur la chanson de Saratoga, faite sur la capitulation du général Burgoyne (D). L'espion s'esquive au milieu du tumulte, rentre dans sa chambre et envoie à Londres une liste de quarante-cinq vaisseaux de ligne, qui se trouvent dans le port de Brest, à l'état d'armement complet ou de demi-armement, pouvant être complété en quelques semaines.

Faut-il suivre maintenant l'espion britannique dans sa tournée d'exploration à Rochefort, à Toulon, à Marseille, à Bordeaux? L'impatience nous gagne nous-

même, simple narrateur que nous sommes, et, comme la France entière de ce temps, nous avons hâte d'entendre la première voix du canon. Toutefois, quoique tout soit prêt pour la guerre, les premières hostilités ne commenceront qu'au mois de juin; car, chose étrange, c'est l'Angleterre qui à son tour, en voyant la France si bien préparée, va chercher des atermoiements, et faire une tentative désespérée pour rendre la guerre impossible.

Racontons d'abord, en quelques mots, les voyages de l'espion dans les provinces du midi. Les renseignements qu'il fournit ont encore un certain intérêt historique. — A Rochefort, il ne trouve que trois vaisseaux de ligne sur les cales de construction; mais en revanche on arme un grand nombre de frégates destinées à la guerre de course. L'espion n'en compte pas moins de dix-huit. A Toulon, il assiste au départ de l'escadre de l'amiral d'Estaing, forte de douze vaisseaux de ligne et de cinq frégates. Une autre escadre de six vaisseaux est toute prête à partir pour les mers de l'Inde, sous les ordres de MM. de Tronjoli et de Fabri. Le public attend de grandes choses de M. d'Estaing. C'est un officier plein d'ardeur, d'une activité sans égale et animé contre l'Angleterre d'une haine implacable. Dans la dernière guerre, avec trois petites frégates que lui avait confiées la Compagnie des Indes, il avait pris d'assaut, saccagé et ruiné toutes les forteresses construites par les Anglais sur les côtes de Sumatra et de Coromandel. Enfin, fait prisonnier dans un combat inégal, il avait été conduit en Angleterre et soumis à d'indignes traitements. Il partait donc, la haine dans

le cœur, et bien décidé de faire aux Anglais le plus de mal possible. Heureusement, ajoute le narrateur anglais, M. d'Estaing n'est pas aimé dans la marine française, parce que c'est un officier bleu, un intrus, qui n'a pas commencé sa carrière dans les garde-marines. Il aura à lutter contre le mauvais vouloir de ses propres officiers ; on lui obéira à contre-cœur, et l'on ne sera pas fâché, par préjugé de corps, de voir échouer les projets d'un officier bleu. Cette double prédiction devait se réaliser. M. d'Estaing fit, pendant la durée de la guerre, beaucoup de mal aux Anglais ; mais ses projets les plus importants échouèrent, ou du moins ne purent recevoir leur complète exécution, par le mauvais vouloir des officiers servant sous ses ordres.

A Marseille, l'espion trouve toute la population impatiente de voir la guerre éclater. L'enthousiasme sympathique pour les Américains se traduit par des manifestations publiques. Pendant le séjour de l'espion dans cette grande ville, les francs-maçons ont donné un grand dîner où se trouvaient treize fois treize convives, réunis autour de treize tables — On a bu de treize sortes de vins, et porté treize toasts en l'honneur des treize États-Unis d'Amérique. Au milieu de la salle, se trouvait le buste de Franklin, avec ce vers fameux inscrit sur le socle :

Eripuit cœlo fulmen, sceptrumque tyrannis.

Nous croyons que c'est dans le banquet des francs-maçons de Marseille que ce vers si célèbre, et qui était

alors attribué à Turgot, reçut sa première publicité.

A Toulouse, à Narbonne, mêmes manifestations. A Bordeaux, le commerce maritime, ordinairement si ombrageux, si timide, si terrifié à l'annonce d'une rupture avec la puissante Angleterre, ne parle que de guerre, ne rêve qu'expéditions militaires contre les Antilles et les Indes anglaises. Un grand nombre de navires s'arment en course, et les volontaires s'offrent en foule pour compléter les équipages.

L'espion anglais, pendant qu'il inspecte nos ports de mer, ne cesse pas pour cela d'avoir les yeux fixés sur Paris, et ne perd pas de vue les dernières vicissitudes diplomatiques. Il est au courant des grands et suprêmes événements qui précèdent les hostilités.

C'est ainsi qu'il nous apprend que, vers le milieu de janvier 1778, une tentative désespérée a été faite par le gouvernement anglais. Lord North, reprenant en quelque sorte la pensée de l'espion, a fait proposer officiellement à MM. Franklin, Silas Deane, et Arthur Lee, ministres accrédités par le Congrès de Philadelphie auprès de la Cour de Versailles, le plan d'une alliance offensive et défensive entre l'Amérique et l'Angleterre contre la France et l'Espagne. Les Américains auraient une constitution autonomique, un parlement séparé; leur commerce serait libre et affranchi de toutes entraves. En échange de ces avantages, ils reconnaîtraient le protectorat de la Grande-Bretagne, et recevraient des garnisons anglaises dans un certain nombre de places fortes. Le sort des Iles-Ioniennes devait, un demi-siècle plus tard, apprendre au monde ce que c'est que le protectorat britannique. Les ministres américains furent bien

inspirés en repoussant cette insidieuse et tardive transaction. Ils se contentèrent de répondre : il est trop tard ! sentence fatale qui devait être prononcée plus d'une fois dans le cours des révolutions politiques, dont l'insurrection américaine présageait l'avènement prochain. La démarche désespérée du ministre anglais ne servit qu'à précipiter le dénouement qu'il redoutait. Les agents américains firent connaître au cabinet de Versailles les propositions qui leur étaient faites, et pressèrent vivement M. de Vergennes de se déclarer. L'habile ministre ne demandait plus autre chose. Son œuvre, si laborieusement conduite à fin, était accomplie. Il avait mis la France en état de lutter contre sa puissante ennemie. Le 30 janvier, dans un acte officiel, l'indépendance des États-Unis fut reconnue par le gouvernement français, et un traité d'alliance offensive et défensive fut conclu entre les deux nations pour le cas évidemment très-probable où, à la suite de la publication de l'acte de reconnaissance, le gouvernement de la Grande-Bretagne prendrait l'initiative d'une rupture.

L'événement prévu ne se fit pas long-temps attendre. Le 2 mars 1778, l'acte de reconnaissance fut dénoncé diplomatiquement à lord North par M. de Noailles, ambassadeur de France à Londres. Le 20 mars, M. de Stormont demanda ses passeports et quitta Paris.

L'espion raconte cette dernière péripétie très-brièvement et avec un laconisme d'expressions qui, chez lui, est le signe infaillible de la mauvaise humeur. Il reprend ensuite le récit des faits.

Il nous apprend que, dans les premiers jours de

février, M. de Lamothe-Piquet a quitté Brest, à la tête de six vaisseaux de ligne, pour convoyer quinze bâtiments de commerce américains. En débouquant, il a rencontré une petite escadre de corsaires américains, qui a salué de vingt-un coups de canon le drapeau sans tache du roi de France. L'amiral a rendu le salut de treize coups de canon, qui est le salut que l'on rend aux Provinces-Unies. Ce détail est intéressant et ne se trouve pas dans l'histoire générale. On est heureux d'apprendre que l'honneur de saluer, pour la première fois, le drapeau constellé de treize étoiles est échu au brave amiral qui devait acquérir, dans la guerre de l'Indépendance, une si glorieuse renommée.

L'escadre de Brest, c'est l'espion qui nous l'apprend encore, a été portée à trente-deux vaisseaux de ligne munis de leurs équipages. Cette flotte, car un pareil rassemblement de vaisseaux armés mérite assurément ce nom, est commandée par M. d'Orvilliers, lieutenant-général, ayant sous ses ordres quatre lieutenants-généraux : le comte Duchaffaut, le duc de Chartres, le comte de Guinchen, le vicomte de Rochechouart, et pour chef de pavillon, M. de La Mothe-Piquet.

Douze vaisseaux de ligne sont partis de Toulon sous les ordres du comte d'Estaing, six sous les ordres de M. de Fabry. Il y a dans la rade de Brest une puissante réserve de quinze vaisseaux armés, plus trois vaisseaux en construction et trois autres à Rochefort. La France entrait donc en ligne, au début de la guerre, avec une force navale de soixante-onze grands vaisseaux, sans compter plus de soixante frégates. Depuis la guerre de la Ligue d'Augsbourg, jamais notre

patrie n'avait montré tant de vitalité, tant de puissance ; jamais elle n'avait mis au service du bon droit et de la justice une aussi formidable force matérielle. Mais aussi combien le temps avait été mis à profit ! combien d'habileté diplomatique avait été déployée pour tromper la vaniteuse confiance des Anglais ! quels prodiges d'activité et de force contenue on avait obtenus de cette France, que ses voisins peu clairvoyants proclamaient être tombée en enfance sénile ! D'un état naval qui se traduisait par le chiffre de vingt-trois coques à moitié pourries, on était arrivé à mettre en ligne une force militaire de soixante-onze vaisseaux admirablement équipés. Nous croyons pouvoir affirmer, qu'il n'y a pas dans l'histoire d'aucun peuple, pas même dans celle du peuple anglais, si jaloux pourtant de sa puissance maritime, un second exemple d'un si merveilleux effort.

L'espion sans doute le pensait comme nous, car il termine son douzième rapport par ces mots significatifs :

« Puissent nos vieux routiers donner le fouet à ces écoliers turbulents, sans quoi c'en est fait de la vieille Angleterre ! »

Nous nous permettrons de faire remarquer que la conclusion de l'écrivain anglais n'est pas parfaitement logique. Si les marins français sont des écoliers, la vieille Angleterre n'est pas perdue ; elle n'a rien à craindre. Il y a dans cette phrase du patriote anglais le sentiment d'une crainte que l'on ne veut pas avouer. L'Anglais a peur quelquefois, et en cela il ressemble à tout le monde. Mais il n'a pas peur à la façon des

autres hommes. Chez lui l'orgueil britannique n'abdique jamais ses droits, et la peur même est insolente.

L'espion vient de quitter la France en lui donnant, en guise d'adieu, sa malédiction (E). Nous serons plus poli que lui. Malgré sa mauvaise humeur, nous lui souhaitons un heureux voyage.—En outre, nous lui accordons sans peine un certificat de civisme anglais, et nous reconnaissons que, dans la mission qu'il s'était imposée, il s'est montré habile, intelligent et courageux. Son espionnage patriotique nous a conservé des renseignements précieux, des détails intéressants, qu'il nous faudrait chercher, peut-être, inutilement dans les archives secrètes des ministères de la marine et des affaires étrangères.—Rassurons-nous, d'ailleurs, quant aux menaces qu'il nous adresse en nous quittant. Les Anglais, dans la guerre qui se prépare, ne donneront le fouet à personne. Des marins tels que d'Estaing, Duchaffaut, de Suffren et Lamothe-Piquet ne se laisseront pas traiter comme des écoliers. Ils se montreront les dignes héritiers des Jean Bart, des Duguay-Trouin, des Pontis, des Château-Renaud qui donnaient aux ennemis de la France des leçons d'intrépidité et de stratégie nautique, et n'avaient pas, que nous sachions, l'habitude d'en recevoir.

La première rencontre entre les deux marines eut lieu le 17 juillet 1778. Elle fut à l'avantage des Français.

Deux frégates françaises, la *Licorne* et la *Belle-Poule*, détachées de la flotte de Brest pour surveiller l'entrée de la Manche, tombèrent par un temps brumeux dans la grande escadre anglaise, commandée par l'amiral

Keppel. La *Licorne* fut obligée d'amener son pavillon sans même pouvoir essayer un semblant de défense. Mais la *Belle-Poule*, très-fine voilière, parvint à s'échapper, et fut suivie seulement de la frégate anglaise l'*Aréthuse*. Quand la frégate française, attirant après elle son ennemie, fut assez loin de la grande flotte anglaise, elle s'arrêta et offrit le combat. Ce fut un véritable duel à armes égales et courtoises, chaque frégate étant armée de trente-deux canons. Après cinq heures d'une effroyable canonnade, la frégate anglaise fut complètement désemparée, et ne put rejoindre le gros de l'escadre que remorquée par un vaisseau de ligne que l'amiral Keppel envoya à son secours. La *Belle-Poule* rentra dans le port de Brest, aux applaudissements de la flotte française.

Ainsi fut inaugurée la guerre d'Amérique.

Ce combat de la *Belle-Poule*, qui est resté populaire dans les souvenirs de nos marins, eut en France un incroyable retentissement. En tant que succès, le résultat de la lutte était modeste. C'était un combat vaillamment soutenu, mais ce n'était rien de plus. Et pourtant, jamais victoire, depuis Steinkerque et Fontenoy, ne fut acclamée avec de pareils transports. C'est que le combat de la *Belle-Poule* était en réalité plus qu'une victoire, c'était une délivrance. C'était le réveil de la France, c'était le signal de la résistance à l'odieuse oppression que la Grande-Bretagne s'arrogeait depuis cinquante ans sur les mers.

Quelques jours après, une collision bien autrement grave s'engagea, à la hauteur des îles d'Ouessant, entre la flotte française, commandée par M. d'Orvilliers et

armée de mille neuf cent trente-quatre canons, et la flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral Keppel, portant deux mille deux cent quatre-vingt-huit bouches à feu. La supériorité matérielle était du côté des Anglais. C'était bien l'occasion, pour les vieux routiers anglais, de donner à des écoliers mutins une sévère leçon. Mais les écoliers reçurent leurs maîtres avec de telles bordées de canon, que le désordre se mit dans la ligne anglaise, et que l'amiral Keppel crut devoir arborer le signal de retraite en donnant l'ordre à ses vaisseaux d'éteindre leurs feux, tandis que les bâtiments français portaient fièrement tous leurs fanaux. Le combat d'Ouessant fut célébré comme une victoire. C'en était une, en effet. Une flotte anglaise, de force supérieure, avait fait retraite devant une flotte française. Cela ne s'était pas vu depuis le combat de Port-Mahon. L'effet moral de cet événement fut immense en Europe. On comprit que la domination britannique sur les mers était sérieusement attaquée, et Louis XVI fut salué du titre de restaurateur de la marine française (F).

Nous n'entreprendrons pas de raconter tous les autres événements de cette guerre de cinq années, qui fut si glorieuse pour notre patrie. Nous aurions trop à raconter. Il nous faudrait rappeler la victoire navale remportée par l'amiral d'Estaing sur l'escadre anglaise, commandée par le commodore Byron en vue de l'île de la Grenade, la prise de cette colonie, la défaite de lord Cornwalis à York-Tow, et la capitulation de son corps d'armée, renouvelant pour la Grande-Bretagne l'humiliation de Saratoga, le siége et la prise de Port-Mahon, les glorieuses campagnes du bailli de Suffren

dans l'Inde. Tous ces faits appartiennent à la grande histoire. Notre but n'était pas de faire le récit de la guerre, mais le récit de la préparation de la guerre. Nous avons voulu étudier avec quelque détail le travail de relèvement qui s'est fait dans notre pays, de 1775 à 1778. Les annales françaises offrent plusieurs exemples d'efforts semblables, tentés après une longue période de désastres et de décadence. Le plus souvent, ce travail de relèvement se résume dans un grand nom historique. Le sauveur de la France s'appelle, suivant les temps, Duguesclin, Charles-le-Sage, ou Villars. Si la chute a été plus complète, si les désastres sont de ceux qu'aucune force humaine ne puisse réparer, l'intervention divine apparait plus manifeste : le sauveur est une jeune fille, et le salut de la France s'appelle Jeanne d'Arc. Dans la période si curieuse que nous venons d'étudier, le salut de l'honneur français a été l'œuvre de la nation tout entière. Le souverain, et c'est là l'éternelle gloire de l'infortuné Louis XVI, n'a eu qu'à suivre l'élan et à le modérer. Une impétuosité trop vive eût compromis le succès. Mais quelle énergie dans cette France de 1775, que l'on croyait décrépite ! quel entrain, quelle ardeur à secouer le joug de l'orgueilleuse prépondérance britannique ! Les hommes de cette époque sont bien les précurseurs des races héroïques qui, vingt-cinq ans plus tard, devaient remplir le monde de leur terrible renommée.

A un point de vue plus restreint, et pour ne parler que de la reconstitution de notre puissance maritime, l'étude que nous venons de terminer nous parait d'au-

tant plus intéressante, que la période dont nous avons esquissé l'histoire présente avec la situation actuelle de curieuses analogies.

En effet, à la suite des grands désastres des guerres de la Révolution et de l'Empire, il a été long-temps admis, comme règle politique, que la question de prépondérance maritime était tranchée sans retour; que l'empire de la mer appartenait aux Anglais, qu'il fallait en prendre son parti; que la France devait se contenter d'un état naval secondaire, insuffisant pour tenter la fortune des grandes batailles, suffisant pour rallier les puissances de troisième ordre et former le noyau d'une résistance maritime fédérative. Telle a été la règle très-sensée, très-raisonnable en apparence, admise par les deux grands gouvernements qui ont succédé au premier Empire.

Le second Empire a brisé ces timides traditions. Il a entrepris, dans de grandes proportions, la restauration de la puissance maritime et coloniale de la France. Une grande île australienne a été ajoutée à nos possessions; les limites du Sénégal français ont été reculées jusqu'aux rives du Niger. Nous prenons pied à Madagascar et en Cochinchine. Notre matériel naval est porté au chiffre de cinquante-trois vaisseaux de ligne et de cinquante frégates. Si ces chiffres paraissent inférieurs aux chiffres des vaisseaux et frégates qui composaient les escadres de Louis XVI, il ne faut pas oublier que le type et la puissance d'armement des vaisseaux modernes se sont considérablement accrus, et qu'un vaisseau tel que *la Bretagne* vomit, en une seule bordée, plus de fer que toute une escadre du temps de Jean Bart et Duguay-Trouin.

Mais ce que le gouvernement de Louis XVI, par suite du malheur des temps, ne pouvait faire qu'en cachette, que sournoisement, que subrepticement pour ainsi dire, le gouvernement de l'Empereur le fait au grand jour, en face de l'Europe, en opposant le calme et le sang-froid du bon droit aux cris d'alarme hypocrite que soulève, de l'autre côté du détroit, la renaissance de notre marine. L'empire a rendu à la France la conscience de sa force, la confiance dans ses formidables ressources; et notre patrie sait, aujourd'hui, que c'est pour elle qu'a été formulé ce vieil adage de la sagesse des nations : Vouloir, c'est pouvoir.

NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A. M. Henri Martin, dans son *Histoire de France*, a indiqué avec précision et autorité le rôle véritable qu'a joué Beaumarchais dans les négociations secrètes qui ont préparé, entre la France et l'Amérique, le traité d'alliance de 1778 (V. *Histoire de France*, 2e. édition, volume XIX, pages 272 et 276).

B. Il est permis de croire, sans que toutefois aucun document officiel autorise cette conjecture, que M. de Vergennes était dans le secret de la comédie. Il lui importait grandement de savoir quels étaient les projets du gouvernement britannique à l'égard de la Hollande. Quand il sut que lord North avait proposé au stathouder des Provinces-Unies une alliance offensive et défensive, il fit à la Hollande une proposition semblable et offrit à son tour

l'alliance de la France. Les Hollandais hésitèrent, ils auraient voulu rester neutres. Ils se promettaient de grands avantages de l'interruption du commerce maritime des trois peuples belligérants ; ils espéraient, grâce à leur neutralité, devenir les facteurs maritimes de l'univers entier. Ils n'osaient, d'ailleurs, se déclarer contre l'Angleterre. La marine hollandaise était bien déchue du haut degré de puissance et de splendeur qu'elle avait occupé au temps des illustres amiraux Tromp et Ruyter. En 1775, elle était hors d'état de protéger efficacement les florissantes colonies fondées par la Hollande en Asie et en Afrique. Cet état de faiblesse relative assurait, au moins, à l'Angleterre la neutralité de la Hollande. Lord North, qui ne connaissait en politique que les procédés violents et l'emploi de la force brutale, entreprit de contraindre de vive force la Hollande à sortir de sa neutralité, et il fit attaquer par des vaisseaux anglais une escadre hollandaise mouillée sur le Dogger-Bank. Le résultat de ce bel expédient politique fut tel qu'on devait l'attendre. La Hollande sortit de sa neutralité, mais ce fut au profit de la France. Toutefois, avant de s'engager avec le gouvernement de Louis XVI, elle stipula que la France se chargerait exclusivement de protéger les colonies hollandaises de Java et du Cap. Ce fut alors que M. de Vergennes expédia aux Indes le lieutenant-général bailli de Suffren. La mission du bailli de Suffren a été mal comprise de la plupart des historiens. Ils se sont demandé pourquoi, après les avantages remportés par lui sur les Anglais, Suffren n'avait pas tenté de recouvrer une partie de l'empire des Indes. L'illustre marin ne disposait pas de forces suffisantes pour tenter une telle entreprise. Son escadre, composée de douze vaisseaux de ligne, ne portait pas de troupes de débarquement. En outre, la mission qu'il avait reçue n'était pas offensive, mais purement défensive. Ses instructions lui prescrivaient, avant tout, de protéger les colonies hollandaises. Il atteignit ce

but de la manière la plus complète et la plus glorieuse. En doublant la pointe de la Péninsule africaine, il débarqua et installa au cap de Bonne-Espérance une garnison française; il enleva, en vue de l'Ile-de-France, un vaisseau de ligne et une frégate anglaise; arrivé dans les mers de l'Inde, il livra aux Anglais, en moins de huit mois, six grandes batailles navales; il ne leur laissa ni trêve ni répit, si bien qu'ils ne purent tenter contre les colonies hollandaises qu'ils convoitaient de longue main, aucun effort sérieux. En outre, et malgré l'insuffisance des forces dont il disposait, il enleva de vive force aux Anglais les villes de Gondelour et de Trinquemalé, ce qui permit de recouvrer, par voie d'échange, à la fin de la guerre, Pondichéry et Chandernagor, que les Anglais avaient occupés dès le commencement des hostilités.

C. Cette réflexion de l'espion anglais nous a fait penser que ses rapports étaient adressés à lord Chatam lui-même.

D. Voici cette chanson, qui est une parodie de la proclamation de Burgoyne aux Américains :

Messieurs, prêtez attention ;
Voici la proclamation
Du bon roi d'Angleterre,
Eh bien ?
Il veut finir la guerre,
Vous m'entendez bien.

C'est l'ouvrage d'un général
Qui ne compose point trop mal :
Pour calmer l'Amérique,
Eh bien ?
Sa méthode est unique,
Vous m'entendez bien.

Nous, Jean Burgoyne, écuyer,
Général, gouverneur en pied

Des ville et Fort-Guillaume,
Eh bien ?
Dans le nord du royaume,
Vous m'entendez bien.

Colonel d'un beau régiment,
Sur terre et sur mer commandant,
De très-illustre race,
Eh bien ?
Et de la chambre-basse,
Vous m'entendez bien.

Et cetera, et cetera,
Un autre plus long en dira ;
Pour moi qui suis modeste,
Eh bien ?
Je me tais sur le reste,
Vous m'entendez bien.

Peuples qui, dupes de vos chefs,
Étourdissez de vos griefs,
Nous venons vous apprendre,
Eh bien ?
Comment on doit se rendre,
Vous m'entendez bien.

Votre Franklin, l'électriseur,
N'est qu'un dangereux suborneur ;
Insensé qui s'y fie,
Eh bien ?
Ainsi qu'aux Dean et Lee,
Vous m'entendez bien.

Le Washington n'est qu'un nigaud,
Et chaque Allemand lui seul vaut
Vingt grenadiers de France,
Eh bien ?

Suffolk, au moins, l'avance,
Vous m'entendez bien.

Ployez-vous sans restriction
A notre constitution ;
Le Parlement l'ordonne,
Eh bien ?
Et j'arrive en personne,
Vous m'entendez bien.

Dans une main je tiens la mort,
Et dans l'autre un très-heureux sort ;
Le Roi veut qu'on dispense,
Eh bien ?
Et justice et clémence,
Vous m'entendez bien.

Je vais répandre par milliers
Mes sauvages dans vos quartiers ;
Et si quelqu'un murmure,
Eh bien !
Gare sa chevelure,
Vous m'entendez bien.

Restez en paix dans vos maisons,
Gardez votre lard, vos moutons,
Vos bleds, votre fourrage,
Eh bien ?
Le tout pour votre usage,
Vous m'entendez bien.

Ne faites plus dans vos foyers
De draps, de chapeaux, de souliers ;
Laissez nos insulaires,
Eh bien ?
Fabriquer ces misères,
Vous m'entendez bien.

Nous vous promettons du bon thé,
Des taxes, du papier timbré ;

Car la mère-patrie,
Eh bien ?
Vous aime à la folie,
Vous m'entendez bien.

J'ai dix mille braves guerriers,
Je n'en aurois que cinq milliers,
Qu'à toute l'Amérique,
Eh bien ?
J'irois faire la nique,
Vous m'entendez bien.

Je brûlerai, saccagerai ;
Malheur à ceux que je prendrai !
Car dût-on me le rendre,
Eh bien ?
Je les ferai tous pendre,
Vous m'entendez bien.

Vos femmes, vos filles, vos sœurs,
Éprouveront, malgré leurs pleurs,
De mes gens en furie,
Eh bien ?
Plus d'une espièglerie,
Vous m'entendez bien.

Je prendrai Ticonderoga,
J'irai jusqu'à Saratoga ;
Et là vous verrez comme,
Eh bien ?
Se bat un galant homme,
Vous m'entendez bien.

Vous, insurgens, qui m'écoutez,
Ne pleurez pas, mais apprenez
Que ce pauvre Burgoyne,
Eh bien ?
S'est allé faire moine,
Vous m'entendez bien.

Il s'est réellement conduit
Aussi sagement qu'il l'a dit ;
Mais après maints vacarmes,
Eh bien ?
Il a mis bas les armes,
Vous m'entendez bien.

Messieurs, buvons à sa santé ;
Je crois qu'il l'a bien mérité :
Il vous a, sans malice,
Eh bien ?
Rendu plus d'un service,
Vous m'entendez bien.

E. L'espion revint en France, quelque temps après, et continua à instruire son correspondant des armements maritimes et des expéditions militaires préparés en France, comme aussi de l'opinion publique. On trouve, dans le Xᵉ. volume de ses rapports, un message très-curieux sur l'effet produit en France par la nouvelle de la bataille d'Ouessant. Sa correspondance ne cessa qu'en 1780.

F. On peut lire, dans l'ouvrage de M. Odet-Julien Leboucher sur la guerre d'Amérique, les détails précis du combat de la *Belle-Poule* et de la bataille d'Ouessant. L'ouvrage de M. Leboucher, écrit après la fin de la guerre, a été réimprimé à Paris en 1830.

BIOGRAPHIE

DE

M. DU FEUGRAY,

PAR M. GEORGES MANCEL,

Membre titulaire.

Quand, après avoir foüillé avec la patience d'un anatomiste dans l'existence entière d'un homme, telle que fut celle de M. du Feugray, on en vient à oser dire, sans crainte d'être démenti, qu'on eût dû écrire sur sa tombe, pour toute épitaphe, les paroles de l'Apôtre, *pertransiit benefaciendo*, il a vécu en faisant le bien, il semble que la tâche du biographe devient impossible. Qu'est-ce, en effet, auprès de ces deux mots qui résument à eux seuls les idées de charité sans borne, de dévouement inépuisable, de patience inaltérable dans les revers et dans les luttes de la vie, que l'histoire même de cette vie honnête, de ces actions si simples de bienveillance, de ces faits d'abnégation si tranquille? Devant les difficultés qu'on rencontre à chaque instant, on est tenté de prendre au sérieux le défi, porté à l'art par un philosophe de nos jours, de traiter avec élévation la bonne et douce figure de saint Vincent-de-Paul.

Nicolas-Louis Pépin du Feugray (1) naquit à Mortain le 8 juin 1786. Élevé d'abord sous la direction d'un maître particulier, il acheva ses classes au collége de Vire et vint ensuite à Caen étudier le Droit. Plus tard, il perfectionna son éducation à Paris, en suivant simultanément divers cours de médecine et de littérature.

Il avait vingt-huit ans lorsque les événements de 1814, en ramenant en France la famille des Bourbons dont il appelait le retour de tous ses vœux, le décidèrent à entrer dans la carrière administrative, et il accepta la place de secrétaire particulier de M. Séguier, choisi par le nouveau pouvoir pour administrer le département du Calvados.

Les efforts que M. Séguier fit, en 1815, pour maintenir le Calvados sous l'obéissance du Roi et les sentiments religieux qu'il manifestait hautement, l'ont fait accuser d'intolérance par certains hommes de parti; d'un autre côté, on sait qu'il fut un moment en défaveur pour avoir agi avec trop d'indulgence envers les libéraux et les bonapartistes. Si l'on peut juger de la conduite du supérieur par celle de l'inférieur qui lui était dévoué, nous devons penser que la première accusation portée contre lui ne mérite aucune créance.

(1) Bien que M. du Feugray, signât ordinairement Dufeugray sans séparer la particule, les actes qui le concernent portent tous du Feugray, l'acte de mariage de son père en fait foi : « Entre « messire Philbert Gui Jacques Pépin du Feugray, escuyer, « seigneur de Vaux-Martin, fils majeur de feu messire Nicolas « Pépin, escuier, conseiller du roi, premier trésorier de France « au bureau des finances de Caen, etc. »

M. du Feugray, en effet, resta fidèle à ses principes jusqu'à sa dernière heure; mais cette fidélité n'altérait en rien l'aménité de ses relations avec les hommes que leurs idées politiques plaçaient dans un camp opposé. Il respectait l'opinion des autres quand il la croyait, comme la sienne, fondée sur une conviction désintéressée.

A la seconde Restauration, M. du Feugray accompagna M. Séguier à Amiens, lorsque celui-ci fut envoyé dans le département de la Somme, et, bientôt après, il y fut nommé conseiller de préfecture. Il était à peine installé dans ces nouvelles fonctions, que M. Séguier demandait son changement, et l'emmenait avec lui à la préfecture de la Meurthe où il venait d'être transféré. L'administrateur avait fait de M. du Feugray son ami, et tenait à le conserver auprès de lui.

M. du Feugray resta sous ses ordres jusqu'au 5 avril 1821 : à cette époque, M. Séguier étant passé à la préfecture de la Côte-d'Or, son secrétaire le quitta et alla régir, en qualité de sous-préfet, l'arrondissement de Savenay (Loire-Inférieure), qui, bien que près de trente ans se fussent écoulés depuis 1793, se ressentait encore de la lutte acharnée que les Vendéens y avaient soutenue contre Kleber et Marceau. Les événements récents qui venaient de changer les formes du gouvernement y avaient même réveillé les haines entre les citoyens.

Le premier soin de M. du Feugray, à son arrivée, fut de chercher à ramener la tranquillité dans les esprits, et les résultats les plus satisfaisants répondaient à ses efforts, quand tout à coup l'invasion d'une maladie

épidémique jeta la terreur dans la contrée. N'écoutant que son devoir, il se rendit avec deux médecins dans les communes où le fléau exerçait ses plus affreux ravages. Les deux médecins et la moitié de la population succombèrent en peu de jours. M. du Feugray, resté seul, ne voulut pas quitter le poste périlleux qu'il avait choisi, malgré les injonctions bienveillantes du Préfet. Malade lui-même, il soignait encore les mourants, et il ne consentit à se retirer que lorsqu'il ne lui resta plus de souffrances à soulager.

Cette belle conduite devait avoir sa récompense: en juin 1824, M. du Feugray était appelé à la plus importante sous-préfecture de France, celle de Toulon, et, le 19 mai 1825, il recevait la croix de la Légion-d'Honneur.

A l'arrivée de M. du Feugray dans sa nouvelle résidence, un grand mouvement régnait dans les travaux maritimes: le ministre avait compris la nécessité de donner plus d'extension à l'enceinte du port. L'activité fut encore augmentée, deux ans plus tard, par les inquiétudes que donnaient du côté de l'Orient les premières tentatives des Grecs pour reconquérir leur indépendance, et les insultantes bravades du dey d'Alger. Les yeux de tout le royaume étaient tournés vers Toulon. Bien que le nouveau sous-préfet n'eût à s'occuper ni des constructions ni des armements, il lui fallut surveiller une foule d'étrangers, spéculateurs ou curieux, accourus pour assister tantôt au départ du capitaine Collet pour les côtes barbaresques, tantôt à celui de l'expédition de Morée, tantôt enfin à celui de l'expédition d'Alger.

« Toulon, dit un témoin oculaire, présentait un « spectacle auquel les yeux, l'esprit et les oreilles « avaient d'abord quelque peine à se faire. Des offi- « ciers et des soldats de toute arme encombraient les « rues, les promenades, les places publiques. Des « matelots provençaux, italiens, catalans, maltais, « grecs, barbaresques, bretons, normands, portant « le costume et parlant le langage de leurs diverses « patries, se mêlaient, se pressaient, du matin au soir, « sur le rivage, au milieu d'une inexprimable confu- « sion. Le bruit des cloches était remplacé, pour « marquer les heures, par le son des trompettes, des « clairons, des tambours; celui des métiers ou des « industries, par de perpétuelles détonations d'artil- « lerie ou de mousqueterie. Des caissons, des fourgons, « des pièces de canon, circulaient dans les rues, au « lieu des charrettes et des voitures qu'on y rencontre « d'ordinaire; et une multitude de barques, de canots, « d'embarcations de toute sorte, ne cessait en même « temps d'aller et de venir du port à la rade, de la « rade au port. Du côté de la terre, on eût dit une « ville prise d'assaut, ou tout au moins envahie par « une nombreuse armée; du côté de la mer, un « immense entrepôt où seraient accourus des navires « de tous les points du globe. »

Au milieu de ce tumulte, l'active surveillance de M. du Feugray l'avait rendu tellement utile, tellement nécessaire, que le ministre de l'intérieur, en le nommant préfet des Landes le 2 avril 1830, lui donna l'ordre de n'aller à Mont-de-Marsan que quand l'embarquement des troupes aurait été complètement

effectué, et il ne put quitter Toulon que dans les premiers jours de juin.

M. du Feugray, en arrivant dans le chef-lieu de son département, apprit la prise d'Alger; mais le dernier coup de canon qui annonçait cette glorieuse victoire avait à peine retenti, que la Révolution de Juillet, en renversant le gouvernement auquel M. du Feugray était dévoué, détruisait, en même temps, toutes ses espérances de fortune. Toutefois, il n'hésita pas un seul instant; comme tant d'autres, il eût pu se rallier au pouvoir naissant; une belle carrière lui était encore ouverte. Il préféra une honorable obscurité à de honteuses concessions: sa démission fut immédiatement envoyée et il rentra dans la vie privée.

Le séjour prolongé qu'il avait fait à Caen, les liaisons qu'il y avait formées, le besoin, que tout homme éprouve, de se rapprocher du pays natal, déterminèrent M. du Feugray à choisir cette ville comme lieu de retraite.

Cependant la tempête qui, en passant sur la France, avait entraîné la ruine des Bourbons de la branche aînée, était loin d'avoir anéanti leur parti. Les incertitudes du pouvoir récent et ses faux ménagements encouragèrent bientôt les vaincus à des tentatives pour ressaisir le gouvernement de la société. Des journaux légitimistes se fondèrent de tous côtés. Caen fut une des villes qui prirent l'initiative, et M. du Feugray devint un des principaux rédacteurs de *l'Ami de la Vérité.* Ce journal engagea une lutte acharnée, du mois de mars 1831 au mois d'octobre 1835, contre la famille d'Orléans et ses partisans, et ne tomba qu'après

plus de trente procès et une condamnation de trois années d'emprisonnement pour son gérant.

A partir de cette époque, M. du Feugray, tout en conservant ses principes, ne fit plus de politique active, si ce n'est dans les rares moments où la question électorale agitait la population et où il avait à apporter son vote ou son influence; et, choisissant pour sujet la ville de Caen, sa patrie d'adoption, il se livra avec ardeur aux études historiques et économiques vers lesquelles ses goûts l'entraînaient depuis longtemps.

Dès 1821, en effet, il avait communiqué à l'Académie de Nancy des *Recherches sur les sépultures des ducs de Lorraine*, dans lesquelles on reconnut une *vaste érudition* : ce sont les termes mêmes du rapport à l'Académie, et qui contribuèrent à le faire nommer membre de cette Société savante. En 1825, il avait collaboré activement aux *Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Toulon*, *en* 1793, rédigés par M. Z. Pons, livre qui, bien qu'écrit avec un esprit de parti trop prononcé . n'en est pas moins une des meilleures sources où devra puiser tout homme consciencieux qui voudra écrire l'*Histoire de Toulon* à cette époque mémorable; et, enfin, en 1830, il avait donné un *Projet de défrichement des landes de Gascogne*, qui a été remarqué au milieu des nombreuses brochures que cette importante question a fait naître.

M. du Feugray, avant de traiter les différents points dont il se préoccupait, jugea d'abord à propos de les étudier dès leur principe ; il compulsa nos vieux historiens, et profitant ensuite de son élection au Conseil

municipal de Caen, en 1846, et plus tard, en 1849, au Conseil d'arrondissement, pour se faire ouvrir les archives de la ville qui n'étaient pas encore mises en ordre, et pour visiter celles du département, il procéda au dépouillement des notes curieuses qu'elles renferment. On doit à ces études un manuscrit in-f°. intitulé : *Analyse des cinquante premiers registres de la ville* (1) et des *Recherches biographiques sur la famille du chroniqueur de Bras de Bourgueville*, qui sont restées inachevées. Les brochures qu'il publia plus tard se ressentent toutes, plus ou moins, de ces travaux préliminaires. A chaque ligne on entrevoit l'antiquaire à côté et parfois au-dessus de l'administrateur et de l'économiste. Ce fut peut-être un défaut au moment où ces travaux parurent, puisque les digressions historiques nuisaient à la rapidité de la discussion que l'on cherche principalement dans ce genre d'écrits éphémères ; mais ils y gagnèrent en ce sens, que, bien que le problème qu'ils s'efforçaient de résoudre ait trouvé depuis long-temps sa solution, ils méritent encore d'être consultés pour la foule de documents qu'ils renferment et qui intéressent toujours l'historien.

On peut voir la vérité de ce que nous avançons, en lisant les Essais de M. du Feugray, sur la question du chemin de fer de Paris à Cherbourg, à son passage par Caen, et sur l'emplacement de la gare dans cette

(1) Ce manuscrit a été donné par la famille de M. du Feugray à la Bibliothèque de Caen ; il est inscrit au catalogue sous le n°. 84.

ville (1). On la peut voir surtout dans le volume intitulé : *Recherches, propositions et considérations sur les nivellements et les fontaines publiques à exécuter et à établir dans la ville de Caen,* 1849-1850, in-8°., et dans les quelques pages sur une rue de la même ville, la *Rue de la Boucherie* (2). L'homme pratique n'y paraît presque jamais ; mais, en revanche, que de faits, que de matériaux, que d'anecdotes, impossibles à trouver ailleurs, n'y rencontre-t-on pas ? Le bon, le dévoué citoyen s'y montre sans cesse, et l'auteur s'y applique à bon droit ces paroles de Jacques Le Lieur, sous le patronage duquel il met son livre : « Et sy « lescript et les cours ne sont mys et drechez en tel « ordre que l'affaire le requéroit, bien ce neanmoins

(1) *Chemin de fer de Paris à Cherbourg, ligne d'Alençon, déterminé par le projet de canalisation de l'Orne supérieure,* Caen, Lecrène, 1845, in-8°.

Chemin de fer de Paris à Cherbourg, par Chartres, Alençon, Falaise, Caen, Bayeux ; Réfutation des discours prononcés dans les séances des 2 et 3 mai dernier (à la Chambre des députés), par MM. Passy, de Vatimesnil et Thiers, *faite au Conseil d'arrondissement de Caen, par un de ses membres,* 4 août 1851, in-8°.

Chemin de fer de Paris à Cherbourg ; de la station de Caen, par M. du Feugray, ancien préfet. Caen, Delos, 1853, in-8°.

Chemin de fer de Paris à Cherbourg ; de la station de Caen, par M. du Feugray, ancien préfet, etc. Caen, Delos, 20 mars 1854, in-8°.

Chemin de fer de Paris à Cherbourg ; Un dernier mot sur le placement de la station de Caen, 30 mai 1854, in-8°.

(2) *De la rue de la Boucherie à l'occasion de la demande d'élargissement formée depuis plusieurs années par quelques-uns de ses propriétaires et habitants,* par M. du Feugray, ancien membre du Conseil Municipal et du Conseil d'Arrondissement. Caen, Delos, 1853.

« ce pourra prouffite à la pollice (ordre public de la « ville) de avoir mys en aucune lumière et congnoissance ce qui a esté faict de mon temps rédigé en « quelque ordre pour estre perpétuel en stimullant et « incitant toux bons zélateurs du bien publique de « impartir par emulacion leur entendement, paine et « labeur a augmenter, reformer les choses de bien en « mieulx... »

Outre les divers écrits que nous venons de signaler, M. du Feugray donna, en 1852, une *Généalogie de la famille de Picquot de Magny* (1). Caen, Buhour, in-8°. Elle possède la qualité qui fait le mérite unique de ces sortes d'études, la conscience; mais elle se distingue aussi par une préface qui, sous une forme concise, résume fort bien l'intérêt que, malgré nos révolutions, l'on peut encore porter à la science du blason et à l'histoire de la noblesse.

M. du Feugray était membre des Académies de Caen, de Nancy, de Toulon, d'Évreux, de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, de la Société des Antiquaires de Normandie et de l'Association normande. Il fut en correspondance avec la plupart des hommes distingués de son temps, les amiraux Jacob, Mackau, de Rigny, Dumont-d'Urville, le savant Buchon, l'illustre Châteaubriant, l'académicien Roger, le maréchal Bourmont, le général Gérard, MM. Berryer, de Montbel, d'Haussez, de Pastoret, Nibelle, de Damas, etc. Il reçut même des lettres de la famille à laquelle il avait voué tout son attachement, toute sa vie.

(1) Mme. du Feugray appartient à cette famille par sa naissance.

En 1833, M. du Feugray avait épousé une jeune personne d'une des familles les plus considérées de Caen, et on pourrait dire que cette union fut heureuse en tout point, si l'on avait seulement égard aux sympathies de cœur et de caractère qui unissaient les deux époux; mais leur bonheur fut troublé par d'affreuses vicissitudes : ils perdirent successivement les deux enfants que le ciel leur avait donnés, l'un à l'âge de trois ans, l'autre déjà parvenu à l'âge de quatorze ans, et comme si ces épreuves n'étaient pas suffisantes, une banqueroute leur enleva, en 1848, plus de la moitié de leur modeste fortune. M. du Feugray supporta avec toute la résignation du chrétien les malheurs qui ne cessaient de fondre sur lui; ses rapports avec ses amis furent les mêmes; il montra toujours la même aménité, la même bienveillance, le même dévouement; mais on vit sa santé s'affaiblir d'une manière sensible, et l'on prévoyait sa fin prochaine, lorsqu'il fut emporté par une attaque d'apoplexie le 18 mars 1855.

La mort de M. du Feugray fut considérée comme un malheur public : fidèle à ses principes, zélé citoyen, affable, bienveillant par-dessus toute chose; malgré les pertes qu'il avait subies, il était devenu le bienfaiteur du pauvre quartier de Vaucelles qu'il habitait. Sa charité était inépuisable. Il aimait ses voisins comme ses enfants, et ce qu'il appelait son voisinage était un immense faubourg; il les aidait dans leurs embarras, les conseillait, les dirigeait dans leurs affaires, leur procurait du travail; et, lorsque leurs besoins lui semblaient trop pressants, il leur ouvrait encore sa bourse

qu'il trouvait le moyen de remplir pour eux aux dépens de son bien-être (1).

Les obsèques de M. du Feugray donnèrent la mesure de l'estime et de l'affection qu'il avait inspirées à ses concitoyens. Une foule immense dans laquelle se confondaient toutes les classes, toutes les opinions, assistait à cette douloureuse cérémonie, dernier hommage rendu à l'homme de cœur, à l'homme de bien (2).

(1) Qu'il soit permis à l'auteur de cette biographie de raconter un fait dont il a été témoin. En sa qualité d'antiquaire, il désirait, depuis long-temps, visiter l'ancienne prison de la haute-justice de Ste.-Paix, aujourd'hui remplacée par la maison, rue Ste.-Paix, n°. 41, mais qui à cette époque était encore debout. C'était en 1852. M. du Feugray demeurait tout auprès du vieil édifice, et il consentit à servir de *cicérone* à son curieux ami. La prison avait conservé son aspect lugubre d'autrefois, ses barreaux de fer, ses portes massives, ses verrous ; seulement, au lieu de coupables, chacun des cachots renfermait, prisonniers volontaires, une famille composée de vieillards, de femmes et d'enfants hâves et déguenillés. — Il était jour et les hommes étaient au travail. — A notre entrée dans cet enfer, tous ces êtres abandonnés se groupèrent autour de M. du Feugray : leurs gestes, leur attitude, leurs yeux surtout exprimaient une ardente reconnaissance. La visite d'un ange consolateur, descendu du ciel, ne les aurait pas émus davantage. Nous pensions à cette scène lorsque, en commençant cette notice, nous avons parlé de saint Vincent-de-Paul.

(2) Par suite d'une souscription ouverte spontanément pendant les funérailles, et immédiatement couverte de signatures, on a élevé à M. du Feugray un tombeau digne de lui. Ce monument est dû au ciseau de M. Dupont, et a été exécuté sur les dessins de MM. G. Bouet et Lamothe.

Depuis 1856, le portrait de M. du Feugray fait partie de la galerie de portraits de la Bibliothèque de Caen. Il est peint par M. Guillard, conservateur du musée de cette ville.

LA PSYCHOLOGIE

DE GALIEN,

PAR M. EMMANUEL CHAUVET,

Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Rennes.

> « L'âme et le corps ne font ensemble qu'un tout naturel, et il y a entre les parties une parfaite et nécessaire communication. »
> (Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même.*)

En général, les philosophes aujourd'hui voient d'un mauvais œil ce qu'ils appellent les empiétements des médecins, lorsque ceux-ci ajoutent à l'étude du corps celle de l'âme ; et ils tiennent pour suspects ceux des leurs qui inclinent à une alliance avec la médecine. Ils ont cent fois raison, s'ils veulent seulement maintenir la distinction de la physiologie et de la psychologie ; et cent fois tort, s'ils prétendent élever entre elles une barrière infranchissable.

Personne n'est plus frappé que moi de la différence du corps, substance inerte, et de l'âme, force active ; comme aussi de celle de la vie physique, qui est une sorte de mouvement en ligne droite, et de la vie morale, dont le propre est de revenir sur elle-même. Je ne confonds pas plus ces choses que le jour et la

nuit. Mais est-il permis de les séparer d'une manière absolue, comme on le fait si souvent? La vie morale est-elle assez indépendante de la vie physique, pour pouvoir être utilement étudiée sans la vie physique; assez indépendante du corps, pour pouvoir être fructueusement analysée sans le corps? Tout me semble prouver le contraire.

Supposons les deux vies distinctes dans leurs principes comme elles le sont en elles-mêmes (ce qui n'est pas prouvé, et vraisemblablement ne saurait l'être), toujours est-il incontestable qu'elles sont unies par les plus étroits et les plus constants rapports. Partout, toujours, la vie morale implique la vie physique, et s'y appuie; et si celle-ci n'implique pas celle-là, du moins ne se montre-t-elle seule que dans les espèces très-inférieures, où elle se montre à peine. Dès qu'elle atteint à toute la perfection dont elle est susceptible, vous la voyez se terminer à la sensibilité, à l'intelligence, à la volonté, et se compléter par elles. Il semble que les facultés aient leur base nécessaire dans les fonctions; les fonctions, leur naturel couronnement dans les facultés. — Là ou les deux vies coexistent, elles ne varient pas l'une sans l'autre. Il faut que la vie inférieure soit ce qu'elle doit être, pour que la vie morale se développe dans sa force et sa grandeur; et la première ne saurait être troublée, sans que la seconde ne le soit aussi. Mais la vie morale réagit à son tour, et met tantôt l'ordre, tantôt le désordre dans la vie physique. D'où il suit que celui qui isole les fonctions et les facultés pour les étudier isolément, s'impose la tâche d'expliquer des causes dont il ne peut

voir les effets, et, ce qui est plus grave, des effets dont il ne peut atteindre les causes.

Quant au corps, est-il bien certain qu'il soit moins nécessaire au développement des facultés qu'à l'exercice des fonctions ? En vérité, on se fait quelquefois de l'homme une bien singulière idée ! D'un côté, le corps qui vit par lui-même, ou par je ne sais quel principe mal défini, d'une vie sourde et grossière comme lui ; de l'autre, l'âme, essence complète, parfaite, qui se suffit, qui porte dans son sein toutes les conditions du plus magnifique développement ; entre eux, nul rapport naturel, mais une incompatibilité absolue, et comme un perpétuel et violent effort pour rompre leur chaîne et recouvrer leur primitive indépendance. Mais un tel monstre n'existe que dans l'imagination des mystiques qui inventent l'homme d'après leur système, au lieu de le décrire d'après l'observation des faits et de la réalité. Quelle est donc la faculté qui n'a pas son nécessaire instrument dans telle ou telle partie de l'organisation ? Est-ce que l'âme peut percevoir sans les organes des sens ? jouir ou souffrir sans les nerfs sensitifs ? imprimer le mouvement sans les nerfs moteurs ? penser, vouloir sans le cerveau, centre des nerfs, organe des organes ? Si le principe de la vie morale diffère de celui de la vie physique, tout au moins a-t-il, comme ce dernier, un rapport naturel, essentiel au corps, où il trouve les instruments dont il a besoin pour manifester et développer ses puissances. D'où il suit que, s'il est nécessaire d'étudier la vie morale en elle-même, par la conscience et la réflexion, il ne l'est pas moins de l'étudier dans les organes au

sein desquels elle s'accomplit, par l'observation des sens et l'expérimentation.

Qu'on m'entende bien, je réserve expressément le mystère de la destinée future. Je crois à l'inviolabilité de la justice, et à l'omnipotence de l'Être suprême. Dieu peut tout ce qu'il veut, et veut tout ce qu'il doit : il suffit ; l'âme survit au corps, sans que je sache comment, ni que j'aie besoin de le savoir. Mais ceci posé, je dis que, dans l'ordre naturel et actuel, les deux vies, étroitement liées entre elles, sont avec le corps dans le rapport de la fin et du moyen, et qu'il est impossible de bien connaître l'une sans l'autre, et toutes deux sans le corps. Je dis que le psychologue, après avoir observé directement l'âme dans l'âme, doit encore l'observer indirectement dans le corps, où elle a son siége, dans les organes, où elle a ses instruments, dans les fonctions, où elle a ses antécédents. Je dis que, après avoir constaté les phénomènes moraux, et déterminé les facultés qu'ils supposent, il doit encore chercher et décrire les conditions anatomiques et physiologiques, sans lesquelles ces facultés seraient comme si elles n'étaient pas. Je dis enfin que, si *on n'est pas bon médecin sans être philosophe*, on n'est pas non plus bon philosophe sans être quelque peu médecin.

Si les considérations qui précèdent sont vraies, si l'anatomie et la physiologie importent si fort aux progrès de la psychologie, c'est pour les philosophes un devoir d'étudier avec un sympathique intérêt les tentatives des médecins qui, mus d'un zèle généreux, ont voulu aborder le problème du moral avec toutes leurs connaissances acquises sur le physique. Je sais bien

que les médecins apportent trop souvent dans ces difficiles recherches des préjugés, des partis pris qui ne leur laissent pas voir toute la vérité ; je sais aussi qu'ils manquent d'expérience dans l'art d'observer l'homme intérieur.

Qu'ils se trompent quelquefois, cela est inévitable, et je suis tout prêt à reconnaître ou à signaler leurs erreurs. Mais se peut-il qu'ils ne répandent pas les plus précieuses lumières, précisément sur les points que les philosophes de profession sont inhabiles à éclaircir, savoir : le rapport de l'âme au corps, et des facultés aux fonctions? Et les philosophes ne méconnaissent-ils pas leurs plus vrais intérêts, en refusant de tenir compte de données qui importent au plus haut degré à la science de l'homme? Pour moi, je ne crois pas que l'étude des travaux des médecins-philosophes soit moins utile et moins féconde que celle des systèmes proprement philosophiques, et j'aime à aller m'asseoir à leur école, parmi leurs disciples, persuadé qu'ils ouvriront mes yeux à bien des vérités qui, pour ne pas être du ressort de la conscience, n'en sont pas moins capitales.

Ces médecins-philosophes, trop peu connus à ce titre, sont beaucoup plus nombreux qu'on ne le suppose. L'antiquité a les siens, comme nous avons les nôtres, et ils se recommandent également, quoique par des mérites divers. Les médecins-philosophes modernes sont meilleurs médecins. Comment en serait-il autrement? La médecine, grâce à Dieu, n'est pas en dehors de la loi commune, et, dans des conditions de plus en plus favorables, elle a dû faire, elle a fait d'immenses progrès. Mais les médecins-philosophes

anciens sont meilleurs philosophes. Cela tient à l'esprit essentiellement synthétique de l'antiquité. Ces Grecs qu'on ne saurait jamais trop admirer,

> Queis arte benigna
> Et meliore luto finxit præcordia Titan,

ces Grecs ont une curiosité universelle en même temps qu'une capacité universelle. Ils ne s'enferment pas systématiquement dans un certain ordre de recherches, indifférents ou hostiles aux autres sciences ; non, ils savent que tout se tient et s'enchaîne dans le monde des idées comme dans celui des êtres, et, en se fixant de préférence en un point de ce monde, ils le visitent tout entier, sans se trouver jamais dépaysés. De la sorte, il n'est pas un médecin grec de quelque renom, qui ne soit aussi philosophe, et à un degré remarquable.

Entre les médecins-philosophes grecs, Hippocrate est incontestablement le premier en date et en génie. Mais Galien l'emporte sur lui par le bénéfice de l'époque où il a vécu, par l'étendue des connaissances, par l'érudition, par le goût de la philosophie, par l'heureuse alliance qu'il a voulu établir entre elle et la médecine. Médecin, il dépasse de beaucoup tous les médecins de l'antiquité ; car, venu le dernier, il connaît les découvertes de ses devanciers, il les discute, il les corrige, il les développe par ses propres découvertes. Médecin-philosophe, il laisse loin derrière lui tous ceux qui ont pu mériter ce titre ; car il aime la philosophie à l'égal de la médecine, et lui fait la place aussi grande que possible ; il a étudié et pratiqué les

méthodes de tous les maîtres: Platon, Aristote, Chrysippe ; il connaît admirablement leurs doctrines, surtout celles qui se rapportent à l'âme et à l'homme. Il a donc une philosophie digne de ce nom, et, comme on s'y attend bien, cette philosophie est surtout une psychologie. — Je voudrais exposer, en la jugeant sommairement, la psychologie de Galien.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

DE L'AME.

L'âme diffère-t-elle du corps? Voilà la première question à résoudre, et la seule, si on la résout négativement. Dans le cas contraire, l'âme étant distinguée du corps, il reste à examiner ce qu'elle est en elle-même, et à la définir. On va voir que, dans le système de Galien, l'âme diffère du corps, mais infiniment peu, et qu'il la définit, mais sans en faire une essence à part.

A la manière dont il procède, on reconnait d'abord un médecin. Il commence par constater avec le plus grand soin l'influence du corps sur l'âme, et fait voir que : tel est le *tempérament* du corps, telles sont les *mœurs* de l'âme.

Considérez d'abord le tempérament chaud et le tempérament froid, et vous verrez l'âme recevoir de leurs différences des différences analogues. Elle est autre avec le premier, autre avec le second. Tout ce qui refroidit le corps, tel qu'une perte de sang; tout ce qui l'échauffe, tel qu'une fièvre ardente, la modifie plus ou moins. Trop de bile jaune, la voilà dans le délire; trop de bile noire, dans la mélancolie. Un vin généreux la fait passer tout à coup de l'abattement du

désespoir à l'exaltation du triomphe. Si le froid devient excessif, si le chaud devient excessif, elle périt également.

L'influence du tempérament sec et du tempérament humide n'est ni moins réelle, ni moins grande. Platon lui-même constate que l'humidité ôte à l'âme la mémoire des choses qu'elle connaissait avant d'être liée aux organes. Au contraire, la sécheresse rend l'intelligence plus parfaite. C'est un fait ; et c'est aussi l'opinion d'Héraclite, qui a dit : « Ame sèche, âme très-sage. » Voilà pourquoi les astres, qui sont parfaitement secs, sont parfaitement intelligents. — Mais la vieillesse est un âge sec, et cependant les vieillards ont le délire ? — Oui, mais la vieillesse est aussi un âge froid, et le froid a une action fâcheuse sur les opérations de l'âme.

Il est si vrai que l'âme suit toutes les variations du tempérament, que tout ce qui agit sur celui-ci agit sur elle, et en même façon. Ainsi le régime, ainsi le climat, qui modifient le tempérament, modifient l'âme également, et dans la même mesure.

Les effets du vin, pris avec ou sans excès, sont trop connus pour qu'il soit utile de les décrire. Il n'est besoin d'attester ni Zénon, qui se trouvait si heureusement disposé après un usage modéré de cette bienfaisante liqueur ; ni le fameux Centaure qui, en son aveugle ivresse, se livra à mille fureurs dans le palais de Pirithoüs. Tous les aliments ont leur action particulière sur le moral, et une action constante, lorsqu'ils sont pris avec constance.

L'influence du climat est plus lente, mais plus per-

sévérante, et à la longue plus active. Personne n'ignore combien les hommes qui vivent sous les ourses diffèrent, physiquement et moralement, de ceux qui vivent dans le voisinage de la zone torride. Les habitants des contrées moyennes, à égale distance des uns et des autres, trouvant dans la mesure de toutes choses les conditions les plus favorables au développement du corps et de l'âme, unissent dans un heureux accord à toutes les qualités de l'organisation toutes les perfections de l'esprit. Souvent ces contrastes se montrent dans un faible espace, et n'en sont que plus saillants. L'air épais de la Béotie ne nourrit que des esprits lourds ; le brillant soleil de l'Attique échauffe, enflamme le génie (1).

Tous ces faits sont incontestables, puisqu'ils sont le résultat d'observations désintéressées. Cependant, Galien, voulant en quelque manière combler la mesure de la certitude, leur donne encore la double consécration du temps et du génie, en montrant qu'ils avaient déjà été reconnus et décrits avant lui, par les plus grands hommes entre les médecins et les philosophes : Hippocrate, Platon, Aristote. A cet effet, il met sous les yeux du lecteur, non sans intérêt, de nombreux passages du traité *Des airs, des eaux et des lieux*, du *Timée*, de l'*Histoire des animaux*, où l'on voit les mêmes faits diversement exposés, mais avec une unanimité, quant au fond, qui interdirait le doute au plus déterminé sceptique (2).

Ainsi, il n'est point de vérité mieux constatée, ni

(1) *Que les mœurs de l'âme...* Ch. III, IV, V, IX, X, XII.

(2) *Ibid.*, ch. I, III, VII, VIII.

plus souvent, ni par de plus rares esprits, que celle-ci: L'âme est dans une relation constante avec le corps; elle varie dans ses mœurs, c'est-à-dire dans ses états, comme celui-ci dans son tempérament; tel tempérament, telle âme.

Donc l'âme n'est que le tempérament. Encore *donc* est-il une inexactitude. Entre ces deux propositions: l'âme suit le tempérament du corps, — l'âme est le tempérament du corps, Galien ne met aucun lien logique; la seconde n'est pas la conséquence, mais simplement la traduction de la première. Constater l'accord de l'âme et du tempérament, c'est en constater l'identité (1).

Reste à expliquer comment l'âme est le tempérament du corps. Ici paraît le philosophe, ou plutôt le péripatéticien, mais le péripatéticien infidèle, soit que Galien se méprenne sur la vraie pensée d'Aristote, soit qu'il lui convienne de la dénaturer pour mieux l'accommoder à ses vues personnelles (2).

Tous les corps sans exception sont constitués par deux principes: la matière et la forme.

La matière est un mélange des quatre qualités élémentaires: le chaud, le froid, le sec, l'humide. En se combinant diversement, ces qualités donnent naissance aux corps les plus divers, tels que le cuivre, le fer, l'or, la chair, les nerfs, le cartilage, la graisse, etc.

La forme résulte évidemment du rapport, de la proportion des qualités élémentaires; elle en est la

(1) *Que les mœurs de l'âme*, passim.

(2) Voyez mon mémoire sur le traité: *Que les mœurs*... p. 38-40.

mesure, l'harmonie, le *tempérament*. Et de la sorte. il n'y a pas plus de corps sans forme, que de corps sans matière.

Mais l'âme, qu'est-elle donc? Un troisième et nouveau principe, ou bien la matière, ou bien la forme? Aristote lui-même nous apprend que l'âme en général est la forme en général. que l'âme humaine est la forme du corps humain. Donc elle en est le tempérament. Et si l'on distingue, comme Hippocrate, comme Platon, trois espèces d'âmes, il faudra dire que l'âme concupiscible est le tempérament du foie, l'âme irascible le tempérament du cœur, l'âme rationnelle le tempérament de l'encéphale (1).

Il y a deux manières de confirmer une théorie, c'est de renverser les théories contraires, c'est de citer à l'appui les théories semblables. Galien pratique l'une et l'autre méthode. Il combat Platon, qu'il considère à bon droit comme le coryphée des spiritualistes; il atteste Andronique le péripatéticien, Zénon et toute l'école stoïcienne.

Platon veut que l'âme soit incorporelle: à la bonne heure! Mais il faut qu'il explique pourquoi elle émigre (car c'est là ce qu'il appelle mourir), lorsque l'encéphale devient trop froid ou trop chaud, trop sec ou trop humide. Or, c'est ce que n'a jamais pu faire aucun de ses partisans. Et en effet, si l'âme rationnelle est une essence à part, indépendante des organes où elle réside, on ne voit pas la nécessité qu'elle quitte le corps refroidi ou échauffé outre mesure. Au

(1) *Que les mœurs....* Ch. III, IV, V.

contraire, elle doit périr par l'excès du froid et du chaud, comme par l'excès du sec et de l'humide, si elle est le tempérament de l'encéphale.

Ainsi qu'on l'a mille fois remarqué, toutes les modifications du corps ont aussitôt leur contre-coup dans l'âme, même rationnelle. Or, si l'âme perdait seulement la mémoire, si l'intelligence s'obscurcissait ou s'affaiblissait seulement sous l'influence fâcheuse de certaines causes physiques, on pourrait, en maintenant l'indépendance de l'âme, expliquer ces faits par la difficulté qu'elle éprouverait à se servir d'organes altérés, d'instruments rebelles. Mais on voit souvent, dans le trouble des organes et de la vie, l'âme changer totalement de nature, et se mettre en contradiction avec elle-même. C'est ainsi qu'elle déraisonne dans le délire, et que, dans l'hallucination, elle croit voir des images, entendre des sons qui n'existent pas. Ce bouleversement sans doute est fort naturel, si l'âme n'est qu'une manière d'être du corps ; il est incompréhensible, si elle est une essence distincte et supérieure.

Comment l'âme peut-elle s'étendre dans le corps, si elle n'en est une partie ?

D'ailleurs, quand on observe le corps, on y voit des organes distincts, des tempéraments divers ; personne n'y a jamais vu une essence incorporelle, existant par elle-même ; et il est douteux que ceux qui parlent d'une telle essence la conçoivent bien clairement. Non, l'âme n'est rien, si elle n'est la qualité, ou la forme, ou le tempérament du corps.

C'était déjà l'opinion d'Andronique le péripatéticien,

qui a eu le courage de la déclarer nettement. L'âme, a-t-il dit, est le tempérament du corps. C'était fort bien, mais il ne fallait pas ajouter : ou une puissance dérivant du tempérament. Car, d'une part, l'âme a autant de puissances distinctes que d'actes différents; et, d'autre part, les puissances n'ont aucune réalité essentielle. Ce sont de simples relations.

C'est aussi, au fond, l'opinion des stoïciens. Qu'est-ce que l'âme pour un stoïcien ? Le souffle. Et qu'est-ce que le souffle ? Un mélange d'air et de feu. Mais ici la proportion est tout. Trop d'air ou trop de feu, et l'animal ne pense pas, ne sent pas, ne vit pas, n'est pas. L'âme consiste donc précisément dans la juste mesure de ces deux éléments combinés entre eux. Elle en est le tempérament (1).

Voilà assurément un système très-clair, très-complet et très-savant. Mon dessein n'est pas d'y reprendre tout ce qu'il renferme de répréhensible. La réfutation que fait Galien de la théorie platonicienne est tout ensemble vraie et fausse, puisqu'il veut prouver, contre Platon, que l'âme est corporelle, et qu'il prouve seulement qu'elle est dépendante du corps (2). Son interprétation du souffle des stoïciens est tout-à-fait inexacte, puisque, tempéré ou non, il diffère du corps comme l'agir du pâtir (3). Sa revue des théories semblables est incomplète, puisque Cléarque de Soli, Aristoxène et Dicéarque, — de l'école péripatéticienne aussi bien

(1) *Que les mœurs*... Ch. II, v.
(2) Voyez mon mémoire sur le même traité, p. 28-34.
(3) Voyez *Ibid.*, p. 40-42.

qu'Andronique, — définissaient l'âme « l'harmonie du corps ; » puisque Simmias, dans le *Phédon*, oppose à Socrate la même définition, et l'explique en termes presque identiques à ceux dont se sert Galien (1). Mais je néglige ces détails, et je me place d'abord au cœur de la question.

L'âme n'est-elle que l'harmonie ou le tempérament du corps ? Cherchons la réponse en nous-mêmes, c'est-à-dire dans le sentiment clair et distinct des faits que nous nous rapportons comme à leur sujet.

Dans chacun de ces faits, nous nous reconnaissons nous-mêmes, et nous nous reconnaissons comme la force qui les produit, ou comme la force qui les subit. Dans la détermination volontaire, dans le mouvement imprimé à tel ou tel organe, dans la réflexion, dans le raisonnement, nous nous sentons vouloir, faire effort, réfléchir, raisonner, et nous sentons en outre que, en voulant, en faisant effort, en réfléchissant, en raisonnant, nous déployons à tel ou tel degré une énergie qui nous est propre, qui est le fond de notre être, qui est notre âme. Tous ces faits nous apparaissent comme des actes, comme des actes procédant de nous-mêmes, ou de notre âme, qui nous apparaît par conséquent comme une force. Mais ce n'est pas seulement dans l'action que nous avons conscience d'être une force, c'est même dans la *passion*. Dans la sensation, dans le sentiment, nous développons encore

(1) « Notre corps étant composé et tenu en équilibre par le chaud, le froid, le sec et l'humide, l'âme est le rapport de ces principes entre eux, et l'harmonie qui résulte de la justesse et de l'exactitude de leur combinaison. »

une certaine énergie pour repousser ou accueillir les influences funestes ou favorables du dehors ; et ce n'est qu'à cette condition que nous en éprouvons du plaisir et de la douleur. Il en est de l'âme comme d'un miroir, qui ne réfléchit les images que parce qu'il arrête et repousse en quelque sorte les rayons lumineux : ceux-ci n'y laisseraient aucune trace de leur passage, s'ils le traversaient sans résistance. En nous sentant pâtir, nous nous sentons réagir, c'est-à-dire agir encore. En sorte que, dans tous les faits intérieurs sans exception, actions ou *passions*, nous retrouvons les manières d'être d'une force, de la force que nous sommes, de la force qui, dans la conscience de sa raison, grâce à laquelle elle se comprend, et de sa liberté, grâce à laquelle elle se possède, dit fièrement *moi*, mot sublime où se déclarent l'excellence de notre nature, et la grandeur, la sainteté de notre destinée (1) !

Or, si l'âme est une force, c'est-à-dire une cause, elle n'est donc pas un résultat, c'est-à-dire un effet. Si elle n'est pas un résultat, elle n'est donc pas celui du chaud, du froid, du sec, de l'humide, plus ou moins exactement combinés. Si elle n'est pas le résultat du chaud, du froid, du sec, de l'humide, elle n'est donc pas le tempérament du corps.

Considérez encore ceci. L'âme n'est pas seulement une force autonome, c'est-à-dire qui se gouverne elle-même, elle est aussi une force qui gouverne le

(1) Voir la même pensée exprimée en d'autres termes dans mon histoire *Des théories de l'entendement humain dans l'antiquité*, p. 600, 601.

corps, au moins en une certaine mesure. Elle lui donne des ordres, qu'il exécute. Elle s'empare des organes des sens, dont elle fait de dociles instruments de ses desseins; elle les dirige et les applique où il lui plait, comme il lui plait; et elle a même le pouvoir d'en modifier l'exercice naturel. Elle étend son empire jusque sur les organes de la respiration, dont elle arrête, modère, ou précipite le double mouvement; et jusque sur les viscères intérieurs, sur lesquels elle agit indirectement, en agissant d'abord sur les fonctions (1).

Or, si l'âme domine le corps, elle n'en vient donc pas; si elle en est le principe moteur et régulateur, le ressort et la loi. elle n'en est donc pas le tempérament.

Tout cela se rapporte exclusivement à l'âme pensante (*animus*), dont l'énergie essentielle et la souveraineté vis-à-vis du corps sont incontestables. L'âme vivante (*anima*), en la supposant distincte de la précédente, ne se confond pas plus qu'elle avec le corps et les organes.

Qu'on y songe, et on verra que l'organe ne suffit pas à rendre compte de la fonction qui s'y accomplit. Il en est le lieu, c'est un fait facile à constater, et bien constaté. En outre, il en est l'instrument; cela ressort avec évidence de la comparaison de sa structure anatomique et de la nature de la fonction à laquelle il prête son concours. En est-il encore la cause, je veux dire la cause efficiente? Impossible. Un organe, quels qu'en soient le tissu et la constitution, n'est jamais qu'un

(1) Voyez le même argument dans le *Phédon*.

assemblage, ou, si l'on veut, un agencement de parties matérielles, c'est-à-dire de parties inertes : il ne saurait donc ni se mouvoir lui-même, ni mouvoir autre chose, ni produire un effet quelconque. Ainsi l'estomac est le lieu et l'instrument de la digestion ; il n'en est pas la cause. Cependant, cette cause existe, et c'est elle qui véritablement digère dans et par l'estomac. Cette cause est la même qui fait battre le cœur et circuler le sang, respirer le poumon, sécréter le foie, etc. C'est la vie, ou le principe vital, ou l'âme vivante. Et voilà pourquoi, à l'instant de la mort, tous les organes cessent de fonctionner, aussi bien ceux qui sont demeurés intacts que ceux que la maladie a le plus gravement altérés.

Or, si l'âme vivante joue ce rôle dans les fonctions ; si elle en est la cause, tandis que le corps leur fournit seulement le lieu où elles se passent, et l'instrument passif par lequel elles s'accomplissent, l'âme vivante, non plus que l'âme pensante, n'est donc pas le tempérament du corps.

L'âme n'est donc, à aucun point de vue, et en aucun sens, le tempérament du corps.

La théorie ci-dessus exposée et combattue est bien celle de Galien ; il a consacré à la développer systématiquement et historiquement tout un traité, sous ce titre significatif : *Que les mœurs de l'âme suivent le tempérament du corps*. Mais si c'est là sa pensée certaine, ce n'est pas sa pensée constante. Il lui arrive maintes fois de se contredire. Or, ces contradictions sont importantes à relever, parce que, en même temps qu'elles nous font mieux connaître l'esprit de

Galien, elles apportent une confirmation aussi précieuse qu'inattendue, à l'opinion que je défends comme la condition suprême et le gage de notre destinée future.

Galien, réduisant l'âme à n'être qu'une simple modification du corps, supprime par là même la cause efficiente, et ne laisse subsister que la substance, qui est le corps, et les actes divers que nous nous rapportons, à tort ou à droit. Il se moque même de certains philosophes qui vont s'imaginant que la puissance habite dans les substances, comme nous habitons dans les maisons (1). Cependant le même Galien, en d'autres circonstances, reconnaît les quatre causes déjà reconnues par Aristote. Que dis-je? il ajoute à la liste péripatéticienne une cause nouvelle, une cinquième cause, la *cause instrumentale*, qu'il distingue avec autant de soin que d'exactitude de la cause motrice, c'est-à-dire de la cause proprement dite, et de la cause matérielle, c'est-à-dire de la substance. Voici ses propres expressions :

« Pour éviter toute dispute de mots, nous accordons qu'il existe plusieurs espèces de causes. La première et la plus parfaite est la fin τὸ δι' ὅτι ; viennent ensuite la puissance, τὸ ὑφ' οὗ ; puis, la matière, τὸ ἐξ οὗ ; puis, le moyen, τὸ δι' οὗ ; et enfin la forme, τὸ καθ' ὅ (2). »

Sans doute, il en est des principes comme des êtres : il ne faut pas les multiplier sans nécessité. Cependant,

(1) *Que les mœurs...* Ch. II.
(2) *De l'us. des part.* Liv. VI, ch. XII.

l'instrument diffère incontestablement de la simple matière, et il est nécessaire à la cause dont l'effort, si on la réduit à elle-même, se perd dans le vide, sans produire aucun résultat. Archimède ne demandait qu'un point d'appui pour soulever le monde, mais il était déjà armé du levier. La distinction de Galien est donc fondée. D'un autre côté, Galien, en admettant la classification d'Aristote, reconnait par là même que ni la matière ni l'instrument ne sauraient sortir du repos sans la cause motrice, et qu'une opération réclame, pour avoir lieu, outre la matière où elle s'accomplit, outre l'instrument par lequel elle s'accomplit, la force qui l'accomplit elle-même par sa vertu active et son énergie naturelle. Fort bien ! Mais appliquons ces idées à l'homme, et nous trouverons que l'âme diffère essentiellement du corps, puisqu'il faut pour rendre compte des fonctions et des facultés, une force vivante et pensante, aussi bien qu'un corps et des organes. Galien n'est donc plus de l'avis de l'auteur du traité *Que les mœurs de l'âme suivent le tempérament du corps*, et, pour lui comme pour nous, l'âme est la force qui pense et qui vit dans le corps et par les organes.

On me dira : Cette doctrine spiritualiste est la conséquence de la théorie des premiers principes, admise par Galien sur la foi d'Aristote ; mais elle n'est pas pour cela la doctrine de Galien, qui ne voit jamais dans l'âme que le tempérament du corps. Je réponds par des textes :

« Toutes les parties du corps sont sous la dépendance de l'âme, car le corps est l'instrument de l'âme ;

et si les mêmes parties diffèrent chez des animaux différents, c'est que les âmes sont elles-mêmes différentes. Il y a des âmes courageuses et des âmes lâches, des âmes sauvages et des âmes apprivoisées; certaines sont propres à la vie publique et aux affaires, certaines à la vie solitaire et à la méditation. Or, le corps est invariablement accommodé aux habitudes et aux facultés de l'âme. Le cheval, animal rapide, fier, généreux, a le corps pourvu de sabots et de crinière; le lion, animal hardi et vaillant, a le corps armé de dents et d'ongles; le cerf et le lièvre, animaux timides, ont le corps prompt à la course, mais nu et sans défense. L'homme, animal doué de sagesse, semblable à un Dieu parmi les êtres terrestres, a reçu en partage les mains, qui se prêtent à tous les usages, et ne sont pas moins utiles aux arts de la paix qu'à ceux de la guerre. Ainsi la nature a façonné le corps pour l'âme (1). »

Un peu plus loin :

« L'homme est le plus sage des animaux, c'est pourquoi il lui a été donné des mains; car il n'est pas sage, parce qu'il a des mains, comme le veut Anaxagore; mais il a des mains, parce qu'il est sage, comme l'enseigne Aristote, juge excellent. C'est en effet à la raison, non aux mains, que l'homme doit d'avoir inventé les arts. Les mains sont un instrument pour nous, comme la lyre pour le musicien, comme la tenaille pour le forgeron. Or, ce n'est pas la lyre qui forme le musicien, ni la tenaille le forgeron; mais, artistes par

(1) *De l'us. des part.* Liv. I, ch. II.

l'intelligence qui leur a été départie, ils exercent leurs arts par les instruments qu'ils se donnent. Ainsi de l'âme : elle est douée par son essence même de certaines facultés, mais elle ne les développe qu'au moyen d'instruments qu'elle se fait ou qu'elle reçoit (1). »

Galien insiste longuement sur ce point, que l'âme enferme dans son essence des facultés natives, préexistantes au corps, où elles ont leur siége, aux organes, où elles ont leurs instruments :

« Les animaux nouveau-nés cherchent déjà à agir, et manifestent ainsi des aptitudes et des instincts, dans un temps où les parties qui en seront les instruments n'existent pas encore : preuve de la subordination des organes aux facultés. C'est ainsi, dit Galien, que j'ai vu un jeune veau frapper de la tête avant que ses cornes fussent formées, un poulain ruer avant que ses sabots fussent durcis, etc. Comment donc les animaux apprendraient-ils des parties du corps la manière de s'en servir, lorsque, avant même de posséder ces parties, ils en connaissent déjà la destination ? Prenez trois œufs, un d'aigle, un de canard, un de serpent, et regardez-les éclore : vous verrez les trois petits animaux, au sortir de la coquille, se comporter très-différemment, et s'efforcer, l'un de voler dans l'air, l'autre de nager dans la mare voisine, le dernier de ramper vers quelque trou. Ils s'efforceront vainement, parce que les organes sont trop imparfaits; mais cette imperfection même démontre que les facultés, antérieures au corps, en sont indépendantes (2). »

(1) *De l'us. des part.* Liv. I, ch. III.

(2) *Ibid.*

Voilà donc un point incontestable : Galien admet que l'âme existe sans le corps, avant le corps ; elle existe comme une essence distincte, *sui generis*, pourvue de facultés qui lui sont propres, et qui n'attendent pas même pour s'exercer que le corps mette à leur disposition les organes, c'est-à-dire les instruments nécessaires. — Comment cette manière de voir s'accorde-t-elle avec la définition : que l'âme est le tempérament du corps ? Il n'y a pas accord, mais contradiction. Ce que Galien a affirmé formellement dans un traité, il le nie formellement dans un autre, et il se montre tour à tour matérialiste convaincu et spiritualiste décidé.

Or, je crois savoir l'explication de ce singulier phénomène. Elle est toute dans la diversité des personnages qui se rencontrent dans Galien, mais sans se pénétrer, ni même se toucher. Ici, du moins, le médecin semble ignorer le philosophe, et le philosophe le médecin. Séparés. ils pensent séparément. Pourquoi ne penseraient-ils pas contradictoirement ? L'âme est le tempérament du corps : voilà bien l'opinion d'un médecin. L'âme est une essence à part, douée de facultés originelles, et se servant du corps comme d'un instrument fait pour elle : voilà bien l'opinion d'un philosophe, et d'un philosophe péripatéticien. Ces deux opinions sont également celles de Galien, médecin et philosophe. Il est vrai qu'elles s'excluent ; mais quoi d'étonnant, si le médecin et le philosophe sont étrangers l'un à l'autre, et comme deux personnes différentes ?

II.

DES FACULTÉS DE L'AME.

Les stoïciens soutenaient une opinion nouvelle, sans exemple, sur la question des facultés de l'âme. Avant eux, les philosophes s'étaient partagés sur le point de savoir si l'âme est divisible en parties séparables, ou si elle est vraiment indécomposable; mais ceux mêmes qui tenaient pour l'unité de son essence, y admettaient des facultés distinctes. Les stoïciens, au contraire, réduisaient l'âme à une faculté unique, solitaire, la raison. C'était à la raison, faculté directrice, qu'ils rapportaient les cinq sens, la parole et la génération, facultés secondaires. C'était à la raison qu'ils rapportaient même les passions. Une faculté unique dans une âme unique : telle est l'idée stoïcienne de l'homme.

Cette idée dominait à l'époque de Galien, et il devait ou l'accepter, ou la combattre. Il la combat. Et comme Chrysippe, esprit ferme et vigoureux même entre les stoïciens, l'avait formulée avec une rigueur inconnue avant lui, c'est à Chrysippe qu'il s'attaque.

Que les cinq sens fassent partie de la raison, Galien l'admet; qu'il en soit de même de la parole et de la génération, il ne le croit pas sans doute, au moins en ce qui concerne la dernière de ces puissances, mais il passe outre; qu'il en soit encore de même des passions, il le nie de la manière la plus absolue, et, dans une profonde et lumineuse argumentation, établit que

Chrysippe, en soutenant cette thèse manifestement erronée, est en contradiction avec lui-même.

Chrysippe définit les passions des opinions. La joie est l'opinion actuelle d'un bien présent, et le désir celle d'un bien futur; la tristesse est l'opinion actuelle d'un mal présent. et la crainte celle d'un mal futur. — C'est à merveille, et il est facile de concevoir qu'on puisse faire rentrer des opinions dans la raison; mais les passions sont-elles purement et simplement des opinions, des opinions telles quelles, en sorte que se réjouir ou désirer, s'affliger ou craindre, ce soit la même chose que juger, juger la même chose que se réjouir ou désirer, s'affliger ou craindre?

Personne ne saurait admettre cette énormité, et Chrysippe lui-même ne l'admet pas. Il énumère tour à tour les principaux caractères des passions, caractères qui en font tout autre chose que des opinions, tout autre chose que des parties de la raison.

1°. Les passions sont contraires à la nature et irrationnelles. — Contraires à la nature, comment cela se peut-il, si les passions font partie de la raison, et si la raison est l'homme même? Irrationnelles, qu'est-ce à dire? Irrationnel est un mot à double sens; il exprime ou bien ce qui contredit la raison, c'est-à-dire l'erreur. ou bien ce qui la combat, c'est-à-dire un principe contraire et hostile. Or, les passions ne sont pas des erreurs. Elles sont donc des principes contraires et hostiles à la raison. Mais alors elles ne viennent pas de la raison, mais alors il y a dans l'âme, à côté ou au-dessous de la raison, d'autres facultés non moins réelles, quoique d'une nature différente.

2°. Les passions sont excessives ; celui qui s'y livre n'est plus maître de soi-même, pareil au coureur qui, emporté par une course précipitée, ne peut plus s'arrêter. — A la bonne heure ! Mais l'excès dans les passions ne vient pas de la raison, source et principe de la mesure. Et ce qui nous ravit à nous-mêmes, ce ne peut être la raison, par laquelle nous nous possédons. Le coureur qui ne peut plus s'arrêter est emporté par la pesanteur, dont l'action aveugle s'ajoute à la décision éclairée de la volonté. La pesanteur est donc la cause de l'excès dans la course : quelle est celle de l'excès dans la passion ? Quelle qu'elle soit, elle est étrangère à la raison ; et par conséquent il y a dans l'âme, à côté ou au-dessous de la raison, quelque autre puissance, également réelle, quoique d'une nature différente

3°. Les passions sont des mouvements de l'âme, des émotions. Ainsi la joie, qui est un transport ; la tristesse, qui est un abattement. — Fort bien ! Mais ces transports, ces abattements, ces contractions, ces expansions, toutes ces émotions reconnues par Chrysippe, comme par tous les stoïciens, d'où viennent-elles ? De la raison ? Impossible, puisqu'elles la combattent. Du hasard ? Mais ou le hasard n'est rien, et alors Chysippe admet des effets sans cause, ce qui est absurde ; ou le hasard est une cause inconnue, indépendante de la raison, et par conséquent il y a dans l'âme, à côté ou au-dessous de la raison, quelque autre cause tout aussi réelle, quoique d'une nature différente.

Cette cause irrationnelle qui est au fond de toutes

les passions, ou plutôt qui en est le fond même. Chrysippe la reconnait en mille endroits, par une de ces contradictions qui lui sont familières. C'est ainsi qu'il constate que l'âme est ferme ou chancelante, énergique ou faible, ce qui ne peut s'expliquer que par une force interne, qui tantôt se tend et tantôt se relâche ; c'est ainsi qu'il compare l'action de cette force à celle des nerfs dans l'organisme ; c'est ainsi qu'il pousse la précision jusqu'à la nommer d'un nom qui en exprime excellemment la vertu active, τόνος. Mais que devient la théorie, que la raison est à elle seule l'âme tout entière ; et, après cet aveu si explicite, de quel droit Chrysippe refuse-t-il son assentiment à la doctrine de Platon (1) ?

La doctrine de Platon, qui distingue les passions de la raison, et dans les passions l'appétit de la colère ; qui fait de la raison, de la colère et de l'appétit trois essences séparées, est la seule vraie réponse au problème des facultés de l'âme. Galien se borne donc à résumer avec fidélité l'important passage de la *République* où elle est exposée. Mais en répétant Platon, il croit répéter également Hippocrate qui, selon lui, aurait déjà professé sur le même sujet la même opinion (2).

Un principe incontestable est celui-ci : « Il est impossible que le même être fasse ou souffre des choses contraires dans le même temps, et par rapport au même objet. » D'où il suit que si l'on constate dans

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, l. IV, ch. II, VI.

(2) Voyez mon mémoire sur le traité *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*

l'âme plusieurs *passions* ou actions opposées, ce sera une nécessité d'y reconnaître plusieurs facultés différentes.

Or, il est certain que l'âme a en elle toute une classe de désirs, entre lesquels les plus manifestes sont la faim et la soif. Il est certain que la faim la porte uniquement à manger, la soif à boire, chaque désir à une fin spéciale. Par conséquent, si l'âme voulant manger ou boire, quelque chose l'en détourne, ce sera donc un autre principe que la faim, que la soif, que l'appétit en général.

Or, n'arrive-t-il pas souvent qu'un homme a faim, et ne veut pas manger, soif, et ne veut pas boire? Et comment expliquer cette frappante contradiction, si ce n'est en supposant dans son âme deux différents principes, dont l'un lui ordonne de manger ou de boire, et l'autre le lui défend? Le premier de ces principes, étroitement uni au corps, irrationnel et concupiscible, c'est l'appétit. Le second, d'une tout autre nature, c'est la raison.

Faut-il voir dans la colère une troisième faculté? Faut-il la confondre soit avec l'appétit, soit avec la raison?

D'abord, la colère diffère de l'appétit.

Elle en diffère, puisqu'elle s'y oppose. C'est ce qui paraît visiblement dans l'anecdote suivante: « Léonce, fils d'Aglaïon, revenant un jour du Pirée, le long de la partie extérieure de la muraille septentrionale, aperçut des cadavres étendus sur le lieu des supplices. Il éprouva le désir de s'approcher pour les voir, avec un sentiment pénible qui lui faisait aussi détourner les regards. Il

résista d'abord et se cacha le visage; mais enfin, cédant à la violence de son désir, il courut vers ces cadavres, et ouvrant de grands yeux, il s'écria : Eh bien ! malheureux, rassasiez-vous d'un si beau spectacle. »

Se sent-on entraîné par ses désirs, malgré les conseils de la raison : on se fait des reproches à soi-même, on s'irrite contre cette violence intérieure, et dans ce conflit qui s'élève comme entre deux personnes, la colère prend parti pour la raison contre l'appétit.

Donc elle n'est pas l'appétit. Mais, parce qu'elle se range toujours du côté de la raison, faut-il en conclure qu'elle ne s'en distingue pas ?

Non, certes. Les enfants, dès leur naissance, sont pleins d'ardeur et de colère ; ils sont dépourvus de raison. Les animaux ne raisonnent jamais ; ils se portent sans cesse à l'action. Et que signifierait ce vers : « Frappant sa poitrine, il gourmande ainsi son cœur ? » N'est-il pas évident qu'Homère représente ici, d'une part, la raison qui délibère sur le meilleur et le pire; d'autre part, la colère qui s'emporte déraisonnablement ?

Donc il y a dans l'âme trois genres, espèces ou facultés : la raison, la colère et l'appétit (1).

Genres, espèces ou facultés : cette synonymie nous révèle la véritable pensée de Platon (2). La raison, la

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. V, ch. VII.

(2) Cette pensée ressort avec la même évidence de la triple exposition philosophique, poétique et physiologique de la *République*, du *Phèdre* et du *Timée*. Dans le premier de ces dialogues, Platon pose la question en ces termes : « Apprenons-nous, faisons-nous effort,

colère et l'appétit ne sont pas les caractères, les aptitudes d'une seule et même essence, mais des essences différentes. Ce ne sont pas, à proprement dire, des facultés, mais des principes. Ce sont des âmes. Il y a trois âmes. Trois âmes distinctes, indépendantes, séparables, séparées : telle est l'idée platonicienne de l'homme.

On voit quelle distance sépare, sur ce point si grave, le stoïcisme et le platonisme. Ce sont précisément les deux opinions extrêmes. Chrysippe nie toute multiplicité : il n'y a qu'une âme, il n'y a qu'une faculté ; Platon nie toute unité : il y a trois facultés, il y a trois âmes. Et l'on voit que Galien n'échappe à une exagération que pour se précipiter, tête baissée, dans l'exagération contraire.

On ne peut nier que Galien n'ait fait preuve d'un véritable tact psychologique dans sa critique de la théorie unitaire de Chrysippe. De toutes les facultés de l'âme, celle qui diffère le plus sensiblement de la raison, qui

désirons-nous *par l'âme tout entière* ou *par trois parties différentes* de l'âme? » Et comme c'est la dernière alternative qu'il admet et qu'il démontre, il s'ensuit qu'il reconnaît dans l'âme trois essences. Dans le second, il exprime symboliquement la même séparation fondamentale par la distinction du cocher et des coursiers, et par l'opposition du coursier blanc et du noir. Dans le dernier, il est plus explicite encore : les *espèces*, les *genres* de l'âme semblent autant d'âmes distinctes. L'intelligence est une âme immortelle ; la colère et l'appétit composent une âme mortelle, laquelle se partage, à son tour, en deux autres âmes, l'une mâle, l'autre femelle. Ces trois âmes sont à tel point différentes, qu'elles ont chacune leur siége. Il y a mieux : leur séparation est figurée dans les organes par l'isthme du cou et la cloison du diaphragme.

répugne le plus à s'y laisser réduire, c'est bien la passion. Les stoïciens eux-mêmes l'avaient parfaitement compris : Zénon avait mis tout son esprit à la faire naître de l'opinion (1), et Chrysippe à la confondre avec elle (2). Vains efforts ! La vérité, plus forte que les plus forts préjugés, leur arrache les aveux les plus compromettants, et Galien n'a besoin que d'invoquer Chrysippe pour lui prouver, et à tous les esprits de bonne foi, que la passion et la raison sont séparées par un abîme. Il nous révèle ainsi la partie la plus vulnérable du stoïcisme ; il nous le montre contraint de nier ce qu'il affirme, et se réfutant lui-même. Non, la passion ne se confond pas avec la raison ; non, l'âme n'est pas tout entière dans la seule raison : voilà ce que Chrysippe ne peut s'empêcher de reconnaître d'une manière implicite, après avoir fièrement déclaré le contraire. L'âme a donc plusieurs facultés, profondément distinctes, véritablement irréductibles. Galien a su établir cela avec une clarté victorieuse.

Mais de ce qu'il y a dans l'âme des facultés distinctes, irréductibles, il ne s'ensuit pas que ces facultés soient séparées, qu'elles existent indépendamment les unes des autres, qu'elles soient des principes, des essences, des âmes. L'unité de l'âme n'est pas plus difficile à démontrer contre Platon et Galien, que la multiplicité des facultés contre Chrysippe et les stoïciens en général. Vérités purement psychologiques, elles sont exclusivement du ressort de la conscience et de la réflexion.

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. IV, ch. II.
(2) *Ibid.*—Voyez mon mémoire sur ce même traité, p. 27, 28, 29.

Pour savoir si les facultés sont multiples, si l'âme est une, il n'est pas nécessaire d'être un grand médecin, comme Galien, ou un grand philosophe, comme Platon ; il suffit d'être homme et de s'interroger soi-même avec sincérité et attention. Je m'interroge donc, et je sens très-distinctement que autre chose est penser, autre chose désirer, autre chose vouloir, autre chose sentir du plaisir et de la douleur. J'aperçois ces différences, au-dedans de moi, par la conscience et la réflexion, avec la même netteté, avec la même sûreté, que les différences des corps, au-dehors de moi, par les cinq sens. — Mais je sens tout aussi distinctement que ces facultés, si diverses qu'elles soient, sont les facultés d'un seul et même principe. Qui est-ce qui pense ? Moi. Qui désire ? Moi. Qui veut ? Moi. Qui sent du plaisir et de la douleur ? Moi. Toujours moi, le même moi, moi tout entier. Je me retrouve constamment, identiquement, indivisiblement dans chacun des actes de chacune de mes facultés. Si clair que soit le témoignage des sens, nous attestant que cette couleur, cette forme, ce volume, cette résistance, cette température appartiennent à un seul et même corps, il ne l'est certainement pas plus que celui de la conscience, de la réflexion, nous attestant que la raison, le désir, la volonté, la sensibilité appartiennent à une seule et même âme. Rien donc de si simplement établi, ni de si solidement, que la distinction des facultés, que l'unité de l'âme. Plusieurs facultés irréductibles dans une seule âme indivisible : telle est l'idée vraie de l'homme.

Cette idée, on ne saurait trop le redire, c'est dans

la conscience qu'il faut la chercher, si on veut être sûr de la rencontrer, surtout si on veut l'établir d'une façon scientifique; mais Galien, qui connaît si bien l'histoire de la philosophie, eût pu l'y recueillir aussi.

Un philosophe qu'il cite à chaque instant à côté d'Hippocrate et de Platon, et bien digne en effet d'être associé à ces deux grands hommes, Aristote, eût dû lui ouvrir les yeux à la vérité ; et il y a également lieu de s'étonner, soit que Galien n'ait pas connu la théorie péripatéticienne, soit que, la connaissant, il n'ait pas jugé à propos de l'adopter. Placé, dans le temps, entre l'Académie et le Portique, le chef du Lycée a su choisir une théorie moyenne qui distingue les facultés, sans diviser l'âme, c'est-à-dire qui représente la nature humaine telle qu'elle est. Son seul tort, c'est d'avoir raisonné, quand il fallait observer, ou d'avoir observé les êtres inférieurs, par les sens, quand il fallait surtout s'observer soi-même, par la conscience et la réflexion. Mais s'il n'a pas pris le meilleur chemin, le droit chemin, il n'en est pas moins arrivé au but.

« Quelques-uns prétendent que l'âme est divisible, et, par exemple, qu'elle pense par une partie, et désire par une autre. Mais, si l'âme est divisible, qui donc maintient ses parties, et leur donne l'unité ? Le corps ? Mais n'est-ce pas plutôt l'âme qui, unissant ses parties, en fait un tout? Dès qu'elle l'abandonne, ne le voit-on donc pas cesser de respirer, se dissoudre et se corrompre ? Veut-on que ce soit quelque aûtre principe qui rende l'âme une ; alors c'est ce principe qui est l'âme. Mais la question se pose de nouveau : ce principe est-il simple ou multiple ? S'il est simple,

mieux valait reconnaître d'abord la simplicité de l'âme. S'il est multiple, la raison veut savoir qui assemble et unit ses parties, et se perd dans un progrès à l'infini.

« Mais divisons la difficulté, pour la mieux résoudre. L'observation ne permet pas de douter que l'âme, réduite à la faculté nutritive, soit vraiment une et indivisible. Qui ne sait que la plupart des plantes peuvent être coupées et partagées sans périr? que, tout au contraire, chacun de leurs fragments, continuant de vivre, paraît posséder entière l'âme de la plante primitive?

« Un fait du même genre prouve la simplicité de l'âme de l'animal, à la fois nutritive, sensible et motrice. Combien d'insectes peuvent être impunément divisés en plusieurs tronçons? Chacun de ces tronçons se comporte comme l'insecte lui-même, se nourrissant, sentant, se mouvant dans l'espace. D'où il suit que la nutrition, la sensibilité et la locomotion sont inséparablement unies dans les âmes où elles coexistent.

« Mais l'intelligence, mais l'intellect spéculatif? Avouons notre ignorance. Cette faculté semble être un autre genre d'âme. Peut-être est-elle séparable, peut-être diffère-t-elle des autres puissances, comme l'éternel diffère du périssable.

« Mais si les facultés forment une âme indivisible, si elles ne sont pas séparables, du moins sont-elles bien distinctes pour la pensée. Il reste toujours vrai que autre chose est se nourrir, autre chose mouvoir, autre chose penser. Et c'est ce qui paraît visiblement dans la série des êtres vivants, les uns possédant une seule

faculté, les autres deux, les autres trois, les autres toutes (1). »

Le défaut capital de la théorie platonicienne, c'est d'avoir divisé l'âme humaine, essence indivisible. Mais ce n'est pas le seul. Elle a le double tort de distinguer des facultés facilement réductibles, et de confondre des puissances radicalement différentes.

Que penser, en effet, de la distinction du courage, ou de la colère, et de l'appétit; du θυμός et de l'ἐπιθυμία? La ressemblance des mots grecs ne marque-t-elle pas celle des facultés; et les stoïciens n'ont-ils pas été mieux inspirés, en les réunissant sous le nom collectif de passions? Il est vrai que Platon, en déterminant les rapports du θυμός — avec la raison, dont il suit les conseils, — et l'appétit, dont il modère l'emportement, semble lui attribuer le rôle de la volonté; et que la volonté diffère profondément de tout ce qui n'est pas la volonté. Mais qu'on ne s'y trompe pas: dans la pensée de Platon, le θυμός n'est pas la puissance volontaire. C'est encore la passion, aussi bien que l'ἐπιθυμία. Le θυμός est la passion grande, généreuse, désintéressée, qui nous donne des ailes pour nous envoler vers les plus hautes régions; l'ἐπιθυμία est la passion grossière, brutale, honteuse, quoique nécessaire, qui nous attache des poids, et nous contraint de ramper sur cette boue. Rappelez-vous le coursier blanc et le coursier noir du *Phèdre*. « Le premier, d'une noble contenance, droit, les formes bien dégagées, la tête haute, les naseaux

(1) *De l'ame*, I, IX, 3, 4. — II, II, 11.

recourbés, la peau blanche, les yeux noirs, aimant l'honneur avec une sage retenue, fidèle à marcher sur les traces de la vraie gloire, obéit, sans avoir besoin qu'on le frappe, aux seules exhortations et à la voix du cocher. Le second, gêné dans sa contenance, épais, de formes grossières, la tête massive, le col court, la face plate, la peau noire, les yeux glauques veinés de sang, les oreilles velues et sourdes, toujours plein de colère et de vanité, n'obéit qu'avec peine au fouet et à l'aiguillon (1). » Certes, ces deux coursiers sont fort différents, mais ce sont deux coursiers. De même, le θυμός et l'ἐπιθυμία sont des passions fort différentes, mais ce sont des passions. Il ne fallait donc pas les distinguer en deux facultés, et bien moins les diviser en deux essences.

D'un autre côté, Platon qui sépare violemment les passions des passions, par une erreur contraire, confond les moins nobles d'entre elles avec les fonctions de la vie physique. Par l'appétit, il entend à la fois les instincts de l'animal et les aveugles puissances du végétal. « La troisième partie de l'âme a trop de formes différentes pour pouvoir être comprise sous un nom particulier ; mais nous l'avons désignée par ce qu'il y a de remarquable et de prédominant en elle ; nous l'avons nommée l'appétit, *à cause de la violence des désirs qui nous portent vers le manger, le boire, l'amour et tous les plaisirs de cette sorte* (2). » Voilà bien les instincts. « *La plante participe de la troisième espèce d'âme*, celle dont nous avons marqué la place entre le

(1) *Phéd.*, tr. Cous., t. VI, p. 48.
(2) *Répub.*, t. X, p. 205, 206.

diaphragme et le nombril, etc. (1). » Voilà bien les fonctions; et c'est ainsi que le comprend Galien, qui ne met aucune différence entre l'appétit et la faculté nutritive d'Aristote, entre l'appétit et les facultés naturelles des stoïciens (2). Or, cette confusion des instincts et des fonctions me paraît aussi contraire à la saine physiologie qu'à la saine psychologie.

L'instinct, ou le besoin, a sans doute les plus étroits et les plus constants rapports avec les fonctions, dont il est en quelque manière l'organe, puisqu'il les déclare, et le gardien, puisqu'il en assure l'accomplissement; mais il en diffère de la façon la plus manifeste et la plus essentielle. Avoir faim et soif, ce n'est pas digérer, ce n'est pas réparer les pertes de l'organisme par l'assimilation d'éléments nouveaux. Aspirer à l'union sexuelle, ce n'est pas engendrer, ce n'est pas concevoir. Telle est même l'indépendance des instincts et des fonctions, que celles-ci existent sans ceux-là dans les plantes, et qu'ils se montrent maintes fois séparés dans l'animal et dans l'homme. Souvent l'instinct n'est pas suivi de l'exercice de la fonction; souvent la fonction s'exerce sans avoir été précédée par l'instinct. Il y a mieux : l'instinct, dont l'objet paraît être de sauvegarder la fonction, cesse de se faire sentir à mesure qu'elle sort du repos, et se retire pour ainsi parler de la scène, après l'y avoir annoncée et appelée. Certes, ces puissances-là ne sont ni identiques, ni semblables, ni analogues, et c'est tout brouiller que de les réunir en une puissance unique.

(1) *Timée*, t. XII, p. 212.

(2) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. VI, ch. III.

Non-seulement les fonctions ne sont pas les instincts, mais la distance qui les en sépare est cent fois plus grande que celle qui sépare, les unes des autres, les facultés de l'âme pensante. Ces facultés, quelle qu'en soit la diversité, ont une commune nature, qui permet de les appeler d'un nom commun :

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Elles ont essentiellement le sentiment d'elles-mêmes, et. comme on dit, elles se redoublent dans la conscience de leurs actes. La pensée se pense, la sensation se sent, sans qu'il en puisse être autrement ; car c'est contre toute vérité que l'on fait de la conscience une faculté à part, originale, et dont la tâche est de percevoir après coup les actes des autres facultés, intellectuelles ou morales. La conscience est inséparable de toutes ces facultés ; elle est indivisiblement unie à toutes leurs opérations, qui ne sont rien sans elle. Qu'est-ce, je vous prie, que penser, que sentir à son insu ? Penser sa pensée n'est pas plus que penser ; sentir sa sensation, pas plus que sentir ; l'expression composée est un pléonasme, et ne dit rien au-delà de l'expression simple. Les facultés de l'âme ont donc ce caractère particulier, qui ne se retrouve nulle part ailleurs, de s'exercer avec conscience, de ne pouvoir s'exercer sans conscience. Elles en ont un second, également exclusif, et qui vient du premier: elles sont du ressort de la réflexion. Pensant avec conscience, sentant avec conscience, nous nous souvenons ensuite d'avoir pensé, d'avoir senti. Ces souvenirs demeurent

en nous, d'autant plus distincts, d'autant plus profonds, d'autant plus ineffaçables, que les facultés dont ils sont les images s'exercent plus souvent. Or, il est incontestable que nous avons le pouvoir, par une sorte de *conversion sur nous-mêmes*, d'appliquer notre esprit à ces souvenirs, pour les analyser; à ces images, pour les observer, et d'atteindre ainsi, à travers les images, la réalité elle-même; à travers les souvenirs, les actes des facultés, et par conséquent les facultés. Ce pouvoir, c'est la réflexion. La réflexion est le seul procédé applicable à l'étude des facultés de l'âme, et il n'est applicable qu'aux facultés de l'âme. Et voilà pourquoi, ayant une nature spéciale, savoir : la conscience de leurs actes et d'elles-mêmes, et un procédé spécial, savoir : la réflexion. elles sont aussi l'objet d'une science spéciale, savoir : la psychologie.

Ces traits distinctifs, qui n'appartiennent pas moins aux instincts les plus grossiers qu'aux facultés les plus élevées de l'âme pensante, vous les chercheriez en vain dans les fonctions. Elles s'exercent dans une ignorance absolue d'elles-mêmes et de leurs diverses opérations. Rien en elles n'appelle la conscience, que tout appelle dans les facultés, et il est dans leur nature de se développer pour ainsi dire en ligne droite, et de se fuir, comme il est dans celle des facultés de se replier sur elles-mêmes, de se toucher comme on se touche avec la main, et de se percevoir. N'ayant pas conscience d'elles-mêmes, elles ne laissent pas d'empreinte dans la mémoire, pour laquelle elles ne sont pas, et conséquemment n'offrent aucune prise à la réflexion, qui ne sort pas du cercle des souvenirs. Et voilà pourquoi,

étant de même nature que les forces qui nous sont étrangères, relevant du même procédé d'observation extérieure et sensible, elles sont l'objet d'une science analogue aux sciences physiques, savoir : la physiologie.

On voit quelle erreur commet Platon en combinant en une faculté unique, — l'appétit, — les instincts et les fonctions, que tout sépare. Et l'on se prend à regretter qu'il n'ait pas simplement reproduit la théorie pythagoricienne, qui faisait d'abord deux parts dans l'homme, celle de l'âme, et celle de la vie, distinguant ensuite dans l'âme la pensée et la passion, dans la vie la nutrition et la génération (1). Car s'il n'est pas sûr que l'âme et la vie soient deux principes distincts, du moins n'y a-t-il aucun inconvénient à les séparer, tandis que, en les confondant absolument, on compromet la science de l'homme (2).

Division de l'âme en trois âmes, de la passion en deux facultés, confusion des instincts et des fonctions : voilà les principales erreurs positives de la théorie que Galien emprunte à Platon. Ses erreurs positives : car cette théorie n'est pas moins défectueuse par ses omissions que dans ses affirmations. Il serait aisé d'y signaler les plus graves lacunes, et de montrer combien il s'en faut que les facultés inscrites sur la liste platonicienne soient toute l'âme. Mais il faut savoir se borner : *Est modus in rebus !*

(1) Diog. Laërce, VIII, *Vie de Pyth.* — Bœckh, *Phil.* 21. Voy. aussi mon histoire *Des théories de l'ent. dans l'ant.*, p. 57.

(2) Si l'on veut savoir la vérité sur ce point délicat de psychologie, on la trouvera exprimée, avec la plus parfaite mesure, dans le remarquable opuscule de M. Bouillier, intitulé : *De l'unité du principe vital et de l'âme pensante.*

III.

DU SIÉGE DE L'AME ET DE SES FACULTÉS.

La question du siége de l'âme dans les organes est étroitement liée à celle de ses facultés. En effet, si vous ne reconnaissez qu'une seule faculté dans l'âme, ou si, multipliant les facultés, vous laissez l'âme une et indivisible, vous êtes, ce semble, dans la nécessité de la faire résider tout entière dans un organe unique. Que si, au contraire, vous divisez l'âme en autant de parties séparées que l'analyse distingue de facultés différentes, vous êtes conduit par une conséquence naturelle à faire résider ces facultés diverses dans des organes divers. Une, l'âme ne peut avoir qu'un siége ; divisible, elle en doit avoir plusieurs.

Voilà pourquoi les stoïciens, qui n'admettent qu'une seule faculté dans une seule âme, n'admettent aussi qu'un siége, savoir : le cœur ; tandis que Platon, qui admet trois âmes, admet aussi trois siéges, savoir : le cerveau, le cœur et le foie.

Et voilà pourquoi Galien reparaît sur ce nouveau terrain tel que nous l'avons déjà vu, adversaire acharné de Chrysippe, partisan quelque peu aveugle de Platon.

Chrysippe avait consacré toute la seconde moitié du premier livre de son traité *De l'âme* (1) à démontrer que l'âme, ou la faculté directrice, ou la raison, réside dans le cœur. Or, on voit, à l'inspection de ses

(1) Voyez mon *Mém. sur le traité des Dogm. d'Hipp.*, p. 3-25.

preuves, que l'objet du débat pour les stoïciens n'est point d'établir que l'âme n'a qu'un siége, mais quel est ce siége. C'est que la théorie d'un siége unique n'était plus contestée depuis Aristote. On était généralement d'accord sur ce point : l'âme n'habite qu'un organe. Mais on était, à ce qu'il semble, divisé sur cet autre point : quel est cet organe ? Si plusieurs philosophes antérieurs à Socrate avaient répondu : c'est le cœur, d'autres philosophes, ou peut-être des médecins, avaient répondu : c'est le diaphragme (1). L'auteur du traité *De la maladie sacrée*, Hippocrate, ou tout au moins l'un de ses disciples les plus immédiats, après avoir réfuté les deux opinions précédentes, avait répondu, à son tour : c'est le cerveau (2). Et cette dernière opinion, à laquelle Platon semble faire allusion dans un passage du *Phédon* (3), et qu'Aristote combat évidemment dans son traité *Des parties des animaux* (4), était proposée de nouveau, et défendue par les médecins Alexandrins (5) qui l'appuyaient sur des considérations physiologiques d'une valeur incontestable, comme il est facile de s'en convaincre par ces quelques lignes de Chrysippe, conservées par Ga-

(1) Voyez mon *Mém. sur la Philos. d'Hipp.*, p. 40-142.

(2) *Ibid.*

(3) Voy. aussi Cicéron, *Tusc.*, I, IX.

(4) Voy. ce traité, II, X ; III, IV.

(5) Hérophile, par exemple, qui vivait en Égypte, vers l'an 320 avant J.-C., sous Ptolémée-Lagus, et qui s'occupa si fort du cerveau, qu'une partie de cet organe s'appelle encore aujourd'hui de son nom *torcular Herophili*. Peut-être aussi Erasistrate, antérieur d'un quart de siècle à Chrysippe.

lien : « Je demanderai si, en accordant que les nerfs ont leur origine dans la tête, il s'ensuit nécessairement que là aussi réside le principe de l'âme? Si l'on admet que la voix, partant de la poitrine, et traversant le pharynx, l'origine du mouvement peut cependant être dans la tête, n'avons-nous pas, par la même raison, le droit de dire que le principe de l'âme peut résider dans le cœur, quoique le mouvement parte de la tête (1)? » Ainsi Chrysippe avait surtout affaire à des médecins, et il devait, se plaçant sur le terrain de la physiologie, démontrer que ce n'est pas le cerveau, ou tel autre organe, mais le cœur, qui est véritablement le siége de l'âme.

Comment le démontre-t-il?

D'abord par le sens commun. Chrysippe cite des multitudes de vers d'Homère, d'Hésiode, d'Euripide, de Tyrtée, d'Empédocle, de Stésichore, d'Orphée, etc., en faisant remarquer que tous ces poètes s'accordent à mettre dans le cœur tous les sentiments des personnages qu'ils font parler. Il atteste ensuite les locutions communes: « boire les injures, » — « ces paroles me serrent le cœur, » — « sans cœur, » etc. Il s'autorise enfin du mot καρδία, qui, venant de κρατία, marque le lieu où l'âme a établi sa domination; et du mot ἐγώ qui, commençant par un ε, et prononcé comme nous le prononçons, ne permet pas de douter que l'âme réside dans le cœur.

Ensuite par un argument moitié psychologique, moitié physiologique, tiré de l'origine de la voix. La

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. II, ch. v.

voix ne diffère pas du discours. Le discours vient de la raison, qui ne diffère pas de l'âme. Or, la voix vient évidemment de la poitrine et du cœur. Donc le cœur est le siége de l'âme.

Enfin par un argument purement physiologique. Quel est l'immédiat instrument de l'âme, par lequel s'opèrent le mouvement et la sensation? Les nerfs. Et où les nerfs ont-ils leur origine? Au cœur. Donc le cœur est le siége de l'âme (1).

Galien attaque tous ces arguments avec une grande force, et même un peu de mauvaise humeur. Les vers des poètes ne montrent que l'opinion des poètes, qui ont fort bien pu se tromper. Et d'ailleurs, qu'expriment ces vers? Que le cœur est le siége des passions, et non pas qu'il est le siége de l'âme tout entière (2). Il en faut dire autant des locutions vulgaires, qui déclarent l'opinion vulgaire, laquelle peut être fausse comme elle peut être vraie, et qui se rapportent toutes à la passion exclusivement, pas du tout à la raison, pas du tout à l'âme humaine en général. Est-il bien certain que καρδία dérive de κρατία? Et s'il en dérive, que suit-il de là, sinon que l'inventeur du mot a cru que le cœur est le siége de l'âme, sans que rien prouve qu'il ait eu raison de le croire? Qu'importe que

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. II, ch. I, et liv. III, passim. Voyez, pour plus de détails, mon Mémoire sur le même traité, p. 7-18.

(2) Voici quelques-uns de ces vers :

« Frappant sa poitrine, il gourmande ainsi la colère de son cœur (Homère). »

« La colère s'enflamme dans leur généreuse poitrine (Hésiode). »

« Ayant dans la poitrine la force et la colère d'un lion (Tyrtée). »

le pronom personnel ἐγώ commence par un ε, puisque le pronom ἐκεῖνος commence par la même lettre ; et n'est-il pas absurde d'attacher une valeur démonstrative aux gestes dont nous accompagnons la prononciation de ce mot ? Aussi bien, ne faut-il pas s'exagérer l'autorité du sens commun. Cette autorité n'est pas universelle, et n'est pas absolue. Sans doute l'opinion générale mérite d'être prise en considération dans les questions très-simples, dont tous les hommes sont juges ; elle est insignifiante et de nul poids, dès qu'il s'agit de ces difficiles problèmes qui demandent, pour être résolus, des intelligences d'élite, et une culture spéciale. Dans les sujets où il est à sa place, le sens commun est bien moins une démonstration sans réplique, qu'une utile confirmation. Il met le sceau de l'unanimité sur les vérités déjà établies par les procédés scientifiques, sans suffire à en établir aucune.

Rien de moins solide que le raisonnement par lequel Chrysippe prétend démontrer que l'organe qui est le point de départ de la voix, est nécessairement le siége de la raison, partant de l'âme. C'est un pur sophisme, bâti sur une équivoque. La voix, dit-il, étant identique au discours, vient de la raison ; mais elle vient aussi de la poitrine : donc la raison, c'est-à-dire l'âme, est dans la poitrine, c'est-à-dire dans le cœur. — Pas du tout. Vous ne concluez pas rigoureusement, parce que dans les prémisses vous jouez sur l'expression *vient de*, prise tour à tour en deux sens très-différents. La voix vient de la raison, en ce qu'elle exprime ce que celle-ci pense, et de la poitrine, en ce qu'elle en sort : que suit-il de là, relativement au siége de la raison ? Rien

La raison peut fort bien penser dans le cerveau, et la voix partir de la poitrine. Cela ne paraîtra pas seulement possible, mais certain, si l'on sait remonter jusqu'à l'origine première de la voix, qui n'est pas moins que le cerveau même. Oui, le cerveau. Pour qu'il y ait émission vocale, ne faut-il pas que certains muscles mettent en mouvement le thorax et le larynx ? Pour que ces muscles impriment ce mouvement, ne faut-il pas que certains nerfs agissent sur eux ? Et ces nerfs, comme tous les nerfs, n'ont-ils pas leurs racines au cerveau ?

C'est, en effet, une insoutenable erreur de faire naître les nerfs du cœur. Tous ceux qui ne sont pas étrangers à l'art si essentiel de la dissection savent fort bien que le cœur est uniquement le principe des artères. Si Chrysippe professe une autre opinion, c'est que, n'ayant jamais disséqué, il copie en aveugle la théorie d'Aristote. Mais Aristote, s'il pouvait revivre, se corrigerait sans doute lui-même; il ne confondrait pas les nerfs avec les ligaments et les tendons; il ne croirait pas les trouver en si grand nombre dans le cœur; il ne ferait pas de ce dernier organe le centre de tout le système nerveux. Ce centre, il le placerait dans le cerveau. Or, si le cerveau est le centre du système nerveux, l'argument de Chrysippe tourne contre Chrysippe. L'âme, dit-il, réside au centre du système nerveux. — Fort bien! mais ce centre, c'est le cerveau. Donc l'âme réside dans le cerveau (1).

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. II et III, *passim*. Voyez, pour plus de détails, mon Mémoire sur le même traité, p. 55-72.

Voilà donc Chrysippe battu sur tous les points. L'âme n'habite pas le cœur, ou du moins ne l'habite pas tout entière. Comme elle se divise en trois facultés essentiellement différentes, elle réside dans trois organes distincts, indépendants. Chrysippe qui croit à une seule faculté dans une seule âme, et conséquemment à un seul siége, a doublement tort, et Platon qui croit à trois facultés, qui sont trois âmes, et conséquemment à trois siéges, a doublement raison.

Galien accepte donc comme l'exacte expression de la vérité la théorie d'un triple siége. Mais Platon l'a exposée en poëte, il va l'exposer en médecin et en philosophe; Platon n'a voulu que la rendre vraisemblable, il se propose de la rendre scientifiquement certaine.

Commençant par où Platon finit, il examine successivement l'appétit, le courage ou la colère, la raison, et, par des considérations anatomiques et physiologiques, établit que la première de ces facultés s'exerce par le foie, la seconde par le cœur, la troisième par le cerveau.

L'appétit est la faculté que l'animal a de se nourrir, et qui lui est commune avec la plante. La nutrition a lieu au moyen de l'aliment transformé en sang, et distribué à toutes les parties du corps par les veines. La question: quel est le siége de l'appétit? peut donc se traduire ainsi: quel est l'organe d'où rayonnent toutes les veines, comme d'un centre, où se forme le sang, comme en un laboratoire?

D'abord, c'est le foie qui est le principe et le point de départ des veines, bien qu'Aristote et, après lui,

beaucoup de philosophes, et même de médecins, en aient placé l'origine dans le cœur. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de disséquer, et de disséquer avec soin. On voit alors deux veines partir du foie ; la veine-porte se rend au ventre : elle est à l'animal ce que les racines sont à la plante ; la veine-cave, en se divisant et se subdivisant, sillonne en tous sens le corps entier : elle correspond au tronc de la plante, à ses branches et à ses rameaux. Il est, du reste, facile de la suivre dans toutes ses ramifications, depuis le point peu éloigné du foie où elle se partage en deux autres veines, dont l'une plus volumineuse descend dans les parties inférieures, et l'autre d'un moindre diamètre s'élève vers les parties supérieures, jusqu'aux dernières extrémités de l'organisation où elle vient en quelque sorte mourir en imperceptibles filets. Cette démonstration tout expérimentale, et qui parle à l'œil, ne souffre aucune réplique et ne permet aucun doute. En sorte que l'origine des veines n'est pas moins certaine que celle des artères et des nerfs, encore bien qu'elles ne se prêtent pas au même genre d'expérimentation que les artères et les nerfs (1).

C'est encore le foie qui élabore les aliments, et, par une vertu particulière, en extrait ce liquide nutritif qui est le sang. Procédons par élimination. D'abord ce n'est pas l'estomac. Si l'on veut comparer le corps humain à une cité, l'estomac n'en est que le grenier. Il reçoit les aliments introduits par la bouche et

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. VI, ch. III. *De l'usage des part.*, liv. IV, ch. XII.

l'œsophage, et, s'il n'en est pas passivement le réservoir, il ne leur fait subir qu'une première élaboration, très-grossière et très-insuffisante (1). Ce n'est pas la membrane extérieure placée sur le foie (2) ; car elle n'est qu'un prolongement du péritoine, et son unique fonction est d'envelopper et de protéger l'organe (3). Ce ne sont pas les conduits de la bile ; car ils naissent de la vésicule biliaire, sont de même nature qu'elle, et ne contiennent point de sang (4). Ce n'est pas le nerf, conducteur de la sensibilité ; ce n'est pas l'artère, véhicule de la chaleur vitale. Donc c'est le foie, sa chair et sa substance (5).

En voici la preuve. Il y a nécessairement identité de nature entre la chose transformée et la chose qui transforme. Or, cette identité existe entre le sang et la substance du foie. C'est la même couleur et le même aspect. Épaississez le sang, et observez le résultat : vous le trouverez tout-à-fait semblable à la chair du foie. Donc c'est bien cette chair, c'est bien le foie qui opère la métamorphose de l'aliment, et produit le sang (6).

Ceci explique pourquoi les veines de l'estomac et de tous les intestins, formées de la chair du foie, ont la même vertu, en une certaine mesure, et pourquoi le

(1) *De l'us. des part.*, liv. IV, ch. I, II, III.
(2) *Ibid.*, ch. II.
(3) *Ibid.*, ch. X.
(4) *Ibid.*, ch. XII.
(5) *Ibid.* — *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. VI, ch. VIII.
(6) *Ibid.*

chyme, parti de l'estomac, est déjà modifié avant d'arriver au foie, où s'achève l'hématose (1).

Quelques-uns veulent que le foie ait seulement pour fonction de préparer les matériaux du sang et de les transmettre au cœur, qui les transformerait définitivement. Mais les faits sont contre eux. La dissection montre que le foie envoie directement du sang à tous les organes situés au-dessous du diaphragme (2).

Remarquez, d'ailleurs, l'admirable disposition du foie, et avec quel art il est approprié à la transformation des aliments et à la production du sang. Ce n'est pas seulement une vaste capacité sanguine, avec une veine ouvrant entre elle et l'estomac une communication directe, et une autre veine se rendant par le chemin le plus droit dans toutes les parties de l'organisation. S'il en était ainsi, les aliments à l'état de chyme arriveraient d'abord de l'estomac dans le foie, et, n'y rencontrant aucun obstacle, le traverseraient comme un courant rapide, pour aller arroser tout le corps. Ne séjournant pas dans le foie, ils ne s'y transformeraient pas, ou ne s'y transformeraient qu'incomplètement. L'hématose serait imparfaite, et l'animal périrait ou languirait. La nature a merveilleusement pourvu à cela, en pliant et repliant les veines à la porte du foie et dans le foie même en un *plexus* très-compliqué. Le suc alimentaire, retardé dans sa marche, forcé de parcourir les mille détours de ce labyrinthe, dans un contact prolongé avec la

(1) *De l'us. des part.*, liv. IV, ch. XII.

(2) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.*, liv. VI, ch. IV.

chair de l'organe, en reçoit la forme, et devient un sang parfait. Nous verrons la nature employer toujours ce même procédé dans les mêmes circonstances (1).

On sait quel est le rôle de l'estomac dans le travail complexe de la nutrition. Il faut ajouter qu'il est, surtout à son orifice, le siége de l'instinct, ou du besoin. C'est là que nous sentons la faim, et c'est là que nous devions la sentir.

Mais d'abord pourquoi cette sensation, qui n'existe pas dans la plante, existe-t-elle dans l'animal?

Les plantes ont sans doute besoin de se nourrir comme les animaux, mais il n'était ni nécessaire ni utile qu'elles sentissent ce besoin comme eux. Immobiles et fixées par leurs racines dans la terre, elles y trouvent sans cesse, comme en un réservoir inépuisable, l'aliment qu'elles s'assimilent sans cesse. La nutrition se fait d'elle-même, constamment et sans interruption. Elles n'avaient donc pas besoin d'être averties de réparer leurs pertes. Or, il n'en est pas ainsi des animaux. Sans rapport par leur substance avec la substance terrestre, où ils ne sauraient trouver leur nourriture; capables de se mouvoir, c'est-à-dire de se déplacer; chargés du soin de chercher l'aliment qui convient à leur nature, et de le prendre en temps opportun, il fallait que le besoin le leur marquât, et pour ainsi dire leur sonnât l'heure. Voilà la raison de la faim.

Pourquoi réside-t-elle à l'orifice de l'estomac plutôt qu'ailleurs? Parce que c'est l'estomac qui doit d'abord

(1) *De l'us. des part.*, liv. IV, ch. XIII.

fonctionner. Les différentes parties du corps puisent leur nourriture dans les veines issues de la veine-cave, la veine-cave dans les veines du foie, les veines du foie dans la veine-porte, la veine-porte dans l'estomac. Mais l'estomac, où puise-t-il la sienne? Nulle part. C'est à lui de se remplir des premiers matériaux ; c'est donc à lui d'avoir faim.

C'est l'estomac qui sent la faim, mais il ne la sent pas par lui-même. Cette propriété lui vient du commun principe des sensations, à travers certains conduits, qui ne sont autres que les nerfs. En disséquant, on voit ces nerfs descendre à l'estomac, s'y diviser, enlacer d'abord l'orifice du viscère, et se ramifier ensuite sur toute sa surface. Voilà comment et par où il est sensible (1).

Le foie a bien reçu aussi un nerf qui lui est propre, et il a bien une certaine sensibilité ; mais ce nerf est très-petit et très-grêle, et cette sensibilité très-obtuse et très-faible. Elle n'est que la faculté de percevoir les lésions qui peuvent survenir dans l'organe. Il faut distinguer trois sortes de nerfs : ceux du mouvement, ceux de la perception proprement dite, ceux du sentiment interne des lésions organiques. C'est à cette dernière catégorie qu'appartient le nerf du foie. Le foie, en effet, est à peine sensible, et seulement dans les affections morbides (2). Mais cette quasi-insensibilité le rapproche encore de la plante totalement impassible, et prouve une fois de plus qu'il est

(1) *De l'us. des part.*, ch. VII.
(2) *Ibid.*, ch. IX, X.

bien le principe de la *nature* nutritive, ou de l'âme nutritive (1).

Le courage, ou la colère, est cette énergie naturelle, ce feu intérieur, qui nous rend forts et capables d'action. C'est la vitalité même. Elle consiste dans l'air transformé en souffle vital, et distribué dans toutes les parties du corps par les artères. La question : quel est le siége du courage, ou de la colère, peut donc se traduire ainsi : quel est l'organe où les artères ont leur commune origine, où le souffle vital a son foyer ?

La commune origine des artères, c'est le cœur. La dissection, qui nous a montré toutes les veines partant du foie, nous montre également toutes les artères partant du cœur. C'est d'abord un gros tronc, qui se divise en branches, qui se divisent en rameaux, qui se divisent en ramuscules, qui finissent en filets imperceptibles. Cette preuve expérimentale par le scalpel et la vue pourrait dispenser d'en chercher une autre. Ce n'est cependant pas la seule, ni la plus frappante. Les artères ont un mouvement d'une nature spéciale, celui du pouls ; et c'est même par là qu'on les définit, bien qu'elles diffèrent encore des veines par l'épaisseur et la solidité de leur tissu. Or, ce mouvement, qui leur est commun avec le cœur, montre qu'elles en viennent. En effet, si vous séparez une artère du cœur, soit par une ligature, soit par une vivisection, l'artère cesse de battre, le cœur n'en bat pas moins. Si vous séparez toutes les artères du cœur, toutes les artères cessent

(1) *De l'us. des part.*, ch. XIII.

de battre; le cœur bat toujours. Donc le cœur est la cause du mouvement du pouls; donc il est aussi le principe des artères (1).

Il ne faut pas oublier la conformation spéciale du cœur. C'est un organe double, composé de deux cavités, ou ventricules, l'un à droite, l'autre à gauche (2). Ces deux parties sont fort différentes d'aspect et de nature. Celle de droite est mince et molle, son tissu est celui des veines; celle de gauche est épaisse et résistante, son tissu est celui des artères (3); c'est qu'elles ont des destinations fort différentes.

Le ventricule droit sert exclusivement à la nutrition du poumon: il reçoit le sang du foie, par un vaisseau, et le transmet au poumon, plus pur et plus léger, par un autre vaisseau (4). Il fallait en effet un aliment au poumon, comme à toutes les autres parties du corps. Cet aliment devait être le sang, mais non celui de la veine-cave, qui est épais et lourd. La fonction du ventricule droit est précisément, en épurant ce sang, de l'approprier à la substance du poumon (5). Ne contenant que du sang, il a pu être appelé *cavité sanguine.* Fait uniquement en vue du poumon, il manque aux animaux dépouvus de poumon (6).

Le véritable cœur, c'est le ventricule gauche. Il se

(1) *Des Dogm. d'Hipp. et de Plat.* L. II, ch. III; l. VI, ch. VII.

(2) *Ibid.* l. VI, ch. VI.

(3) *De l'us. des part.* L. VI, ch. XVI.

(4) *Des Dogm. d'Hipp.* L. VI, ch. VI. *De l'us. des part.* L. VI, ch. VIII.

(5) *De l'us. des part. Ibid.*, ch. X.

(6) *Ibid*, ch. VII.

comporte dans sa sphère, comme le foie dans la sienne ; et par des procédés analogues produit un résultat analogue. Comme le foie va chercher dans l'estomac l'aliment par la veine-porte, il va chercher l'air dans le poumon par l'artère-veineuse. Comme le foie distribue le sang dans toutes les parties du corps par la veine-cave, il distribue le souffle vital dans l'organisation tout entière par l'artère-aorte. Comme le foie élabore le sang, il élabore le souffle vital. Il a donc pu être appelé *cavité pneumatique* (1). Principe et source de la vie, il ne manque à aucun être vivant.

Quels sont les principes constitutifs du souffle vital? D'abord l'air qui, aspiré du dehors par le poumon, et du poumon par le cœur, tempère la chaleur innée de ce dernier organe (2). Ensuite cette chaleur elle-même, sans laquelle la vie n'est pas (3). Enfin le sang, mais le sang purifié, subtilisé, tel que le ventricule droit l'envoie au poumon. En ce sens, on peut dire que le souffle vital est une exhalation du sang (4).

Du reste, entre le sang et le souffle vital, la séparation n'est jamais complète. Dans le poumon, dans tout le corps, les extrémités des veines s'anastomosent avec celles des artères ; en sorte qu'il y a toujours quelque air dans les veines, et jusque dans le foie, et quelque sang dans les artères, et jusque dans le cœur. Il y a de tout en tout, disait Hippocrate (5).

(1) *De l'us. des part.*, ch. VII.
(2) *Ibid*, ch. II.
(3) *Ibid*, ch. VII.
(4) *Ibid*, ch. XVII.
(5) *Ibid.*

Il ne faut donc pas croire qu'à l'état normal le cœur soit uniquement rempli par le souffle vital, comme le veut Érasistrate, et encore moins par le souffle animal, comme le prétend Chrysippe. Il n'y a pas du tout de souffle animal dans le cœur; il n'y a que du sang dans le ventricule droit; et le ventricule gauche lui-même renferme bien moins du souffle vital qu'un mélange de souffle et de sang (1).

C'est ce mélange, c'est ce sang *spiritualisé* qui porte partout, à travers les artères, la chaleur, la force et l'activité. Il anime l'être organisé que le sang nourrit, à travers les veines; il en fait un animal (2).

Le poumon, qui est à cette faculté ce que l'estomac est à la précédente, n'est pas, comme ce dernier organe, le siége d'un sentiment spécial, analogue à celui de la faim. Il ne reçoit aucun de ces nerfs que la nature a destinés à la sensation proprement dite. Quant au cœur, la nature a agi à son égard comme à celui du foie. Elle ne lui a accordé qu'un nerf très-ténu qui s'arrête à la surface de l'organe, seulement pour le distinguer de la plante et lui permettre de sentir les lésions organiques qui seraient un danger pour la vie (3).

La raison est la faculté d'éprouver la sensation, et par suite d'imaginer, de se souvenir, de comprendre et de penser; c'est aussi la faculté d'imprimer le mouvement volontaire (4). Nous sentons, nous mouvons

(1) *Des Dogm. d'Hipp.*, l. I, ch. VI.
(2) *Ibid*, l. VI, ch. VIII.
(3) *De l'us. des part.*, ch. XVIII.
(4) *Des Dogm. d'Hipp.*, l. VII, ch. III.

nos membres au moyen du souffle vital transformé en souffle animal, et distribué à tous les organes par les nerfs. La question: Quel est le siége de la raison? peut donc se traduire ainsi: Quel est l'organe où les nerfs ont leurs racines, où le souffle animal se forme, se conserve et se renouvelle?

C'est encore la dissection qu'il faut d'abord interroger. Elle permet à l'œil de suivre les nerfs depuis l'encéphale, d'où ils partent tous, jusqu'aux extrémités de l'organisation, où ils s'arrêtent tous. On voit premièrement sortir de l'encéphale la moëlle rachidienne, semblable au tronc d'un arbre vigoureux. Puis de ce tronc s'échappent de chaque côté un grand nombre de nerfs, semblables à des rameaux, et de ceux-ci de nouveaux nerfs, semblables à des ramuscules. Et ces ramifications, en nombre infini, plus déliées à mesure qu'elles s'éloignent davantage du point de départ, pénètrent toutes les parties de l'animal, et l'embrassent en d'imperceptibles liens. Voilà ce que constate clairement l'observation, qui montre toujours les petits nerfs sortant des gros, les gros de la moëlle épinière, et celle-ci de la moëlle encéphalique (1). C'est par une palpable erreur que Praxagore et Philotime considèrent l'encéphale comme un épanouissement de la moëlle épinière. Ils prennent l'effet pour la cause (2).

Cette donnée est d'ailleurs pleinement confirmée par l'expérimentation, qui a prise sur les nerfs comme sur

(1) *De l'us. des part.* L. XII, ch. IV.
(2) *Ibid.* L. VIII, ch. XII.

les artères. De même que le pouls décèle l'origine des artères, qui reçoivent le mouvement du cœur, alternativement dilaté et contracté par la diastole et la systole, ainsi la sensation et le mouvement dénoncent celle des nerfs, qui ne sentent et ne meuvent que par la vertu de l'encéphale. En effet, si on tranche, si on ligature un nerf, on ôte tout mouvement et toute sensation des parties où se rend le nerf tranché ou ligaturé; si l'on détruit toute communication entre les nerfs et le cerveau, ou si l'on comprime le cerveau fortement, on rend tout l'animal insensible et immobile. Donc les nerfs reçoivent du cerveau la faculté de sentir et de mouvoir; donc ils y ont leur principe (1).

L'encéphale, c'est-à-dire le cerveau, voilà la vraie origine des nerfs. Mais ceci n'est pas encore assez précis.

Il faut distinguer, dans le cerveau et dans les nerfs, d'une part, la substance intérieure, semblable à la moëlle des arbres; d'autre part, les membranes extérieures, semblables à l'écorce. La substance intérieure, voilà à proprement dire le cerveau, voilà les nerfs, voilà les instruments de la sensation et du mouvement. Érasistrate, après avoir professé l'opinion contraire, a eu la bonne foi de reconnaître et de rectifier son erreur. Ce qui prouve, du reste, qu'il en est bien ainsi, c'est qu'on peut blesser les membranes soit des nerfs, soit du cerveau, sans notable inconvénient. Au contraire, on ne saurait toucher à la substance qu'elles protégent sans les plus graves désordres (2).

Il faut encore distinguer dans le cerveau même, outre

(1) *Des Dogm. d'Hipp.* L. II, ch. III.

(2) *Ibid.* L. VII, ch. III.

les membranes et la moëlle, les ventricules, savoir : les ventricules antérieurs par lesquels a lieu la respiration de l'encéphale; le moyen, qui est comme leur point de jonction, et le postérieur par lequel ils communiquent avec la moëlle épinière, ce second encéphale. Rien n'égale l'importance de ces ventricules. Si vous blessez le cerveau sans atteindre les ventricules, il y a encore quelque sensation, quelque mouvement ; il n'y en a plus, si vous blessez les ventricules mêmes, surtout le moyen, et encore plus le postérieur. C'est que les ventricules sont chargés : 1°. d'élaborer le souffle animal ; 2°. de lui servir de réservoir (1).

Qu'est-ce que le souffle animal ? De quels éléments est-il formé, et par quel travail ?

Le souffle animal vient du souffle vital, comme celui-ci vient de l'air. Apporté par les artères au cerveau, le souffle vital est tour à tour modifié, c'est-à-dire cuit et épuré dans les artères et dans le cerveau, de sorte qu'il change de forme et devient animal, de vital qu'il était. Mais, pour que cette métamorphose soit complète, il faut que le souffle vital séjourne le plus long-temps possible dans les artères avant de pénétrer dans les ventricules. De là cette complication d'artères qui se remarque à la base du cerveau, et qu'on nomme le *plexus réticulé.* Le but de cette disposition, dont nous avons déjà trouvé l'analogue dans le voisinage du foie, est de retenir plus long-temps le souffle vital en le forçant à parcourir mille détours, et de le modifier plus parfaitement par une plus lente élaboration. Du plexus,

(1) *De l'us. des part.* L. VIII, ch. x, xi.

il passe enfin dans les ventricules antérieurs, pour y subir l'action particulière du cerveau, et de là, par le moyen, dans le postérieur. Le corps vermiforme, comme un portier vigilant, ne laisse arriver à cette dernière cavité que la quantité de souffle nécessaire. C'est du ventricule postérieur que le souffle animal se communique à la moëlle épinière, et par elle à tous les nerfs, pour rendre l'animal capable de sentir et de mouvoir (1).

Comment l'âme, moyennant le souffle animal, sent-elle et meut-elle? Faut-il croire que tous les nerfs sont constamment remplis par le souffle animal, qui s'y formerait comme il se forme dans les ventricules cérébraux, ou bien le souffle animal est-il envoyé par le cerveau aux nerfs qui le lui renverraient à leur tour? Tous les nerfs sont-ils percés d'un conduit intérieur comme les nerfs optiques? Le souffle animal parcourt-il lui-même les différentes parties de l'organisation, en se déplaçant et en se mouvant d'une extrémité à l'autre; ou bien agit-il par une sorte d'*influx*, sa substance demeurant au cerveau et sa puissance seule se répandant dans tous les membres? Voilà sans doute des questions fort délicates à résoudre; nous les retrouverons plus loin. Mais, dussent-elles rester sans réponse, il serait toujours vrai que le souffle animal est l'agent de la sensation et du mouvement (2).

On ne saurait donc adopter l'opinion singulière

(1) *Des Dogm. d'Hipp.* L. VII. ch. III. *De l'us. des part. ibid.* ch. X, XI, XII, XIV. L. IX, ch. IV.

(2) *Des Dogm. d'Hipp., ibid.*, ch. IV.

d'Érasistrate. Il compare la composition du cerveau dans l'homme et les divers animaux, et croyant le trouver plus complexe dans le premier, il en conclut un rapport entre la variété de l'encéphale et le degré de l'intelligence. S'il n'eût pas circonscrit ses observations dans un cercle trop étroit, il eût reconnu que certains animaux ont tout ensemble un encéphale très-varié et une intelligence très-bornée. C'est bien moins le cerveau que le souffle qui préside à la pensée, et c'est bien moins l'abondance que l'excellence du souffle qui fait la perfection de la pensée (1).

Est-ce à dire que le souffle animal soit l'âme elle-même? Y faut-il voir la propre substance de l'âme, qui serait alors un corps; ou bien seulement la demeure de l'âme, qui serait alors incorporelle?

Ni l'une ni l'autre. Car si l'on comprime les ventricules cérébraux de manière à en chasser tout le souffle, l'animal ne meurt pas; il perd le sentiment, il perd le mouvement; mais pour les retrouver l'instant d'après, en retrouvant un nouveau souffle animal. Quelle que puisse être sa substance (question obscure entre toutes), l'âme habite le cerveau, et se sert du souffle animal pour sentir et mouvoir (2).

Nous avons vu ci-dessus que le cerveau envoie des nerfs au cœur, au foie et en général aux viscères qui par là se distinguent des plantes, en même temps qu'ils ont un moyen d'être avertis des altérations auxquelles ils sont sujets. Le cœur et le foie ne sont pas

(1) *De l'us. des part.* L. VIII, ch. XIII.
(2) *Des Dogm. d'Hipp. ibid.*, ch. VIII.

en reste avec le cerveau : ils lui envoient, à leur tour, celui-ci des veines, celui-là des artères. Il fallait bien que le cerveau fût nourri, et comment eût-il pu l'être sans communication avec le foie? Il fallait bien qu'il eût sa part de la chaleur vitale, et comment eût-il pu l'avoir sans communication avec le cœur (1)?

Notez bien ceci : le cerveau, principe des nerfs, reçoit des artères et des veines; le cœur, principe des artères, reçoit des nerfs et des veines; le foie, principe des veines, reçoit des nerfs et des artères. Et comme chacun de ces centres rayonne en tout sens, il s'ensuit que l'organisation est partout traversée par les nerfs, les artères et les veines, qui sont comme des organes communs à tout le corps. De cette manière, chaque organe particulier est en communication avec tous les autres, et participe à leurs propriétés en même temps qu'il les fait participer à la sienne. De cette manière, l'organisation entière végète par le foie, vit par le cœur, sent et meut par le cerveau. La plante est animal, l'animal est homme, comme l'homme est animal et l'animal plante. Tout est un, et tout est tout (2).

Je considère d'abord à un point de vue purement historique cette très-curieuse théorie du siége des facultés de l'âme, et je remarque qu'elle est comme une synthèse hardie où viennent se coordonner toutes les théories antérieures.

Des philosophes anciens, et sans doute des médecins, avaient mis l'âme dans le sang. Cette opinion paraît

(1) *De l'us. des part.* L. XVI, ch. I et suiv.
(2) *Ibid.* ch., III, XII et *passim*.

avoir eu des partisans pendant toute la durée de la période anté-socratique. L'un des premiers philosophes de cet âge, Hippon, la combattait déjà, et l'un des derniers, Critias, la défendait encore. Dans l'intervalle, un puissant esprit, un philosophe-médecin, Empédocle, l'exposait dans son poème *De la Nature*, en des vers qui n'ont pas péri : « L'intelligence humaine trouve son aliment dans les flots bouillonnants du sang ; c'est là que réside proprement la raison ; le sang qui environne le cœur, telle est la raison de l'homme. » L'âme est le sang, ou vient du sang, ou réside dans le sang, ou s'exerce par le sang : voilà, dans l'indétermination où il convient de la laisser, une première théorie de la nature et du siége de l'âme.

Diogène d'Apollonie, disciple d'Anaximène, avait tout naturellement confondu l'âme avec l'air, avec cette portion d'air qui, introduite par la respiration dans le cœur, parcourt sans cesse le canal des veines, et porte ainsi dans toute l'organisation le mouvement et la pensée. Puis des médecins et des philosophes, partant de cette idée, l'avaient plus ou moins modifiée. Hippocrate, s'il est bien l'auteur des traités *Des Airs* et *De la Maladie sacrée*, avait défini l'âme : le souffle, c'est-à-dire l'air approprié à la nature humaine ; et il l'avait fait passer d'abord par le cerveau, auquel il laisse, avec sa fleur, la sensibilité et l'intelligence, pour se répandre de là dans les diverses parties du corps, auxquelles il donne la vie. Plus tard, les médecins alexandrins, par exemple Érasistrate, avaient combiné avec la chaleur innée au cœur le souffle qui devient dès-lors *vital*, et avaient défini l'âme : le souffle vital. De leur côté, les

stoïciens, par exemple Chrysippe, en épurant le souffle de plus en plus, l'avaient rendu *animal*, et avaient défini l'âme : le souffle animal. On voit comment, par un progrès naturel, la théorie de Diogène, en passant par les mains d'Hippocrate, se partage, par les efforts d'Érasistrate et de Chrysippe, en deux théories analogues à la fois et différentes, dont l'une place l'âme dans le souffle vital qui remplit le cœur, et l'autre dans le souffle animal qui remplit le même organe.

Voilà donc à une même question : Par où l'âme agit-elle ? trois réponses : Par le sang, par le souffle vital, par le souffle animal. Placé en face de ces trois théories, quel parti prend Galien ?

Il les accepte toutes à la fois, et de leur rapprochement compose une théorie nouvelle, qui est la sienne. Et cela est bien simple. Galien, sur la question des facultés de l'âme, s'était déclaré platonicien, c'est-à-dire avait reconnu dans l'âme trois facultés non-seulement distinctes, mais indépendantes et séparées, c'est-à-dire avait divisé l'âme en trois âmes. Il pouvait donc admettre trois définitions, trois théories par conséquent. Il pouvait dire aux partisans du sang : oui, l'âme est le sang, mais l'âme inférieure, l'âme nutritive ; aux partisans du souffle vital : oui, l'âme est le souffle vital, mais l'âme moyenne, l'âme énergique ; et aux partisans du souffle animal : oui, l'âme est le souffle animal, mais l'âme supérieure, l'âme rationnelle ; et à tous ensemble : vos théories sont toutes vraies, mais toutes incomplètes ; la mienne, qui les rassemble et les accorde, est la vérité.

La théorie de Galien est-elle en effet la vérité ? Il a

été établi que l'âme n'est pas triple, mais une. Une, par conséquent indivisible. Mais de ce que l'âme est indivisible, s'ensuit-il qu'elle ne puisse occuper qu'une seule partie du corps?

C'est l'opinion commune; mais le raisonnement sur lequel elle se fonde prouverait trop, s'il prouvait. On dit: l'âme ne siége pas dans plusieurs organes à la fois, car elle serait divisible et même divisée. Ne l'est-elle donc plus, lorsqu'on l'enferme dans l'encéphale? Si elle habite à la fois le cerveau et le cervelet, ou seulement les deux hémisphères, n'est-elle pas réellement divisée entre ces parties, qui sont comme des organes dans un organe? Et si elle n'habite qu'une partie unique, telle que la glande pinéale, n'est-elle pas encore divisible comme cette glande elle-même? Et ne le sera-t-elle pas toujours, quoi qu'on fasse, à moins de n'occuper qu'un point mathématique, c'est-à-dire d'être dans l'encéphale sans y être?

Il faut bien comprendre que l'âme est tout à la fois indivisible en son essence, et divisible par rapport au corps auquel elle se communique. Cette contradiction, plus apparente que réelle, et qui est la loi même de la vie, a été fort bien saisie et développée par l'auteur des *Ennéades*:

« Si elle n'était indivisible, comment l'âme pourrait-elle sentir tout entière dans chaque sensation? Chaque partie de l'âme serait comme une âme distincte, habitant un organe déterminé, et n'éprouverait que les sensations de cet organe, sans participer en rien à celles des autres. Répondre, comme font les stoïciens, par la continuité des parties de l'âme, et la transmission des

impressions des extrémités au centre où réside la partie directrice, c'est accumuler les difficultés.

« Si elle n'était divisible, comment l'âme pourrait-elle embrasser le corps entier, et l'animer dans toutes ses parties? Supposez-la absolument une, elle s'enfermera au centre de la masse matérielle sans que la vie puisse sortir de ce foyer intérieur pour rayonner vers les extrémités. Pour que tous les organes aient la vie, il faut que tous les organes aient l'âme; il faut qu'elle se distribue à tous, qu'elle se fasse multiple, qu'elle se divise en quelque manière.

« Mais il n'y a nulle contradiction à admettre en même temps l'indivisibilité et la divisibilité de l'âme. En effet, l'âme est indivisible en son essence; mais elle devient divisible par son union avec le corps, parce que celui-ci, à cause de sa propre divisibilité, ne la peut recevoir d'une manière indivisible. Toutefois, en se divisant dans le corps, elle ne cesse pas d'être une. Elle devient divisible, étant dans toutes les parties du corps; elle reste indivisible, étant tout entière dans toutes ses parties et tout entière dans les parties de ses parties. Elle est toujours entière, elle est donc indivisible; elle est partout, elle est donc divisible; elle est partout entière, elle est donc divisible et indivisible: divisible selon le corps, et indivisible en soi. Elle se divise indivisiblement. Quelle merveille, quel divin trésor que l'âme! Elle n'a point de grandeur, et elle s'unit à la grandeur; elle se divise, sans rien perdre de son inaltérable unité; elle se donne toute à tous les organes, sans sortir d'elle-même (1). »

(1) *Enn.* IV, t. II.

Mais c'est là la vue *a priori* d'un métaphysicien. — Qu'importe, si elle est vraie? D'ailleurs, c'est aussi une donnée de l'expérience.

Rappelez-vous les faits singuliers, vulgaires aujourd'hui, par lesquels Aristote prouve expérimentalement l'indivisibilité de l'âme (1) : ils établissent avec la même force qu'elle est en même temps divisible, c'est-à-dire présente à la fois à toutes les parties du corps.

Voici une plante. Je la divise en plusieurs fragments, qu'arrive-t-il? Chacun de ces fragments continue de végéter, après comme avant l'opération, et, par un progrès plus ou moins rapide, devient semblable à la plante primitive. Or, je vous le demande, cela ne prouve-t-il pas que la puissance nutritive, l'âme du végétal, au lieu d'être concentrée en un certain point à l'exclusion de tous les autres, est au contraire répandue dans toutes les parties de la plante, partout entière, partout égale et identique à elle-même?

Ce qui est vrai de certaines plantes, l'est aussi de certains animaux. Prenez un polype, coupez-le en autant de parties que vous voudrez, et observez. Vous verrez chacune de ces parties continuer de vivre, de sentir, de se mouvoir, et reformer bientôt, par un accroissement successif et régulier, un nouveau polype, semblable au premier. Donc la puissance nutritive, sensitive et motrice, l'âme de l'animal, est répandue dans toutes ses parties, partout entière, partout égale et identique à elle-même.

Je vais plus loin. Je considère l'homme même. On (2)

(1) Voir le chapitre précédent.

(2) M. Flourens. Voyez *Recherches expérimentales sur les pro-*

a établi, par d'ingénieuses et patientes expérimentations, que la pensée et la volonté s'exercent par le cerveau proprement dit. Or, le cerveau se compose de deux hémisphères, en tout semblables; et, soit que l'on fasse disparaître l'un ou l'autre, l'homme continue toujours de penser et de vouloir: en sorte que l'on serait autorisé à dire qu'il pense et qu'il veut par deux cerveaux, comme il voit par deux yeux. Donc la force pensante et voulante est à la fois dans les deux hémisphères, et tout entière, égale, identique à elle-même dans chacun des deux hémisphères.

Ce n'est pas tout. La force qui pense et qui veut par le cerveau reçoit aussi les impressions des corps étrangers, et imprime le mouvement volontaire par le cervelet, par la moëlle, par les nerfs. Donc elle est à la fois et tout entière dans le cervelet, dans la moëlle, dans les nerfs, aussi bien que dans le cerveau. Peut-être ne serait-il pas impossible de prouver, par la même méthode, qu'elle est ainsi toujours entière, égale, identique, jusque dans les moindres parties de l'organisation.

Ainsi, soit qu'on la considère dans la plante, ou dans l'animal, ou dans l'homme, l'âme est toujours essentiellement une, et elle se communique, sans se partager, au corps, à ses parties, et aux parties de ses parties. Selon la forte parole de Plotin, elle se divise indivisiblement.

On me demandera si je comprends cette ubiquité

priétés et les fonctions du système nerveux, et le résumé philosophique qu'il a donné de ce beau livre dans son récent ouvrage: *De la vie et de l'intelligence.*

d'une âme une et simple. A mon tour, je demanderai si l'on comprend bien tous les phénomènes de la vie et de la pensée avec une âme hermétiquement enfermée dans la glande pinéale, dans le corps calleux, ou dans quelque autre portion de la masse encéphalique. Mais je veux d'abord répondre directement.

On a jusqu'ici mal conçu le rapport de l'âme au corps, parce qu'on n'a pas su se tenir en garde contre les analogies tirées de la matière. Deux corps sont en rapport, ou parce qu'ils sont juxta-posés, ou parce que l'un est superposé à l'autre, ou parce que l'un est contenu dans l'autre. On a conclu de là que l'âme, ne pouvant être ni juxta-posée ni superposée, devait être enfermée dans le corps. Singulière logique! Il fallait conclure que l'âme, n'étant pas matérielle, n'a avec le corps aucun de ces rapports, pas plus le dernier que les deux premiers.

Le rapport de l'âme au corps n'est pas celui d'un corps à un autre, mais bien celui d'une force à une substance. Or, il n'est pas absolument impossible de se faire une certaine idée de ce rapport.

Il ne faut pour cela que jeter les yeux sur ce qui se passe autour de nous dans la nature. Là aussi se rencontrent des corps, et des forces unies à ces corps. En quoi consiste cette union? Les forces sont-elles enfermées dans les corps, qui auraient une cavité pour les recevoir? Siégent-elles en un point unique, à l'exclusion de tous les autres? Non. Nous les trouvons partout présentes, partout actives, à la surface comme à l'intérieur, aux extrémités comme au centre. Elles pénètrent les corps dans toutes leurs molécules, elles les

enveloppent dans toute leur étendue. Loin d'en être possédées, elles les possèdent.

Il doit en être à peu près ainsi de l'âme humaine et du corps humain. Certes, je ne confonds pas ce corps avec un corps brut, tel qu'un métal; ni cette âme avec une force aveugle, telle que l'aimant; mais je dis qu'il y a ici une analogie réelle; car les corps les plus divers sont toujours des corps, et les forces les plus différentes sont toujours des forces. L'âme est donc présente à tous les organes à la fois, et partout agissante. Elle pénètre le corps intimement, elle l'enveloppe universellement. Et il ne faut pas dire, selon la formule grecque : le corps a l'âme; mais : l'âme a le corps.

Sans cette pénétration de tout le corps par toute l'âme, que l'on ne peut comparer à rien dans l'ordre purement physique, que de faits inexplicables dans la nature humaine, et que les psychologues négligent comme à dessein! On a répété jusqu'à satiété que le moi est exclusivement dans l'âme, que le corps nous appartient, sans faire partie de nous-mêmes, comme une chose étrangère. N'est-ce pas là l'exagération d'une vérité? A coup sûr, mon corps m'appartient tout autrement que la maison que j'habite; mes organes m'appartiennent tout autrement que les instruments dont je fais usage. Je me sens, je me reconnais dans chacun de ces organes, et ce corps, c'est encore moi. En le frappant, ce n'est pas une chose que vous frappez, c'est ma personne. En le blessant, ce n'est pas à ma propriété que vous portez atteinte, c'est à ma dignité. Cherchez dans mon corps la dernière molécule, la plus humble: elle est vivante, elle est

animée, elle est moi. Vous me retrouvez partout; je suis partout. Voilà la vérité; et cette vérité n'est que la conséquence la plus immédiate de mon système. Au contraire, je défie le plus habile homme de l'expliquer solidement dans le système ordinaire. Si l'âme, emprisonnée dans un coin de l'encéphale, est absente du reste de l'organisation, on ne me fera jamais concevoir comment mon œil est plus à moi que la lunette qui en étend la portée à l'infini, comment mon bras est plus à moi que le levier qui en centuple la puissance. Ces choses ne me touchent pas. Machines admirables, mises à ma disposition par la nature, elles ne sont rien de moi, et je puis dire, les regardant avec indifférence: Que m'importe?

Je vous entends: ce qui fait que l'âme se rapporte le corps d'une façon toute particulière, c'est qu'elle reçoit le contre-coup sensible de tout ce qui s'y passe. Platon l'a dit: chaque douleur, chaque plaisir a, pour ainsi parler, un clou qui attache l'une à l'autre ces deux parties de notre être. La sensation, voilà leur lien, et la cause de leur intimité. — Examinons.

Généralement on se représente la sensation ainsi: le corps est modifié de telle ou telle façon; l'âme, à la suite de cette modification, sent le plaisir ou la douleur, mais en elle-même ou tout au plus dans le cerveau, ou dans la partie du cerveau qui en est le domicile. Le corps est seulement la cause de la sensation, l'âme en est à la fois le lieu et le sujet.

A la bonne heure! Mais, s'il en est ainsi, l'âme, en sentant le plaisir ou la douleur, ne s'approprie pas pour cela la partie modifiée à laquelle elle reste com-

plètement étrangère. Retirée en elle-même, elle jouit ou souffre selon les états du corps, comme elle a chaud ou froid selon la température de l'atmosphère, sans avoir plus de raison de dire : mon corps, qu'elle n'en a de dire : mon atmosphère.

Est-ce à dire que la sensation n'est pour rien dans l'intimité de l'âme et du corps? Nullement. Mais les faits se passent autrement qu'on ne croit, et s'expliquent autrement qu'on ne veut.

C'est l'âme qui sent, et c'est le corps qui est modifié, l'âme sent parce que le corps est modifié, tout cela est fort exact ; mais ce qui ne l'est plus, c'est de séparer l'âme d'avec le corps, et la sensation d'avec la modification. L'âme sent dans le corps, et précisément dans la partie du corps modifiée. La sensation n'est pas moins locale que la modification, et elles ont lieu dans le même point, comme dans le même instant. J'approche une fleur de mes narines, et j'éprouve aussitôt une sensation. Où ? Dans la membrane modifiée par les particules odorantes. J'appuie ma main sur un corps brûlant, et j'éprouve aussitôt une sensation. Où ? Dans ma main modifiée par ce corps. Par une cause inconnue, un de mes viscères est lésé, et j'éprouve aussitôt une sensation. Où ? Dans le viscère modifié. Je sens donc là même où je suis modifié, ou, si l'on aime mieux, mon âme sent là même où mon corps est modifié. Voilà ce qu'atteste l'expérience.

Comment les psychologues contemporains rendent-ils compte de ce fait? Ils n'en rendent pas compte, et je ne conçois pas quelle explication ils en pourraient donner. S'il est interdit à l'âme de sortir du cerveau, elle

ne peut évidemment sentir que dans le cerveau. La localisation des sensations est donc une illusion. — Singulière illusion, qui rapporte si exactement et si naturellement nos plaisirs et nos douleurs à leurs véritables causes! Ou bien elle n'est que l'effet d'une association d'idées. — Étrange association d'idées, qui suppose que nous connaissons les modifications indépendamment des sensations qui nous les révèlent! Au contraire, si l'âme est à la fois dans le cerveau et dans toutes les parties du corps, nulle difficulté ; car, comme elle est partout présente, il est tout simple que la sensation soit éprouvée dans l'endroit précis où la modification a été reçue.

Il est un autre phénomène, fort embarrassant dans la théorie commune, fort naturel dans la mienne, celui de l'action réciproque de l'âme et du corps. Si elle est circonscrite dans l'étroite enceinte du cerveau, comment l'âme met-elle les membres en mouvement? Comment les organes lui transmettent-ils l'impression des corps étrangers? On n'a pu répondre à ces questions qu'en imaginant des hypothèses. Les uns font circuler, du centre aux extrémités, des extrémités au centre, je ne sais quels *esprits* dans le canal des nerfs, qui n'ont pas de canal. Les autres assimilent les nerfs à des cordes vibrantes, bien qu'ils n'aient ni la tension ni la liberté d'action nécessaires pour vibrer. D'autres enfin rêvent un fluide spécial dont les filets nerveux sont les conducteurs, supposition plus vraisemblable que les précédentes, non moins gratuite. A quoi bon ces inventions que rien ne justifie? L'âme, présente au cerveau, veut mouvoir, et, présente aux membres, les meut ; l'âme,

12

présente aux extrémités, y reçoit elle-même l'impression, et, présente au centre, la perçoit en la rapportant aux organes. Quoi de plus simple? Par conséquent, quoi de plus vrai?

Ainsi tout prouve, rien ne combat l'ubiquité de l'âme. Mais de ce qu'elle est partout, il ne s'ensuit pas qu'elle y soit également, et qu'elle y manifeste indifféremment toutes ses puissances.

L'âme anime toutes les parties du corps, mais avec une intensité plus grande en certains points, dans certains organes. Elle est plus activement présente dans le système nerveux que dans les divers tissus de l'organisation, dans le cerveau que dans le cervelet, que dans la moëlle, que dans les nerfs. Dans certains cas particuliers, elle semble retirer son énergie aux autres parties, qui languissent, pour la concentrer en une seule, dont la vie se trouve momentanément élevée à la plus haute puissance.

Quant à ses facultés, elle les porte partout avec elle, mais sans pouvoir les exercer partout. Comme elles sont différentes, elles exigent des instruments différents. Chacune d'elles ne peut donc se développer que dans un organe spécial, approprié à sa nature. Ainsi, l'âme est tout entière dans chaque organe, mais elle ne s'y manifeste que partiellement.

Voilà, du moins, l'idée que je me fais du rapport de l'âme au corps. Je l'avais déjà indiquée à la fin de mon *Mémoire sur le traité de Galien*, *intitulé: Des Dogmes d'Hippocrate et de Platon*, et l'honorable M. Mallet, en rendant compte de ce travail avec sa bienveillance ordinaire, avait pris la peine de la discuter.

Je ne sais si, en la développant, j'aurai répondu aux objections qu'il m'a proposées ; mais je persiste. Malgré les raisons solides sur lesquelles je l'appuie, je me défierais fort, si j'étais seul de mon opinion; mais, Dieu merci! en pensant de la sorte, je pense en bonne compagnie.

J'ai déjà cité Plotin. C'est lui, en effet, qui le premier a conçu et exposé la théorie de l'ubiquité de l'âme; et j'ai expliqué ailleurs (1) comment il y fut conduit. Depuis lors, elle a reparu à toutes les époques, sous le patronage des plus grands philosophes: saint Augustin, saint Thomas, Descartes, Bossuet, etc. Nous la verrons, j'espère, triompher avec l'animisme bien entendu.

Voici comment s'exprime Plotin, *Enn.* IV, III, 20, 21, 22:

« Comment l'âme est-elle dans le corps?

« Elle n'y est pas comme en un lieu. Le lieu, c'est ce qui comprend un corps: il ne comprend donc pas l'âme. Le lieu, en lui-même, est incorporel: il ne saurait donc jouer, vis-à-vis de l'âme, le rôle du corps. Le lieu, c'est l'intervalle, c'est-à-dire le vide: il ne peut donc être assimilé au corps, dont il est la condition.

« Elle n'y est pas comme en un vase. En effet, dans cette hypothèse, ou le corps serait sans vie, ce qui n'est pas; ou l'âme, recueillie en elle-même, lui communiquerait une partie de sa nature, et se trouverait amoindrie d'autant, ce qui ne peut être.

(1) *Des théories de l'entend. dans l'antiquité*, p. 480-481.

« Elle n'y est pas comme en un *sujet*. Ce qui est en un sujet, qu'est-ce? Une manière d'être, une qualité, comme la couleur ou la figure dans le corps. Or, l'âme est distincte du corps, et peut s'en séparer.

« Elle n'y est pas comme une partie en un tout, car l'âme n'est pas une partie du corps; ni comme un tout dans ses parties, car l'âme n'est pas la somme des parties du corps.

« Elle n'y est pas comme la forme dans la matière. La forme n'existe pas plus sans la matière que la matière sans la forme. En outre, c'est l'âme qui met la forme dans la matière. Or, si l'âme est le principe de la forme, elle n'est donc pas la forme.

« C'est que, à parler philosophiquement, *l'âme n'est en aucune manière dans le corps*. Voyant le corps, et comprenant qu'il est animé, puisqu'il se meut et qu'il sent, nous en concluons qu'il a l'âme, et nous disons: *l'âme est dans le corps*. Nous nous abusons. Si nous pouvions voir et sentir l'âme, si nous pouvions la voir embrassant le corps de toutes parts et lui communiquant la vie, nous comprendrions sans doute que c'est l'accessoire qui est dans le principal, le contenu dans le contenant, ce qui s'écoule dans ce qui ne s'écoule pas, et nous dirions: *le corps est dans l'âme*.

« Disons mieux: l'âme est présente au corps. Mais comment lui est-elle présente?

« Comme le passager au navire? Oui, en ce sens que l'âme est distincte du corps, comme le passager du navire; non, en ce sens que le passager n'emplit pas le navire, tandis que l'âme pénètre le corps tout entier. Comme l'artiste aux instruments? A la bonne

heure ! Mais il reste à expliquer comment l'âme fait usage de cet instrument naturel que vous lui attribuez. La seule comparaison juste est celle-ci : l'âme est présente au corps comme la lumière à l'air. En effet, la lumière s'unit à l'air, sans se mêler à la moindre de ses parcelles, comme l'âme au corps, sans se mêler à la moindre de ses parties. Sans sortir d'elle-même, la lumière illumine l'air, comme l'âme, sans sortir d'elle-même, anime le corps. Enfin, la lumière est bien moins dans l'air que l'air dans la lumière, comme l'âme est bien moins dans le corps que le corps dans l'âme.

« C'est donc par sa présence que l'âme donne la vie au corps, et le rend capable de tous les actes qui s'y rapportent. La diversité de ces actes ne vient pas de l'âme, qui est partout tout entière et partout la même; mais des organes, c'est-à-dire des instruments, qui sont différents. »

Ainsi pense, ainsi parle Plotin. Saint Augustin pense-t-il, parle-t-il autrement, lui qui écrit, au ch. VI de son traité *De la Trinité*, cette phrase significative : « *Anima, in quocumque corpore, et in toto est tota, et in qualibet ejus parte tota est ?* » C'est-à-dire : quel que soit le corps qu'elle habite, l'âme l'habite tout entière tout entier, et elle est tout entière dans chacune de ses parties.

N'est-ce pas aussi l'opinion de saint Thomas ? Ouvrez la *Somme de Théologie*, quest. VIII, art. 1, et lisez : « *Spiritualia continent ea in quibus sunt, sicut anima continet corpus.* » Les essences spirituelles contiennent les choses dans lesquelles elles semblent contenues, comme l'âme contient le corps.

Et plus loin, même question, art. 2 : « *Sicut anima est tota in qualibet parte corporis, ita Deus totus est in omnibus et singulis.* » Comme l'âme est tout entière dans chacune des parties du corps, ainsi Dieu est tout entier dans toutes choses et dans chaque chose.

Plus loin encore, question 76, saint Thomas intitule ainsi l'art. 8 : « *Utrum anima sit tota in qualibet parte corporis ?* » et il répond affirmativement, dans les termes suivants :

« *Respondeo dicendum quod, si anima uniretur corpori solum ut motor, posset dici quod non esset in qualibet parte corporis, sed in una tantum, per quam alias moveret. — Sed quia anima unitur corpori ut forma, necesse est quod sit in toto, et in qualibet parte corporis.... Cujus signum est quod nulla pars corporis habet proprium opus, anima recedente....* » Je réponds que si l'âme était unie au corps simplement comme un moteur, on pourrait dire qu'elle n'est pas dans toutes ses parties, mais dans une seule, au moyen de laquelle elle imprimerait le mouvement à toutes les autres. Mais l'âme est unie au corps comme la forme à la matière : c'est donc une nécessité qu'elle soit dans le corps tout entier et dans chacune de ses parties. Et ce qui rend cela manifeste, c'est qu'aucune partie du corps n'est capable de fonctionner, dès que l'âme s'est retirée.

Descartes est connu pour avoir renfermé l'âme dans la glande pinéale : c'est pourtant Descartes qui a écrit ce passage, dans la première partie du traité *Des passions de l'âme :*

« Art. 30. Que l'âme est unie à toutes les parties du corps conjointement.

« Mais, pour entendre plus parfaitement toutes ces choses, il est besoin de savoir que l'âme est véritablement jointe à tout le corps, et qu'on ne peut pas proprement dire qu'elle soit en quelqu'une de ses parties à l'exclusion des autres, à cause qu'il est un, et en quelque façon indivisible, à raison de la disposition de ses organes, qui se rapportent tellement l'un à l'autre que, lorsque quelqu'un d'eux est ôté, cela rend tout le corps défectueux ; et à cause qu'elle est d'une nature qui n'a aucun rapport à l'étendue ni aux dimensions ou autres propriétés de la matière dont le corps est composé, mais seulement à tout l'assemblage de ses organes, comme il paraît de ce qu'on ne saurait aucunement concevoir la moitié ou le tiers d'une âme, ni quelle étendue elle occupe, et qu'elle ne devient pas plus petite de ce qu'on retranche quelque partie du corps, mais qu'elle s'en sépare entièrement lorsqu'on dissout l'assemblage de ses organes. »

Bossuet abonde dans le même sens, je veux dire dans la même doctrine, au traité *De la connaissance de Dieu et de soi-même :*

« L'âme donc, qui se sert du bras et de la main comme il lui plaît, qui se sert de tout le corps qu'elle transporte où elle trouve bon, qui l'expose à tels périls qu'il lui plaît et à sa ruine certaine, est sans doute d'une nature de beaucoup supérieure à ce corps, qu'elle fait servir en tant de manières et si impérieusement à ses desseins.

« Ainsi, on ne se trompe pas quand on dit que le corps est comme l'instrument de l'âme. Et il ne faut pas s'étonner si, le corps étant mal disposé, l'âme en fait moins

bien ses fonctions. La meilleure main du monde, avec une mauvaise plume, écrira mal. Si vous ôtez à un ouvrier ses instruments, son adresse naturelle ou acquise ne lui servira de rien.

« Il y a pourtant une extrême différence entre les instruments ordinaires et le corps humain. Qu'on brise le pinceau d'un peintre ou le ciseau d'un sculpteur, il ne sent point les coups dont ils ont été frappés ; mais l'âme sent tous ceux qui blessent le corps, et au contraire elle a du plaisir quand on lui donne ce qu'il faut pour l'entretenir.

« Le corps n'est donc pas un simple instrument appliqué par le dehors, ni un vaisseau que l'âme gouverne à la manière d'un pilote. Il en serait ainsi si elle n'était simplement qu'intellectuelle ; mais, parce qu'elle est sensitive, elle est forcée de s'intéresser d'une façon plus particulière à ce qui le touche, et de le gouverner non comme une chose étrangère, mais comme une chose naturelle et intimement unie.

« En un mot, l'âme et le corps ne font ensemble qu'un tout naturel, et il y a entre les parties une parfaite et nécessaire communication. »

Plus loin :

« Le corps, à le regarder comme organique, est un par la proportion et la correspondance de ses parties, de sorte qu'on peut l'appeler un même organe, de même et à plus forte raison qu'un luth ou un orgue est appelé un seul instrument. D'où il résulte que l'âme lui doit être unie en son tout, parce qu'elle lui est unie comme à un seul organe parfait dans sa totalité. »

Enfin :

« 5°. *Proposition.*—Quoique le sentiment soit principalement uni à l'ébranlement du nerf au-dedans du cerveau, l'âme, qui est présente à tout le corps, rapporte le sentiment qu'elle reçoit à l'extrémité où l'objet frappe. »

Ajouterai-je, en terminant ces trop longues considérations, que la doctrine qui, suivant une autre expression de Bossuet, met l'âme « toute dans le tout, et toute dans chaque partie, » semble destinée à s'établir définitivement dans la science contemporaine? De toutes parts, en Allemagne et en France, l'animisme, un instant resté dans l'oubli, reprend faveur; et, à l'heure qu'il est, M. le docteur Blondin, avec le concours de M. le professeur Boyer, de Montpellier, donne une édition française et un savant commentaire des Œuvres de Stahl. Or, s'il n'y a qu'une âme, commun principe des opérations de la pensée et des fonctions de la vie, il faut qu'elle soit partout. L'unité de l'âme entraîne l'ubiquité de l'âme.

J'ai maintenant exposé toutes les questions générales de la psychologie de Galien. Restent les questions particulières. Elles seront l'objet d'une deuxième partie.

OBSERVATIONS

SUR LA

RÉVOLUTION JUDICIAIRE DE 1771,

EN FRANCE ;

Par M. SORBIER,

Premier Président de la Cour impériale d'Agen,
membre correspondant.

L'origine des institutions humaines est ordinairement digne à peine de fixer l'attention. Ce qui vient des hommes ne se développe qu'avec lenteur et par degrés; tout commencement est faible et incomplet.

En France, par un rare privilége, les parlements, dès leur naissance, offrent un caractère de majesté et de perfection dont on chercherait vainement des exemples. L'immense autorité dont ils sont d'abord investis, les grands bienfaits qui signalent leur existence, attirent sur leurs premiers jours l'estime et la confiance des peuples. Ainsi, on se repose sur eux du soin de veiller à la subsistance du pays; on leur attribue le costume et les insignes de la royauté. A Paris, le parlement est logé dans le palais du monarque ; les étrangers ne croient pas la paix conclue avec nous, si le parlement ne sanctionne le traité; telle est sa renom-

mée, que les princes et les rois le choisissent pour arbitre de leurs différends.

Charles V n'entreprit jamais, sans le consulter, aucune affaire importante. Une fois on lui avait rendu suspects quelques membres de ce corps auguste : il confisque leurs charges; mais quelle éclatante réparation de cette surprise honora le monarque, la magistrature et la nation! Que ce fut un beau jour pour la monarchie française! Charles V, dans un lit de justice, prononça l'arrêt suivant, d'immortelle mémoire : « Nous, « sans avoir été requis, ains de notre pur et noble « office, auquel appartient rappeler et corriger tant « notre fait comme l'autrui, lorsque nous connaissons « qu'en icelui justice a été blessée et pervertie, spe« cialement en grevant et opprimant l'innocent par « fausse et calomnieuse suggestion, avons de notre « propre bouche déclaré la privation par nous faite « avoir procédé de fait seulement non de raison, ni « de droit, ains avoir été obtenue par fausse suggestion « et très-grande importunité, et comme par impression, « et non point de notre franche volonté. » Puis il déchire les lettres de destitution, et ordonne que son arrêt soit signifié à toutes les villes du royaume. Jamais il ne fut plus digne du surnom de Charles-le-Sage que dans ce moment de candeur et de bonté, où il joint au courage d'avouer sa faute, le mérite de la réparer d'une manière vraiment royale.

La justice frappe médiocrement les peuples par sa propre beauté morale; il lui faut un appareil qui la manifeste vivement aux yeux. Les cours souveraines l'érigèrent en une représentation austère et splendide

dans laquelle l'orgueil national se complaisait. Un roi de France était fier de la chambre dorée de son parlement de Paris; c'était le premier objet qu'il offrait à l'admiration des étrangers, comme autrefois à Rome on leur montrait le Capitole.

Il se transportait aussi dans les provinces pour voir les magistrats et exercer avec eux les fonctions de juge. Le 17 août 1563, journée mémorable dans les annales judiciaires de la Normandie, Charles IX, suivi des princes du sang et d'une foule de seigneurs, vint déclarer sa majorité au parlement de Rouen. Un procès fut plaidé devant le monarque reconnu majeur. Le chancelier de Lhospital, qui l'accompagnait, avait voulu qu'en commençant son office de roi, il commençât en même temps celui de juge. Combien la présence d'un roi de France siégeant, délibérant avec les magistrats, redoublait le respect des populations pour des hommes dont les chefs de l'État aimaient à se faire les collaborateurs! Henri II était déjà venu au parlement de Normandie, et y avait pris séance avec le cortége le plus brillant; il vit débattre une cause où il était intéressé; et, chose remarquable à une pareille époque, il la perdit.

Mais, pourquoi nos monarques se plaisaient-ils à entourer les parlements de tant d'honneurs, et à les revêtir de tant de puissance? Sous le régime féodal, le roi, suivant le langage du temps, n'était que le plus grand *fieffeux* du royaume. Les seigneurs s'étaient emparés du pouvoir judiciaire comme d'un moyen assuré de dominer les peuples; ils ne reconnaissaient pas de supérieurs, et se réservaient la liberté pour eux seuls,

si toutefois on est libre soi-même, quand on impose la servitude aux autres.

Mais à la première lueur de civilisation, jaloux d'être présents et sentis partout, les rois cherchèrent à ressaisir les débris de la souveraineté dispersée en toutes mains; ils créèrent, à de certaines distances, de vastes juridictions pour garder l'État d'espace en espace, pour faire pénétrer et circuler leur autorité dans toutes les parties du corps social. La France étant placée au cœur même du continent, entre l'Empire, l'Angleterre et l'Espagne, il fallait, pour défendre ce poste périlleux et résister à une telle pression, une force et une liberté de mouvement incompatibles avec la division des pouvoirs et les résistances de l'esprit provincial; il fallait, aux desseins de la Providence dans le monde, un peuple au bras fort, à l'esprit logique et résolu, qui vécût d'une même pensée et s'inspirât aux mêmes sources d'enthousiasme et de dévouement; il fallait, au centre de l'Europe, une nation capable d'accepter avec entraînement et d'accomplir avec persévérance la grande mission sociale réservée à son initiative.

L'unité monarchique ne pouvait être constituée en France, qu'en brisant les chaînes pesantes de la féodalité et du despotisme théocratique. Les parlements furent les alliés courageux de la royauté, dans ce travail d'émancipation; ils lui prêtèrent un appui constant et souvent héroïque. L'Estoile raconte qu'aux jours de crise, les conseillers et présidents, hommes aussi rudement énergiques sous leurs robes rouges que les chefs militaires d'alors sous l'acier de leurs cuirasses, ne craignaient pas de descendre de leurs siéges et de mettre

la main aux hallebardes. Les gardiens des lois savaient mourir pour elles. Écoutez le savant et judicieux Loiseau : « Ce fut, dit-il, l'institution des parlements qui nous sauva d'être cantonnés et démembrés, comme en Italie, en Allemagne, et maintint le royaume en son entier. » En lisant Dumoulin et Boulainvilliers, on est frappé des cris de haine et de vengeance que poussent sans cesse la noblesse et le clergé contre les légistes, ces ministres de la royauté, ces inexorables niveleurs de la France. Il est vrai qu'ils sont la terreur du crime, à quelque rang qu'appartienne le coupable. De graves désordres viennent-ils à éclater sur un point du pays, arrive la justice des *Grands-Jours*, fraction du parlement de Paris, envoyée dans les provinces éloignées pour suppléer à la faiblesse des autorités locales et courber les plus hautes têtes sous le glaive de la loi. Tous les regards des opprimés se tournaient vers les cours de justice, qui, par leur vigueur et leur sagesse, empêchaient le vaisseau de l'État de se briser contre les deux grands écueils des gouvernements : l'arbitraire et l'anarchie.

On ne saurait contester qu'alors la magistrature, cette fille aînée de la monarchie, mérita bien de la couronne et du pays. Elle posa la base de la légalité qui nous régit actuellement et qui un jour régira le monde. D'une royauté feodale et militaire, d'un pouvoir flottant et disséminé, elle fit une majestueuse unité royale, un pouvoir fort et respecté. Les Miron, les Harlai, les Marillac, les Pibrac, les Faye, ces martyrs de l'État, n'ont pas moins dissipé de factions par leurs bonnes et saintes maximes, que l'or de

l'Espagne n'en fit naître. On sait qu'au temps de la Ligue surtout, et dans d'autres moments extrêmes, où la patrie presque perdue, délaissée par tous ses vieux appuis, était arrivée au point de s'oublier elle-même, la France se retrouva tout entière au sanctuaire inviolable de la justice civile; et le président de La Rocheflavin, qui vivait dans ces jours de tempête, put écrire avec un juste sentiment d'orgueil : « Le salut du pays est dû aux parlements, fermes colonnes et arcs-boutants de cet État (liv. Ier., ch. II). » Il est vrai que les juristes s'attachèrent à étouffer les résistances, plutôt qu'à en régulariser l'exercice; et, pour arracher les rois à l'oppression féodale, ils précipitèrent le peuple dans la servitude. Ce fut un malheur, sans nul doute, mais ce fut aussi la suprême nécessité des temps et des choses; la prédominance de l'autorité royale pouvait seule préparer, en France, et l'égalité civile et l'unité territoriale. Si, du XIVe. au XVe. siècle, la France n'était pas devenue la plus compacte des nations, et la plus vigoureusement constituée des monarchies; si le pouvoir ne s'y était pas centralisé, au point d'absorber tous les intérêts et toutes les forces, elle aurait disparu du nombre des grands États, et n'aurait laissé dans le monde aucune trace lumineuse de son existence.

Du XIIIe. au XVIIe. siècle, les parlements marchent d'accord avec la royauté et concourent au même but. Ensuite, ayant vaincu les institutions du passé, repris le sceptre et le bâton de justice, la royauté se suffit à elle-même, et tend au despotisme que tout la convie à saisir. Elle ne peut souffrir que les parlements, qui ont

exercé jusqu'alors une action immense sur les destinées du pays, continuent à jouer le premier rôle. Les anciens alliés se divisent avec éclat, et le conflit se manifeste d'abord au sujet du droit de *remontrance*, prérogative la plus importante, la plus délicate des parlements, celle d'où naquirent tous les débats qui traversèrent leur existence politique. « Point de lois en France que celles enregistrées par nous, disaient les magistrats. Devant un édit vérifié, le Roi présent en son lit de justice, toute volonté doit se taire, tout genou doit fléchir, répondait la Cour. » — « S'il en est ainsi, répliquaient les parlements, la France, comme la Perse et la Turquie, ne relève plus que du bon plaisir. »

Investis d'une autorité législative très-grande en droit, très-faible en réalité, les États-Généraux, malgré le souvenir d'incontestables services, malgré la renommée d'un passé glorieux, malgré l'esprit de patriotisme et d'indépendance dont ils avaient souvent fait preuve, s'éteignirent obscurément au XVIIe. siècle, en 1614. Réunis dix-huit fois depuis 1302, ils restèrent dans un profond oubli jusqu'en 1789. Les parlements avaient toujours prétendu tenir la place des États-Généraux, et jouir, en l'absence de ces assemblées, de toutes leurs attributions; on les vit même s'arroger un pouvoir supérieur aux États, et renverser parfois leur ouvrage. Le droit d'enregistrement ne reposait sans doute que sur l'usage et sur la tolérance plus ou moins patiente des rois, qui, délivrés des États-Généraux, ne voulaient plus accepter aucune espèce de contrôle; mais cette prérogative fut confirmée par tout un

peuple, comme l'équivalent d'une constitution (1). Privée des États-Généraux, la nation s'estimait heureuse de voir les magistrats élever la voix en sa faveur et faire parler ses misères. Les remontrances étaient au moins le droit de pétition : les rois répondaient comme il leur plaisait ; ils étaient toutefois obligés d'entendre, et le roi savait.

La faculté de signaler les erreurs et les injustices du pouvoir a toujours une grande influence, dans une société qui conserve encore quelque pudeur ; elle doit faire trembler tout gouvernement qui se conduit sans règle. Aussi Richelieu se plaint-il, dans son *Testament politique*, des *épines* des parlements qui entravent sans cesse son action. Il menace insolemment les magistrats de les placer dans un régiment de mousquetaires, pour leur apprendre l'obéissance. Ce prêtre terrible, qui aurait eu le despotisme dans la tête, quand il ne l'aurait pas eu dans le cœur, manda un jour au Louvre le parlement de Paris, l'obligea de s'y rendre à pied, et de subir à genoux la colère du monarque ; il l'exila en partie ; le parlement de Normandie, comme le plus ennemi de l'arbitraire, fut interdit en entier. La magistrature et le barreau étaient pour Richelieu des auxiliaires inutiles ; il les congédia pour les commissions de justice et pour la terreur. La postérité ne l'oubliera pas.

La nouvelle lutte, commencée sous d'orageux aus-

(1) Presque tout, dans le régime antérieur à 1789, reposait sur des coutumes souvent disparates, sur des usages qui n'avaient qu'imparfaitement force de lois.

pices, continue pendant la minorité de Louis XIV; mais ce monarque, devenu majeur, imposa aux cours souveraines une dure expiation du rôle qu'elles avaient joué aux temps de la Fronde. On se rappelle que, par son ordonnance de 1667, il ne laissa aux parlements que le droit de remontrance après l'enregistrement, formule vide et sans force, concession dérisoire où l'on reconnaît bien le roi qui était déjà venu, dit-on, en bottes et le fouet à la main pour faire enregistrer ses édits. Quel contraste avec ce trait d'Henri IV! Un jour, il s'était rendu au palais pour y présenter des édits bursaux; mais le peuple l'ayant accueilli par un morne silence, il les retira aussitôt, et fit entendre ces touchantes paroles : « Ils ne m'ont rien dit, il vaut mieux que je n'aie pas d'argent, et qu'ils soient contents! »

Le pouvoir élevé si laborieusement par Louis XIV, sur les débris de toutes les forces nationales, s'était tellement affaissé dans les dernières années de sa vie, qu'il lui échappa de dire avec amertume: « Quand j'étais roi. » Et à peine eut-il fermé les yeux, que les parlements se relèvent; celui de Paris, se redressant de toute sa hauteur, donne la régence, casse le testament de Louis XIV, et ressaisit toutes ses antiques prérogatives.

Louis XV, qui avait respiré dans son berceau l'air infecté de la régence, et à qui son gouverneur disait un jour, à l'aspect de la foule assemblée sous les fenêtres de son palais : « Sire, tout ce peuple est à vous, » Louis XV, nourri de tels principes, ne pouvait se soumettre aux remontrances du parlement. La lutte recommença entre la magistrature et la cour, et cette

fois, ce sera un duel à mort : le combat s'engage sur le terrain de l'impôt. Le grand principe que le roi n'a pas le droit de tailler en France à sa volonté avait, bien que souvent violé, résisté même au despotisme de Louis XIV : « Le prince, dit Comines, ne peut lever impôt que par octroi, si ce n'est par tyrannie. » Mais au fond de ces incessantes collisions était une question suprême, prépondérante, celle de la royauté absolue, et de la royauté limitée. Un siècle et demi auparavant, Anne d'Autriche avait sommé fièrement le parlement de déclarer s'il prétendait mettre des bornes à l'autorité royale. On ne sait comment cette imprudente provocation était alors par bonheur restée sans effet, sans quoi l'État courait fortune.

Mais sous Louis XV, à cette question souvent répétée par la cour, souvent les parlements avaient osé lui répondre par cette autre : « Si, en France, il y avait des lois? si tout devait y aller au gré du caprice des favoris et des maîtresses, et offrir le spectacle d'un royaume mis au pillage? » Ils rendaient à la couronne accusation pour accusation. Le trône leur reprochait d'avoir usurpé ses droits, et ils reprochaient au trône d'avoir usurpé les droits de la nation. Il sortit de ces discussions les doctrines les plus agressives, et, dans cette vieille querelle de l'enregistrement, dans les remontrances, on entrevoit la souveraineté nationale qui grandit en s'approchant.

Pour dompter les résistances parlementaires, Louis XV ne savait que recourir aux exils en masse et aux lits de justice; le pouvoir sans limites ne porte en lui-même aucun moyen de s'amender. L'usage de l'ar-

bitraire augmente sans relâche le besoin de l'arbitraire. En vain les défenseurs des libertés publiques sont frappés à plusieurs reprises et arrachés de leurs chaises curules ; la gloire les suit dans leur retraite, et bientôt elle ramène, éclairés de ses rayons, ceux que la foudre ministérielle avait au loin dispersés. Dans ce perpétuel coup d'état contre les parlements, le pouvoir s'use à force de se raidir ; mais Louis XV veut à tout prix faire taire ces voix si hardies, si importunes. Les corps judiciaires n'apparaissent plus à sa pensée que comme de menaçants fantômes ; on le voit sans cesse en peine des grandes-robes, de leur aigreur, de leurs idées démocratiques, du dessein qu'il prête à ce qu'il appelle les *nouveaux Guise*, de le mettre en tutelle ; il n'est si odieux projet dont il ne les juge capables, point de calamité qu'il ne leur attribue. Après l'attentat de Damiens, il répète souvent en secret : « Lisez le procès ; ce sont les remontrances de ces Messieurs (faisant allusion aux membres du parlement) qui lui ont tourné la tête. » Un jour Mme. Dubarry, lui montrant le tableau de Charles Ier. par Vandyck : « Sire, dit-elle, voilà comme ils vous traiteront, si vous laissez faire les robes noires. »

Il y a dans les gouvernements absolus une sorte de pétulance qui les pousse à détruire par la force ce qui leur déplaît, ce qui les inquiète ; ils ne savent pas vivre avec les obstacles, les tourner, les aplanir : sous l'empire de ces terreurs et des obsessions de toute la cour, qui, à l'exemple du maître, ne respire que l'humiliation et l'éloignement des robes noires, Louis XV va enfin se délivrer de l'éternelle opposition des par-

lements. Il n'y a rien de violent comme la faiblesse qui se croit étayée de la force ; le roi trouva sous sa main un instrument prêt à remplir ses desseins. Un ancien premier président du parlement de Paris se chargea de frapper à mort la haute magistrature ; c'est ce coup d'état mémorable, connu au palais sous le nom de révolution de 1771, c'est cet événement le plus considérable du long règne de Louis XV que je veux retracer aujourd'hui ; car il est dans la chute des grands établissements, dans le spectacle de leurs ruines, quelque chose toujours qui élève l'esprit, le remue et le féconde.

Audacieux et rusé, ferme et insinuant, opiniâtre avec une rare souplesse de courtisan, quand il était utile d'imprimer la crainte, bouffon dans le danger pour inspirer la confiance, M. de Maupeou, avait tout ce qui mène trop souvent au succès. Il cachait un haine profonde contre la compagnie qu'il avait présidée, et dont il avait reçu les signes d'une défiance injurieuse ; il ne put oublier, sous la simarre du chancelier, les offenses du premier président.

Il songea à une réforme radicale de la justice ; ce qui avait rendu impuissantes toutes les mesures contre les parlements, c'est qu'on les avait considérées jusqu'ici comme des colères momentanées. Il y avait eu plutôt absence que proscription des magistrats, punition des individus et non changement des institutions ; il fallait prouver que les nouvelles mesures seraient permanentes, irrévocables. Un incident précipita la catastrophe parlementaire.

Le duc d'Aiguillon, gouverneur de la Bretagne, se

livrait à un faste excessif qui rendait suspecte l'intégrité de son administration. Des plaintes s'élevèrent sur l'emploi qu'il avait fait de sommes considérables, affectées aux chemins de la province ; le parlement informe : d'autres abus de pouvoir sont dénoncés au procureur-général La Chalotais, illustre par ses malheurs autant que par son courage. Ce procès était grave ; il vint troubler l'apathie du roi : il semblait être dans la destinée de Louis XV, que plus son penchant pour l'indolence serait irrésistible, plus les événements le distrairaient de son idole.

Le chancelier, qui s'était déclaré le protecteur du duc d'Aiguillon, évoque l'affaire au parlement de Paris, jugeant comme Cour des pairs. Il engage le roi à présider en personne les séances qui se tinrent à Versailles, dans l'espoir que sa présence intimiderait les juges et assurerait le triomphe de l'accusé. Rien n'avait interrompu le cours de ces délibérations : l'arrêt allait être rendu, il paraissait démontré que le duc avait foulé aux pieds tous les droits, toutes les immunités de la province, et causé tous les malheurs dont elle était accablée, quand, le 27 juin 1770, sur les conseils de Maupeou, le roi annule tout à coup les poursuites, ordonne l'abolition de la procédure, et proclame en même temps irréprochable l'administration du duc d'Aiguillon. Voilà comment, sous l'ancien régime, le pouvoir entendait l'égalité des citoyens devant la loi. Ce mot égalité inspire encore une sorte de terreur, parce que les hommes en ont fait quelquefois l'abus le plus déplorable ; mais on ne doit pas pour cela méconnaître ce qu'il a de sacré : il sera toujours

le cri du faible et de l'opprimé, invoquant le secours de Dieu contre la violence et l'oppression.

De retour à Paris, le parlement se rassemble, et encore tout ému par cette manifeste violation de ses droits, il rend, le 2 juillet, contre l'homme de la cour, un arrêt qui le déclare *entaché*, et le suspend de ses droits de pairie jusqu'à ce qu'il se soit légalement purgé des soupçons qui pèsent sur lui. Cette décision est le lendemain cassée par le Conseil du roi ; mais le public la ratifie et s'indigne de la conduite scandaleuse du chancelier envers le plus auguste tribunal du royaume.

Cependant un travail actif, mystérieux, se faisait dans les bureaux de la chancellerie. Maupeou s'occupait en silence de la formation d'un corps qui pût remplacer les Compagnies souveraines. D'un autre côté, le parlement de Paris garde son immobilité, et persiste dans son arrêt contre le duc d'Aiguillon. Le 7 décembre 1770, le chancelier fait tenir par le roi un lit de justice à Versailles; tout y est calculé pour accabler le parlement de l'humiliation la plus cruelle. Le duc d'Aiguillon y siége parmi les pairs, et insulte par un air froidement dédaigneux à ceux qui prétendent avoir comblé son déshonneur. Maupeou lit un édit dont le préambule foudroyant, vraie catilinaire, résumait les différents griefs de la cour contre le parlement. Il y professait le dogme de l'absolutisme pur, de la souveraineté sans contrôle du roi ; c'était le despotisme oriental, le despotisme à découvert; il interdisait, sous les peines les plus sévères, toute confédération entre les parlements du royaume, ainsi que les

remontrances, les démissions combinées, et toute interruption du cours de la justice.

Il fallut dévorer cet affront. Le roi fit transcrire l'édit sur les registres du parlement; le discours du chancelier avait été rédigé par une plume élégante, celle de Le Brun, que l'on a vu troisième consul et architrésorier de l'Empire. On l'a dit, les faiseurs de phrases n'ont jamais manqué aux faiseurs de coups d'état. C'est même en quelque sorte un dernier hommage rendu à la conscience publique et au bon droit, que le besoin qu'éprouve la force de se justifier au tribunal de l'intelligence.

Le parlement ne pouvait subir l'édit sans abjurer le droit politique du royaume, sans se suicider: on reprenait ce qu'une prescription de plusieurs siècles lui avait donné : « Entre les lois dont la défense nous est recommandée, disait le premier président de Harlay à Henri III, celle-là est une des plus saintes, et que vos prédécesseurs ont toujours religieusement gardée, de ne publier ni lois ni ordonnances qui ne fussent vérifiées; ils ont estimé que violer cette loi, c'étoit aussi violer celle par laquelle ils sont faits rois. »

Puisqu'il était de principe immémorial que la France était une monarchie tempérée, comment dépouiller les cours souveraines de leurs prérogatives, de leurs droits de remontrances, dernier mot des libertés françaises? Car il n'existait plus de corps pour représenter au roi qu'il commande à des hommes et non à des esclaves. Le parlement ne devait donc pas accepter un édit qui substituait aux maximes fondamentales de la monarchie, le régime du bon plaisir, et dont le préambule se

trouvait rempli d'inculpations odieuses. Il était décidé à tout souffrir, plutôt que d'enregistrer lui-même sa propre ignominie. Le lendemain de l'édit du 7 décembre, les magistrats arrivent tous au palais, transportés d'une vive indignation; ils n'ont qu'un cri : « Suspendons notre service; nous qui punissons les crimes, on nous traite en criminels; la constitution du pays est violée. » Ils arrêtent que, dans leur douleur profonde, ils n'ont pas l'esprit assez libre pour continuer à rendre la justice, et qu'ils cessent leurs fonctions. Acte impolitique! ils ne devaient pas ainsi se disperser au moindre souffle, et punir le peuple des fautes du monarque, en laissant abandonnés les autels de la justice; le parlement apprenait à la nation à se passer de lui.

Attentives à cette grande lutte entre les parlements et le pouvoir, entre le droit et la force, la France et l'Europe entière écoutaient avidement les voix courageuses qui plaidaient avec tant d'énergie la cause des lois en péril. Mais le chancelier triomphait; son entreprise reposait sur ce dilemme : ou le parlement finira par céder, par enregistrer l'édit de décembre, ou il persistera dans sa résistance; au premier cas, il est perdu et déshonoré, puisque la nouvelle loi renverse son institution, lui retranche ses plus belles prérogatives, et le fait descendre à la condition d'un grand bailliage. S'il persévère dans son refus, il se constitue en un état de rébellion qui autorise la confiscation des charges, la création d'un autre corps de magistrature organisé sur un plan de soumission absolue.

Aussi, bien qu'il eût vu avec joie le parlement se

condamner à l'inaction et se supprimer lui-même. Maupeou ne se lassait pas de lui envoyer des lettres de jussion pour l'inviter à reprendre son service. Il était résolu d'en finir avec ce qu'il qualifiait d'émeutes judiciaires et de *tirer la couronne du greffe*. Il savait qu'en politique menacer sans frapper, c'est se découvrir, et donner le secret de sa faiblesse à ceux qui peuvent avoir foi encore dans votre force. Mais il avait oublié cette pensée d'un poète, la gloire de la France et l'orgueil des Normands :

Lorsque le déshonneur souille l'obéissance,
Les rois doivent douter de leur toute-puissance.
Qui la hasarde alors, n'en sait pas bien user,
Et qui veut pouvoir tout, ne doit pas tout oser.

Enfin, le parlement, qui s'obstinait toujours à suspendre le cours de ses audiences, décrète qu'il s'assemblera, le 21 janvier 1771, pour délibérer sur le mérite des dernières lettres de jussion. Alors le chancelier dévoile son plan et débute par une mesure qu'on dirait empruntée au cardinal de Richelieu. Dans la nuit du 19 au 20 janvier, nuit cruelle, nuit désastreuse, qui couvrit de ses ombres la violence faite à l'asile des magistrats et les embûches tendues à leur fidélité, chaque parlementaire est arraché au sommeil par un huissier, accompagné de deux mousquetaires qui viennent, au nom du roi, lui signifier un ordre écrit de reprendre ses fonctions, et de signer par un *oui*, ou par un *non*, une formule d'acquiescement pur et simple aux dispositions de l'édit du 7 décembre. On peut

croire qu'on avait compté sur l'isolement des magistrats, sur la terreur et les larmes de leur famille. Trente-huit seulement sur plus de cinq cents, dans la première surprise d'un si brusque réveil, signent *oui*, et se rétractent le lendemain.

La nuit suivante, des huissiers notifient aux membres du parlement un arrêt du Conseil, qui déclare leurs charges confisquées, et leur interdit de porter désormais le titre de conseillers. Des mousquetaires succèdent aux huissiers pour indiquer à chaque magistrat le lieu de son exil, où il est tenu de se rendre aussitôt. Les uns furent confinés dans leurs terres, les autres dans les villages les plus déserts et les plus lointains, en des endroits choisis, avec un raffinement de vexation qu'on peut taxer de cruauté.

Aucun d'eux n'intercéda auprès du roi, et ne chercha à remuer le peuple. On fut stupéfait de voir l'autorité, si faible et si désarmée depuis près de soixante ans, se déployer avec une violence qui semblait n'être plus de ce siècle. L'amour de la liberté était une passion nouvelle, et n'avait pas encore pénétré dans les masses. Pas un séditieux n'existait dans un pays où tous les hommes doués de quelqu'éloquence foudroyaient le despotisme. On désobéissait au roi sans emportement, on cédait à la force sans murmure ; les parents et les amis des exilés admiraient leur grandeur d'âme, et n'imaginaient pas que leur énergie pût se prononcer d'une manière plus active.

Cependant le chef de la justice, qui se regardait comme le sauveur de la monarchie, vint au palais installer provisoirement, le 24 janvier, une Commis-

sion du Conseil du roi à la place du parlement dont il restreignit ensuite l'excessive étendue, en créant, le 23 février, sous le nom de *Conseils supérieurs*, six cours de justice dans les villes d'Arras, de Blois, de Châlons-sur-Marne, de Clermont-Ferrand, de Lyon et de Poitiers.

Le 17 avril, le chancelier tint à Versailles un lit de justice, pour consommer solennellement l'œuvre de la régénération de la magistrature. Il y fit enregistrer plusieurs édits : par le premier, il supprimait la Cour des aides, qui avait pour premier président un homme dont le nom traversera les âges, toujours béni, toujours recommandé à la piété publique par la reconnaissance et la douleur. Maupeou ne pouvait pardonner à M. de Malesherbes ses belles et patriotiques remontrances; il se rappelait surtout les sévères paroles que ce magistrat courageux avait un jour adressées, du haut de son siége, à un individu scandaleusement mis en liberté par l'ordre du chancelier : « Le roi, avait-il dit, vous a accordé des lettres de grâce, la Cour les entérine. Retirez-vous, la peine vous est ôtée, mais le crime vous reste. »

Par le second de ces édits, le chancelier remplaça définitivement le parlement de Paris, et lui substitua le Grand-Conseil, espèce de Commission permanente établie par Charles VIII, qu'il faut bien se garder de confondre avec le Conseil du roi dont nous avons parlé. La nouvelle Cour laissa là son ancien nom pour prendre celui de parlement; son ressort fut restreint à l'Ile-de-France; et, comme elle avait donné des gages d'un dévouement servile et aveugle, elle fut chargée de la

vérification des édits que les Conseils supérieurs devaient ensuite faire transcrire sur leurs registres sans délibération. Les membres qui la composaient étaient nommés par le roi et payés par l'État. Ainsi plus de vénalité des offices, la justice allait être rendue aux frais du souverain. Maupeou annonça également un nouveau Code, qui abrégerait les procès et les rendrait moins dispendieux.

On n'était plus au temps des La Vacquerie, des Achille de Harlay, des Molé, hommes à part d'ailleurs, même pour leur époque. A Paris, d'abord émue et frémissante, la Cour des comptes fléchit bientôt pour ne pas subir le sort de la Cour des aides, qui fut recomposée sur de nouvelles bases. Rien n'est contagieux comme la peur; aux exemples de faiblesse venus de Paris, la défection devint presque générale. Les mauvaises consciences rampèrent au-devant des faveurs ministérielles; les consciences molles suivirent; les plus fermes parurent ébranlées. Les divers parlements de province furent, dans l'année 1771, successivement supprimés et recréés à l'image de celui de Paris. Les uns avaient cédé après d'humbles remontrances, les autres après des protestations violentes; mais en Normandie il n'en fut pas de même.

Personne n'ignore que la première Cour de justice de ce pays porta le nom d'échiquier, tribunal où siégeaient les prélats et les barons. Elle n'avait que des assises irrégulières, de courte durée, tenues parfois dans la ville de Caen, et ne pouvait terminer tous les différends. Il était réservé à Louis XII de faire cesser un régime dont les Normands eux-mêmes commençaient à se lasser. En

1499, à la requête des États de la province, ce monarque déclara l'échiquier perpétuel, et le composa de magistrats inamovibles. Seize ans après, François Ier. changea le vieux nom d'échiquier en celui de parlement ; la nouvelle cour se signala par son désintéressement, son amour du bien public et son inébranlable fermeté.

Le parlement de Normandie, qu'on avait vu à toutes les époques de la monarchie élever des premiers la voix contre les attentats ministériels, ne pouvait garder le silence sur l'entreprise de Maupeou. Dès l'origine, il s'indigne contre le chancelier, fulmine des remontrances, et ne parle des anciens titulaires du parlement de Paris, que comme de victimes qu'on immole sur l'autel du despotisme. Le 5 février 1771, il écrit au roi lui-même plusieurs lettres d'une éloquence rapide et vigoureuse. Le parlement appelle l'édit du 7 décembre le fruit d'un système réfléchi, tendant à substituer la servitude à la liberté, et à consacrer par une loi le pouvoir arbitraire. Après l'édit du 23 février, qui promettait la noblesse aux nouveaux officiers, sa parole retentit plus solennelle et plus tonnante encore : « Nous ne ferons jamais l'injure à la nation, écrivait-il au ministre, de croire qu'elle renferme dans son sein des hommes qui veuillent que l'époque des malheurs publics soit celle de leur élévation, et que la postérité puisse dire à leurs enfants : Ce n'est point la dignité de ton père, mais son âme, qui fut vénale, et ta noblesse nous coûte la liberté. »

Dans un autre mémoire adressé au roi, le parlement demande qu'on interroge la nation, et réclame officiel-

lement la convocation des États-Généraux : l'idée seule de cette convocation épouvantait le monarque. Il est certain, en effet, qu'un seigneur de la cour ayant osé dire qu'on serait obligé d'en venir là, Louis XV s'était écrié : « Ne répétez jamais ces paroles; je ne suis pas sanguinaire, mais si j'avais un frère et qu'il fût capable d'ouvrir un tel avis, je le sacrifierais, dans les vingt-quatre heures, à la durée de la monarchie et à la tranquillité du royaume. »

La cour était exaspérée contre le parlement de Normandie qui, à l'entendre, avait sonné le tocsin, et levait toujours avant les autres l'étendard de la révolte. Mais ailleurs on ne lisait plus, on n'admirait plus en tous lieux que les lettres du parlement de Normandie; on trouvait que lui seul avait conservé le feu sacré, et l'avait fait passer dans ses immortelles représentations.

Tout annonçait que le parlement de Rouen ne tarderait pas à être frappé de la même proscription que celui de Paris. Cependant le chancelier hésitait; le caractère normand, peu enclin aux nouveautés, gardien non moins vigilant de ses usages que de ses biens, lui inspirait une sorte d'appréhension : il se rappelait cette réflexion de d'Aguesseau : « Un changement de religion serait peut-être plus aisé à introduire en Normandie, qu'un changement dans ses tribunaux et dans sa jurisprudence. » Maupeou voulut épuiser toutes les voies de conciliation; il fit proposer au premier président, Hue de Miromesnil, de maintenir au parlement son titre, mais avec d'autres attributions, et il lui offrit la première présidence de Paris. Miromesnil montra à sa Compagnie les lettres qu'il avait reçues du

chancelier ; il fit voir aussi ses réponses qu'accueillirent mille chaleureuses acclamations. Il ne laissa rien ignorer des manœuvres employées pour le séduire, de sa constance à les repousser toujours avec indignation : « Le dérangement de mes affaires, dit-il, était l'un des points les plus délicats de cette intrigue ; mais j'ai refusé, préférant l'honneur à la fortune. »

Irrité de tant d'opposition, le chancelier à son tour exprimait, dans les termes suivants, ses dernières résolutions : « Je le vois maintenant, quant au parlement de Normandie, je n'ai pas l'espoir d'en gagner un seul ; je le casserai donc. » L'effet suivit de près la menace. Le 27 septembre 1771, le duc d'Harcourt, gouverneur de la province, vint au palais donner lecture de l'édit qui supprimait le parlement de Rouen, et créait un Conseil supérieur à Bayeux. La Haute-Normandie devait provisoirement ressortir du parlement de Paris ; plus tard, Rouen eut aussi son Conseil supérieur.

En rentrant dans leurs demeures, les magistrats trouvent chacun une lettre d'exil. La Normandie est privée de ses juges, et dépouillée du plus précieux de ses priviléges ; l'ouvrage de Louis XII est détruit. Condamnés à vivre loin de leurs parents, de leurs amis, de leurs confrères, les magistrats, réunis une dernière fois à l'hôtel de la Présidence, reçoivent, dans un douloureux silence, les touchants adieux de leur illustre chef.

Ainsi, l'insouciant Louis XV s'était laissé mettre dans la main le fouet insolent de Louis XIV ; la royauté était en pleine dictature ; elle venait de détruire les plus anciens corps de l'État, et de faire disparaître

avec eux jusqu'à l'ombre de toute résistance. Louis XV ne comprit pas que la destruction de ce grand édifice allait laisser à nu les fondements de son trône ; qu'une telle barrière ôtée entre le peuple et lui, il n'y avait plus rien pour soutenir le pouvoir dans sa faiblesse et le défendre de ses propres erreurs.

L'établissement de la justice gratuite, la suppression de la vénalité des offices, furent les prétextes dont on se servit pour anéantir cette magistrature qui tenait. comme corps politique, une si importante place dans l'État et comptait plus de cinq siècles d'existence. Le but secret et criminel des auteurs de la mesure était de donner des fers à la nation ; ils promettaient un avantage apparent pour opérer plus sûrement un mal réel ; ils élevaient un monument à la justice sur la base de l'iniquité, et le présent qu'ils faisaient au peuple ressemblait à cette machine perfide dont le sein renfermait des soldats armés, prêts à opprimer la liberté des citoyens (1).

Le génie de l'intrigue était incarné dans Maupeou ; il déploya d'incroyables efforts pour se rendre l'opinion favorable. Il répandit une foule d'écrits où il faisait valoir l'intérêt des idées nouvelles, rappelait le fanatisme religieux des anciens parlements, la proscription des philosophes, et leurs livres jetés au feu par la main du bourreau. Il dénonçait les magistrats exilés

(1) « Dum consulitur veritati, corrumpitur libertas, » a dit Tacite de ces réformes qui, pour détruire les abus, détruisent du même coup les garanties, et donnent à la justice et à la vérité, pour un moment, ce qu'elles ôtent pour toujours à la liberté.

comme déclarant en toute occasion la guerre aux représentants de l'intelligence humaine; le chancelier avait la main ferme et douce à la fois: aux uns il offrait les faveurs de la vanité, aux autres, des places lucratives. Enfin, il exploita les sentiments et les faiblesses les plus intimes; un ministre qui conçoit un vaste dessein peut quelquefois invoquer les petits moyens et se servir des petites passions. Les choses du monde ne réussissent pas toujours par de grandes causes; on ne doit pas oublier néanmoins que le talent, comme l'autorité, est donné à l'homme pour le bien de ses semblables. Il n'est pas plus permis d'abuser de l'esprit pour corrompre, que du pouvoir pour tyranniser.

En vain, quelques hommes de lettres publièrent-ils des livres où ils cherchaient à soutenir la nouvelle magistrature, et à verser le ridicule sur les anciens titulaires; en France, on ne rit pas des opprimés. En vain la grande voix du siècle, Voltaire, dès l'origine de la querelle, applaudit-il à toutes les entreprises de Maupeou; ami de l'ordre et du pouvoir, mettant les lumières avant la liberté, le vieux philosophe de Ferney saluait de ses acclamations l'avènement d'une autre magistrature. Il ne pardonnait pas aux parlements leur dévotion intolérante, qui le troubla si souvent lui-même dans sa solitude et dans son repos; les échafauds de Calas, de La Barre, de Lally, se dressaient dans son esprit; il récapitulait ces procès ténébreux, outrages à la raison qu'il ressentait comme autant d'injures personnelles, et il écrivait : « J'ai toujours mieux aimé dépendre du descendant de Robert-le-Fort, lequel descendait par les femmes de Charlemagne, que d'avoir

pour rois des bourgeois, mes confrères..... Le cardinal de Fleury a ajouté la Lorraine à la France, le duc de Choiseul nous a conquis la Corse, et M. de Maupeou, supérieur à ces deux ministres, rend au roi la France entière. »

Le chancelier avait donc pour lui le grand favori de la foule, et Mme. Dubarry, la favorite du roi; mais il avait contre lui la nation; pour la première fois, l'opinion jugeait autrement que Voltaire. Le public ne voulut pas de cette meilleure justice qu'on lui donnait, aux dépens de ses libertés. Il refusa l'échange et prit hautement parti pour les magistrats proscrits, qui semblaient avoir emporté dans les plis de leur toge les derniers restes des franchises nationales. Le nom de parlement Maupeou, infligé aux parlements usurpateurs, annonçait leur impopularité, et la difficulté qu'ils auraient de laver la tache de leur origine. La France ne voulait, à aucun prix, reconnaître pour siens des juges qu'elle avait vus envahir le palais, sous les auspices d'un détachement de mousquetaires; d'ailleurs, on ne pardonne rien aux pouvoirs faibles et corrompus, pas même de se défendre.

Dès le 24 janvier 1771, lorsque Maupeou était venu installer sa Commission du Conseil d'État, il avait été l'objet, sur son passage, de violentes menaces. Ce tribunal fut accueilli par les insultes les plus vives; les nouveaux magistrats ne montaient sur leurs siéges que pour les quitter; les causes étaient appelées par l'huissier au milieu des murmures et des éclats de rire. Ce simulacre de parlement semblait n'aller au palais que pour fournir au public un sujet de divertissement.

Cet état de choses dura jusqu'au 17 avril où, comme je l'ai dit, parut le grand Conseil, tribunal improvisé qui fut aussi quelque temps exposé à la dérision d'une audience déserte; le déchaînement universel prouva bien que les temps du pouvoir absolu étaient passés.

Un fait inouï dans les annales des Cours le démontre mieux encore : protecteur déclaré des parlements, le duc de Choiseul fut exilé à Chanteloup; sa disgrâce compta plus de flatteurs que n'en avait eu sa puissance. A voir la longue file de voitures qui remplissait le chemin de Chanteloup, on eût dit que tous les grands du royaume étaient les compagnons de son exil. Ils venaient se purifier auprès de lui, déclaraient-ils, de l'air de Versailles; Chanteloup ressemblait bien moins à un lieu d'exil, qu'à la cour d'un souverain.

Uni au parlement par une même origine et des intérêts communs, l'ordre des avocats n'avait pu, sans un sentiment douloureux, entrevoir la chute de son illustre allié; ses regrets et son improbation se manifestèrent avec un ensemble et un éclat dont les écrits du temps portent témoignage. Tous les membres du barreau refusèrent de plaider devant les nouveaux magistrats; leurs bancs étaient déserts; leurs bouches restaient muettes; mais l'épreuve fut trop longue pour ne pas ébranler quelques résolutions. A Paris, le plus brillant des orateurs du barreau, Gerbier, fléchit le premier; Linguet et Hardouin suivirent son exemple. Plus tard, l'éloquence de Gerbier ne le sauva pas d'une réaction qui le força de renoncer au barreau pour avoir paru devant le faux parlement. A Rouen, on vit aussi des avocats rayés du tableau pour avoir reconnu le Conseil supérieur érigé en cette ville.

On ne croyait pas à l'intégrité de cette magistrature bâtarde, élevée sur les ruines des anciens parlements, et on la couvrait de mépris dans des pamphlets qui avaient un immense retentissement. Ce n'est pas une des moindres singularités de ce temps, que le pouvoir n'ait pris aucune mesure pour arrêter un pareil débordement d'écrits. Il s'était rencontré peu d'hommes dignes et capables, qui eussent consenti à remplacer les juges, victimes de Maupeou; tout ce qui se présenta pour occuper les siéges vacants fut accepté; l'ignorance du Droit, une extraction vile, des antécédents peu honorables ne furent pas des motifs d'exclusion. Aussi, comme de passives et muettes machines, prêtes à se mouvoir sous la main qui en presse les ressorts, les Cours, à qui on avait laissé le vain titre de parlement, enregistraient sans hésiter les édits les plus spoliateurs.

On était arrivé à ces temps désastreux prédits par Montesquieu : « La monarchie se perd, dit-il, lorsque le prince croit qu'il montre plus sa puissance en changeant l'ordre de choses qu'en le suivant; lorsqu'il ôte les fonctions naturelles des uns pour les donner arbitrairement aux autres; le principe de la monarchie se corrompt, lorsque les premières dignités sont les marques de la première servitude; lorsqu'on ôte aux grands le respect du peuple, et qu'on les rend de vils instruments du pouvoir arbitraire; il se corrompt encore plus, lorsque l'honneur est mis en contradiction avec les honneurs, et qu'on peut être à la fois couvert d'infamie et de dignités. »

Si le parlement Maupeou n'avait été attaqué que par la gravité consciencieuse de Malesherbes, s'il n'a-

vait eu contre lui que la vertu, peut-être fût-il resté debout plus long-temps; mais la fatalité, ou plutôt la justice, lui réservait d'être atteint par ces flèches du ridicule qui avaient renversé tant de choses dans le XVIIIe. siècle. Un procès fameux, qui intéressa la France et les étrangers, en fit l'objet de la risée générale et lui porta les derniers coups. L'un des membres de la nouvelle magistrature, Goezman, par une ostentation imprudente, vint se livrer à un public disposé à les condamner tous sans examen: il se plaignit judiciairement de tentatives faites par Beaumarchais, pour le corrompre dans une cause dont il était rapporteur. Quel est celui qui poursuivait en corruption de juge? Un conseiller de qui Beaumarchais n'avait pu obtenir une audience qu'après vingt-deux démarches inutiles, et au prix de cent louis, remis à la femme de ce magistrat. Mme. Goezman lui en avait promis d'autres, moyennant un nouveau salaire; frappée de quelque crainte, elle fit des restitutions, mais, par un étrange excès de bassesse, elle retint quinze louis.

Beaumarchais, qui avait perdu un procès dont les hommes du barreau jugeaient le succès infaillible, irrité de tout ce que l'éclat fait contre lui a d'odieux, charmé en même temps de montrer l'originalité de son talent et la vigueur de son caractère, Beaumarchais met tous ces faits en relief avec une verve inépuisable, dans des Mémoires étincelants d'esprit et de gaîté, réunissant l'effet de la satire la plus amère à celui d'une excellente comédie. Là, tout en prodiguant les formes du respect, il verse des flots de mépris sur le parlement Maupeou tout entier. A l'apparition de ces singuliers

écrits, galerie de tableaux, espèce d'arène ouverte pour la première fois, où il semblait que Beaumarchais s'amusât à mener en laisse tant de personnages si diversement ridicules ou vils, un rire inextinguible éclata de toutes parts; et le rire est haut-justicier en France.

Sur ces entrefaites, la mort presque subite de Louis XV, et l'avènement d'un roi honnête homme, ouvrirent à toutes les espérances un champ sans limites. Le vœu qui redemandait les anciens parlements avait toute l'impétuosité d'un vœu national; et Louis XVI, qui voulait être aimé, crut faire un acte bien venu du peuple, en les rappelant. Les Conseils supérieurs, qui avaient rêvé de longues destinées, reçurent ordre de cesser d'être, et le hardi chancelier fut exilé dans ses terres.

On a dit (parce que, hélas! le succès est souvent la mesure de la justice des hommes, et que l'histoire est un peu trop aux gages de ceux qui réussissent), que le coup d'état Maupeou était demeuré dans son avortement un coup d'état ridicule; selon nous, cette opinion manque de justesse et d'exactitude. Le changement que reçut l'organisation des Cours souveraines présentait certainement tous les caractères d'une œuvre sérieuse; Maupeou ne fit pas seulement des ruines, chose toujours facile quand on porte la main sur un vieil édifice. A l'ancienne magistrature, il en substitua une nouvelle qui, malgré ses défauts et sa déplorable origine, se maintint pendant quatre années, et dont l'existence fut marquée, dans les derniers temps, par les efforts qu'elle faisait pour se constituer l'organe de l'opinion publique.

Mais le sort de cette magistrature se trouvait fatalement lié à celui du ministre qui, en la créant, avait eu pour but de concentrer tous les pouvoirs dans la personne du monarque; d'un autre côté, il était fort difficile d'établir le despotisme d'une manière durable; l'air était plein d'idées libérales, et on ne gouverne pas long-temps une nation à rebours de ses sentiments et de ses pensées.

Accompagnés, dans leur exil, par les énergiques regrets du peuple, redemandés sans cesse et salués à leur retour par des transports d'allégresse, les parlements, témoins de cet enthousiasme désordonné, ne comprirent pas que c'était là un cri d'indépendance et de progrès : ils s'imaginèrent qu'ils ne s'agissait que d'eux-mêmes, et que le pays serait satisfait, s'ils reprenaient leur ancienne influence.

Les parlements avaient d'abord été l'avant-garde des classes moyennes, c'est ce qui avait fait leur force; ils en avaient l'esprit, les mœurs, les préjugés; toutes les sympathies du tiers-état leur étaient acquises; voilà pourquoi, si dévoués à la royauté contre l'Église et la féodalité, ils avaient, dans toutes les questions de subside, un vote prêt contre la cour. Mais les traditions seigneuriales leur étaient venues: forts de leur existence politique, de leur richesse territoriale, les bourgeois du parlement, comme parlait le grand Condé, avaient pris la place de la noblesse; c'est ce qui fit plus tard leur faiblesse.

Sous Maupeou, ils s'étaient rendus, par un accident de position, les échos des nouvelles idées; ils les voulaient contre la royauté, non contre eux-mêmes; une

fois rétablis sur leurs siéges, on les voit s'opposer aux innovations les plus utiles, arrêter tout progrès libéral; le siècle s'agitait et les parlements, devenus la citadelle des abus, s'efforçaient de tout retenir. Quand le peuple, qu'ils avaient lancé dans les voies de la réforme, s'aperçoit qu'ils ne veulent ni l'y précéder, ni l'y suivre; que, gardiens soupçonneux du passé, ils s'acharnent aux vieilles institutions, et prétendent faire rétrograder la société vers des principes épuisés, alors le divorce éclate irrévocablement entre les parlements et le public; les magistrats restent dans leur sanctuaire, désertés comme d'inutiles idoles, dans lesquelles la nation n'a plus foi.

Les voilà livrés à l'esprit destructeur qui se lève sur la société à la fin du XVIII[e]. siècle, grande démolition pour le bien et pour le mal, étrange réunion de la lumière qui éclaire les intelligences, et du feu qui brûle les entrailles mêmes de notre antique nationalité. Engagés seuls dans une voie d'opposition désespérée, ils étaient désormais une institution impossible et intolérable pour tous. Abandonnés par l'esprit bourgeois qui avait fait leur force, comme je l'ai dit, n'éprouvant pas le besoin de se transformer, d'innover avec prudence et mesure, les parlements avaient perdu leur raison d'être, et le moment approchait où ils verraient choir, de leur tête blanchie, cette couronne qu'ils avaient fièrement portée durant plusieurs siècles. « Il n'est pas d'écarts, dit le malheureux Louis XVI, auxquels mes parlements ne se soient livrés depuis un an. » Tels furent les adieux que leur laissa la royauté lorsqu'elle vint, dans un lit de justice, exprimer son dernier mot sur les Cours sou-

veraines; les parlements avaient appelé les États-Généraux, tout en voulant leur imposer les formes surannées de 1614, c'est-à-dire enchaîner l'élément nouveau dans les liens de l'impuissance. Les États-Généraux arrivèrent comme la mort pour eux, avec une exactitude irrésistible; dès le 3 novembre 1789, l'Assemblée nationale décréta des vacances indéfinies pour les parlements, et le 7 novembre 1790, ils furent supprimés.

Un acte matériel vint s'ajouter à ces proscriptions réitérées de la loi: à un jour annoncé, des officiers municipaux se rendent aux lieux où chaque parlement tenait ses séances. Là, au milieu de la solitude et du silence de ces salles, naguère encore bruyantes et toutes remplies de conseillers souverains, un simple greffier attendait: il remit les clefs aux officiers municipaux; puis, le procès-verbal dressé et l'inscription de scellé faite, tout se referma comme une tombe sur les anciens parlements de France.

Ainsi périt cette forte institution des premiers jours, que Dumoulin appelait la partie mystique du corps de la monarchie; ainsi tomba ce grand arbre, abattu par ceux mêmes qu'il avait élevés et protégés sous son ombrage. Jamais on ne vit mieux que la reconnaissance n'est pas la vertu des peuples; aucun signe de sensibilité n'accompagna les derniers soupirs de ces vieilles Cours de justice, qui furent l'un des principaux ressorts de notre existence nationale. Elles disparurent avec la monarchie, et avant elle-même. Quant à celui qui les avait rappelées, il recueillit une royauté pleine d'orages, et en fut le martyr; il fallait de la force, il eut de la vertu. A quoi bon la vertu dans la tempête, si ce

n'est à bien mourir? Louis XVI mourut bien, voilà toute sa vie.

On doit tirer un enseignement de toutes ces observations. La magistrature actuelle ne possède pas le triple pouvoir politique, administratif et judiciaire des parlements, ses illustres devanciers; son pacifique empire n'est pas aussi vaste, mais elle y exerce une souveraineté sans partage, et nul ne peut en dépasser les frontières bien connues; il ne lui est permis ni de faire la loi ni de la braver. « Je puis faire juger qui je veux, et où je veux, disait Louis XIII au parlement de Paris. » Aucune puissance humaine n'oserait, aujourd'hui, tenir un pareil langage! Cet arbitraire odieux trouvait-il des adversaires au sein du parlement? Anne d'Autriche répondait aux mécontents, en leur envoyant des lettres d'exil: « Vous êtes de plaisantes gens, que de vouloir borner l'autorité du roi! »

Il suit de là que, sous une monarchie absolue, la magistrature n'a qu'une existence précaire; qu'elle est à la merci du pouvoir, et se trouve impuissante à remplir sa mission. Ce n'est que dans un État libre, dans un pays où les lois sont maîtresses des hommes, et non les hommes maîtres des lois, qu'elle jouit de toute son indépendance sacrée, qu'elle exerce toute sa force protectrice, et est en pleine possession d'elle-même.

NOTE

SUR

QUELQUES ALLIAGES

DU FER ET DU ZINC

AVEC LES MÉTAUX ALCALINS;

PAR M. AMÉDÉE DESBORDEAUX,

Membre titulaire.

Lorsque des métaux facilement oxydables, tels que la fonte de fer ou le zinc, sont mis en fusion et maintenus pendant un certain temps dans cet état en contact avec des oxydes de métaux alcalins, il arrive souvent qu'une partie de ces oxydes est réduite et se combine immédiatement avec le métal fondu, de manière à former un alliage qui présente des propriétés nouvelles.

Ainsi lorsque, dans les fonderies de fer, on coule la fonte dans des moules formés de sable siliceux, on remarque que cette fonte, quoique par elle-même très-douce et facile à travailler, se trouve, après le refroidissement, recouverte d'une pellicule formée de fer et de silicium par suite du contact du métal incandescent avec le sable : pellicule d'une faible épaisseur à la vérité, mais qui n'en rend pas moins le travail très-difficile, lorsqu'elle doit être soumise à la lime ou au tour.

J'ai fait connaître, l'année dernière, un moyen très-simple de remédier à cet inconvénient, en décomposant cet alliage siliceux par l'immersion des pièces de fonte dans l'acide sulfurique étendu d'eau.

De même encore, avant que M. Sainte-Claire Déville fût parvenu à retirer de l'alumine le nouveau métal connu sous le nom d'aluminium, on savait dans certaines fabriques communiquer à l'acier une qualité supérieure, en le maintenant pendant long-temps dans une demi-fusion en contact avec de l'argile très-pure, sans se douter que ses nouvelles qualités tenaient à la présence d'une petite quantité d'aluminium.

Des combinaisons du même genre se remarquent pour le zinc, et dès il y a long-temps, M. Thénard avait constaté qu'en recouvrant avec de la soude pulvérisée un bain de zinc fondu, et en maintenant le contact pendant un certain temps, on obtenait un alliage de zinc et de sodium. Il avait reconnu encore, qu'en plongeant dans l'eau le zinc ainsi préparé, cette eau, en oxydant la surface de l'alliage, ne tardait pas à acquérir des propriétés alcalines qui étaient manifestées par le papier de tournesol.

C'est que, dans le cas dont il s'agit, le volume du bain de zinc est beaucoup plus considérable que celui du sodium réduit, et que les masses relatives des corps agissants peuvent modifier leurs affinités naturelles.

J'ai répété plusieurs fois cette expérience, et j'ai formé plusieurs combinaisons du même genre, en opérant successivement sur l'alumine, la chaux, la potasse, la magnésie, l'oxyde de manganèse, etc. J'ai formé ainsi différents alliages dont j'ai cherché à étudier les pro-

priétés, et c'est des résultats ainsi obtenus que je désire aujourd'hui faire part à l'Académie.

Pour opérer cet essai sur l'alumine, j'ai employé la substance vulgairement connue sous le nom de terre à pipe : on en trouve, en effet, qui est de l'alumine à peu près pure et ne renferme que quelques traces de silice. En maintenant pendant une demi-heure environ sur un bain de zinc fondu cette alumine pulvérisée, que j'avais préservée autant que possible du contact de l'air, j'ai obtenu un alliage de zinc et d'aluminium, dont les propriétés diffèrent sensiblement de celles du zinc pur. La couleur en est plus blanche, la cristallisation plus fine, la pesanteur spécifique un peu moindre. Cette combinaison paraît améliorer la qualité du zinc, en le rendant moins cassant et plus malléable. Au reste, il est bien évident que cette méthode ne pourrait être employée utilement pour la fabrication de l'aluminium ; car quoique le zinc soit volatil, tandis que l'aluminium ne l'est point, l'alliage obtenu par ce procédé ne pourrait par la distillation laisser pour résidu qu'une quantité insignifiante d'aluminium. Mais peut-être pourrait-on essayer de communiquer ainsi au zinc certaines qualités qui lui manquent.

La combinaison du calcium, obtenu de la même manière au moyen de la chaux, paraît aussi améliorer la qualité du zinc. La cristallisation devient plus fine, et par suite la ténacité plus grande.

Le manganèse communique au zinc beaucoup de dureté, et la cristallisation de cet alliage présente aussi un aspect très-différent de celui du zinc pur.

L'alliage de zinc et de magnésium n'offre rien de remarquable.

Celui de zinc et de silicium, obtenu avec la pierre-ponce pulvérisée, se distingue par une dureté comparable à celle du fer.

L'alliage de zinc et de potassium s'obtient aussi facilement que celui du sodium, et lorsqu'il a été plongé dans l'eau pendant un certain temps, on y reconnaît aussi la présence de la potasse.

En me livrant à ces diverses expériences, j'ai été à même de constater un autre fait qui m'a paru assez intéressant.

On sait que, lorsqu'on essaie d'allier ensemble des parties égales de zinc pur et de plomb, on n'obtient point une combinaison intime, à cause de la différence très-grande du poids spécifique des deux métaux. La partie inférieure du culot est presque exclusivement composée de plomb, pendant que la partie supérieure renferme presque tout le zinc. Si, au lieu d'employer du zinc pur, on opère avec le zinc allié à l'aluminium, cette séparation n'a plus lieu, et la combinaison des deux métaux paraît complète.

L'alliage de zinc et de plomb ainsi obtenu, sans être cassant, présente la même dureté et la même ténacité que l'alliage des caractères d'imprimerie formé de plomb et d'antimoine. Il est très-malléable, et pourrait peut-être recevoir quelques applications. La combinaison du plomb avec l'alliage de zinc et de manganèse offre à peu près les mêmes caractères.

L'alliage du zinc et du sodium, ainsi que celui du zinc et du calcium, m'a paru plus favorable que le zinc pur dans la construction des piles galvaniques. J'ai obtenu avec ces alliages un courant plus constant.

Enfin, en fondant ensemble une partie de zinc uni au sodium, une partie de plomb et deux parties d'étain, j'ai formé une soudure qui adhère plus facilement que la soudure ordinaire sur la fonte et sur le fer.

Telles sont les observations bien incomplètes que j'ai cru devoir communiquer à l'Académie, dans l'espoir qu'elles pourraient attirer l'attention de ceux qui s'occupent d'expériences métallurgiques, et offrir quelques résultats utiles pour les nombreuses industries où le zinc est aujourd'hui employé.

NOTICE

BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR

PIERRE DAVID,

ANCIEN DÉPUTÉ DU CALVADOS, CONSUL GÉNÉRAL ET CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE,

PAR M. JULES DAVID,

Membre correspondant.

Pierre David naquit à Falaise, le 6 janvier 1772, et fit son éducation à Caen: il est donc normand à tous les titres, et constamment il s'en souvint: témoins les vers pleins de charme et d'émotion qu'il adressa à sa ville natale en 1834. Parti pour Paris en 1788, il entra, la même année, comme employé dans l'administration de la Ferme-Générale, commençant par les finances une carrière qui devait être toute diplomatique. La Révolution détruisit son avenir financier, mais ouvrit devant lui des voies plus larges, plus nobles, plus fécondes. Loin de s'amollir, du reste, dans l'oisiveté du triomphe national, loin de se perdre dans des rêves utopiques, il lutta avec courage, continua son éducation, et mûrit son esprit à cette grande éclosion des temps modernes. La *Constituante* fut pour lui comme une haute école de

politique ; il en suivit les séances, d'abord comme jeune homme curieux et attentif, et bientôt comme collaborateur d'un journal, dont la rédaction d'alors est devenue de l'histoire aujourd'hui, et qui fut plus tard l'organe du gouvernement, le *Moniteur*. C'est à cette époque, avec des confrères tels que Maret, depuis duc de Bassano ; Trouvé, qui fut ambassadeur et préfet ; Jourdan, qui devint directeur-général des contributions directes, et Sauvo, resté plus de trente ans rédacteur en chef, qu'il entreprit de fixer sur le papier les magnifiques inspirations de Mirabeau, l'esprit de Cazalès, la conscience de Malouet, l'éloquence de Maury, l'enthousiasme de Mathieu de Montmorency, la dialectique de Barnave, la vertu de La Rochefoucault-Liancourt. De pareils modèles étaient bien faits pour élever son âme, encourager son cœur, et le mettre à l'abri, durant sa vie entière, de ces indécisions de caractère, de ces fluctuations d'idées, qui égarèrent ou perdirent un si grand nombre de ses contemporains.

Aussi bien, dès octobre 1789, deux courants contraires menaçaient d'entraîner les jeunes générations; l'un se dirigeant vers l'avenir avec toute l'ardeur d'une révolution, l'autre fuyant vers le passé avec tout l'acharnement d'une réaction. Ceux qui se laissaient emporter par le premier, devaient y perdre tôt ou tard le sentiment de l'humanité ; ceux qui suivaient les inspirations du second, compromettaient immédiatement leur qualité de Français ; les uns aboutissaient à l'abîme, les autres à l'exil ; ceux-là couraient vers 93, ceux-ci s'attardaient jusqu'à 1814. Il fallait déjà être fort et sensé pour éviter les deux lames de ce dilemme poli-

tique; il fallait, tout en ayant adopté le principe nouveau, n'en accepter que les conséquences les plus sages; il fallait savoir s'en tenir à la raison en face de l'erreur; il fallait savoir repousser les excès des deux parts; il fallait être fixé dans ses désirs, limité dans ses vœux, prêt à combattre pour le vrai, pour le juste, pour la véritable civilisation. Cette vertu des nobles cœurs, Pierre David la comprit et s'y dévoua. La *Constituante* fut dès-lors l'assemblée de son choix, l'organe de son opinion, l'interprète de sa pensée; et voilà pourquoi, dans tout le cours de sa carrière, il ne demanda jamais rien de plus; et voilà pourquoi il se tint toujours dans ce milieu patriotique et modéré, et qu'il en reproduisit, cinquante ans plus tard, à la chambre des députés et comme représentant du Calvados, les idées, les tendances et le caractère sagement libéral.

On ne peut pas plus refuser de la grandeur à la Constituante, malgré ses fautes, que de la gloire au premier Empire, malgré ses revers. Il est nécessaire, en conséquence, pour juger la Révolution, de distinguer le fait de l'émeute des tendances de la Constituante. En 1789, un mouvement dans les rues et un mouvement dans les esprits se produisaient à la fois. Le mouvement dans les rues amena, le 14 juillet, le massacre du marquis de Launay, gouverneur de la Bastille, et de Flesselles, prévôt des marchands; le 22, l'assassinat de Foulon, le munitionnaire, et de son gendre, Berthier de Sauvigny, intendant de la généralité de Paris; les 5 et 6 octobre enfin, le séjour forcé, dans la capitale, du Roi et de l'Assemblée nationale.

Le mouvement dans les esprits, excité par l'amour de l'humanité, et dirigé par le sentiment de la justice, fit abolir, d'une part, la torture, et d'autre part, les distinctions d'état; fit proclamer, d'un côté, la liberté de conscience, et de l'autre, l'égalité devant la loi; détruisit les priviléges nobiliaires, et les remplaça par l'admissibilité de tous à tous les emplois. Si donc le mouvement dans les rues fut dès-lors néfaste et barbare, le mouvement dans les esprits, au contraire, fut bienfaisant et civilisateur. C'est ce dernier seul que suivit Pierre David, tout en déplorant les excès du premier; c'est ce dernier qu'il étudia pour en comprendre les bienfaits, et qu'il reproduisit dans ses *Mémoires* (inédits), d'une façon aussi sincère que chaleureuse.

Le premier cahier des *Mémoires* de Pierre David pourrait s'intituler: *Mirabeau.* C'est, en effet, à travers l'éloquence de ce grand orateur qu'il voit la Révolution, qu'il en apprécie l'utilité, qu'il en saisit les principes. Mais, tout en admirant le sublime tribun, si diversement jugé depuis, il ne se fait pas d'illusion sur son compte, et il lui semble plutôt un magnifique instrument de réforme sociale qu'un véritable homme d'état: le rôle politique auquel Mirabeau a été appelé, en le purifiant des vices de sa jeunesse, lui entretint dans l'esprit une ardeur, dans le cœur un enthousiasme, dans l'action oratoire une véhémence qui étonnèrent ses collègues et exaltèrent la nouvelle génération. Mais, malgré cet entraînement général, Pierre David ne parle pas moins de ce phénomène contemporain avec autant de justesse que d'impartialité:

« J'entendais Mirabeau, dit-il, toutes les fois qu'il

« parlait, et je me passionnais pour son éloquence « pittoresque, audacieuse, imprévue. J'en étudiais les « formes, et j'avoue que sur le papier je ne retrouvais « pas toujours l'orateur, tant il est vrai que l'action « est le plus grand prestige de l'éloquence ! Toutefois, « il y avait dans la plupart de ses discours un fonds d'in- « struction immense, et que j'étais encore incapable « d'apprécier. On savait que cet homme du monde, « qui perdait un temps considérable en plaisirs, se « faisait aider dans les grandes questions d'économie « politique par des hommes spéciaux. J'eus l'occasion « d'en connaître un, M. Pellenc. C'était un homme à « peu près du même âge que Mirabeau. Il avait dans « son appartement, à l'hôtel de Charrost, le portrait « du grand orateur, et ne parlait de son génie qu'avec « enthousiasme. Il sait beaucoup, disait-il, mais enfin « il ne peut tout savoir. Nous travaillons pour lui, « mes amis et moi ; nous lui préparons la matière de « ses discours. Mais quand il s'est emparé une fois de « cette matière, quand il se l'est appropriée, il la « transforme, il l'agrandit, il l'anime de telle sorte que « notre ouvrage n'est plus à nous, il est devenu sien. « C'est le créateur faisant l'homme avec de l'argile, et « lui soufflant la vie. »

A la suite de ce jugement, Pierre David s'attache principalement à Mirabeau ; il le cite, il l'explique, il le met en scène, tout en rappelant les lois qu'il discute, les décrets qu'il provoque, les dignes adversaires auxquels il répond, les Maury, les Mounier, les Cazalès. L'œuvre de la *Constituante* s'élabore, se poursuit, s'éclaire, s'agrandit, jusqu'à la mort de son inspirateur, du génie

de ses discussions. Aussi la brusque disparition de ce météore oratoire, de cette voix encore sensée des multitudes, fut-elle une vraie calamité publique. Pierre David nous semble l'avoir peinte avec tant de force et de vérité que nous citons ici tout ce passage:

« Que ne puis-je vous peindre, à vous qui m'é- « coutez, cette grande émotion qui commence sur les « bancs de l'Assemblée nationale, et conduit mille « députés de la France, en grand deuil, près le bou- « levard d'Antin où les attendait Mirabeau! Voyez « toutes ces physionomies si diverses et presqu'égale- « ment attristées: les uns perdent leur défenseur et « leur modèle, ils lui donnent des regrets sincères; les « autres perdent leur plus digne adversaire, celui dont « la supériorité de génie honorait leur défaite, ou « même élevait leur talent assez haut pour le com- « battre. Ils déplorent tous la perte d'une intelligence « exceptionnelle, qui faisait honneur à l'humanité. Ce « grand corps politique est vide du feu sacré, de cette « double existence que reconnaissent si bien les esprits « inspirés, lorsqu'ils en sont saisis. Mirabeau le résu- « mait en lui seul, il l'enflammait de tous les feux de « son cerveau bouillant. On marche: douze mille « hommes de garde nationale se rangent en haie, le « fusil renversé, un crêpe au bras ou sur la poignée « des épées; tous les magistats de la capitale, ainsi « entourés, portent gravement leurs costumes où « brillent seules les couleurs nationales; enfin, trois « à quatre mille citoyens en deuil ordinaire suivent « le corbillard, comme les grands flots du reflux.

« Ces 18 à 20,000 invités aux obsèques laissaient sur « leurs pas cent mille autres Français, simples témoins « de cette grande invasion de douleur, qui remonte « jusqu'au sommet de la montagne Ste.-Geneviève. « La nuit surprend le cortége en route; mille flam- « beaux, tout en éclairant sa marche, le laissent dans « l'ombre de son noir uniforme. La musique funèbre « devint plus funèbre encore dans cette obscurité: le « tam-tam des Chinois, instrument lugubre et qui « semble la voix des tombeaux, s'y fait entendre pour « la première fois. Ses sons déchirants saisissent le « cœur, le serrent et font frissonner tous les sens. On « dirait que la terre s'entrouvre, que le ciel s'abaisse, « et que l'un et l'autre exhalent une harmonie péné- « trante qui exprime à la fois l'attendrissement et la « terreur.

« On arrive enfin au temple de la sainte bergère; « mais il est encore vide; rien n'y est préparé pour « recevoir un tel hôte. Les gardes nationaux en font « le tour avec le cercueil, et pour donner au grand « législateur le salut et l'adieu des armes, ils en font « une décharge qui semble être à l'oreille, plus qu'é- « tonnée, l'écroulement des voûtes sous le fracas de « tant d'échos. Après cette épouvantable et sublime « détonation, on emporte l'illustre mort dans l'église « voisine, et l'on y laisse une grande ombre sous la « garde d'une autre grande ombre, également l'hon- « neur de la France; Mirabeau y attend, à côté de « Descartes, le monument qu'il n'a pas encore au « Panthéon. »

Avec Mirabeau meurt pour Pierre David ce qu'il y

avait de prestigieux, de grandiose, d'humain dans la Révolution. Désormais, il n'en verra plus que les excès; pour lui l'ode est achevée, et le drame commence: drame terrible dont les héros, tour à tour vainqueurs et victimes, se dévouent à la France bien plus qu'à la Révolution; où le despotisme des multitudes remplace le libéralisme des hommes de génie; où la violence dans la défense nationale déshonore les sentiments les plus patriotiques; où l'homme d'honneur n'a plus qu'un refuge, les camps; où tout noble cœur, pour ne pas saigner de honte dans les rues de la capitale, court à la frontière, car la balle des ennemis est moins meurtrière que le couteau des égorgeurs. Cependant Pierre David dut rester encore dix-huit mois sur la brèche, dans cette ville assiégée par la haine et gouvernée par la terreur. Il demeura attaché au *Logographe*, journal de l'époque, et au *Moniteur*, jusqu'à la levée en masse du 23 août 1792. Choisi, à cause de son instruction, comme secrétaire d'un représentant en mission auprès de l'armée des Pyrénées-Occidentales, il se rendit en octobre 1792 à l'état-major de cette armée, où bientôt il se trouva en rapport avec le colonel Moncey, le capitaine Dessoles et le grenadier Latour d'Auvergne. Il se lia particulièrement avec ces deux derniers, et découvrit dans chacun d'eux l'amateur des arts, l'homme de lettres sous le militaire. Le futur président du Conseil en 1818, Dessoles, était un musicien plein de goût; le premier grenadier de France, Latour d'Auvergne, était un savant lettré, qui écrivit un livre fort curieux sur les *Origines gauloises*.

Quel brusque et heureux changement dans sa destinée! Voilà Pierre David sorti enfin de cet antre révolutionnaire où il était chaque jour menacé comme signataire de la pétition des vingt mille en faveur de Louis XVI ; le voilà en liaison avec des hommes de bien et de talent; le voilà incorporé à une armée, où il devient bientôt commissaire-adjoint des guerres, service analogue à notre intendance actuelle. Et quand il quittera les Pyrénées-Occidentales, ce sera pour aller sur le Rhin, et s'y rencontrer avec Kléber, Gouvion Saint-Cyr, le *modeste* général De Caen, comme il l'appelle, en faisant remarquer que, comme lui, il était du Calvados, et enfin Desaix qui l'affectionne plus particulièrement. Il vante, comme tout le monde, le sang-froid, l'habileté, la bravoure réfléchie de ce dernier, et raconte à ce propos le trait suivant qui nous semble avoir été passé sous silence par l'histoire, comme bien d'autres sans doute :

« Quelques démonstrations de la garnison de « Mayence nous firent retourner au galop devant cette « place. Peu de jours après, nos avant-postes furent « attaqués. L'action commença par une violente canon« nade de la place. Nous courûmes dans nos retranche« ments, les boulets sillonnaient un vaste et beau « jardin de l'Électeur dans lequel nous galopions. Ce « jardin était déjà tout en ruine. Nous parcourûmes « ainsi une grande partie de la ligne. Les Autrichiens « avaient fait une sortie, et leur cavalerie légère « malmenait une brigade d'infanterie, qui défendait un « mamelon en avant de nos ouvrages, et assez voisin « de la place. Le général Desaix, qui était arrivé avec

« nous dans une redoute, voyant cette brigade rompue,
« repoussée à plusieurs reprises, s'élance par-dessus
« le parapet, et traverse un ravin où pleuvaient les
« obus et la mitraille. Nous l'appelons: il n'entend
« rien; nous tremblons pour lui, son heure n'était pas
« arrivée. Il franchit l'intervalle qui le sépare du com-
« bat, arrive, rallie soudain les soldats dispersés,
« commande une nouvelle charge et met l'ennemi en
« fuite. Les Autrichiens rentrèrent dans Mayence, et
« nous replaçâmes nos avant-postes aux points d'où
« ils avaient été repoussés. »

Mais Pierre David, malgré de si favorables commencements, ne devait pas fournir sa carrière dans l'intendance militaire. Appelé à Paris en mai 1795, un de ses amis lui proposa d'entrer comme sous-chef aux relations extérieures, ministère qui venait de se recréer sous la direction de Charles Delacroix, père du célèbre peintre de ce nom. Ce fut le 24 juillet 1795 qu'il prit possession de sa nouvelle place, et voici ce qu'il en dit:

« Je travaillais beaucoup pour m'instruire de nos
« intérêts politiques et des formes de la diplomatie.
« Le ministre n'en savait heureusement pas plus que
« nous, et la guerre presque générale nous laissait le
« temps de devenir savants. Nous étions encore loin
« d'avoir affaire aux ministres des grandes puissances;
« nous n'avions d'ambassadeurs à Paris que ceux d'Es-
« pagne, de Toscane et d'Amérique. »

Aussi les loisirs que laissait à Pierre David cette diplomatie expectante furent-ils employés par lui, d'une part, à étudier à fond l'histoire des traités, et cette

science des rapports internationaux qui, comme toute autre, a ses principes, ses règles et ses exceptions; et d'autre part, dans ses matinées, à suivre avec quelques-uns de ses amis, impatients d'apprendre et de compléter une instruction que l'époque révolutionnaire les avait forcés de suspendre trop tôt; à suivre, disons-nous, au Collége de France et au Jardin des Plantes, les cours des célèbres professeurs du temps, Desfontaines le botaniste, Daubenton le naturaliste, Lefebvre-Gineau le physicien, et Darcet le chimiste. Ce fut alors aussi que, voulant tout à la fois et meubler sa mémoire et exercer sa plume, il eut l'occasion de défendre dans un journal le général Bonaparte et nos soldats d'Italie, contre les imputations que répandaient contre eux les Clichiens.

Cependant M. de Talleyrand était devenu ministre des relations extérieures; il remarqua le jeune sous-chef, le fit travailler directement avec lui, le mit plusieurs fois à l'épreuve, et en fut assez satisfait pour songer dès-lors à l'avancer. Une occasion se présenta bientôt. La République française avait mis au rang des puissances européennes la République cisalpine, fondée par le général Bonaparte avec ce qu'il avait gardé de ses conquêtes en Italie. On résolut d'envoyer une ambassade à cette République, et ce fut le citoyen Trouvé, alors chargé d'affaires à Naples, que le Directoire choisit pour cette mission, avec Pierre David pour premier secrétaire d'ambassade. Dès que ce dernier fut nommé à ce poste important, il résolut, en l'absence de l'ambassadeur, de voir le général Bonaparte qui était alors à Paris, et lui écrivit en conséquence.

« Il me fit adresser, dès le lendemain, dit Pierre « David, par Fauvelet-Bourrienne, son secrétaire in- « time, une invitation à dîner, rue Chantereine, « nommée pour lui rue de la Victoire. C'était le 7 ven- « tôse an VI (26 février 1798). Je trouvai dans sa « petite et jolie maison le conquérant de la Haute- « Italie, Madame Bonaparte, le général Desaix que « j'avais connu devant Mayence, et Bourrienne. J'étais « le seul étranger à ce petit couvert de famille. Le « général n'avait que 28 ans et demi; mais sa gloire « était déjà si grande, sa physionomie si grave, son « regard si fort et si scrutateur, que je me sentis quel- « que peu troublé devant lui. Il essaya pourtant de « badiner avec Joséphine; elle venait d'être marraine, « il lui demanda quel nom elle avait donné à l'enfant, « et lui causa de choses indifférentes, mais peu; son « aimable femme s'occupa de moi, comme d'un jeune « convive qui avait besoin d'être enhardi.

« Le général Bonaparte était encore tel que Gros « l'avait peint après la bataille d'Arcole, c'est-à-dire « mince jusqu'à la maigreur, et les cheveux châtain- « clair et pendants des deux côtés du visage, selon « la mode du temps. Durant le dîner, je ne pouvais « me lasser de contempler cette physionomie que je « voulais graver dans ma mémoire; mais placé devant « lui, à côté de sa femme, il fixait si souvent les yeux « sur moi, qu'il m'obligeait à baisser ou à détourner « les miens. Je n'aurais pu soutenir son regard fixe et « profond, quand même la politesse me l'eût permis. « Il y avait je ne sais quelle arrière-clarté au fond de « cet œil gris-bleu, qui semblait pénétrer dans l'âme

« et en éclairer tous les replis. Il ne pouvait lire dans « la mienne qu'une vive admiration contenue par sa « présence.

« Après le dîner, et lorsque nous fûmes retournés « au salon, le général Bonaparte s'approcha de moi. « Vous allez donc être le secrétaire d'ambassade du « citoyen Trouvé? — Oui, Général. — Je le connais, « c'est un homme estimable. Vous lui direz de ma part « que sa mission est aussi délicate qu'importante; « qu'il faut ménager tous les intérêts, toutes les opi- « nions et l'amour-propre italien. Il y a un point sur « lequel j'insiste particulièrement, c'est la religion; il « faut la respecter en Italie. Je conseille à l'ambassa- « deur d'être bien avec l'archevêque de Milan, c'est « un brave homme. L'ambassadeur sera content de « lui, comme je l'ai été moi-même; il faut faire aimer « les Français en Italie, en se conduisant avec justice « et modération; il faut y consolider la constitution « en la respectant; il faut surtout y maintenir la reli- « gion, ce peuple y tient beaucoup. »

« Il revint deux ou trois fois sur ce dernier article, « mais en peu de mots et ajouta : Dites au citoyen « Trouvé que je lui recommande ce point-là, c'est « le premier pour réussir. — Croyez, Général, que je « n'oublierai pas un seul mot de ce que vous me « faites l'honneur de me dire. »

Les affaires du Milanais ont long-temps été difficiles à régler. En 1798, ce pays encore indécis, cette population généralement indolente, n'offrait à ceux qui voulaient en organiser l'indépendance, que les éléments les plus disparates, les plus contradictoires. On y

trouvait, comme partout en Italie, une majorité insouciante, une minorité turbulente. La minorité voulait faire la loi dans les crises, et dès qu'elle y était parvenue, la majorité conspirait contr'elle pour rentrer dans son repos chéri, dans son doux *far-niente* politique. Malgré les émotions révolutionnaires de 1798, malgré l'exemple de la France, malgré son protectorat militaire, le Milanais n'eut qu'un semblant de gouvernement dans son éphémère République cisalpine. Ce fut donc, à cette époque, de la part de l'ambassade française, une lutte presque quotidienne à souffrir, pour ébaucher, vaille que vaille, cette rétive indépendance.

On avait naturellement et tout d'abord imposé à cette fille insoumise du Directoire de Paris une constitution semblable à celle de l'an III. Pierre David, en sa qualité de secrétaire d'ambassade, fut chargé des rapports de détail avec le gouvernement exécutif de Milan, l'ambassadeur se réservant de ne paraître, et par conséquent de ne peser que dans les occasions décisives. Pierre David s'aperçut bientôt du désaccord qui régnait en haut, et du désordre qui menaçait en bas; et pour en prévenir les désastreuses conséquences, il songea à réclamer des modifications à une constitution trop hâtivement appliquée et trop légèrement élaborée. C'est à ce propos qu'il eut l'idée heureuse, et alors nouvelle, de proposer un gouvernement exécutif de trois membres au lieu de cinq, pressentant dès-lors ce qui allait s'établir en France un an plus tard, au 18 brumaire. Une fois son plan adopté, il fut chargé d'aller le défendre à Paris même, auprès du Directoire; et, chose

étonnante et qui prouve bien l'instabilité des systèmes de l'époque, il parvint à faire approuver pour une nation voisine une simplification gouvernementale, qui devait paraître pourtant une critique détournée de notre propre état de choses.

Malheureusement la guerre générale, qui éclata de nouveau en 1799, fit perdre au jeune secrétaire d'ambassade le résultat de sa victoire diplomatique, et il dut voyager en Italie, espérant un autre emploi, et ayant tout loisir désirable pour suivre l'armée française jusqu'à Naples, et reprendre ses travaux littéraires. Ce premier aspect de la terre des arts et des souvenirs est rendu dans les *Mémoires* de Pierre David avec beaucoup de charme et un enthousiasme tout juvénile: c'est une rapide, mais chaude esquisse, où l'admiration emprunte à l'histoire ses élans les plus vifs: ce fut pour l'auteur le complément le plus précieux d'éducation, ce fut pour le poète la source tout antique de ses inspirations futures.

Pourtant il lui fallut revenir à Paris, et y attendre, comme rédacteur littéraire du *Moniteur*, pendant plus de trois ans, une nouvelle mission diplomatique. Cette dernière fut à Malte : son chef était le général Vial, son secrétaire Pierre David; son but était de faire remise de l'île et de ses dépendances à l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, en exécution du traité d'Amiens. Or, cette cession contrariait outre mesure l'Angleterre, décidée déjà à s'approprier une place imprenable, une des clefs de la Méditerranée. De là mille délais, mille intrigues pour entraver l'évacuation de l'île. La remise ne devait être définitivement accomplie qu'entre les

mains du grand-maître de l'ordre, et ce grand-maître, désigné par le pape, le bailli Ruspoli, prince romain, était en Écosse. Il fallait attendre son arrivée, qu'on retardait le plus possible. Enfin le prince Ruspoli refuse la dignité qu'on lui offre, et il faut attendre encore une nouvelle élection. Bientôt d'autres machinations plus graves se manifestèrent; on chercha à soulever la populace contre des troupes napolitaines, envoyées pour remplacer les troupes anglaises jusqu'au retour des chevaliers. Que de difficultés, que d'obstacles, que de roueries l'ambassade française n'eut-elle pas à combattre! Mais elle aurait fini par en triompher sans doute, si la guerrre n'eût encore une fois remis tout en jeu. Le général Vial quitta Malte pour suivre le chapitre de l'ordre à Naples, et finit par reprendre son service militaire, en laissant, le 3 octobre 1803, Pierre David comme chargé des affaires de France auprès du nouveau grand-maître, Tommasi. Pendant la longue agonie de l'ordre de Malte, à laquelle Pierre David assista sans pouvoir lui offrir autre chose que quelques consolations et quelques espérances, il eut pourtant l'occasion de rendre à son gouvernement des services dont on lui sut gré. Ainsi, respecté à cause de sa position officielle auprès d'un état neutre, il put demeurer à Naples après le départ de l'ambassadeur de France, et par suite informer Masséna, qui commandait l'armée d'Italie, des dispositions et des plans de l'ennemi. Ses avis précieux ne furent jamais oubliés par l'illustre maréchal, qui conserva jusqu'à sa mort pour Pierre David la plus franche amitié. Mais il fallut enfin quitter Naples le 30 novembre 1805, et ce fut à Rome que Pierre

David alla se réfugier jusqu'à la solution définitive des affaires Maltaises, et jusqu'à sa nomination au consulat général de Bosnie, le 13 novembre 1806.

Quelle était cette nouvelle mission ? Elle avait tout d'abord quelqu'apparence de rigidité, de désenchantement personnel : quitter la terre des arts pour une des provinces les moins policées, échanger une vie de bien-être et de poésie pour une existence rude et isolée, la plus aimable des sociétés pour des rapports ordinaires avec des barbares! Mais le devoir commandait ce sacrifice, et l'espoir de se rendre utile soutenait celui qui s'y résignait. On se souvient qu'en 1807, la France possédait déjà cette longue côte de l'Adriatique, qu'on appelle la Dalmatie ; elle y avait une armée que commandait le général Marmont : il fallait assurer à cette armée les approvisionnements que la pauvre province, où elle était reléguée, ne lui offrait pas toujours; il fallait tenir son chef au courant de toutes les vicissitudes de la politique ottomane ; il fallait surtout entretenir de bons rapports de voisinage entre le gouverneur de la province turque et le général français. Tel était le but de cette mission de Pierre David, mission qui eût été aussi utile qu'honorable, si elle n'avait pas rencontré tout d'abord de terribles obstacles et des dangers sans cesse renaissants.

Pour bien comprendre la position de cette sentinelle avancée ou plutôt égarée de la diplomatie, il faut se pénétrer de ce qu'était alors la Turquie : informe réunion de provinces mal soudées l'une à l'autre, agglomération hybride de peuplades quasi sauvages, la Turquie d'Europe surtout était un foyer d'anarchie

et de guerres intestines : la Servie était soulevée, l'Albanie révoltée, la Roumélie chancelante ; les Russes menaçaient le Danube, les Anglais menaçaient les Dardanelles. Le gouvernement du Sérail, faiblement dirigé par le trop confiant Sélim III, quoiqu'ami de Napoléon, n'avait pas su inculquer à ses peuples l'opportunité et la sincérité de cette alliance. Aussi, dès les premiers pas que fit Pierre David en Bosnie, rencontra-t-il une défiance, un mauvais vouloir, qui se changèrent bientôt en haine et en persécution. A son entrée solennelle dans la ville de Trawnick, seul français au milieu d'une garde turque qui l'accompagnait sans le protéger, il fut en butte, de la part de la populace, aux regards les plus malveillants, aux injures les plus outrageantes, aux insultes même les plus grossières: on crachait sur son cheval et sur son uniforme ; et il lui fallait paraître ni entendre, ni apercevoir ce qui blessait son oreille et ce qui soulevait son cœur. Mais ce n'était là que l'ignoble commencement des actes perfides de cette populace : elle devait plus tard chercher à brûler l'hôtel consulaire, tirer dans les rues des coups de pistolet sur le consul, comme sur une bête fauve, chercher maintes fois à l'empoisonner, menacer d'égorger sa femme et ses enfants, jusqu'au jour éloigné où elle devait jeter des fleurs à profusion sur son passage, répandre du café sur les pieds de son cheval, et l'acclamer comme un bienfaiteur.

Expliquons en quelques mots cette contradiction. A l'arrivée de Pierre David en Bosnie, nos ennemis d'alors, les Russes et les Anglais, avaient répandu le

bruit que le consul de France n'était qu'un émissaire de trahison ; il ne venait, prétendaient-ils, que pour se faire livrer la province cédée par un traité secret à Napoléon Ier, et n'était que le précurseur d'une armée conquérante. Plus tard, au contraire, en 1810, Pierre David avait, pour aider à l'application du système continental de l'Empereur, fait passer par la Bosnie, les caravanes de l'Asie qui se dirigeaient sur les provinces françaises d'Italie, et les Bosniaques, enrichis par ce passage, montrèrent alors autant d'enthousiasme dans leur reconnaissance pour le représentant de la France, qu'ils lui avaient montré d'abord de violence dans leur aversion.

Quoi qu'il en soit, la première année que Pierre David passa en Bosnie fut une année « écoulée en enfer, » selon sa propre expression. Un seul homme le comprenait et l'estimait, c'était le gouverneur général de la province, le fameux Khosrew-Pacha, qui fut depuis grand-visir. Seul il le croyait, seul il l'écoutait, seul il le protégeait. Encore le faisait-il avec une certaine retenue, tant, tout-puissant qu'il fût en apparence, il avait de peine à dompter ces peuplades mal conquises, presqu'indépendantes encore de la Porte, qui ne permettaient pas au représentant du sultan de séjourner dans la capitale, Bosna-Séraï, et qui ne lui accordaient des hommes et de l'argent que pour défendre la province sans en jamais sortir. Bien déplorable gouvernement que celui qui, avec le pouvoir absolu en main, le droit de vie et de mort sur ses sujets, la force armée et le trésor à ses ordres, voyait toute cette puissance s'évanouir comme une vaine

fumée, si le chef local n'avait pas une énergie personnelle au-dessus de toute appréhension et de tout scrupule! Khosrew-Pacha, du reste, était un de ces hommes: il avait d'abord voulu se faire aimer, et il en était réduit à se faire craindre: la douceur est une faiblesse en Orient. A la moindre infraction à ses ordres, la tête du coupable tombait; à la moindre menace de guerre, son sabre sortait du fourreau; brave militaire, homme de courage et de résolution, il admirait Napoléon et aimait les Français. Mais il avait beau se montrer vigilant, actif, sévère, sa liaison avec le consul le discréditait; ses rapports avec le commandant de la Dalmatie, son amitié pour les chrétiens, servaient de prétexte à ses ennemis pour le présenter à une populace fanatique comme un faux musulman et comme un traître. De jour en jour, le pacha perdait de son pouvoir et le consul de sa sécurité. Enfin un événement imprévu précipita tout à coup le dénouement de ce drame politique.

Une révolution de palais avait amené à Constantinople l'abdication forcée de Sélim III en faveur de son neveu, Mustapha. Cette révolution, comme toujours, exalta les passions musulmanes: dans la capitale, la vengeance contre des ministres abattus; dans les provinces, la haine contre les chrétiens. En Bosnie, le consul eut donc de nouveau à craindre pour sa vie, le pacha pour sa place. Par une fatale complication, Khosrew était alors sur les frontières de son gouvernement à guerroyer contre les Serves, ces éternels partisans de la Russie, ces perpétuels ennemis, secrets ou avoués, de l'Empire dont ils étaient les tributaires.

Son lieutenant à Trawnick ne crut rien faire de mieux que d'arrêter le consul de France, et de le garder prisonnier dans son hôtel : cet acte, si contraire au droit des gens, sauva sans doute la vie à Pierre David et à sa famille, que la populace, dans son premier mouvement d'effervescence, aurait sans doute massacrés comme l'a été de nos jours M. Éveillard à Djeddah. Quant au pacha, il avait été, comme on le pense bien, dénoncé au divan par les Bosniaques et par ses envieux ; mais, en homme fin, expérimenté et hardi qu'il était, voici comment il échappa à la disgrâce et même à la mort. Nous empruntons encore aux *Mémoires* de Pierre David le récit de ce fait si caractéristique, et qui peint à fond les mœurs et le caractère des Ottomans.

« On annonça bientôt l'approche d'un capidji-bachi « (chambellan du Grand-Seigneur), escorté d'une « vingtaine de bostanjis (soldats du Sérail). Il appor- « tait de Constantinople, disait-on, un sabre d'honneur « à Khosrew-Pacha. Ce capidji-bachi, qui était un « vieillard, arriva le 24 juillet 1807 à Trawnick. « Khosrew se doutait que cette faveur du sabre, si « flatteuse pour lui, couvrait une trahison fort en « usage à la Porte : il fallait s'en assurer et ne pas « perdre un moment, car la mort pouvait fondre sur « lui d'un instant à l'autre. Que fit-il ? il plaignit ce « vieillard d'avoir entrepris un si long voyage, et, pour « le délasser des fatigues de cette dernière journée, il « lui offrit de se rendre au bain qui était tout prêt. Un « Turc ne refuse guère une pareille invitation, sans « donner des soupçons ; le capidji accepte. Ces bains « d'étuve si voluptueux sont divisés en trois pièces ;

« dans la première, on se repose et l'on quitte ses « fourrures; dans la seconde, on se dépouille tout-à-fait « et l'on reçoit le simple pantalon de toile soie et lin ; « la troisième est l'étuve.

« Khosrew avait appris au sérail, où il avait été « élevé auprès des princes Mustapha et Mahmoud, « qu'un porteur de firman honorable porte aussi « quelquefois un billet fatal, qui condamne à mort « celui qu'on favorise en apparence ; que ce billet, « nommé khati-schérif, se cache entre la fourrure et le « drap dont une pelisse est formée. Il ordonne secrète- « ment à son pelissier de tâter la pelisse que le vieux « capidji a laissée dans la première pièce des bains, « et, s'il y sent du papier, de la découdre ; puis de « prendre ce papier, d'y en substituer un autre qu'il « lui donne, et de recoudre la pelisse avec tant d'a- « dresse qu'il ne paraisse pas qu'on y ait touché. L'o- « pération est faite, tandis que le vieillard, servi avec « empressement, se délectait dans le bain. On trouve « le khati-schérif du sultan Mustapha; il ordonnait « au capidgi-bachi de lui apporter la tête de Khosrew. « Le pacha dissimule, le capidgi ne s'aperçoit de rien, « et sent au tact que son ordre secret est toujours à la « même place, il doit attendre maintenant une occa- « sion pour l'exécuter.

« Khosrew redouble d'égards et de caresses pour « son bourreau, il lui fait un présent de 40 bourses, « selon l'usage, quand on reçoit par ces officiers « de grandes faveurs du souverain. Il se félicite « tous les jours de son bonheur, tout en prenant « ses précautions pour n'être pas victime des em-

« bûches du vieux renard. Enfin, il fit naître l'occasion « d'un entretien avec le consul de France; le capidgi « y assistait, car il semblait ne pas perdre de vue sa « riche proie. Le pacha me présenta ce vieillard comme « un admirateur de Napoléon, un militaire illustre « qui avait combattu autrefois les Russes, du temps de « Catherine. —Oui, me dit le vieillard, j'étais au siége « d'Okzacof, et je vais vous montrer la cicatrice d'une « blessure que j'y reçus. En disant ces mots, il vient se « placer auprès de moi, lève sa large manche, et me « montre en effet une grande cicatrice qu'il avait au « bras gauche; mais il tremblait comme s'il eût eu la « fièvre, ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire, « et je lui trouvai même je ne sais quoi d'exalté dans « les idées et de saccadé dans le langage; j'attribuai « cet air à ses souvenirs belliqueux...... Ce n'était « point cela, et lorsque je fus sorti de cette audience, « et que je témoignai à mon interprète l'étonnement « que m'avaient causé les mouvements singuliers de ce « capidgi-bachi : — « Ne voyez-vous pas, me répondit- « il, que c'est un homme mort? Ce qui vous étonne « est l'effet du poison qu'il a bu dans un sorbet ou « dans une tasse de café. » En effet, j'appris le lende- « main, 4 août, qu'il était malade, et le 5, qu'il était « mort. On attribua ce décès subit à son grand âge et à « la fatigue du voyage. Le khati-schérif resta inexécuté « et même inconnu à la province, et Khosrew sut à « quoi s'en tenir sur les dispositions du nouveau sultan « à son égard. »

Grâce à son audace, Khosrew-Pacha fut sauvé cette fois. Mais ses ennemis, qui avaient deviné sa conduite

sans pouvoir la prouver, n'en persistèrent pas moins à le calomnier, à intriguer contre lui, à le représenter au Sérail comme l'âme damnée des Français, à demander son rappel, sinon sa tête. Pierre David le défendit comme il le put. Khosrew avait, à la sollicitation du consul, rendu des services de bon voisinage au général Marmont; fort de la protection du pacha, le consul avait pu séjourner au sein même de la population la plus farouche et la plus malveillante, y réunir des renseignements, y obtenir des informations aussi utiles au gouvernement français qu'à notre armée d'occupation. Pierre David intéressa donc à la destinée de ce chef turc, si attaché à notre pays, et le gouverneur de la Dalmatie, et l'ambassadeur de France à Constantinople, et le ministre de nos relations extérieures. Ces instances, parties de si haut, furent-elles aussi efficaces que les propres efforts du pacha, et surtout que les cadeaux qu'il sut adresser aux nouveaux chefs de son gouvernement, pour se maintenir encore trois mois à Trawnick? C'est ce que Pierre David ne pénétra jamais. Toujours est-il que Khosrew, loin d'être abandonné à la haine de ses envieux, ou même d'être frappé de disgrâce, fut appelé au gouvernement de la Macédoine au lieu de la Bosnie: il y gagnait comme importance de pachalik; mais la France y perdait un partisan sincère, et le consul un ami éprouvé.

Cet audacieux pacha fut remplacé par un homme aussi faible que Khosrew était énergique, aussi irrésolu qu'il était décidé, aussi nonchalant qu'il était actif; mais pourtant ce Turc, à l'eau de rose, était encore, à sa manière, ami des Français. Il avait été

grand-visir lors de l'ambassade de Sébastiani, et, de concert avec ce général, il avait heureusement repoussé la tentative de la flotte anglaise contre Constantinople. Il conservait et les sentiments et les idées de cette époque brillante de sa carrière; et, grâce à la mansuétude, à la générosité de son caractère, Pierre David put toujours vivre en bonne intelligence avec lui. Et pourtant qu'y avait-il de plus difficile que de faire croire à la durée de l'amitié française un peuple naturellement défiant, et antipathique à tous ceux qu'ils appellent des infidèles ? La France alors avait, d'ailleurs, bien d'autres vues que de tranquilliser l'empire ottoman: elle poursuivait avec une énergie toute-puissante sa carrière de gloire et de redressements; sa politique prépotente jetait la confusion dans l'esprit des cours les plus astucieuses; quelles inquiétudes et quels doutes ne devait-elle pas faire naître chez des peuplades grossières, et même auprès des grands d'une nation arriérée? Et quelle position pour un agent isolé, pour un consul perdu parmi des montagnards sauvages, que d'expliquer, que de justifier, que d'interpréter favorablement toutes les marches et contremarches de nos armées, toutes ces intentions impérieuses et rapides du grand homme qui nous gouvernait! Les Turcs étaient les ennemis-nés des Russes, tout prêts à se précipiter sur eux à un signe de notre empereur, et, après Friedland, Napoléon se réconciliait avec Alexandre Ier. ! Les Autrichiens convoitaient sans cesse quelques provinces tributaires de la Porte; le consul de France maîtrisait autant que possible leur action sur les Bosniaques, en déjouant leurs intrigues,

et tout à coup, après Wagram, Napoléon épousait Marie-Louise! Quoi qu'il en soit, malgré les obstacles successifs de cette mission si épineuse, outre une lutte incessante tant contre les habitants indomptables du pays que contre un consul d'Autriche, son rival, qui conspirait, même en 1811, avec les Anglais contre la France, Pierre David put en Bosnie rendre à son pays deux services signalés qu'il nous reste à raconter.

On en était au commencement de cette année 1809 où l'Autriche, aveuglée sur sa puissance et son avenir, osa rompre avec le colosse occidental. Pierre David, du point extrême où il était, avait pressenti et dénoncé depuis long-temps les intrigues allemandes. Pour contrebalancer le crédit qu'il avait déjà su acquérir, sinon sur le peuple, au moins sur le gouvernement ottoman, la Cour de Vienne avait envoyé un de ses colonels à Trawnick avec le titre de consul. Ce colonel ne faisait pas autre chose que de recevoir les émissaires des ennemis de la France, des Anglais, des Russes, des Monténégrins, c'est-à-dire tous ceux qui pouvaient s'entendre avec lui, pour inquiéter nos possessions de Dalmatie, et pour y exciter au besoin une insurrection contre nous. A peine aussi la guerre déclarée, l'Autriche avait réuni, dans les montagnes de l'Illyrie, une armée postée de façon à bloquer en Dalmatie les 25.000 Français que commandait le général Marmont. Il s'agissait donc pour le consul de France et de déjouer les projets qui menaçaient nos possessions de l'Adriatique, et en même temps de susciter une diversion en faveur de notre armée. Voici comment il s'y prit pour

atteindre ce but si important : il savait que, lors de la délimitation des frontières entre la Turquie et l'Autriche, cette dernière avait obtenu, en trompant le Grand-Seigneur sur l'importance de sa réclamation, un canton considérable de la Croatie turque, appelé la Kraïna, et défendu par la forteresse de Czétin. Les Turcs de ce canton, fertile en pâturages, n'avaient jamais accepté les résultats de cette supercherie diplomatique, et ne cessaient de faire des incursions sur un territoire qu'ils considéraient toujours comme leur appartenant. En vain la Porte était-elle intervenue pour faire prendre patience à ces populations subrepticement dépossédées; à chaque occasion nouvelle, elles n'en faisaient pas moins des pointes dans les vallées limitrophes, et y enlevaient des troupeaux tout entiers.

Le consul de France vit avec raison, dans cet état de choses, les germes d'une affaire beaucoup plus grave et presque générale. Il fit insinuer aux chefs de la Kraïna qu'ils trouveraient un appui de la part de la France, s'ils tentaient de reprendre par la force ce qu'on avait détourné par la ruse. Les Croates ottomans, contenus depuis un an par les troupes autrichiennes, n'attendaient que le signal de la guerre pour se venger, et, forts de l'approbation du consul de France, ils se ruèrent en masse sur la Kraïna, enlevèrent par escalade la ville de Czétin, et par surprise celle de Dzernick. Il n'en fallut pas plus pour jeter l'alarme chez nos ennemis; ils crurent que la France avait décidé la Turquie à se déclarer pour elle. Le consul d'Autriche se plaignit amèrement au pacha de Bosnie

de ces hostilités si imprévues; le consul de France soutint auprès du même pacha les insurgés qui nous étaient si favorables, et les excita à rester en armes et en possession du canton qu'ils venaient de récupérer. L'Autriche, alors de plus en plus inquiète, commit la faute que Pierre David attendait de sa part, c'est-à-dire dégarnit de plus de moitié son armée d'Illyrie pour aller au secours de la Kraïna ; et dès qu'il apprit ce mouvement d'une manière positive, Pierre David en informa le général Marmont, qui saisit cette occasion de faire une trouée en Illyrie. Ce fut donc grâce à cette diversion si habilement prévue, préparée, excitée par le consul de France, que l'armée de Dalmatie fut débloquée, put traverser victorieusement les ennemis qui lui faisaient face, joindre par ordre de l'Empereur l'armée d'Italie, et arriver à temps avec elle, pour déterminer la victoire de Wagram. Le général Marmont y gagna son bâton de maréchal, et le pauvre consul resta seul exposé aux récriminations du pacha qu'il avait compromis, à l'animadversion de son collègue autrichien qu'il avait joué, et aux nouveaux dangers qu'allait lui faire courir le soulèvement prochain de la Dalmatie.

Ces mauvais jours passés, la paix permit enfin à Pierre David de couronner sa mission, jusqu'alors toute militaire et toute diplomatique, en organisant la route continentale du commerce du Levant avec l'Empire français. Après maintes difficultés levées, après de longues correspondances avec les autorités turques des provinces traversées, après avoir aplani tous les obstacles, détruit tous les scrupules, surmonté

tous les mauvais vouloirs, voici comment il résume lui-même le résultat de ses efforts :

« J'avais présenté le plan de cette organisation au « ministre dès le 30 novembre 1809 ; mais, comme il « n'était appuyé d'aucune expérience qui en démontrât « la possibilité, je fis faire, par de riches négociants « israélites, un essai de caravane, de Bosna-Seraï à « Trieste, en passant par la haute Croatie, qui nous « appartenait depuis la paix. Cette caravane, tra- « versant Banialuka, en Bosnie, prit la route de « Kostalnitza, village situé sur l'Unna, nouvelle limite « des deux empires, passa cette rivière, traversa « Pétrina, Carlstadt, Fiume; et bien accueillie, bien « protégée partout, ainsi que je l'avais recommandé « au gouverneur illyrien, arriva sans obstacle à sa « destination. Les marchandises devenues rares qu'elle « apportait furent vendues avec un grand avantage « à Trieste. Elle revint, chargée de marchandises « d'Europe qui produisirent un second bénéfice, et le « problème fut résolu. Ce qu'on avait fait avec tant « de succès sur une petite échelle, pouvait être fait sur « une grande ; et l'Europe et l'Asie allaient se passer « de la mer pour communiquer ensemble et s'envoyer « leurs productions. »

Tel fut, en effet, le succès de cette route continentale, que les droits de douane, dont elle devint l'occasion, montèrent de huit à dix millions par année. Elle enrichit la Turquie, devint féconde pour la France, dont le commerce par mer était éteint ; et elle dura ainsi jusqu'à la fin de 1813, où nos malheurs politiques et la perte de nos possessions sur l'Adriatique l'em-

portèrent comme une épave de plus dans le désastre général. Pierre David eut donc la douleur de voir cesser brusquement ce qu'il avait eu tant de peine à créer; et, pour comble de souffrances et d'angoisses, il resta plus de six mois entièrement cerné dans sa Tauride, comme il appelait la Bosnie, par les ennemis de son pays, et privé de toute nouvelle de France. Heureusement qu'à force de persévérance dans son énergie, de franchise dans ses rapports, de répétition dans ses bienfaits, il avait enfin apprivoisé les Sauvages au milieu desquels il vivait, et qu'il s'était fait des amis de la plupart de leurs chefs. Aussi, malgré les trahisons et les perfidies de cette époque, put-il attendre son rappel jusqu'en mai 1814, et fut-il accompagné, jusqu'aux frontières de la Turquie, par les vœux des riches et par les bénédictions des pauvres.

Les *Cent-Jours* arrivèrent, ce retour éphémère, mais brillant, des gloires de l'Empire et des principes de 89, et Pierre David, trop bon Français pour ne pas applaudir à ce réveil national, accepta alors, avec un dévouement aussi sincère qu'instantané, les fonctions difficiles, et qui pouvaient devenir si compromettantes plus tard, de secrétaire des commandements de Son Altesse le Prince Lucien Bonaparte. Il avait connu ce frère de l'Empereur en Italie, et la conformité de leurs goûts littéraires, le souvenir aussi honorable que distingué que Pierre David laissa constamment à tous ceux qui le rencontrèrent dans la vie, petits ou grands, la fermeté de son caractère et la noblesse de ses sentiments, expliquent l'empressement si flatteur du

prince Lucien à l'appeler près de lui sur la brèche, et à lui conférer sans hésitation ses vues et ses projets. Au retour des Bourbons, Pierre David dut rester en disponibilité à Paris jusqu'à la fin de 1819, n'ayant reçu, pour toute récompense de sa belle conduite en Bosnie, que la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur. Enfin, à cette époque, le général Dessoles, qu'il avait connu à l'armée des Pyrénées, en 1794, étant devenu président du Conseil et ministre des affaires étrangères, songea à lui et le fit nommer consul général à Smyrne, poste brillant sans doute, mais auquel la révolution grecque allait donner passagèrement une importance capitale.

Une sorte de présage terrible des difficultés de sa mission attendait Pierre David dès son arrivée a Smyrne, le 31 décembre 1819. Dans la nuit où finissait une année et commençait l'autre, un épouvantable incendie éclata dans le quartier turc de cette cité presque cosmopolite, et dont les cent vingt mille âmes se composent moitié de Turcs et moitie d'Arméniens, de Grecs, de Juifs et d'Européens de toutes nations. Tous ces Levantins de la basse classe, égoïstes et indifférents, ne s'inquiètent guère que des malheurs qui leur arrivent à eux-mêmes, ou tout au plus à leurs nationaux; de là leur incurie dans toute catastrophe publique, leur peu d'empressement à se porter mutuellement secours; il n'y a que les Français qui soient naturellement et spontanément généreux. Aussi, leur consul, et les marins qui l'avaient amené, s'empressèrent-ils, presque seuls, d'offrir leurs bras et leurs pompes aux impassibles Orientaux. Le consul arriva

même au foyer de l'incendie avant le gouverneur turc, et voyant que l'action de l'eau devenait inutile, tant l'incendie avait d'intensité et d'extension, il songeait déjà à employer la hache pour couper le feu, lorsque le Mousselim se rendit enfin sur le théâtre de désolation. Jugez, par le premier acte et par les premières paroles de ce dignitaire ottoman, du caractère apathique et fataliste de ce peuple en décadence : son premier acte fut de s'accroupir sous l'auvent d'une boutique encore épargnée, et de faire appeler le nouveau consul; ses premières paroles furent de le prier de ne faire toucher par les marins français à aucune maison, avant qu'elle ne fût préalablement atteinte par les flammes; autrement, disait-il, il serait personnellement responsable de tout bâtiment abattu, et en devrait solder le prix. A ces mots si décourageants, il fallut laisser faire l'élément destructeur, et attendre qu'il fût parvenu jusqu'aux premières propriétés du quartier franc pour l'arrêter par la hache, le circonscrire et l'éteindre. Plus tard il faudra de même attendre l'anarchie pour combattre le désordre, laisser se commettre les premiers assassinats pour arrêter un massacre général.

Pourtant l'année 1820 fut à Smyrne assez tranquille. La fermentation révolutionnaire de la Grèce continentale ne s'étendait pas encore jusqu'en Asie; et, chose singulière! Pierre David n'eut tout d'abord à s'opposer, dans son département consulaire qui s'étendait à toutes les îles de l'Archipel, qu'aux empiétements d'autorité, aux abus fiscaux et aux tracasseries malveillantes des primats grecs. Ces sortes de petits despotes munici-

paux, sous la domination politique des Turcs, abusaient d'un pouvoir tout local et entravaient autant que possible le commerce français, tant ils étaient jaloux de notre marine, et tant ils auraient voulu demeurer les seuls intermédiaires entre l'Europe et la Turquie! Une circonstance toute particulière vint prouver jusqu'à quelle perfidie pouvait s'étendre cette envieuse animadversion. Pierre David, en sa qualité de poète et d'amateur de l'antiquité, avait ordonné des fouilles sur plusieurs des points où résidaient des agents sous ses ordres. La principale de ces fouilles se fit à Milo, et un jour on écrivait au consul qu'on avait trouvé une grande statue de femme : c'était, cette admirable Vénus, chef-d'œuvre peut-être de ce qui nous reste de l'art grec. Le paysan, dans le champ duquel avait été découvert ce marbre sublime, fut indemnisé du dégât fait à sa propriété; les chefs de l'île, qui avaient préalablement autorisé ces recherches, consentirent d'abord à l'enlèvement de la statue, et Pierre David se hâta de l'offrir à notre ambassadeur, à Constantinople, M. le marquis de Rivière, pour qu'il en fît hommage au Roi. Mais, lorsqu'on eut débarrassé la belle Vénus de sa couche d'argile, lorsque ses formes si parfaites furent sensibles même à des yeux ignorants, les primats de Milo voulurent revenir sur leur concession première; ils écrivirent à Constantinople pour se faire appuyer dans leurs chicanes par un des princes du Fanar, ces descendants encore dégénérés des Byzantins; et ce prince, drogman du Grand-Seigneur, épousa leur méchante querelle, et soutint leur mauvaise foi. Il fallut l'intervention d'un secrétaire d'ambassade et l'appui

d'un bâtiment de guerre, pour arracher d'entre les mains rapaces de ces Grecs une œuvre d'art, découverte par les soins et soldée par l'argent de la France. Malheureusement l'affaire n'en resta pas là : le prince Fanariote, d'autant plus absolu loin des yeux de son maître, qu'il était plus impuissant à ses côtés, entra dans une fureur violente à la nouvelle du départ pour notre musée de la statue qu'il avait convoitée ; il vint à Milo, fit bâtonner ceux qui avaient exécuté, quoiqu'à regret, leur traité, les frappa d'amendes, les accabla d'avanies, et le consul de Smyrne eut toutes les peines du monde à réparer le mal qu'avait fait dans cette île ce despote de rencontre. Telle était l'antipathie que nous montraient, telles étaient les luttes que soutenaient contre notre loyauté quelques-uns de ceux que Pierre David allait sauver, un an plus tard, du fer des égorgeurs, et pour le salut desquels il allait cent fois exposer sa vie.

Dès le mois de mars 1821, le soulèvement d'Alexandre Ipsilanti dans les provinces danubiennes, de Colocotroni en Morée, de Logothêti dans l'Archipel, émurent à Smyrne tous les esprits, excitant la rage des uns et glaçant les autres d'effroi. Les Français craignaient pour leurs comptoirs, les Européens pour leurs maisons, les Grecs pour leur existence. L'orage grondait au loin, menaçait de plus en plus, et c'était au consul de France qu'incombait la grave et lourde responsabilité de la sécurité publique. Chef des représentants de l'Europe, président-né du Conseil consulaire, il lui appartenait tout le premier de s'entendre avec les autorités du pays pour maintenir l'ordre ; et chacune de ses démar-

ches, comme chacune de ses demandes, contenait parfois ou le bon accord ou la lutte, ou la paix ou la guerre. Tout était émotion pour cette ville en alarme, le moindre récit de combat exaspérait les Turcs et terrifiait les Grecs. Les janissaires du pays s'exaltaient de jour en jour, et, loin de réprimer les scènes de désordre qu'accumulaient les Candiotes, l'une des races les plus féroces de l'Orient, ils les laissaient se renouveler sans cesse et les approuvaient sans s'y mêler encore. On outrageait en pleine rue un drogman européen, on insultait un consul, on frappait des artisans inoffensifs, on tentait des pillages particuliers, on allumait des incendies partiels; et, à chacune de ces avanies, il fallait que le consul de France allât demander réparation à des chefs sans pouvoirs, sans bonne volonté, sans franchise. Ces alternatives d'inquiétudes et de troubles durèrent trois mois entiers. Pierre David, grâce à son énergie inébranlable, grâce à son infatigable dévouement, obtenait un jour une répression sévère sur un point, et le lendemain le désordre éclatait sur un autre ; et de plus en plus le prestige de l'autorité s'éclipsait, et de cœur en cœur le fanatisme s'allumait, et de proche en proche s'étendait l'anarchie; Smyrne était une poudrière entourée de feu, et une seule étincelle pouvait tout embraser.

Ce fut en juin que la catastrophe, si long-temps prévue, éclata. Au commencement de ce mois, divers complots, tramés dans les tavernes du quartier turc, avaient encore été déjoués; mais le 17, au matin, on apprit que la soldatesque en révolte avait massacré, dès la pointe du jour, les autorités municipales de la

ville, qu'elle courait sus aux Grecs, les assassinant à coups de pistolets et de tromblons, et qu'elle avançait de plus en plus vers le quartier franc. Aussitôt une panique générale s'empara de toute la population; les Européens se refugièrent sur les navires de la rade, et les Grecs se précipitèrent vers le consulat de France. Heureusement l'enclos en était vaste, et le cœur du consul aussi brave que généreux. Mais laissons Pierre David raconter lui-même cette terrible scène :

« Le 17 juin, jour fatal, j'embarquai ma femme, « mon enfant, mes domestiques. A peine étaient-ils « dans le canot qu'une troupe de furieux qui venaient « d'égorger le Mollah, le Naïb et l'Ayan-Bachi, les « coucha en joue; je ne sais ce qui l'empêcha de tirer: « elle reconnut apparemment l'uniforme français du « jeune aspirant, qui commandait l'embarcation. Cette « troupe, une minute après, se présenta devant le « consulat; une foule de Grecs qui étaient sur la place « se précipitèrent dans les cours, ils y furent suivis « d'une décharge de mousqueterie. Un de mes janis- « saires, nommé Abd'Oullah, se plaçant sur le seuil « de la porte-cochère, s'opposa seul à l'entrée de « cette troupe effrénée; on cherchait à fermer les deux « battants derrière lui; les assaillants les repoussaient « avec le canon de leurs fusils. Je me hâtai de revêtir « mon uniforme, et de me présenter à cette porte. « Ils firent alors une décharge qui perça le pavillon. — « Eh quoi! Musulmans, leur dis-je, est-ce ainsi que « vous respectez l'hospitalité, qui était si sacrée à vos « pères? Oubliez-vous que cette maison est celle du « Roi de France, l'ami du Grand-Seigneur? Ne m'avez-

« vous pas admis dans le 31[e]. orta? Voulez-vous violer « le seuil de votre camarade? — Non, répondit l'un « d'eux, mais livre-nous nos rayas. — Moi, vous « livrer des malheureux qui ont mangé mon pain et « mon sel! Le feriez-vous, vous-mêmes? Vous seriez « indignés qu'on vous en crût capables. Sachez que « les lois de l'hospitalité ne sont pas moins saintes « pour les Français que pour les Osmanlis. — Ces rayas « sont des rebelles. — Quoi! des femmes, des vieillards, « des enfants? quel mal peuvent-ils vous faire? Sont-ce « là des ennemis redoutables pour des braves janis- « saires? C'est une honte que de les craindre. S'ils « étaient armés contre vous, leur aurais-je donné « asile? Non, s'ils étaient des rebelles, ils ne seraient « point mes hôtes! — Ils sont tous rebelles au fond du « cœur. — Qui peut voir les cœurs? Je ne vois que les « mains, et elles n'ont point d'armes. — N'importe! « il nous les faut; si tu ne les livres point, nous allons « les prendre. — Eh! bien, vous tuerez donc votre « ami, vous passerez sur son corps!

« Ce dernier propos de l'un des plus fanatiques fut « désavoué par les autres; le dialogue se radoucit par « degrés. Je les invitai à prendre le café; je criai à mes « gens au travers de la grille de m'en apporter; on « se hâta de m'obéir, les massacreurs s'accroupirent « pour recevoir les tasses, je demandai tous mes chi- « boucks bien allumés, je fus servi en un moment. On « distribua ces pipes à ce cercle horrible. Je leur « montrai mon cimeterre d'Ispahan comme une lame « précieuse, et la curiosité le faisait passer de main en « main. Ils me montrèrent leurs pistolets, leurs yata-

« gans garnis d'argent, et je les désarmai ainsi, tandis « que le moka et le lattaquié les calmaient. Je saisis « ce moment pour commencer l'embarquement de mes « Grecs; je connaissais trop les Turcs pour en craindre « aucune violence en prenant mon café, de sorte que, « sous leurs yeux mêmes, je fis sortir de la maison « consulaire les femmes et les vieillards, les prêtres et « les enfants, et les fis embarquer pour se sauver en « rade. Ces barbares eurent assez de réserve pour « n'en frapper aucun; il y eut même de ces Turcs qui, « d'un bras ensanglanté, aidaient de malheureuses « femmes grecques toutes tremblantes à porter leurs « paquets jusqu'aux bateaux, et leur donnaient leurs « enfants restés sur le rivage. J'allais et venais sans « cesse de la porte à la mer, pour protéger cet em- « barquement par ma présence; il survenait de temps « en temps de nouvelles troupes de meurtriers: la « première m'aida quelque temps à les faire retourner « sur leurs pas, et, quand elle fut partie, il me fallut « recommencer à me servir des mêmes moyens pour « calmer et renvoyer ceux qui cherchaient partout des « Grecs à immoler. Cette scène dura quatre heures; « les canots français et anglais, commandés par des « élèves des deux marines, se succédèrent continuel- « lement du rivage aux vaisseaux, et les équipages, « comme leurs officiers, rivalisèrent de zèle et d'hu- « manité. Quand toutes les victimes furent sauvées, « que le consulat fut vide, que j'eus la certitude que « tous mes nationaux étaient embarqués, j'allai fermer « la maison consulaire et rejoindre ma famille sur la « corvette *l'Écho.* »

Mais l'héroïque consul ne resta pas long-temps sous le refuge des canons français; il lui fallait achever l'œuvre qu'il avait commencée, et, après avoir sauvé les populations chrétiennes de Smyrne, sauver aussi leurs propriétés. Le bruit s'était répandu que la ville franque allait être livrée aux flammes. Pierre David, à dix heures du soir, descendit seul, accompagné d'un officier de marine, sur le quai désert de la partie déjà abandonnée de cette malheureuse cité : il y avait donné rendez-vous au Sardar, commandant de la police turque, qu'avaient épargné jusqu'alors les révoltés furieux. Trois fois il l'appela de son nom, et le silence répondait seul à sa voix; il l'attendit une heure en parcourant au pas les rues voisines, et il ne voyait autour de lui qu'un lugubre abandon. Enfin, il dut renoncer pour cette nuit à rencontrer ce chef pusillanime, qui redoutait plus ses propres soldats que le consul de France n'en était intimidé. Mais, dès le lendemain, et jusqu'à ce qu'il pût réunir le Conseil des autorités, Pierre David ne cessa de descendre à terre, d'aller visiter tour à tour les maîtres de la ville, de traverser avec un seul janissaire pour garde cette cité en ébullition, et son sang-froid, sa confiance, son calme firent à la fin une profonde impression sur les Ottomans, qui prisent avant tout la gravité dans le courage, calmèrent les irritations, rendirent aux chefs un peu de pouvoir, et éteignirent les torches dans la main des incendiaires. Ce fut donc au dévouement de Pierre David que Smyrne dut alors le salut de la moitié de ses habitants et de leurs richesses. Il en reçut de toutes parts les félicitations les plus honorables et les plus gé-

nérales: le Roi lui envoya la croix d'officier de la Légion-d'Honneur, les journaux de l'époque rapportèrent ses actes répétés d'intrépide humanité, le parlement anglais retentit même de son éloge, et un homme qui s'entendait en vrai courage, le capitaine de vaisseau de Kergrist, commandant de la station française sur la corvette *l'Écho*, écrivait du consul de France au ministre de la marine: « M. David voulut aller, avec un « seul janissaire, visiter chez elles les autorités de la « ville, et osa parcourir le quartier turc. Le sang- « froid, le caractère plein de dignité et de grandeur, « déployés par M. le Consul général dans ces événe- « ments si inquiétants, m'ont pénétré d'admiration. »

Quoiqu'une anarchie pareille à celle du 17 juin 1821, ne se soit pas renouvelée dans la ville avec autant d'intensité, Smyrne n'en demeura pas moins sous un régime que Pierre David compare à celui de la Terreur de 1793. Ajoutez à ces violences de la population, la faiblesse des autorités, la lâcheté d'un pacha, avec lequel le consul de France indigné rompit un jour tout rapport direct; et vous comprendrez combien il fallut de prudence, unie à une énergie incessante pour éviter une explosion générale, un massacre des Grecs, un pillage des propriétés européennes. Les fanatiques en voulaient au consul de France, seul digne qu'ils rencontrassent au débordement de leurs passions: ils complotaient de l'assassiner, ou au moins de l'enlever. Quelle persévérante audace ne fallut-il pas à Pierre David pour sauver sa vie et celle de ses nationaux dans un semblable chaos de crimes et de haine! Et ces crises successives durèrent sept mois avec de rares alternatives de calme, avec de fréquentes

aggravations dans les méfaits et dans les meurtres. Il y eut toujours des Grecs réfugiés dans le consulat de France jusqu'au 20 janvier 1822, mais on ne tenta plus d'en forcer l'enceinte. D'où venait ce revirement heureux dans les âmes de ces barbares? De l'impartiale générosité, du dévouement à tous les malheureux, de quelque nation qu'ils fussent, que montrèrent le consul et la marine de France. Les Grecs étaient-ils vainqueurs sur un point du littoral ou dans une île? les Turcs à leur tour étaient-ils persécutés? immédiatement l'intervention de Pierre David, qui avait déjà sauvé d'une mort certaine plus de deux mille familles, suffisait auprès des vainqueurs pour alléger le sort des vaincus, pour ménager des échanges de prisonniers, pour arrêter le glaive de la vengeance ou pour en amortir les coups. Ce fut ainsi que Pierre David fit invoquer et plus tard bénir son nom par les infortunés des deux partis, ce fut ainsi qu'il mérita le titre de Las-Casas du Levant, et qu'il éleva ses fonctions consulaires à la hauteur d'une mission d'humanité.

Grâce à ces bienfaits répétés, dont l'influence civilisatrice s'étendait de jour en jour en Orient, malgré les réactions de violence que les succès de plus en plus nombreux de l'insurrection hellénique amenaient fatalement, l'année 1822 fut relativement douce aux malheureux de Smyrne, si elle fut amère au cœur du consul. D'où venait cette amertume? Des tergiversations ordinaires de la politique, de la position délicate où se trouvait notre ambassade à Constantinople où l'on accusait la France de favoriser sous main la révolte, et surtout des calomnies des envieux et de la haine des

méchants. Qui le croirait aujourd'hui ? Pierre David fut obligé de se défendre de sa générosité, de lutter contre ceux qui voulaient enrayer les élans de son âme, et il dut déployer autant d'énergie pour accepter la responsabilité de ses belles actions qu'il en avait montré pour les accomplir. Enfin la cause des Grecs devint peu à peu populaire, l'Europe s'y intéressa, les gouvernements s'en mêlèrent ; mais n'est-ce pas une bien noble gloire pour le consul de Smyrne d'avoir pressenti, décidé, entraîné cette intervention, et d'avoir aidé à l'indépendance d'un peuple, en n'écoutant d'abord que les inspirations de sa conscience, et en y persévérant seul, un moment, contre tous ?

En 1823 commença pour Pierre David une autre mission d'humanité, conséquence de ses premiers actes, complément de ses dévouements passés. La révolution grecque, adoptée par tous les nobles cœurs, avait attiré au secours des Hellènes une foule de gens enflammés de zèle pour leur cause, et qui allèrent, avec enthousiasme, offrir leurs services ou leurs bras. Mais tous ces philhellènes n'étaient pas des lords Byron et des colonels Fabvier ; la Grèce, d'ailleurs, pauvre et inconsistante encore, demandait à la fois le sacrifice de la fortune et celui de la vie à ceux qui lui venaient en aide. De là, pour bien des philhellènes, des déboires, des souffrances, des ruines qui les forçaient souvent d'abandonner ce champ d'honneur, pour n'y pas mourir de faim. Ils revenaient donc en Asie-Mineure, et principalement à Smyrne, dans le dénuement et le désespoir, demandant et du pain et leur rapatriement. Les consuls de toutes les nations, excepté celui de la France, n'osèrent prendre

sur eux l'initiative d'une pitié efficace envers ces malheureux ; ils craignaient de déplaire ainsi au gouvernement auprès duquel ils étaient accrédités; ils redoutaient aussi d'être entraînés à des dépenses dont leurs métropoles refuseraient peut-être de leur tenir compte. Et cependant le nombre de ces volontaires désillusionnés augmentait de jour en jour; Pierre David ne put assister de sang-froid à cet abandon systématique, et, après avoir secouru et embarqué pour la France les philhellènes de son pays, il secourut de même et fit embarquer, à ses frais, les philhellènes de toute nation. Ce ne fut dès-lors qu'à lui seul que s'adressèrent tous les blessés de cette guerre d'indépendance si longue à souffrir et si lente à triompher, et il devint en réalité, comme on l'appelait en Orient, le consul universel.

Ce fut aussi vers cette époque que Pierre David eut la bien douce satisfaction paternelle de se voir imiter dans son dévouement pour les persécutés, dans son énergie contre les persécuteurs, dans son rôle si désintéressé de haute et continuelle protection, par son fils aîné, auquel le gouvernement avait confié la gérance du consulat de Scio, après la déplorable catastrophe de cette île. Ce jeune homme, qui devait plus tard, en Amérique, maintenir toujours au même degré de patriotisme et d'humanité ses fonctions diplomatiques, se montra le digne émule d'un père si généreux: lui aussi sauva plus de trois cents Grecs au péril de sa vie, et leur exemple enflamma en Orient le corps consulaire tout entier. Dès-lors chacun rivalisa de zèle avec la marine militaire pour entretenir et étendre cette intervention si bienfaisante de notre civilisation nationale.

Ainsi, sauveur de la ville de Smyrne par son courage, lorsque les autorités en étaient paralysées par la terreur ; sauveur des Grecs par son dévouement, lorsque la barbarie cherchait à venger ses défaites sur des innocents; sauveur des philhellènes par sa bienfaisance, lorsque les propres représentants de leur pays les abandonnaient à leur malheureux sort, Pierre David honora en Orient, jusqu'en 1827, et son nom et sa patrie. Rien ne put l'ébranler jamais dans ses nobles résolutions, ni les menaces d'une populace à laquelle il arrachait journellement des victimes, ni les inquiétudes des esprits pusillanimes, ni le silence dubitatif de l'ambassade et du ministère. Il connaissait, d'ailleurs, les Ottomans de longue main; il savait ce qu'il avait à faire auprès d'eux. Le Turc, en effet, c'est l'élément barbare en Europe, et l'élément barbare resté stationnaire, tandis que la destination providentielle de ses prédécesseurs fut d'être essentiellement conquérante. Le Turc, venu le dernier, ne remplaça à Constantinople qu'un société en dissolution, le Bas-Empire ; tandis que l'Alain, le Suève, le Goth, trouvèrent l'énergique Germanie pour les régénérer, tandis que le Franc mêla son sang au sang pur et vivace des Gaulois. Or, la fusion s'opéra en Occident, et en Orient jamais; jamais le raya ne put être assimilé à son conquérant. Le raya turc, c'est pis que l'esclave antique, et surtout que le vaincu moderne : l'esclave antique pouvait se racheter; le vaincu moderne peut se voir amnistié; le raya ne peut sortir que par l'apostasie de son abjecte condition, et encore n'est-il pas alors vraiment turc ; il devient renégat, voilà tout. Et pourtant le raya est homme, et en cette qualité il ne peut

être qu'intéressant à tout noble cœur, à toute nation policée. Aussi la France le protége-t-elle ouvertement quand il est catholique, et quand il ne l'est point, elle le sauve. C'est ce que fit Pierre David, et jamais il ne se départit de cette conduite, fondée sur les principes de la civilisation et de l'humanité. Voilà son honneur, voilà ce qui lui mérita la reconnaissance d'un peuple, les bénédictions d'une foule de malheureux, les récompenses honorifiques de deux papes, Pie VII et Léon XII, la croix d'or du Sauveur, de Grèce, un nouveau grade dans l'ordre de son pays et, à quinze ans de distance, le souvenir de ses compatriotes qui le nommèrent député du Calvados.

En entrant à la Chambre des députés en 1842, Pierre David s'y attira d'abord l'attention de tous et la sympathie du plus grand nombre. Ses antécédents, promptement rappelés ; ceux relatifs à sa jeunesse, tout imprégnée des idées et des sentiments de 89, ceux de son âge mûr, où il appliqua si généreusement ce que son cœur avait retenu des grands dévouements à l'humanité ; sa belle tête de vieillard, aux longs cheveux blancs, qui rappelaient à la fois Bernardin de Saint-Pierre et Benjamin Constant ; son œil limpide et doux, qui avait encore toute la vivacité du premier âge, parce qu'il en avait toujours conservé la pureté ; sa bouche souriante et calme, qui promettait la bienveillance que sa parole manifestait à chacun ; son langage plein de haute convenance, son abord plein d'aménité, tout en lui inspirait la confiance ou commandait la considération. Par une singulière occurrence, son premier discours prononcé, non en séance publique, mais dans les bureaux, se rap-

portait à un projet de loi sur la régence. Il eut donc l'occasion d'invoquer l'opinion de Mirabeau, que seul alors il avait entendu développer par ce grand génie de la tribune, et il proclama, l'un des premiers, que la meilleure gardienne des intérêts de l'avenir d'un enfant souverain ne pouvait être que sa mère. Heureuse idée qui s'est complètement réalisée de nos jours !

Plus tard, le 30 janvier 1843, son succès fut plus général et plus personnel encore. On traitait de nouveau l'éternelle question d'Orient : il demanda la parole, et, l'esprit rempli de ses souvenirs et de ses actes, le cœur toujours ouvert à la compassion pour les faibles, le patriotisme réveillé par le droit de protection qu'il réclamait pour la France en tout temps et en tout lieu, il fit un tableau émouvant de la cruauté des persécuteurs, des douleurs des persécutés ; il défendit avec chaleur les Maronites contre les Druses, émut la Chambre, obtint ses applaudissements, et mérita ce billet de M. de Lamartine, écrit sous l'impression même que lui avait faite le discours qu'il venait d'entendre :

« Paris, le 30 janvier 1843.

« Il appartenait au sauveur de la population grecque « de rappeler éloquemment à la France qu'en abdiquant « son droit de protection, elle avait abdiqué son hon- « neur.

« *Signé :* LAMARTINE. »

Désormais le rôle de Pierre David était tout tracé : l'opinion publique lui confiait la défense des chrétiens d'Orient, et jamais il ne manqua à ce devoir sacré.

Nous n'analyserons pas tous les travaux qu'il lui fit entreprendre, toutes les nobles paroles qu'il lui dicta : le *Moniteur* est là pour en faire foi. Malheureusement ses forces physiques ne répondaient plus suffisamment aux élans généreux de son âme ; et lorsque, fatigué par les derniers efforts qu'il avait répétés avec tant de courage pour être utile jusque dans sa vieillesse, il vit s'éteindre tout à coup, en juin 1846, sa belle et noble intelligence, l'émotion de la Chambre, l'affluence de ses collègues à son convoi, les éloges si bien sentis qu'on prononça sur sa tombe, furent un honneur pour sa famille, sinon une consolation.

Tel fut l'homme politique: voyons maintenant l'homme privé, l'amateur persévérant des lettres et de l'art.

II.

Outre une épopée, cinq tragédies et deux comédies en cinq actes et en vers, Pierre David a composé plusieurs poèmes et poésies, dont l'ensemble ne formerait pas moins de deux forts volumes. Le premier de ces poèmes, *le Tombeau de Virgile*, lui a mérité les éloges de Delille, ce grand descriptif, trop dédaigné aujourd'hui, et dont l'œuvre fut pourtant si goûtée par ses contemporains, et si généralement imitée par eux. Comme Fontanes, Boisjolin, Michaud, Rosset, Esmenard, Legouvé, Castel, Dorion l'Épique, Tréneuil injustement oublié, Daru resté célèbre, et Chênedollé, dernier rameau de cette tige poétique, Pierre David ne put résister à la suprématie littéraire de ce spirituel abbé, dont la fécondité châtiée, quoique facile, dont la verve

ingénieuse et limpide, dont l'esprit ardent et prompt pliaient le vers à tous les caprices, et le rendaient souple, sinon varié, harmonieux, sinon original. Pierre David vit en lui un maître, et sa première allégorie, *la Renaissance des Arts*, rappelait le rhythme et la manière du dithyrambe sur *l'Immortalité*, cette poésie, inspirée par le règne des terroristes, plus brave encore que belle, et qui fut plutôt un grand acte de courage qu'un chef-d'œuvre littéraire. Il défendit dans le *Moniteur*, en prose et en vers, Delille contre ses critiques; il l'imita dans son *Tombeau de Virgile*, il entretint avec lui des rapports nombreux; mais il eut bientôt de meilleurs maîtres, il eut la nature et la solitude, les voyages et les missions lointaines, l'Italie et l'Orient.

Ce qui frappe en effet dans la manière de Pierre David, c'est l'influence sur lui de ce qu'il voit, de ce qu'il éprouve, de ce qu'il observe en pays étranger. Son éducation se prolonge des Pyrénées aux Alpes, de Paris à Naples: son talent grandit en face de cette belle nature italienne, et des souvenirs qu'elle lui rappelle; et la poésie ne lui sert qu'à concentrer ses impressions qu'il avait d'abord fixées en prose dans sa correspondance avec des amis déjà célèbres, Guérin, le peintre de *Clytemnestre* et de *Didon;* Denis, le paysagiste; Sauvo, déjà rédacteur en chef du *Moniteur;* Boisjolin, poète et membre du Tribunat; Latour d'Auvergne, et Delille. Ce dernier est toujours son modèle le plus cher; il avait esquissé un poème sur la gloire littéraire du XVIIIe. siècle, et il n'en a jamais achevé qu'un fragment très-remarquable, intitulé: *Delille et ses émules.* Le poème du *Tombeau de Virgile* est écrit

surtout en vue d'encourager le traducteur des *Géorgiques* à traduire aussi l'*Énéide*. Un épisode touchant, quoiqu'écrit dans le goût un peu recherché du jour, où l'auteur raconte comment une jeune mère anglaise, ayant perdu son enfant à Naples, voulut qu'il fût enterré près du tombeau du noble poète latin, afin de refaire à la fois tous les ans un pélerinage maternel et poétique; un profond sentiment d'enthousiasme pour le chantre sublime de la nature et de Rome, l'accumulation ingénieuse de tous les hommages que son tombeau réunit, y compris celui de Gustave III de Suède; la pureté et l'élégance du style, enfin, relèvent et colorent dans ce premier ouvrage la trop grande simplicité de la fiction.

Dans un autre poème de la même année 1803, *la Descente aux enfers*, Pierre David se montre toujours le disciple fervent de l'inépuisable improvisateur de cette époque. Ce dernier ouvrage forme un dialogue entre deux amis, l'un sceptique, l'autre enthousiaste; dans ce voyage artistique, le premier raille agréablement son compagnon sur sa croyance aux fables païennes, et se contente d'admirer la charmante nature de Baïa; le second y cherche les Champs-Élyséens en même temps que l'Averne et le Styx; celui-ci se souvient de l'Opéra, celui-là du sixième livre de l'Énéide. On juge des contrastes piquants, des oppositions singulières, des chocs d'idées qui résultent de ce plan; tout en ayant encore quelques défauts du temps, une sensibilité trop féconde en exclamations, une trop grande facilité dans le faire, qui rend l'harmonie du vers peu variée, surtout l'usage

trop constant de cette mythologie des Grecs que ne comportent plus ni nos idées ni nos sentiments modernes, *la Descente aux enfers* contient déjà plus de naturel, plus de verve, et quelques-unes de ces réparties fines et spirituelles, qui annonçaient dans leur auteur la verve caustique, la franche gaieté dont brillent ses comédies et surtout certaines de ses poésies légères.

Ce séjour de six ans en Italie, où les fonctions diplomatiques de Pierre David l'appelèrent alternativement à Naples et à Rome, était bien fait pour nourrir en lui le goût de la poésie et des arts. Il y entretint d'ailleurs des relations avec des hommes qui l'encourageaient ou l'inspiraient. L'ambassadeur de France, M. Alquier, était un amateur distingué; un secrétaire d'ambassade, M. Lefebvre, était poète; Guérin l'était par ses pinceaux, Masséna par ses discours; enfin, Lucien Bonaparte, retiré des affaires publiques, y vint composer deux poèmes, *Charlemagne* et *la Cirnéide*, dont il communiquait des fragments à son jeune émule. Tout semblait donc sourire en même temps à Pierre David: un ciel serein, une nature enchanteresse, une société choisie, les arts et leurs prestiges, l'histoire et ses enseignements, l'amitié et ses charmes, la famille et ses douceurs; et, pour comble de chances favorables, il y fit la rencontre du plus grand des écrivains de 1805, Mme. de Staël. Lui-même va nous dire en quelle circonstance:

Je conduisais dans les enfers
Le Racine de la peinture.
Sur le Vésuve en flamme errant à l'aventure,

Nous mesurions des yeux ses gouffres entr'ouverts;
Quand soudain, au milieu des ombres,
A la triste lueur de ses feux demi-sombres,
De Staël nous apparut aux bords du Phlégéton.
« Eh quoi! vous chez Pluton? »
S'écria transporté le peintre d'Hippolyte......

Et l'épître continue sur ce ton avec l'éloge le mieux senti de l'éminent auteur de *Corinne* et de *l'Allemagne*. Mme. de Staël, résidant à Rome, n'était venue faire à Naples qu'une courte apparition. A son départ, Pierre David lui adressa les vers qui précèdent, et Mme. de Staël le remercia par la lettre suivante, qui nous a paru digne à tous égards d'être reproduite dans cette biographie :

« Rome, ce 4 avril 1805.

« Vous avez, Monsieur, une grâce toute française « dans votre manière d'écrire, et si nous étions encore « dans le temps où les conquêtes se faisaient plus par « l'opinion que par la force, je ne doute pas que vous « ne ramenassiez Malte à la domination française. Je « ne me regarde dans ces vers que comme l'occasion, « et c'est pour cela que je me permets de les louer et « de les montrer comme charmants. Employez le « temps de votre loisir à faire des vers, à composer « un poème véritable; introduisez dans notre langue « quelques-unes des beautés étrangères; il me semble « que ce qui manque aux Français à présent dans leur « littérature, c'est de l'originalité, et ce serait « enrichir et notre pays et le monde que de revêtir

« de notre bon goût des formes nouvelles. Je puis « vous dire avec la plus parfaite sincérité que vous « faites les vers à merveille; traduisez-nous de beaux « vers italiens: mêlez-y les vôtres; enfin, que ce beau « ciel et votre talent ne se soient pas rencontrés en « vain.

« Je n'oublierai pas plus vous que le Vésuve, quoi-« qu'il n'y eût pas besoin de cette association d'idées « pour vous fixer dans mon souvenir. J'espère vous « retrouver quelque part dans l'univers français, et « vous serez toujours sûr du plaisir que j'aurai à vous « revoir.

« NECKER STAEL DE HOLSTEIN. »

RÉPLIQUE A MADAME DE STAEL.

« Madame, vous serez obéie. Invité par vous, en-« couragé par vos suffrages, je tenterai quelque véri-« table poème. et dans cet ouvrage quelqu'innovation « littéraire. Je tâcherai d'unir l'originalité à la raison; « car tout doit tendre au bon sens; et, pour mieux « m'assurer de l'agrément de ces formes nouvelles « que vous recommandez avec tant d'esprit à nos litté-« rateurs, un peu trop esclaves de leurs devanciers, j'en « irai puiser le précepte et l'exemple dans vos excel-« lents ouvrages.

« Je crois, comme vous, Madame, qu'il faut intro-« duire dans notre langue quelques beautés étrangères: « c'est par là que les grands écrivains du siècle de « Louis XIV ont uni le charme de la nouveauté à « l'ascendant de la perfection; les routiniers, les

« pédants crient d'abord contre cette hardiesse, et « finissent par en être les imitateurs serviles. Les plus « heureuses témérités du génie deviennent alors des « lieux communs; et c'est là précisément où nous en « sommes, comme vous l'avez si bien observé. Les « esprits timides se traînent sur ces chemins battus; « d'autres, plus bizarres qu'ingénieux, tentent de se « frayer des sentiers nouveaux et s'égarent; on tombe « dans la monotonie ou dans le mauvais goût; on périt « d'ennui ou l'on crie à la décadence, jusqu'à ce « qu'enfin un esprit libre et lumineux paraisse, et « vienne, comme vous avez fait, Madame, avertir une « nation qui se croit dégénérée, que le génie est iné« puisable comme la nature, son modèle, et qu'il « suffit de lui donner une autre direction pour lui « rendre sa vigueur, son abondance, et retrouver le « charme et la gloire qui ne sont attachés qu'aux créa« tions nouvelles.

« Je n'ai point l'orgueil de me croire appelé à l'hon« neur de justifier vos principes à cet égard. Mais si « jamais, de simple amateur que je suis d'un art char« mant qui a immortalisé tant de grands hommes, je « devenais artiste à mon tour, je sens que j'aurais, « sinon le génie, du moins le courage de tenter des « nouveautés importantes, et vos obligeants conseils « me serviraient d'autorité.

« Pierre David. »

A cette lettre si encourageante d'une femme, dont la parole avait alors tant d'autorité littéraire, Pierre David répliqua, comme on vient de le voir, d'une

façon qui dévoile ses intentions ultérieures, et développe, pour ainsi dire, la poétique de toute sa vie. Élève convaincu de Boileau, il n'abdiquera jamais ce bon sens sévère qui doit présider à toute inspiration sage; adoptant Racine comme le type supérieur de notre littérature, il restera toujours fidèle à cette élégance intime, à cette correction soutenue qui font du vers Racinien le miroir le plus pur de la pensée; admirateur de Delille, Pierre David n'entreprendra jamais que des innovations avouées par le goût. Aussi, dès qu'il médite un ouvrage de longue haleine, frappé des beautés antiques d'*Iphigénie* et de *Phèdre*, il adopte la mythologie comme l'image la plus passionnée de l'intervention divine; pénétré des préceptes de l'auteur de *l'Art poétique*, il évite les sujets où le christianisme lui imposerait trop de respect et de contrainte; décidé enfin à tenter une épopée, il s'arrête, dans le choix d'un héros, à ce grand homme à la fois ancien, lettré, grec, Alexandre, qui pour lui résume toutes les qualités vraiment épiques. Pourtant, il voudra varier et rajeunir la forme, sinon le fond de l'épopée, et il y entremêlera avec mesure le lyrisme et la haute comédie, différents rhythmes et différents tons. Il s'était, d'ailleurs, dès cette époque, familiarisé, dans des épîtres nombreuses, avec divers genres de poésie; il avait même essayé de l'ode, et celle qu'il adressa à Masséna, qui arrivait en Italie en 1806 pour reconquérir Naples, témoigne à la fois de ses efforts pour traiter les sujets modernes, et pour atteindre au sublime. Tout l'encourageait donc à continuer l'emploi de ses forces poéti-

ques, à obéir à sa verve, à persévérer dans le culte des Muses, comme on disait alors.

Malheureusement Pierre David avait quitté Naples pour les âpres montagnes de la Dalmatie et les forêts profondes de la Bosnie. Seul avec sa jeune famille dans un pays barbare, mais original, au milieu d'un site sauvage, mais pittoresque, éloigné de la France qu'il aimait tant, de l'Italie, sa seconde patrie, des beaux-arts, ses inspirateurs, des poètes contemporains, ses maîtres, au lieu d'abandonner la poésie par découragement, il y cherche, au contraire, une consolation contre l'exil honorable qu'il avait accepté. Les prodiges militaires de l'Empereur se succédaient coup sur coup, des batailles de plus en plus décisives émerveillaient la France et consternaient l'Étranger: après Marengo, Austerlitz; après Austerlitz, Iéna. Pierre David, ému par ces miracles du génie, enflammé par ce spectacle aussi prestigieux de loin que de près, se prend d'admiration pour le héros moderne, essaie de le chanter dans un poème en trois chants, *la Bataille d'Iéna*, et ne trouvant pas dans nos mœurs, nos usages et nos costumes, toute l'inspiration qu'il cherchait, se confine de nouveau dans cette antiquité grecque, qu'il préférait à toutes, et y adopte définitivement le héros le plus semblable à celui qu'il ne se sent pas la puissance de chanter de son vivant. Alexandre, d'ailleurs, ne lui rappellera-t-il pas Napoléon et par la promptitude des victoires et par l'étendue des conquêtes? L'*Alexandréïde* avait été conçue en Italie; mais le plan en fut arrêté en Bosnie, et *la Bataille d'Iéna* en était comme un prolégomène; c'était l'essai épique avant l'épopée.

Aussi bien Alexandre y paraît déjà : le poète, dans sa fiction, en fait comme le conseiller mental de l'Empereur, comme son prôneur dans le ciel; il imagine, dans la nuit qui précède la bataille, comme une sorte de cour plénière de héros, qui se rangent tous, sur l'avis d'Alexandre, en faveur de Napoléon. Puis vient le combat et ses alternatives, le choc des bataillons, l'élan des soldats, et le triomphe final du nouveau conquérant. Il y a dans ces trois chants des efforts réussis, des inspirations heureuses, de la verve, de la chaleur, et même une certaine énergie cornélienne; témoins ces quatre vers qui ouvrent le troisième chant:

Formidables moments précurseurs des batailles,
Où s'élève et s'émeut le grand cœur des héros;
Magnifiques apprêts de tant de funérailles,
Où l'ordre et l'harmonie enfantent le chaos,
Vous êtes accomplis. . . . .

Pourtant on serait tenté d'y regretter les noms mythologiques appliqués aux éléments et à la guerre, et toujours cette fidélité persistante à l'école de Delille. Mais pourquoi reprocher encore à Pierre David une manière, une inspiration, un genre qui furent ceux d'une littérature tout entière? On a trop voulu la rabaisser, cette littérature, appelée depuis *la littérature de l'Empire;* on a voulu nous faire croire qu'elle n'était ni digne du héros qui régnait alors sur la France, ni à la hauteur de la science qui avait atteint, au commencement de ce siècle, son apogée, ni conforme à nos mœurs, ni en rapport avec nos traditions et notre histoire. Mais oublie-t-on que Chateaubriand

et Mme. de Staël, que Bernardin de Saint-Pierre et Volney en faisaient partie; qu'enfin Cuvier et Lacépède y honoraient à la fois la science et les lettres, l'un résumant les connaissances humaines avec le style de Pascal, l'autre achevant l'étude de la nature avec la plume de Buffon? J'accorde que la poésie eut peut-être alors un peu moins d'éclat; mais si on lui trouve généralement une certaine monotonie dans la forme, trop de ressemblance dans le choix des sujets, de la froideur dans les épisodes, de la gêne dans l'expression, l'abus de la périphrase et la redondance des mots, c'est au genre didactique qu'il faut s'en prendre. Or, le genre didactique n'était-il pas celui que précisément commandaient aux poètes de cette époque et la science qui progressait, et le bien-être social qui florissait, et l'agriculture, et l'industrie, et les arts qui renaissaient à l'activité ou à la gloire? Après la plus terrible des révolutions, la grande pacification des partis fut comme une aurore nouvelle où chacun, avec la lumière épurée du matin, se reprend d'amour pour les champs, pour les jardins, pour les forêts, pour le printemps, pour les fleurs. Alors Delille chante l'*Homme des champs;* Fontanes, *les Vergers;* Boisjolin, *la Forêt de Windsor;* Michaud, *le Printemps d'un proscrit;* Castel, *les Plantes;* Dubos, *les Fleurs;* puis vient le tour des merveilles des cieux, de l'homme et de la pensée, et Daru chante *l'Astronomie;* Esmenard, *la Navigation;* Le Brun, *le poëme de la Nature;* Norvins, *l'Immortalité de l'âme;* Chênedollé, *le Génie de l'homme*; enfin, Le Gouvé exalte *le Mérite des femmes.* Partout la description, la définition, ce qu'on appelait le tableau. L'humanité est un peu négligée, il

est vrai, mais c'est parfois au profit de la nature embellie et de la science expliquée. Qu'on dise donc ce qu'on voudra contre cette littérature trop décriée par des novateurs intéressés, elle n'en a pas moins rempli son but, elle n'en a pas moins rencontré un public pour l'applaudir. Qu'on déclame, si l'on y tient, contre Delille, il n'en aura pas moins été le roi poétique de son époque ; et si la royauté littéraire, de même que la royauté politique, a des princes de génies différents, il nous paraît tout aussi injuste de refuser de l'esprit et du sens à Louis XVIII après Napoléon, que de la verve et de l'éclat à Delille après Voltaire.

Sauf *la bataille d'Iéna*, terminée du reste en 1808, sauf quelques épîtres à des amis, quelques poésies intimes et un examen très-étudié et fort curieux des *Martyrs* de Châteaubriand, Pierre David n'occupa ses loisirs, dans la triste Bosnie, qu'à élaborer son *Alexandréide*, qui devait remplir poétiquement une grande partie de sa vie. Attiré par les charmes de cette antiquité grecque, si attrayante en effet et si noble, amoureux de cette belle mythologie qui vraiment réunit tant de variété à tant de grâce, n'éprouvant en aucune façon cette lassitude qui nous en est venue par suite de l'abus que tant d'écrivains médiocres en ont fait, Pierre David conçut logiquement son poème au point de vue antique et non au point de vue moderne, et y fit intervenir sans scrupule tous ces dieux et toutes ces déesses, sorte de monde fantastique mêlé au monde réel. Mais, tout en conservant à ses récits épiques le caractère et l'inspiration grecs, tout en étant très-scrupuleux sur la couleur locale que personne plus que lui peut-être

ne pouvait maintenir dans ses différents tableaux après plus de quinze années de résidence en Orient, il ne s'en souvint pas moins qu'il était français, et il le prouva dans l'ambassade de Gaulois qu'il fait recevoir par son héros, et dans ses allusions naturelles d'Alexandre à Napoléon, de Tyr à l'Angleterre, de plusieurs généraux macédoniens à leurs frères de France en audace et en génie militaire. Nous n'analyserons point ici un poème que l'Académie de Caen possède dans ses archives; nous nous contenterons seulement de citer quelques-unes des corrections nombreuses que Pierre David en fit durant plus de sept années consécutives, après avoir été plus de vingt ans à le composer. M. Tissot, le critique sérieux, le savant professeur classique, le commentateur de Virgile, avait rendu compte de l'*Alexandréïde* dans les numéros du *Moniteur* des 24 février et 19 mars 1830, et, frappé des beautés éparses dans cette vaste épopée, il l'avait prise en affection, l'avait annotée avant de la juger, tant il la croyait digne de son estime et des soins de son auteur. Voici, du reste, la lettre qu'il écrivait à ce propos, à M. Sauvo, rédacteur en chef du *Moniteur :*

« Mon cher ami,

« Enfin voici l'article! contrariété, maladie, le « diable s'en est mêlé! Au reste, si, bien contre mon « gré, j'ai tant fait attendre un ami et un confrère, « ce dernier surtout ne doit pas m'en vouloir. J'ai lu « vers à vers, et plein du désir d'être agréable et « utile à ton vieil ami; j'ai marqué à la plume, au

« crayon, toutes les beautés, toutes les fautes, in-
« diqué les corrections, rappelé les sources, enfin fait
« tout ce que j'aurais fait pour moi-même. Après mon
« second article, je donnerai les deux volumes à
« M. David, et il verra s'il y a en moi un sincère ami
« de son talent et de son succès. Ce poème peut devenir
« un titre de gloire, mais il faut une volonté de feu et
« une patience de fer; l'auteur a tout ce qu'il faut
« pour réussir dans cette entreprise, c'est mon avis.

« Tout à toi.

« P.-F. TISSOT. »

Encouragé par un suffrage si flatteur, critiqué par un juge si compétent, Pierre David entreprit dès 1830 la révision de son poème; et pourtant il ne se faisait pas illusion sur son succès; car il écrivait, en tête de ses corrections quelquefois si heureuses, une sorte de préface nouvelle qu'il termine ainsi:

« Revieudra-t-on au goût de l'antiquité, cette
« beauté qui, selon Voltaire, devait être toujours
« nouvelle? Je ne sais; mais alors tous les ouvrages
« de cette couleur, et qui seront nés sans à-propos,
« ne ressusciteront pas, et l'*Alexandréïde* bien moins
« encore. Notre inconstance n'aima jamais ces œuvres
« de patience qu'il faut lire lentement et long-temps.
« La poésie épique, essayée bien des fois en France
« depuis le XVIIe. siècle, n'a pas eu d'autre succès
« que celui de Voltaire; encore est-il contesté par
« ceux qui se sont formé de cette poésie une idée plus
« dramatique et pittoresque que philosophique. N'im-

« porte ! je perfectionnerai l'*Alexandréïde* autant qu'il « sera en moi, et je la laisserai à mes enfants pour « voir si, dans le demi-siècle qu'ils ont encore à par- « courir, il ne naîtra pas pour eux l'occasion d'en « rappeler la mémoire. »

Cette occasion n'est-elle pas arrivée, au moins en partie ; et ne nous sera-t-il pas permis, en parlant de nouveau de cette épopée, de citer les plus saillantes de ses corrections ? Confiant dans l'indulgence de compatriotes, rassuré sur le goût pour la poésie des membres d'une Société si littéraire, nous tenterons quelques confidences que nous abrégerons d'ailleurs autant que possible, nous réservant l'honneur de faire à l'Académie de Caen un véritable sacrifice, en lui offrant l'exemplaire de l'*Alexandréïde* que Pierre David destinait à une réimpression, et où tout son travail d'épuration ou d'augmentation se trouve reporté. Si Pierre David, en effet, rencontre jamais de nouveaux lecteurs après ses enfants, ne sera-ce pas dans cette seconde famille qu'on appelle une Académie, et dont les descendants, naturellement portés à se souvenir de leurs ancêtres, entreprennent quelquefois si pieusement l'apologie de ceux qui les ont précédés ?

Fidèle à son culte pour l'esprit grec, Pierre David ne voit dans Alexandre que le vengeur des Hellènes, que le héros qui punit l'Asie de ses tentatives, même infructueuses, contre le berceau des arts et de la civilisation, qui repousse au fond de l'Orient la barbarie primitive ; ce n'est pas le conquérant du monde alors connu, c'est surtout le guerrier fondateur et législateur que l'auteur de l'*Alexandréïde* préconise et chante.

Cette première phase de la vie de ce grand homme est-elle la plus belle? Ne pourrait-on pas lui préférer ses grandes expéditions au-delà de Babylone, de Suse, de Persépolis, de Pasargades, la ville sacrée des couronnements, d'Ecbatane, le mystérieux collége des mages, de Rhagées et d'Hécatompylos, ces dernières cités vers les Portes-Caspiennes? De ces conquêtes prodigieuses, continues, sans retour vers le passé, sans préoccupation de ce qu'il laisse derrière lui, de ces vaincus dont il se fait des alliés, de ces captifs dont il se fait des sujets, de ces nouvelles Alexandries qu'il fonde en marchant toujours en avant, Kandahar et Hérat, de celle dont il jette les fondements même au-delà de la Sogdiane, ne pourrait-on pas induire cette idée d'une fusion civilisatrice entre l'Occident et l'Orient, qu'on rencontre dans les poètes orientaux, et qui explique l'adoption qu'ont faite de son génie les peuples asiatiques aussi bien que les Hellènes? Et quelles péripéties, quelles luttes dans cette existence si ardente! La fatalité orientale l'attendait au comble de la fortune: les transformations qu'il veut opérer ne sont plus comprises; on l'accuse de vouloir faire le grand roi, d'imposer aux vainqueurs les mœurs des vaincus, de se laisser enivrer par les flatteries des courtisans nouveaux qui l'entourent, qui le proclament de race olympienne, qui le divinisent trop tôt. Il a beau, dans les Indes, rendre son royaume à Porus qu'il a battu, on le traite déjà de despote et d'orgueilleux; il a beau promettre de nouvelles conquêtes à ses soldats, des richesses splendides au-delà du Gange, on le traite d'ambitieux, et on refuse de le suivre: les hommes lui manquèrent pour accomplir

jusqu'au bout ses magnifiques destinées, pour pousser au-delà du Gange, et pour aller jusqu'à réveiller en sursaut cet empire encore somnolent qu'on appelle la Chine. La grandeur de l'armée macédonienne cesse à ces autels colossaux qu'Alexandre demanda à ses troupes d'élever comme signe de leur passage, comme témoins de leur entreprise, et pour lui seul peut-être de leur pusillanimité. Au lieu de traverser le Gange, il lui fallut descendre l'Indus; la moitié de ses projets était seule réalisée. A son retour, il répand encore quelques semences de civilisation, il fonde une cinquième Alexandrie, et, malgré son chagrin intérieur, il montre toujours la même fougue, le même courage dans les dangers, la même patience dans les souffrances; il monte le premier à l'assaut d'une forteresse, et répand dans le sable du désert l'eau qu'on lui apporte, parce qu'il ne peut la partager avec ses soldats. Tout cela en vain: on résistait à ses efforts, à ses exemples; la fusion qu'il avait projetée ne paraissait plus qu'un rêve, sa pensée une utopie, sa marche victorieuse celle d'un météore terrestre. Il veut former une garde moitié macédonienne, moitié persique : ses soldats se mutinent; et s'ils reviennent à lui, ce n'est plus avec la même foi. Il perd Éphestion, son meilleur ami, le confident de sa grande âme, et semble expier peu à peu son ambition surhumaine. Forcé de revenir en Occident, il voulait rentrer par l'Afrique et son littoral sud et nord, lorsqu'une fièvre, gagnée dans les marais de Pallacopas, l'arrêta tout à coup à Babylone : ce n'était pas la débauche du corps qui l'avait tué, comme le disent ses ennemis, mais la débauche de l'âme; il s'était usé en

douze ans à concevoir, à entreprendre et à exécuter. Qu'eût-il fait, s'il eût vécu, et si sa sagesse eût consolidé ce que son génie se proposait !

Ce n'est pas là l'Alexandre de Pierre David. S'il l'avait conçu de cette manière, il n'en faisait plus le type de perfection dont il avait besoin pour atteindre le noble but auquel il tendait, celui d'intéresser son émule français aux traditions de la Grèce antique, et par là au sort de la Grèce moderne. La critique, d'ailleurs, n'aurait vu peut-être dans cette marche triomphale à travers l'univers oriental qu'une monotone promenade militaire, dans ce dominateur du monde antique qu'un homme sublime, il est vrai, mais mêlé de vertus et de vices, de grandeurs réelles et d'ambitions fabuleuses, plutôt enfin un héros dramatique qu'un héros épique. Pierre David fit donc preuve de bon sens et d'art en bornant son sujet, en se conformant aux règles du genre qu'il adoptait, en commençant son poëme après Issus pour le finir à Arbelles. Comme dans la *Jérusalem* et dans la *Henriade*, le pivot de l'*Alexandréïde* est un siége, celui de Tyr; Homère est son modèle pour la conception, comme Virgile le sera pour les épisodes. Mais, de Tyr, Alexandre rayonne en Syrie, en Égypte, dans les montagnes du Liban, dans le désert d'Ammon; de là des tableaux multiples, variés, où le poète tire le parti le plus heureux de ses propres voyages, de ses impressions, de ses remarques, de ses souvenirs.

Ainsi, pour début, une sédition dans le camp des Grecs, une sédition dans le sénat de Tyr ; au second chant, un conseil de guerre ; au troisième, un essai d'al-

liance brusquement évanoui et une digue commencée par les assiégeants et détruite par Neptune : telles sont à la fois l'introduction du poème et sa première péripétie. Puis, Alexandre quitte momentanément la ville assiégée pour étouffer la coalition qui le menace. Guerre dans les montagnes contre les Arabes; marche sur l'Égypte; attaque et prise de Memphis. Là, le héros s'instruit dans la religion égyptienne, et part pour Ammon par le Nil. Tempête sur ce fleuve. Le héros en sort victorieux, fonde Alexandrie, et reçoit le libre hommage des Gaulois venus pour saluer en lui le grand civilisateur. Ces faits accomplis, on traverse le désert, et, triomphant du simoun, on arrive à l'oasis, au temple de Jupiter, aux prédictions du grand-prêtre qui dévoile à la fois l'avenir du héros et celui de la Grèce. Alexandre, vainqueur de ses ennemis confédérés et pénétré de sa mission, retourne devant Tyr, et le siége se prolonge, du onzième au vingtième chant, avec une variété d'événements, d'alternatives, de détails, qui soutient l'intérêt et prête à la poésie une carrière immense. Tyr tombée, tout le rivage oriental de la Méditerranée devenu grec, Alexandre n'a plus qu'à poursuivre Darius, à envahir l'Asie, à approcher de Babylone; et, pour y entrer en maître, il n'a besoin que d'une seule victoire, celle d'Arbelles. Le poème finit donc avec cette bataille décisive, qui rappelle dans sa tactique et dans ses manœuvres la bataille de Marengo, comme Alexandre rappelle Napoléon.

Certes la conception de ce poème ne manque point de science classique, certes son sujet est à la fois grandiose et suffisamment historique, certes ses épisodes ont

toute la variété et tout l'intérêt que comporte l'épopée ; mais son style, quoiqu'harmonieux et élégant, montre dans maints endroits cette allure brillantée, cette fluidité gracieuse, mais monotone, cette élégance recherchée, défauts de l'époque où l'*Alexandréïde* fut commencée. Ces imperfections de détails sautèrent aux yeux exercés du professeur émérite de littérature latine au Collége de France. De là ces notes nombreuses, ces lumineuses indications, ces conseils de maître dont il couvrit les volumes qu'on lui avait demandé d'analyser. D'après les critiques de Tissot, Pierre David a, pour ainsi dire, refondu la forme de son poëme, rendu à son style, dans les passages où il en manquait, la marche énergique de l'épopée, corrigé ses défaillances, renforcé sa vigueur, changé sa flûte champêtre contre le clairon guerrier. Et, à ce propos, nous avons à faire une remarque singulière, mais caractéristique : loin de s'affaiblir par l'âge, la verve de Pierre David semble s'animer en vieillissant; la seconde partie de ses œuvres (ses tragédies et ses épîtres) l'emporte de beaucoup en chaleur et en vivacité sur les ouvrages de sa jeunesse. Ce phénomène ne s'explique-t-il pas, d'ailleurs, par une vie simple, par une imagination noble, par une âme pure, par une conscience satisfaite, qui laissaient à l'esprit du vieillard toute sa liberté et toute sa fougue? Sa science poétique est à son apogée: il possède tous les secrets du vers, il le manie avec cette certitude qui ne permet plus à l'expression d'errer, à l'épithète de mollir, à la couleur de rester sur la palette. Quelle heureuse constitution poétique, quel don de nature pour épurer, pour fortifier un ouvrage,

pour le corriger et le recorriger, ainsi que l'enseigne celui qu'on a si justement appelé le législateur du Parnasse! L'*Alexandréïde* a donc merveilleusement profité de cette aptitude de son auteur.

Aussi ne croyons-nous pas indigne de l'attention de cette Académie, de mettre sous ses yeux quelques-unes de ces modifications d'un poème de plus de douze mille vers, dont plus de mille ont été retouchés, refaits ou remplacés, et auquel plus de deux mille autres ont été ajoutés aux places où le développement manquait, contre deux mille retranchés aux endroits où l'intérêt fléchissait. Ce travail opiniâtre a-t-il tout vaincu? Qu'on en juge. Dès le premier chant, voici une adjonction dramatique, qui nous semble manifestement animer le début de l'ouvrage. Il s'agit de la révolte d'une partie des soldats d'Alexandre, déjà las de la guerre, et qui préféraient un repos immédiat à une gloire prolongée. Dans la première version, après les murmures de la troupe si énergiquement résumés par ce vers:

> De puissance affamé, t'en faut-il assouvir?

Après un discours, trop court, du héros macédonien, finissant ainsi:

> « O Grecs, oubliez-vous Salamine et Platée?
> « S'il est ainsi, fuyez, infidèles guerriers;
> « Les chemins sont ouverts, laissez là vos lauriers;
> « Abandonnez le fruit de vos riches conquêtes!....

M. Tissot ayant écrit en marge de ce passage: « Cette scène a besoin de grandeur et d'être peinte... », Pierre David, reconnaissant la justesse de cette critique, re-

prend en sous-œuvre son ébauche, et y ajoute les développements qui suivent:

— O Grecs, oubliez-vous Salamine et Platée?
— Non, répondent les Grecs, ces lieux nous sont sacrés,
Nous voulons les revoir.—Eh quoi! déshonorés,
Reprend soudain le roi? Fuyez donc nos conquêtes!
Je ne vous connais plus, parjures que vous êtes:
Puisque vous trahissez les serments les plus saints,
Je saurai bien sans vous accomplir mes desseins.
—Ses Macédoniens lui suffiront.—Nul doute.
—En Grèce, en Grèce, amis.—D'une lâche déroute,
Allez, donnez l'exemple, infâmes déserteurs,
Courtisans des vaincus et mépris des vainqueurs,
Déposez les lauriers dont se paraient vos têtes.
Les peuples subjugués vont vous offrir des fêtes,
Courez les recevoir. Quel triomphe à leurs yeux
Que de fuir leur pays et céder à leurs dieux!
Nul n'osera sans doute écouter la vengeance.
Les vaincus avec vous toujours d'intelligence,
Oubliant les excès qui suivent les combats,
Vont en vous revoyant vous serrer dans leurs bras.
Allez donc recevoir leur fraternelle étreinte;
Allez voir ce qu'ils sont quand ils perdent la crainte;
Je vous livre à l'horreur de leurs embrassements,
Et ne veux point pour vous de plus grands châtiments.
Il dit; quel changement! Tout cède à son génie.
Qui t'inspire, grand roi, cette heureuse ironie?
Chacun voit les dangers qu'il ne prévoyait pas:
Pour trouver la patrie, il courait au trépas,
Et ce trépas honteux allait flétrir la gloire
Qui rend la mort plus douce et pare la mémoire.
Une immense clameur s'élève vers le roi:
—Non, non, plus de départ, nous restons avec toi.
—Je ne veux plus de vous.—Pardonne à notre crime.
—Partez.—A tes soldats, grand roi, rends ton estime.

—Mes soldats! Ce beau nom ne vous appartient plus.
—Nous le mériterons encor.—Vœux superflus!
Allez, d'un roi barbare allez briguer les chaînes,
Adorer à genoux ses faveurs incertaines,
Et, pour mieux expier l'honneur de vos exploits,
Solliciter l'affront de servir sous ses lois.
Flattez son fol orgueil que tant de fois vos armes
Ont livré sur le trône au frisson des alarmes,
Et, prosternant enfin vos fronts humiliés,
Baiser avec respect la poudre de ses pieds!
— Alexandre, aux tiens seuls se prosterne l'armée.
D'un sentiment subit cette foule animée
Pose à terre un genou, prie, invoque, et ses mains
Adorent comme un dieu le plus grand des humains.
On sent qu'il va fléchir; on le presse, on l'implore,
Son fulminant courroux dans son sein roule encore.
De ce tableau touchant il détourne les yeux.
—Non, dit-il, laissez-moi, vous m'êtes odieux;
Fuyez, délivrez-moi d'une vue importune;
Et vous que la victoire attache à ma fortune,
Fidèles alliés, comblés de mes faveurs,
Venez, abandonnons ces lâches déserteurs!
Il dit, on crie, on pleure, on l'entoure, on le serre;
On offre de le suivre aux bornes de la terre.
Que les larmes du brave ont un rare pouvoir!
Le roi, sans en verser, n'a pu les entrevoir.
Touché de leurs remords, il cède, il leur pardonne,
Et partage avec eux le bonheur qu'il leur donne.

Nous pourrions citer encore, dans l'introduction, le discours sur les horreurs de la guerre que prononce le vieux Thersandre au sein du sénat de Tyr, discours aussi neuf que chaleureux, et qui prouve à quel point Pierre David savait perfectionner son poème; mais il ne faut point abuser de la bienveillance du lecteur, et

pour varier nos emprunts, nous préférons nous transporter au huitième chant, à ce chant où le héros fonde Alexandrie et reçoit des Gaulois une ambassade, que tous les critiques de l'*Alexandréide* ont louée comme le plus heureux des épisodes.

Après l'exposé des causes de la fondation de la nouvelle ville, venaient ces vers :

> Le savant Dinocrate, informé de ses vœux (les vœux d'Alexandre)
> Trace de la cité le plan majestueux,
> Et d'un crayon habile en dessine l'image.
> Son vaste demi-cercle, embrassant le rivage,
> De la chlamide grecque offre l'ample contour.
> *Le prince est satisfait....*

M. Tissot, en soulignant ces derniers mots, les caractérisait de *maigres.* Pierre David appuya alors sur l'idée de la façon suivante :

> Le prince est satisfait ; mais il veut à son tour,
> Fondateur éclairé d'une cité nouvelle,
> Sur ce terrain sans nom qu'à la gloire il appelle,
> Porter ce coup-d'œil d'aigle où déjà l'avenir
> Dans un miroir vivant semble se réfléchir,
> Ce coup-d'œil qui pénètre et le sol et les ondes,
> Y darde du bonheur les semences fécondes,
> Découvre, étouffe en germe une calamité,
> Aperçoit les besoins de la postérité,
> Les devine, y pourvoit, et des feux du génie
> Échauffe, anime, enflamme, et donne à tout la vie.
> Le savant architecte a conduit le héros.
> Il revoit Rhacotis et l'île de Pharos,
> Désigne ici le port, plus loin la citadelle,
> Là les greniers publics, le temple de Cybèle,
> La basilique au centre où les gardiens des lois

Jugent les citoyens et conservent leurs droits,
Où l'on garde un trésor, propriété commune ;
Enfin, non loin du port, les chantiers de Neptune.
Ainsi de tous les arts le prince admirateur,
Comme il est conquérant, sait être fondateur.
Il en a les talents, la vaste prévoyance.
Vingt siècles après lui, l'Italie et la France
Enverront sur ses pas des savants, des guerriers
Qui trouveront encor son nom sous ces palmiers.

Puis, le poète, au moment de la cérémonie où Alexandre *pose le premier bloc des fondements nouveaux*, prête à son héros ce discours, où l'allusion est sensible, sans pourtant avoir rien de forcé :

Dieu des navigateurs, déesse des sillons,
Dit-il, père commun et des dieux et des hommes,
Protégez, fécondez le désert où nous sommes,
Changez son sable en or, ses roseaux en moissons.
Et vous, nobles vainqueurs des légions persanes,
Pour vous, pour vos enfants, bâtissez des palais ;
Vous avez trop grandi pour vos simples cabanes ;
Mars donne la noblesse aux enfants de Palès ;
Changez donc en granit vos abris de platanes,
Sujets pendant la guerre, et rois pendant la paix.

Ce chant, déjà si bien rempli par la fondation d'Alexandrie et des fêtes qui s'ensuivent, contient en outre, nous l'avons dit, cette ambassade des Gaulois qui faisait tomber cette note, si honorable pour le poète, du crayon sévère de l'académicien-critique : « *Cet ouvrage est d'un Français qui aime son pays.* » Justement enflammé par cet éloge, Pierre David jugea n'avoir pas encore complété dans le portrait des Gaulois la silhouette

de leurs descendants. Aussi crut-il devoir répondre à l'observation : « *un peu court*, » qui s'adressait à ces deux vers :

Et des peuples vaillants, qui seront les Français,
Il (Alexandre) comprend le génie et prévoit les succès......

Il crut, disons-nous, devoir répondre par cette heureuse adjonction :

Le Celte, dit Eumène, est bon pour entreprendre
Et non pour conserver ; il se laisse reprendre
Tout ce qu'il a conquis, excepté ses lauriers.
L'amour du sol natal tourmente ces guerriers,
Et les fait renoncer aux plus belles conquêtes :
Trop ardents sont leurs cœurs, et trop vives leurs têtes.
Vénus a tous leurs vœux, même au sein des revers.
On les a vus chantant parcourir l'univers,
Se montrer un moment aux nations lointaines,
Et retourner toujours danser sous leurs grands chênes.
— C'est que notre pays est le meilleur de tous,
Interrompt un Gaulois. — Oui, le meilleur pour vous,
Répond Eumène. Il faut préférer sa patrie ;
Mais non pas mépriser la Grèce ou l'Hespérie,
Trouver tout imparfait chez les autres mortels,
Se rire de leurs lois et braver leurs autels.
Ainsi parlent de vous ceux qui, dans leurs voyages,
Du Germain, de l'Hérule ont touché les rivages.
Victorieux souvent, conquérants quelquefois,
Libres comme l'abeille en mourant pour vos rois,
Prompts à vous dégoûter, faciles à séduire,
Non moins impétueux à créer qu'à détruire,
De nos Athéniens vous avez la gaîté,
L'esprit, le goût, la grâce et la mobilité ;
Ennemis sans rancune, émules sans envie,
Et préférant l'honneur à tout, même à la vie.
—Voilà bien tous nos traits, répondent les Gaulois.

—Eh bien ! dit le héros, je m'allie à vos rois :
Oui, malgré l'âcreté de vos traits satiriques,
J'admire, j'aime en vous les vertus héroïques,
La bonne foi, l'honneur, nœuds sacrés des humains,
Sans qui tout est barbare et périt dans nos mains.

Enfin, voici encore un allusion toute française, dont on nous pardonnera la reproduction, d'autant plus qu'elle peint, avec les plus vives couleurs, ce qui n'était qu'ébauché dans la première et malheureusement seule édition du poème. Alexandre, au seizième chant, a reçu de Vulcain ce bouclier classique, dont celui d'Achille est l'immortel modèle, et il y voit représentée sa propre destinée, ainsi que celle de ses successeurs : César, Charlemagne, Napoléon. Telle est la manière dont Pierre David a refondu la statue en bronze de ce dernier :

D'un guerrier jeune encor les mains victorieuses
Éteignent des partis les fureurs factieuses ;
Aux peuples fatigués il promet le repos ;
Il aplanit les monts ; il enchaîne les flots ;
D'utiles monuments enrichit sa patrie,
Et donne asile au Dieu qu'adore l'Hespérie (1).
Sanctuaire du monde et tabernacle d'or,
L'Orient, au héros révélant son trésor,
Vient, mirage enchanteur, halluciner sa vue.
Il y vole ; il saisit une idée, une nue,
Un fantôme imposant qui s'échappe et revient.
Sésostris l'avait vu ; le héros s'en souvient.
Du troisième Rhamsès il consulte les fastes ;
Et comme l'harmonie est l'effet des contrastes,

(1) Ces six premiers vers existaient tout d'abord, les autres sont nouveaux.

Il apprend que l'Auster ne peut vaincre l'Eurus,
Retourne en Occident, arme un monde, et fait plus;
Car, voyant dans le Nord la porte de l'Asie,
Il va l'ouvrir. D'orgueil son armée est saisie,
Et veut monter au pôle avec le conquérant.
Jamais rien de plus fier, de plus fort, de plus grand
N'avait osé braver, sur ce pâle théâtre,
Ces glaives transparents, ces arsenaux d'albâtre,
Et ces foudres glacés dont le vent boréal
Frappe le sang du brave et le change en cristal.
Vaincu par la nature et vainqueur d'un empire,
Comme un lion blessé le héros se retire.
Ce nouvel Alexandre abandonne aux déserts
Son char, mais non sa gloire, et tombe au sein des mers.
Quel est l'étonnement de la terre et des ondes,
Quand, du haut d'un rocher qui domine trois mondes,
Ce colosse imposant, chargé d'indignes fers,
Seul fait trembler encor les rois de l'univers!
Il surpasse en grandeur, sur ce roc solitaire,
Tout ce qu'a de plus grand et l'Olympe et la terre,
Hercule, Perséus, le fils de Sémélé.
De son nom l'avenir sera long-temps troublé;
Ce nom seul pour le peuple a je ne sais quel charme!
Magistrat conquérant, législateur en arme,
Il a su comme un Dieu triompher du chaos,
Et s'imposer en maître aux peuples, aux héros.
Seul, il réveillera ta grande âme, Alexandre,
Et son souffle en Égypte aspirera ta cendre!

Telle est une légère partie des modifications, corrections, augmentations que Pierre David s'imposait dans l'intérêt de son poème. Combien y a-t-il d'auteurs contemporains capables d'une telle persévérance? Et encore, sans préoccupation ni immédiate, ni d'avenir! A peine songeait-il à une seconde édition,

tant il était sévère envers lui-même ; il ne comptait plus guères sur d'autres lecteurs que ses fils, tant il doutait de la renommée. C'était donc par seul amour du beau, par seule recherche de la perfection, par seul culte de l'idéal qu'il travaillait ainsi ; c'est aussi le même sentiment désintéressé qui lui fit écrire les tragédies et les comédies dont il nous reste à vous entretenir, et qu'il ne jugeait pas encore dignes du théâtre, tant il avait de respect pour les grands maîtres de notre scène !

Pourtant sa première tragédie, *les Mages*, eût, à coup sûr, été reçue au Théâtre-Français, et représentée non sans succès, du temps où *les Templiers* de Raynouard faisaient révolution, où le *Ninus II* de Briffault était applaudi, et même plus tard, quand *les Vêpres siciliennes*, *Clytemnestre* et *les Machabées* présageaient trois nouveaux poètes : Delavigne, Soumet et Guiraud. Mais, composée en 1831, au fort de la lutte romantique, cette pièce ne pouvait en aucune façon se produire entre *Hernani* et *Henri III* ; aussi son auteur, quoiqu'il l'eût intriguée avec soin, quoiqu'il y eût ménagé avec art des péripéties nombreuses, ne songea-t-il pas un seul instant à sa représentation. Pour lui cette tragédie fut donc en réalité une étude pour se façonner au style tragique, pour s'apprendre à traiter avec énergie des sujets terribles, à peindre les caractères fiers et durs, les mœurs rudes et barbares de ceux dont il avait suivi pendant quinze ans l'histoire, et à laquelle il avait si glorieusement pris part en 1821.

La fable des *Mages* est empruntée à l'histoire persique, d'après Hérodote ; je dis d'après Hérodote, parce

que les traditions orientales, et particulièrement le *Shah Namèh,* de Ferdoussi, ce poème historique aussi complet qu'original, n'en fait nulle mention. Il s'agit de ce mage ambitieux qui, sachant Cambyse détesté, et perdu, d'ailleurs, au fond de l'Égypte; qui, apprenant d'autre part le meurtre, par ce farouche conquérant, de son propre frère Smerdis, cache avec soin ce fratricide, se fait passer pour Smerdis, échappé à la haine de Cambyse, et usurpe, appuyé par les mages, ses confrères, la puissance souveraine à Persépolis. Sa fourberie aurait été pénétrée par un certain Otane, dont la sœur était l'une des femmes du mage-roi; et celle-ci, incitée par son frère, aurait découvert que le faux Smerdis avait les oreilles coupées, c'est-à-dire qu'il n'était autre qu'un de ces mages prévaricateurs que Cyrus avait condamnés à cet étrange supplice. De là, conspiration contre l'usurpateur, soulèvement excité, assassinat consommé, et élévation de Darius, fils d'Hystaspe, au trône de Perse. Hérodote ajoute que l'usurpateur une fois puni, les mages massacrés en grand nombre, les conspirateurs délibérèrent sur le mode de gouvernement qu'ils adopteraient pour leur patrie, et qu'ils s'en tinrent à la monarchie. Pierre David, s'emparant de cette dernière idée, n'a pas craint de lutter avec Corneille dans *Cinna*, en essayant, lui aussi, de remettre en vers l'appréciation des diverses formes de gouvernement. On verra tout à l'heure s'il a réussi, par la citation que nous ferons d'une partie de cette scène capitale, placée, du reste, avant la mort du tyran, ce qui est plus logique.

Pierre David n'a emprunté à Hérodote que la con-

spiration des sept seigneurs persans, le meurtre du faux Smerdis et une des catastrophes de son dénouement. Mais, au lieu d'une sœur d'Otane, femme indiscrète de l'imposteur, il a créé une sœur de Darius, Mandane, généreuse et fière héroïne, qui repousse, comme descendante de Cyrus, les offres de mariage du traître couronné, lutte avec lui, l'injurie à la façon de Camille, lui tient tête à la façon de Roxane, et remplit la pièce entière de son énergie et de ses fureurs. La scène s'ouvre par la conspiration, et, au moment où les conjurés se croient dans la plus complète sécurité, survient jusqu'au fond du palais du futur roi, un hérault du mage qui appelle Darius, et lui ordonne, au nom de Smerdis, de se rendre près de ce dernier. C'est une arrestation au moins, ainsi le pensent les conjurés. Smerdis pourtant, tout en soupçonnant un attentat, dissimule auprès de Darius, le confronte avec sa sœur et finit par lui demander la main de Mandane. Celle-ci refuse, et le mage, poussé à bout, fait entendre à Darius qu'il a pénétré ses criminelles intentions, et lui annonce qu'un des conjurés, entraîné par ses remords, va dévoiler devant eux le secret de la conspiration. On amène Otane; Darius tremble, s'indigne, est prêt à se trahir, lorsque tout-à-coup il s'aperçoit qu'Otane s'est dévoué pour ses amis, et qu'il invente, pour détourner les soupçons du tyran, une fausse conspiration et de faux conspirateurs choisis parmi les partisans mêmes du mage. Cette scène est fort belle, fort neuve, fort dramatique; elle amène, d'ailleurs, une suite de péripéties inattendues, d'alternatives de crainte et d'espoir, d'inquiétude et de terreur, jusqu'à ce que le ca-

ractère indisciplinable de Mandane et son ignorance de la conspiration fassent enfin tout découvrir et précipitent le dénouement. C'en est donc fait, les mages vont l'emporter, les conjurés sont dévoilés et chargés de fers, lorsque Mandane, par un revirement imprévu, vient encore changer brusquement la face des choses, en assassinant elle-même, Judith persane, l'ennemi de sa cause et de son pays; puis, et ceci est rapporté par Hérodote, le propre meurtrier de Smerdis avoue son crime au peuple, prouve ainsi la fourberie des mages, et soulève contre eux la multitude qui les déteste et comme tyrans, et comme d'origine Mède. Telle est cette tragédie, composée avec art, et écrite avec une fermeté de style et une poésie sévère qui n'a plus rien de la sensibilité exagérée de 1805, de l'élégance convenue de 1820, mais qui ne sacrifie rien non plus aux brusques antithèses, au mélange des genres, aux enjambements méthodiques de 1830. Nous n'en pouvons pas donner une meilleure preuve que l'extrait suivant de la scène de la délibération dont nous avons parlé plus haut: Mégabyse vient d'opiner pour l'oligarchie, qui lui semble le meilleur des états; Darius lui répond :

Il en est un plus simple, et qui semble éternel;
Notre cœur le compare au pouvoir paternel.
Mythras du haut des cieux gouverne ainsi le monde:
Il anime et conserve, il éclaire et féconde;
Père et Dieu, sa grandeur centuple ses moyens;
De son trône enflammé descendent tous les biens;
Pouvoir unique, immense, il agit sans entraves,
Et comme sur les grands veille sur les esclaves,

Prodigue au simple peuple autant qu'aux plus grands rois
Les fleurs de tous les jours, les fruits de tous les mois,
La santé, le bonheur, vrais trésors de la vie.
De tristesse et de deuil son absence est suivie ;
Mais lui-même, soumis à de célestes lois,
Ne répand point ses dons sans mesure et sans choix.
L'univers embelli partout lui rend hommage ;
Du pouvoir d'un bon roi telle est l'auguste image.
Comme il n'a point d'égaux, il n'a point d'envieux,
Et sur tous ses enfants il porte au loin les yeux.
Sur son trône élevé sa grandeur isolée
Voit mieux tout, est mieux vue, et l'âme est consolée.
Il sait qu'en protégeant le travail par les lois,
La richesse du peuple est le trésor des rois.
Il sait qu'en même temps le superflu des princes
Doit doter les cités, soulager les provinces.
Ah ! conservons les lois de nos sages aïeux ;
La leçon vient d'en haut ; l'exemple est dans les cieux ;
Et le peuple et les grands, unis autour d'un père,
D'une famille immense auront le sort prospère.

OTANE.

Vous abandonnez donc et votre dignité,
Et votre indépendance, et les droits de cité ?

DARIUS.

Ces droits, je les confie à la garde du trône.
Quant à la dignité, l'honneur de la couronne
Est l'honneur des sujets, des grands, de tout l'état.
Le trône sur nous tous réfléchit son éclat.
Pour notre indépendance, il faut d'abord s'entendre :
Par ce mot si flatteur oserais-tu prétendre
De vivre par toi-même, à l'exemple des Dieux ?
Nul n'est indépendant sous la voûte des cieux.

Ses besoins renaissants, la loi de la nature,
Tout l'enchaîne à l'état; débile créature,
Tout l'asservit aux lois de la nécessité.
Si le ciel isolait ta fière liberté,
Qu'en ferais-tu, dis-moi, sans le secours des autres?
Imprudent, songe donc que tes droits sont les nôtres;
Et que, si ton orgueil croit pouvoir tout oser,
Le monde entier résiste et s'y vient opposer.

Les trois tragédies suivantes : *Sélim III*, *Baïractar* et *le Patriarche grec* forment une sorte de trilogie, destinée à peindre les mœurs orientales, et qu'on pourrait intituler : *les Turcs*. Ce sont plutôt des dialogues dramatiques que des tragédies proprement dites, des études historiques que des œuvres de pure imagination. Elles sont écrites plutôt en vue de la lecture que de la représentation, comme les *Barricades* et les *États de Blois et d'Orléans*, de M. Vitet. Mais, ce qui fait leur mérite, nous ajouterions volontiers leur originalité, c'est la couleur locale, c'est la vérité du langage, ce sont les habitudes des passions, les détails des mœurs, c'est le cadre exact où se meuvent des caractères d'une énergie farouche, où se développent des sentiments d'une exaltation barbare. L'époque choisie par l'auteur est une des plus importantes de l'histoire ottomane : sous Sélim III, l'essai infructueux d'une régénération européenne; sous Baïractar, la dernière lutte de la force brutale, mais raisonnable, contre le fanatisme le plus violent et le plus insensé; du temps enfin du Patriarche grec, la suprême réaction religieuse et politique des Mahométans contre les Chrétiens, du Coran contre l'Évangile, des Turcs contre les Grecs?

Ce sont quinze ans qui résument des siècles. Et quels hommes se rencontrent dans cette période si pleine ? Le doux Sélim, cette victime d'un cœur généreux et d'une pensée élevée; Baïractar, ce héros barbare, mais progressif à sa manière; Mahmoud, qui commença par la ruse pour finir par la vengeance; Baïractar, qui forma, à Constantinople, la première troupe disciplinée, les Seïmens; Mahmoud, qui y détruisit la dernière troupe indisciplinée, les Janissaires!

Avoir assisté à de pareils drames, avoir vu de pareilles scènes, n'est-ce pas là une incomparable bonne fortune pour un poète ? Ce fut celle de Pierre David; et ne lui appartenait-il pas de peindre ces événements si décisifs, ces grandeurs monstrueuses, ces luttes si meurtrières entre la civilisation et la barbarie, luttes qu'on peut regarder comme les derniers efforts de la Turquie, de cet empire colossal, mais arriéré, qui fit un moment trembler l'Europe et qui lui fait pitié aujourd'hui, composé hétérogène de toutes les nations déchues de l'Asie, se ruant de ses déserts sur tout sol cultivé, pillant le blé avant l'or, brave parce qu'il aime mieux la mort par le feu que par la faim, tourbe confuse n'ayant ni lien de race, ni parité d'origine, ni sentiment de nationalité, unie seulement par l'exaltation la plus aveugle et la plus cruelle à la fois, le fanatisme.

Telles sont les passions, tels sont les caractères et les hommes parmi lesquels Pierre David avait passé quinze ans, et qu'il voulut se rappeler et faire revivre une fois que, retiré des affaires publiques, le poète en lui remontait dans l'existence du diplomate pour demander à ce dernier des tableaux et des souvenirs. Ce

sont donc en quelque sorte des *Mémoires* poétiques que les trois tragédies que nous avons nommées plus haut, et surtout la quatrième, intitulée : *Les mauvais jours de Smyrne*, où le consul-général de France joue lui-même un rôle important. La première de ces pièces a été seule imprimée à Falaise en 1836, les autres sont complètement inédites. Et ici notre tâche nous paraît aussi difficile que délicate ; les fragments abondent déjà trop dans cette biographie, et nous voilà très-embarrassé d'en produire de nouveaux. Que choisir ? Tout se lie si bien dans ces dialogues tragiques, que ce qui nous paraît clair à nous qui venons d'en relire l'ensemble, aurait besoin pour les lecteurs d'explications et de commentaires. Il nous faut donc renoncer maintenant à une froide analyse et à d'incomplètes citations ; peut-être reviendrons-nous un jour sur ce sujet, quand l'auteur, mieux connu par cette première publication, aura réveillé dans le souvenir de ses compatriotes plus d'intérêt sur sa personne et sur ses écrits. Bornons-nous à dire aujourd'hui que *Sélim III* contient les causes et les suites de cette catastrophe terrible où ce malheureux prince, déjà déchu, fut assassiné par ordre de son neveu Mustapha ; que *Baïractar* est le portrait, plein de vérité, de ce grand-vizir ambitieux, trop attaché à la mémoire de son premier maître, sultan Sélim, trop orgueilleux de sa puissance, et que Mahmoud sacrifie, quoiqu'il lui doive l'empire, à sa passion de régner par lui-même ; que le *Patriarche grec* enfin est la première victime de la réaction mahométane contre le soulèvement des chrétiens en 1821, le premier martyr de la régénération de la Grèce. Quant aux *Mauvais jours de*

Smyrne, c'est un drame tout intime, c'est le poète qui chante ses propres travaux, c'est Camoëns racontant les batailles auxquelles il a pris part. Nous ajouterons que ces quatre tragédies sont écrites d'une plume émue et énergique à la fois ; que le style y emprunte avec bonheur le coloris, les métaphores et l'esprit des Orientaux ; qu'il est tantôt riche sans prodigalité, tantôt concis sans sécheresse, toujours pur et ferme dans sa nouveauté, ainsi que peuvent s'en convaincre ceux qui liront *Sélim III*.

Avant d'écrire deux comédies en vers, Pierre David s'était essayé, très-jeune encore, dans le genre comique. Frappé d'un des ridicules de 1796 à 1798, ridicules de certaines femmes qui s'évertuaient à compter en politique, qui, formant un club, jouaient à l'Assemblée nationale et décrétaient l'émancipation du beau sexe, il avait esquissé contre elles une pièce en trois actes. Chose singulière ! l'ébauche de sa jeunesse put être achevée par lui trente-cinq ans plus tard, tant les ridicules varient peu comme les vices et les passions ! tant ils se reproduisent presqu'identiquement ! Seulement en 1833 la *femme libre* avait remplacé la *femme législatrice* : un degré de plus de folie, voilà tout.

Dans cette comédie en prose éclatent déjà cette gaieté, cette verve, cette ironie douce, quoiqu'acérée, qui brillent dans *Quelques travers du jour*, comédie achevée en février 1835. Quels sont ces travers ? Une partie de ceux de l'époque : le romantisme outré, le dandisme ignorant, le despotisme de la mode, la coquetterie hors d'âge, la fausse noblesse, le goût ridicule du moyen-âge en architecture, la manie du

journalisme, le bourgeois aristocrate, le légitimiste révolutionnaire, le juste-milieu égoïste, enfin, les folies contemporaines dans la société, dans la littérature, dans la politique. Comme on le voit, un pareil sujet ne prêtait guère qu'à ce genre de comédies qu'on désigne sous le nom de pièces à tiroir; mais l'auteur a su relever ces portraits successifs par la finesse de la touche, la grâce du pinceau, la vérité du trait, la justesse du coloris. Les *Fâcheux* de Molière sont le modèle de ce genre, et Pierre David s'en est rapproché autant que possible par le comique des détails et par l'atticisme de la forme. De semblables pièces ne s'analysent pas; mais on nous pardonnera peut-être d'en citer une scène au hasard: ce sont deux romantiques en face d'une bibliothèque composée de nos meilleurs auteurs français.

M^e^. LAURENCE.

Certes, les acquéreurs étaient fous,

LOURVILLE.

Étaient ivres;
Ou les vendeurs, Madame, ont été bien fripons.

M^e^. LAURENCE.

Quels classiques fatras amassés sur les ponts:
Un Voltaire in-quarto; Rousseau doré sur tranche;
Racine en maroquin, enfant qu'on endimanche!

LOURVILLE.

Corneille in-folio, dont les tragiques vers,
Noblement enfermés sous deux grands battants verts,

Semblent, comme ses rois et ses héros classiques,
Accorder audience en habits magnifiques !

M^e. LAURENCE.

Et ce pédant Boileau !

LOURVILLE.

Ce pâle Fénelon !

M^e. LAURENCE.

Cet obscur Montesquieu !

LOURVILLE.

Cet ignorant Buffon !

M^e. LAURENCE.

Depuis le siècle usé qui vit naître leurs œuvres,
Les a-t-on vus jamais qu'aux mains de nos manœuvres ?
Ah ! retournons bien vite à ces écrits divins,
Romantiques travaux de nos grands écrivains ;
Cette prose inouïe et ces vers sans césure,
Dont les sons cahotés déguisent la mesure ;
Ces inspirations d'un brûlant cauchemar
Où l'auteur haletant écrit tout au hasard ;
Ces images sans nombre, et dont l'art invisible
Va du grotesque au grand, du cynique à l'horrible,
Alliance sublime et telle qu'à nos yeux
La montre la nature en tout temps, en tous lieux ;
Admirable contraste où se plaît le génie,
Dernier râle du goût en sa longue agonie.

LOURVILLE.

Le goût à l'agonie ! il est bien enterré,
Madame ; et la ballade est son *Miserere.*
Petit monstre hargneux, éplucheur de syllabes,

Idole des vieux Grecs, chassé par les Arabes,
Il se réfugia chez nos auteurs français,
Il gouverna Montaigne et non point Rabelais;
Boileau fut son grand-prêtre, et Racine à sa suite
Encensa le faux dieu que Mercier mit en fuite.
Voltaire, en lui faisant mille infidélités,
Quelquefois par décence invoquait ses clartés;
Il lui bâtit un jour une étroite chapelle
Que du beau nom de temple au collége on appelle;
Mais d'un culte importun ironique prélat,
Dans Londres, le premier, il en fut l'apostat.
Par les mains de Victor, d'Alfred et d'Alexandre,
Le dieu, l'autel, le temple, enfin tout est en cendre.
Le goût est mort, bien mort. Ce monstre a trop long-temps
D'un scapel sans pitié disséqué les talents.
Les talents l'ont tué pour venger leurs blessures;
Écrivons hardiment sans craindre ses morsures.

La *Double hypocrisie* ou les *Élections* est une comédie de caractères et non de portraits; aussi a-t-elle plus d'importance, et est-elle écrite en vers alexandrins, au lieu de l'être en vers libres, comme la précédente. En voici les personnages: la marquise de Fremeuse et son frère, le comte de Longueuil, deux gentillâtres infatués de leur noblesse; mais le comte est en même temps ambitieux et ruiné, il veut refaire sa fortune en devenant député. Sa morgue se plie donc aux nécessités d'une élection; il a pris son parti sur les sacrifices d'amour-propre qu'il lui faut faire pour atteindre son but, et consent à flatter un vieux général, son concurrent, pour obtenir en sa faveur le désistement qui lui est indispensable. Il ira même jusqu'à lui demander sa fille pour le vicomte, son fils, afin d'assurer son succès de scrutin; il jouera le libéral, il adoptera d'autres gloires

que celles de ses ancêtres; il dissimulera son opinion, il matera son orgueil. D'un autre côté, le général, flatté de faire entrer son enfant dans une grande famille, d'être reçu dans le noble faubourg, de n'avoir plus à souffrir des dédains d'une certaine noblesse, oubliera ses anciens griefs, ses vieilles luttes de parti, son origine et sa carrière : double hypocrisie. La marquise seule conservera jusqu'au bout ses préjugés de caste, ses hauteurs de grande dame, son mépris pour la roture, et s'efforcera de toute façon de faire avorter des projets qu'elle condamne. Tels sont les trois principaux caractères de la pièce. Autour d'eux se groupent le vicomte et la fille du général, deux amoureux naïfs et qui font peu de cas des questions de préséance : un certain frère du général, homme de sens et de conviction, honnête et actif manufacturier qui se rit des prétentions, raille les vanités et gourmande les apostasies; et enfin deux personnages secondaires, mais très-heureusement inventés, l'un majordome du comte, l'autre chef d'atelier d'une usine.

Dès le second acte, le comte et le général se sont mutuellement fait des concessions, c'est-à-dire ont transigé avec leur conscience; mais la marquise ne transige pas, elle ! A toutes ces petites lâchetés réciproques, à tous ces calculs de l'intérêt, elle répond par des emportements, comiques seulement, parce qu'ils sont exagérés : elle a raison à la manière du misanthrope contre Philinte ; elle outre ses sentiments, mais elle les garde intacts. Puis, quand elle s'aperçoit que les paroles sont insuffisantes, elle agit, elle conspire en faveur de son bien-aimé préjugé. Le majordome, person-

nage équivoque, sans foi ni loi, qui ne connaît au monde que le profit, la servira. Elle l'emploie contre son neveu d'abord, en faisant charivariser le jeune vicomte pour avoir sollicité et accepté le grade de commandant de la garde nationale du canton. Ce coup d'estoc ne portant pas assez à fond, elle en essaie un autre : elle brouille tant qu'elle peut les cartes électorales, elle détache des voix du parti de son frère, elle intrigue pour l'insuccès, elle combat pour la chute des siens. Ce n'est pourtant pas assez encore ! Les passions, de part et d'autre, sont si tenaces chez des hommes mûrs, les volontés sont si fortes, l'intérêt est si profondément enraciné dans leurs cœurs, que les difficultés ne font que les entêter dans leur vœu, que les obstacles ne font que les enflammer dans leurs luttes ; il faut donc laisser ces vieux pécheurs dans leur impénitence, et miner la place d'un autre côté. Que va tenter la marquise ? Un coup-d'état ; elle prendra désormais à partie la jeunesse plus sensible, plus accessible, plus fière ; elle ira trouver la fille même du général, celle dont elle ne veut pas pour nièce, elle s'efforcera de la dégoûter d'une alliance disproportionnée par le rang, par la caste, par la naissance. La jeune fille rougira, pleurera, s'indignera, tant l'acharnée marquise frappe fort ; mais son bourreau ni ne s'arrêtera, ni ne se repentira, tant il croit agir avec conscience, avec raison. Pauvre raison humaine, quelles sont tes bornes, quelles sont tes lois ? tu es si souple que tu te façonnes à tous les caractères, à tous les esprits ; tu ne sers d'ordinaire qu'à nous prouver que nous sommes dans le vrai, fussions-nous à cent pieds dans le faux.

Cependant, à force de frapper, la marquise et

son complice ont ébranlé l'édifice; tout craque déjà, tout se lézarde, tout est prêt à crouler. Le comte blessé dans sa vanité se retire et boude, le général atteint dans son honneur gronde et se fâche, la jeune fille désolée se lamente et doute, le vicomte désespéré parle de mourir. Tout se brouille, s'envenime, et la marquise va triompher. Mais l'auteur, soit qu'il ait pitié de ses personnages, soit qu'il ne veuille pas à tout prix donner gain de cause à un préjugé sur le bon sens, à l'erreur sur la vérité, soit plutôt qu'il sente le besoin de réhabiliter chacun par un noble sentiment commun à tous, termine tous ses débats, apaise toutes ses disputes, calme toutes ses passions, par l'intervention d'un fait politique, qui rallie immédiatement tous les divergents. De même que l'exempt, envoyé par Louis XIV, rétablit la paix dans la maison d'Orgon troublée par Tartuffe; de même les bruits de guerre de 1840, époque où fut faite et où se passe la comédie dont nous parlons, suffisent pour rapprocher ceux que la marquise avait éloignés; devant les périls de la patrie, les nuances politiques s'effacent, les vanités se taisent, les intérêts se cachent, et la concorde se rétablit dans un même élan pour la France; ce que l'esprit féodal devait disjoindre, le sentiment patriotique l'unit à jamais.

Hélas! la noble cause du dénouement de *la Double hypocrisie* ne fut-elle pas elle-même une comédie! L'auteur, dans sa loyale sincérité, ne le croyait pas alors.

Telle fut toujours la hauteur de sa pensée, telle fut la pureté de son cœur que, sans ignorer les vices sociaux, il tendait plutôt à les corriger qu'à les punir, que, sans

méconnaître les passions humaines, il s'efforçait plutôt de les ennoblir que de les réprimer. Cette vue large et bienveillante est surtout sensible, du reste, dans les poèmes, dans les épîtres, dans les poésies légères de sa vieillesse, à cette époque bienheureuse de sa vie où il écrit lui-même, après avoir terminé le *Patriarche grec*, cette note si vraie et si touchante :

« Cette tragédie, que j'avais méditée pendant quatre « ans, je l'ai écrite en vingt-huit jours ; je n'avais pas « tracé le plan par écrit, il était dans ma tête, et les « six vers qui la terminent étaient les seuls qui eussent « été faits dès le temps de la première conception de « l'ouvrage. J'étais à Cerny (sa maison de campagne), « tranquille et satisfait comme père de famille. Ce « calme de l'esprit a contribué beaucoup à la rapide « exécution de cette ébauche. Pour en faire un tableau, « il faudrait ce travail constant que Boileau recom- « mande ; mais je suis bien vieux pour remettre vingt « fois sur le métier des ouvrages esquissés si tard. »

En 1835, Pierre David fonda, avec le concours de MM. Travers, de Brébisson, de La Fresnaye, Choisy, Lemeneur-Doray, feu Galeron et quelques autres, une Société académique à Falaise. Plein de zèle pour cette création littéraire, il ne s'écoula pas une année, jusqu'en 1845, qu'il n'apportât en tribut à ses séances solennelles, soit un poème en un chant, soit une épître. C'est ainsi qu'il termina pour elle *Le Vésuve et Pompéia*, commencé à Naples en 1827 ; puis, qu'il lui adressa successivement le *Deuil d'une ville*, hommage à la mémoire de M. Galeron, qui fit tant pour Falaise et comme chef de son parquet et comme organisateur de

sa bibliothèque; *L'idée fixe ou l'amour persévérant*, charmant conte basé sur une anecdote réelle; *Falaise et Ajaccio*, méditation sur deux cités illustrées par deux immortels berceaux, celui de Guillaume et celui de Napoléon; *le Baptistère de la Trinité*, souvenir intime dont l'auteur fit une élévation toute religieuse; et surtout *Épiménide à Gnosse*, chef-d'œuvre de l'auteur dans ce genre, où il se représente revenant à Falaise au bout de cinquante ans d'absence; *Épiménide à Gnosse*, en effet, c'est à la fois de l'attendrissement et de la fierté, de la tendresse filiale et de l'orgueil patriotique. Pierre David entoure sa ville natale d'une affection profonde, il lui fait place dans son cœur à côté de sa mère, et il pleure moins la seconde, parce qu'il jouit encore de la première; il en aime le site et les monuments, il respire son air à pleins poumons, il baise le marbre de ses temples: amour, dévotion, sensibilité ardente, tendre délicatesse, tous les sentiments les plus nobles forment dans cette pièce une gerbe d'adoration poétique, dont chaque vers est un épi plein et mûr.

Mentionnerons-nous, en finissant, les chants d'amour et d'amitié, comme il les appelle lui-même? Oui, sans doute, puisqu'ils sont, plus peut-être que toute autre de ses poésies, le miroir de sa belle âme. Son affection pour sa femme fut toujours égale et fidèle: quel contraste avec les mœurs de son temps! Quel honorable paradoxe, au commencement de ce siècle, que ce langage purifié par l'unité du sentiment, ingénieux dans l'expression, mais toujours chaste, grave comme le devoir et doux comme le bonheur! Quelle noble existence

que celle qui fut sans cesse à l'abri de toutes les espèces de séductions, de celle de la beauté, comme de celles de la fortune et des honneurs! Aussi n'avons-nous pas hésité à entrer dans des développements peut-être un peu longs sur cette vie pleine de patriotisme, de dévouement et des qualités les plus douces de l'intimité. Puisse ce portrait sincère servir d'exemple à la pratique des vertus, d'encouragement à la culture des lettres, et conserver la mémoire de Pierre David dans l'esprit de tous ceux qui l'ont connu, de même qu'il a un autel dans le cœur de ses enfants: *ara domestica!*

QUESTION DE DROIT.

DU DROIT DE PLAINTE

EN MATIÈRE DE DIFFAMATION ;

PAR M. BERVILLE,

Membre correspondant.

Ce droit, d'après la législation existante, se transmet-il aux héritiers de la personne diffamée?

En supposant la négative, cette négation constitue-t-elle dans la loi une lacune qu'il soit opportun de remplir ?

I.

La question qu'a récemment soulevée le procès intenté par les héritiers Rousseau à M. l'Évêque d'Orléans est venue toucher à l'une de mes plus vieilles et plus fermes convictions de jurisconsulte. Cette conviction, l'arrêt de la cour de Paris l'avait réjouie et confirmée : celui de la cour de cassation l'a contristée sans l'ébranler. J'essaie aujourd'hui de la défendre. Avant l'arrêt j'avais pu croire ce soin superflu : il cesse de l'être après un acte émané d'une autorité si grave et si respectée. Qu'on ne m'accuse point ici de témérité. Jamais la cour de cassation n'a trouvé mauvais qu'on

discutât ses décisions; jamais les jurisconsultes les plus timorés ne se sont interdit cet examen. Ceux même de ses arrêts qu'elle a rendus après la garantie d'un débat contradictoire sont, tous les jours, controversés devant les tribunaux et devant les cours d'appel. On y débat leur doctrine, et il n'est pas rare de voir les tribunaux et les cours d'appel juger autrement que la cour suprême. Il y a plus: on les discute devant elle-même; on y plaide que leur doctrine n'est point la vraie doctrine, et il n'est pas rare encore de voir cette révision porter ses fruits et la cour suprême revenir sur sa propre jurisprudence. C'est ainsi que nous avons vu rendre des arrêts opposés dans la question du duel, dans celle de l'adoption des enfants naturels reconnus, dans celle des reprises de la femme mariée, etc., etc....; il n'est pas jusqu'à ces arrêts solennels rendus par toutes les chambres réunies à l'effet d'asseoir définitivement une jurisprudence, qui ne soient eux-mêmes justiciables de la critique rationnelle. Juge, je dois leur obéir et je leur obéis; juriste, je les discute avec respect, mais avec liberté. Et il faut qu'il en soit ainsi, car, au-dessus même des tribunaux les plus élevés en pouvoir et les plus éminents en lumières, il est encore un tribunal plus souverain, plus infaillible, auquel le recours reste toujours ouvert, la raison universelle. C'étaient aussi des juges suprêmes, et des juges à bon droit vénérés, qui rendaient ces arrêts contre la circulation du sang, contre l'émétique, le quinquina, l'inoculation; et de ces condamnations solennelles que reste-t-il aujourd'hui?

Dans le cas présent, nous n'avons du tout affaire à

rien de si grave. Tout acte émané de la cour de cassation est sans doute un acte considérable. Mais enfin les arrêts donnés *dans l'intérêt de la loi* ne sont point des décisions contradictoires. Ils sont plutôt des actes conservatoires que des solutions définitives: ils réservent la question plutôt qu'ils ne la tranchent, et par cette raison-là même, ils ne se refusent guère, surtout en matière criminelle, au ministère public qui les demande. Je ne serai donc point taxé de présomption ni d'anachronisme si, même après l'arrêt du 24 mai dernier, je viens maintenir et défendre l'opinion de toute ma vie, si j'imprime aujourd'hui ce qu'appelé à m'expliquer dans un débat contradictoire, j'aurais cru pouvoir répondre au réquisitoire de mon éloquent ami M. le procureur-général Dupin.

II.

Pour fonder l'opinion que je combats, deux sortes d'arguments sont employés: les uns s'adressent au juge, les autres au législateur. Ces derniers, je pourrais les écarter par une simple fin de non-recevoir. Le juge a mission d'appliquer, non de faire ou de compléter la loi. S'il y a un abus à réprimer, un article à ajouter au code pénal, c'est au législateur d'aviser. Pour le juge, sa règle est dans la loi telle qu'elle existe. Hors de ces termes exprès, il est sans titre et sans pouvoir: il n'a qu'à déclarer son incompétence. C'est là un principe élémentaire en droit pénal.

Il est donc vain de dire: telle action est mauvaise; tel abus est fâcheux; tel intérêt doit être sauvegardé.

Le seul mot qui serve en matière criminelle, c'est: tel fait est puni par telle loi; le droit de le poursuivre est donné à telle ou telle partie.

Toutefois, pour ne rien laisser sans examen, je me pose ces deux questions :

1°. Existe-t-il dans la loi française une disposition qui donne action pour diffamation, devant les tribunaux de police correctionnelle, à d'autres qu'à la personne diffamée ?

2°. Si cette loi n'existe pas, faut-il la faire ?

III.

PREMIÈRE QUESTION : *Cette loi existe-t-elle ?*

Pour savoir ce que veut la loi, la première autorité à interroger, sans doute, c'est la loi. Vous dites que la loi française sur la presse transmet aux héritiers l'action en diffamation donnée à leur auteur. Lisez-moi l'article de la loi française sur la presse qui transmet aux héritiers l'action en diffamation donnée à leur auteur.

Si vous n'avez point de texte à me citer, tout est dit : les héritiers ne sont point recevables. Nulle puissance sur la terre n'a le droit de créer une action pénale qui n'est pas inscrite dans la loi.

Dira-t-on qu'il s'agit ici de l'action d'une partie civile, et que toute action civile passe de plein droit aux héritiers ? Ce serait une confusion étrange, si étrange que, dans les débats solennels qui ont eu lieu, nul n'a pensé à soutenir une thèse pareille.

Il ne faut pas oublier que nous sommes ici sous

l'empire d'un droit spécial. Dans les procès ordinaires, l'action de la partie civile n'est qu'une action privée qui se joint à l'action principale exercée par le magistrat. Dans les procès en diffamation, le magistrat n'a pas d'action spontanée : il ne pourrait poursuivre d'office. C'est au diffamé qu'appartient l'action *principale* : le ministère public n'est que partie jointe. C'est la plainte de la partie lésée qui seule crée le procès, met en mouvement l'action publique, fait appel à la pénalité. Sans la plainte, point de fait saisissable par la loi pénale. Là, comme en matière de contrefaçon ou d'adultère, la plainte fait corps avec le délit; par elle et par elle seule le *fait* de diffamation devient *délit* de diffamation. Ce n'est donc point là une action civile pure et simple : c'est une action civile et pénale tout à la fois, et le plaignant, par l'effet de l'initiative qui lui est exclusivement déférée, prend en quelque sorte la place du magistrat.

Conçoit-on qu'une action si large, si exorbitante puisse dériver d'une autre source que d'un texte formel de la loi ? Et si la loi se tait, son silence n'est-il pas un langage assez significatif ?

J'insiste sur ce point avec d'autant plus d'assurance que, si la survivance de l'action eût été dans la pensée du législateur, il est impossible, je dis IMPOSSIBLE qu'il ne s'en fût pas expliqué.

Il le devait, car, dans cette hypothèse, sa loi devenait introductive d'un droit nouveau. Nulle disposition des lois antérieures, nuls précédents judiciaires n'avaient admis l'action des héritiers : s'il voulait l'introduire, il était indispensable de le déclarer.

Il le devait, car la loi sur la diffamation est une loi dérogatoire au droit commun. Au rebours de toutes nos autres lois, elle n'admet pas la preuve des faits imputés. Elle ne reconnait pas la vérité même comme un fait justificatif de l'imputation diffamatoire. Loi d'exception, établie dans l'intérêt de la paix, mais contre le droit naturel, moins que toute autre elle doit s'étendre à des cas que le législateur n'a point spécifiés.

Il le devait enfin, car ce nouveau principe établi dans nos lois soulevait à l'instant même une foule de questions sur lesquelles il était tenu de s'expliquer.

En effet, il ne suffit pas de dire en termes généraux qu'une action passe aux héritiers.

On demande d'abord à quels héritiers? Sont-ce les héritiers du nom? sont-ce les héritiers des biens? L'un n'implique pas l'autre. L'héritier des biens peut avoir un autre nom que son auteur; l'héritier du nom peut avoir renoncé à l'héritage. *Quid* de l'enfant adoptif? *Quid* du conjoint survivant qui n'hérite pas?

Puis il faut un terme à tout : il en faut un surtout aux actions pénales. Quel terme assigner au droit de plainte des héritiers ? Est-il perpétuel ? Impossible. Temporaire ? Pour combien de temps leur est-il accordé ?

Comprend-on que, placé en face de ces questions qui sautent aux yeux des moins expérimentés, le législateur de 1819 et de 1822 ou ne les ait pas aperçues, ou ait dédaigné de les régler ?

Il en est une autre qu'on a traitée un peu légèrement peut-être, et qui, quant à moi, me semble capitale. De deux héritiers égaux, l'un veut se plaindre, l'autre veut se taire: lequel prévaudra ?

— « Chacun fera comme il voudra. » C'est bientôt dit. Est-ce que l'honneur, la tranquillité, les convenances de la famille ne sont pas, et surtout dans votre système, un patrimoine commun à tous ses membres ? L'un d'eux peut-il, sans l'aveu des autres, engager ce patrimoine, compromettre devant les tribunaux et dans la presse un nom qui appartient à tous ? Vous ne voyez que la vengeance de l'auteur commun ; mais la vengeance n'est pas le seul intérêt des familles : la paix, le repos, l'obscurité si souvent tutélaire ne comptent-ils pas aussi pour quelque chose ? L'honneur lui-même ne trouve-t-il pas mieux son compte quelquefois à un silence prudent qu'à un éclat indiscret ?

En tous cas, et c'est tout ce que je veux établir pour le moment, la question n'était-elle pas assez sérieuse pour que le législateur s'en occupât, s'il eût voulu entrer dans la voie que vous supposez ?

Comment ! les auteurs d'une législation nouvelle, se trouvant en présence de tant de questions graves et saisissantes, ou ne les auraient pas aperçues, ou les auraient négligées ! Un tel oubli tombe-t-il sous le sens ?

Non, non, mille fois non : si les lois de 1819 et de 1822 n'ont pas dit un mot des héritiers, c'est qu'elles n'ont pas voulu de l'action des héritiers.

On a cité les art. 727, 1046, 1047 du code civil, l'art. 447 du code d'instruction criminelle, l'art. 360 du code pénal ; on a cité la loi anglaise et d'autres encore.

Il me semble que, si la loi de 1819 disait ce qu'on veut lui faire dire, il était plus simple de citer tout bonnement la loi de 1819.

Mais de ces exemples, je tire, moi, une conclusion toute contraire à celle qu'on veut en tirer. Dans tous les cas cités, le législateur a parlé ; dans le nôtre, il se tait : quelle est la conséquence?

« Dans une occasion, le législateur a voulu une chose « et il l'a dite : dans une autre il ne l'a pas dite, donc « il l'a voulue également.... » J'avoue que la conclusion ne me paraît pas rigoureusement renfermée dans les prémisses.

Mais si le silence de la loi est une raison décisive, que dirons-nous du silence de la discussion ? La loi de 1819 a été successivement portée aux deux Chambres et accompagnée devant chacune d'un exposé de motifs. Elle a été rapportée par des hommes éminents, puis amplement discutée ; de nombreux, de remarquables discours ont été prononcés ; en un mot, cette discussion a été l'une des plus solennelles qui se soient rencontrées durant trente-trois années de débats parlementaires. — Eh ! bien, dans ce grave et long délibéré, cherchez, de grâce , cherchez dans les exposés du gouvernement, dans les rapports des commissions, dans les discours des orateurs, cherchez un mot, un seul mot qui puisse autoriser votre thèse, un seul mot qui fasse allusion, même indirectement, aux héritiers de la personne diffamée : j'affirme que vous ne le trouverez pas. Est-ce clair ?....

Était-ce ignorance, étourderie ? Quels ignorants, quels étourdis que les de Serre, les de Broglie, les Benjamin Constant, les Royer-Collard !

Dans le travail, si docte et si bien écrit, de M. le Conseiller-rapporteur, je lis ces paroles : « Le silence

« du législateur, dans ses motifs, qu'en résulte-t-il ?
« Une seule chose : c'est que sa pensée ne s'est point
« portée sur le cas, très-rare en effet, d'une diffamation
« qui s'en prend à un mort. »

Cette distraction du législateur (et de quel législateur !) n'est guère admissible. Je veux pourtant l'admettre. Qu'en conclure ? Que la loi de 1819 a oublié de statuer sur le cas dont il s'agit. Or, en matière criminelle, quand la loi n'a point statué, que fait le juge ? Il s'abstient.

« Voilà ce que l'on dit : eh ! que dis-je autre chose ? »

Mais quel besoin d'insister ? L'honorable rapporteur n'a-t-il pas déclaré, dans sa franchise, à laquelle je suis heureux de rendre hommage, qu'il s'agissait d'une *violence* à faire à la loi ? Eh bien ! je le déclare à mon tour avec l'accent d'une invincible conviction, il ne m'entrera jamais dans la pensée qu'un juge, quelque éclairé, quelque auguste qu'il puisse être, ait qualité pour faire *violence à la loi*, c'est-à-dire pour se mettre à la place du législateur. C'est là ou jamais le cas de répéter, avec notre éminent orateur M. Dupin : *Chacun chez soi, chacun son droit.*

En présence de ces grands faits, le silence absolu de la loi, le silence absolu de la discussion, il me paraît parfaitement surperflu de rechercher de quel degré plus ou moins large d'élasticité sont susceptibles les mots *personne, partie lésée* dont le législateur a fait usage. C'est par des raisons d'un ordre plus élevé et d'une évidence moins contestable que la question se résout à mes yeux.

IV.

DEUXIÈME QUESTION : ***Si la loi supposée n'existe pas, est-il bon d'en faire une?***

Sur cette question peut-être surérogatoire, je reconnaîtrai sans peine que de justes considérations ont été exposées tant devant la cour de cassation qu'autre part. J'ai fait remarquer qu'elles se trompaient d'adresse, qu'elles n'allaient point à l'oreille du juge, mais à l'oreille du législateur; qu'elles ne proposaient pas un arrêt à casser, mais une loi à faire. Sur ce nouveau terrain je n'entends pas nier leur valeur: seulement, je crois qu'elles ont contre elles des considérations plus nombreuses encore et plus décisives. C'est dans cette persuasion que j'accepte à nouveau ce second débat, et que je dis avec une ferme confiance: Non, il n'y a pas de loi nouvelle à faire.

Mais avant tout je veux répondre à une pensée qui couve peut-être dans l'esprit de quelques lecteurs.

Quelques-uns pourront dire: « L'action de diffamer « est une action mauvaise: pourquoi vouloir la sous- « traire, par une fin de non-recevoir, à un châtiment « mérité? »

Passons que ce soit essentiellement une action mauvaise, quoique la diffamation ne soit pas toujours la calomnie, que le diffamateur ne soit pas nécessairement un imposteur, et que la loi l'ait reconnu elle-même en refusant d'admettre *la preuve* des faits diffamatoires.

Passons encore que mal parler des morts soit un acte aussi mauvais que de mal parler des vivants, quoiqu'en général la mort éteigne les haines et invite aux appréciations impartiales.

Accordons tout cela.... mais, dites-moi, toute action mauvaise appelle-t-elle absolument l'application de la loi pénale? N'est-il pas une multitude d'actes que la morale condamne, que la loi même réprouve, et que pourtant elle ne frappe d'aucune pénalité criminelle?

Le contractant qui commet un dol simple, le vendeur qui dissimule une hypothèque, l'époux qui trahit la foi du mariage sans aller jusqu'à introduire une concubine sous le toit conjugal, commettent des actions mauvaises, et la loi les réprime par les voies purement civiles, quand même elle les réprime. Pourquoi? C'est que la loi pénale n'est pas chose légère et qui se prodigue à tout propos. C'est un remède extrême pour des cas extrêmes. Le législateur qui voudrait attacher une peine à tout acte blessant la morale et la charité ressemblerait au médecin qui, pour la moindre indisposition, voudrait purger et saigner ses malades: il ferait plus de mal que le mal lui-même. Si la punition d'un médisant est une nécessité si grave au point de vue de l'ordre social, d'où vient que la loi a désarmé ici le grand vengeur social, le ministère public; qu'elle a réservé à la partie privée l'initiative de la poursuite; que le magistrat n'a d'autre droit que de se joindre au plaignant, dont l'action a seule la vertu d'engager le procès?

L'objection écartée, j'arrive aux raisons, qui, législateur, me détourneraient absolument de *créer* une

action pénale en diffamation au profit des héritiers de la personne diffamée.

1. La première se tire de la nature du droit à exercer.

Tout jurisconsulte connaît la distinction des droits transmissibles par héritage et de ceux qui, exclusivement attachés à la personne, ne passent point aux héritiers.

Or, s'il est un droit inhérent à la personne elle-même et qui ne puisse en être détaché, c'est assurément celui qui se fonde sur la conscience d'un *fait personnel.*

Allons au vrai. Bien que, dans un intérêt d'apaisement public et pour éviter des scandales, le législateur ait interdit la preuve des faits diffamatoires. il est clair que le but moral de la loi n'a pas été de protéger des fripons et des pervers contre des reproches mérités. Sa pensée intime, c'est que le diffamateur est un méchant qui accuse à tort un innocent. Et ce qui fait bien voir que telle a toujours été sa pensée, c'est que la loi antérieure, fondée à très-peu de chose près sur le même principe que la loi actuelle, n'appelait pas le délit diffamation, mais *calomnie.* Or, à cette présomption de la loi, dont elle a fait dériver un droit tout extraordinaire, celui d'être juge dans sa propre cause, je ne vois qu'une garantie, insuffisante peut-être, mais la seule, la conscience de celui à qui le droit de plainte est donné. C'est à lui, rien qu'à lui d'apprécier la sincérité, la justice, la moralité de l'action à intenter; à lui de se dire s'il est calomnié ou justement accusé. Plusieurs sans doute abuseront de la rigidité de la loi;

plus d'une fois des impudents feront condamner la vérité à l'amende et à la prison. Mais plusieurs aussi seront arrêtés par le cri de leur conscience : à d'autres la simple prudence conseillera de laisser dormir en silence des bruits fâcheux plutôt que de les réveiller par un éclat : quelques-uns, et ce ne seront pas les moins sages, mettront leur honneur à dédaigner l'offense, à se venger par le mépris. Quoi qu'il arrive, il y a là un acte d'appréciation et de volonté personnelle auquel nul ne peut avoir la prétention de se substituer, nul, pas même l'organe de la société, l'homme de la loi, le ministère public.

« La diffamation, a-t-on dit, fait tort à la famille « entière. » — Je le reconnais, dans une certaine mesure, et je comprends que cette considération peut fonder l'action civile, conçue dans les conditions civiles, dans les termes du droit commun. Mais quant à l'action pénale, exorbitante du droit commun, exclusive de la preuve, la délibération à prendre sur cette action est, je le maintiens, un acte tout personnel, un jugement de la conscience réservé à celui-là seul dont la conscience est interpellée, et qui, non plus qu'elle-même, ne peut se transmettre à autrui.

2. Une autre objection se tire de la difficulté, pourquoi ne dirais-je pas de l'impossibilité de réglementer le droit nouveau qu'on voudrait introduire. J'ai déjà touché cette question en passant : elle vaut la peine d'y revenir.

Sans doute on ne prétendra pas que l'action dont il s'agit soit transmissible à l'infini, de génération en génération. A ce compte, nous sommes tous enfants

Quand on est en désaccord au sujet d'un immeuble commun, on le licite : liciterez-vous l'honneur de votre père et le vôtre ?

Laisserez-vous ces questions à décider aux tribunaux ? Quelle confusion ! quels conflits de jurisprudence !

Ce n'est pas tout encore. Toute action doit avoir sa limite : laquelle fixerez-vous ? au dernier degré successible ? cela peut aller terriblement loin, et pour un intérêt bien indirect. Plus tôt ? D'après quel principe ?

Une dernière question. Tout délit s'aggrave ou s'atténue par les circonstances. Ici, des parentés plus ou moins étroites, plus ou moins d'ans écoulés depuis la mort du diffamé établissent de nombreux degrés dans le préjudice porté et en appellent d'équivalents dans la pénalité. Comment réglementerez-vous encore ce point si variable et si délicat ?

Tout cela forme un dédale dans lequel je ne conseille à aucun législateur de s'engager.

3. A ces considérations vient s'en ajouter une autre dont le bon sens public a tout d'abord saisi la gravité, l'intérêt de la liberté historique.

Jusqu'ici nous avions tous pensé que la mémoire des hommes était justiciable de l'opinion publique et de l'histoire Nous répétions ce mot si sensé de Voltaire : *On doit des égards aux vivants : on ne doit aux morts que la vérité.*

Maintenant on nous propose d'interdire la vérité, même à l'égard des morts, d'étendre à leur mémoire la disposition légale qui punit, non la calomnie, mais la simple diffamation, et qui repousse la preuve des faits imputés. On ne nous dit pas même combien devra

durer cette interdiction, si on la veut éternelle ou temporaire, et, dans ce dernier cas, à quel temps on propose de la limiter...

Écrivez maintenant l'histoire.

— « Que craignez-vous, nous dit-on? Voyez-vous « jusqu'à présent beaucoup de procès intentés à des « historiens sérieux? »

= Non, *jusqu'à présent*; non, jusqu'à l'arrêt du 24 mai. Mais faites passer en loi la disposition de cet arrêt, et vous verrez.

= « Mais les juges sauront bien discerner ce qui « sera écrit dans une vue historique ou dans une « pensée diffamatoire. »

= D'abord est-ce bien sûr? Il s'agit ici d'une appréciation souvent fort délicate, et sur laquelle les meilleurs esprits pourront se méprendre plus d'une fois; d'une appréciation sur des matières étrangères aux études et aux habitudes de la magistrature, et, ce qui m'effraie, d'une appréciation pleine d'arbitraire, c'est-à-dire de ce qui répugne le plus aux conditions de la justice criminelle.

Mais soit; les juges sauront toujours discerner. Qu'est-ce à dire? qu'en fin de compte je gagnerai mon procès. Mais enfin, ce procès je l'aurai subi, avec les soucis, les anxiétés, la perte de temps, les déplacements, les déboursés qu'un procès correctionnel entraîne. Après tout cela, j'aurai l'agrément d'obtenir un *hors de cour*, motivé sur la question intentionnelle. L'aimable perspective pour un historien!

Puis, que servira d'affranchir l'historien, si vous tarissez les sources de l'histoire?

Ce n'est pas dans son propre fonds, ce n'est pas dans une intuition personnelle que l'historien puise ses récits. Il faut qu'il s'informe, qu'il consulte, qu'il demande à tous ce qu'ils savent de vérité. Il interroge les témoins, pèse et confronte les témoignages: ensuite il résume et il juge.

Et les témoins, qui sont-ils? Les récits publics ou privés, les relations de gens qui ont fait ou qui ont vu, les notices, les mémoires.

Mais ces témoins, ne voyez-vous pas que vous allez leur fermer la bouche avec votre loi? Essayez donc, avec une loi pareille, d'imprimer les Mémoires de Brantôme, du cardinal de Retz, de Saint-Simon, de la princesse Palatine, les récits de Tallemant des Réaux? Après combien de générations éteintes sera-t-il permis de publier tout cela?

Tout à l'heure j'ai parlé d'arbitraire. C'est encore une nouvelle et sérieuse considération qui appelle quelques développements.

4. S'il est un présent qui, à coup sûr, n'aille pas à son adresse, c'est l'arbitraire offert aux ministres de la justice. Le juge est essentiellement l'homme de la règle. Sa gloire, son bonheur est de se faire l'esclave de la loi. Son vœu le plus constant est de trouver une loi assez bien faite, assez claire, assez précise pour qu'il puisse la proclamer sa souveraine absolue.

Est-là le caractère de votre loi?

Quand on vous crie: « Vous prohibez la vérité dans « l'histoire! — » Non, êtes-vous forcé de répondre: « les juges sauront bien discerner... » Ce mot me fait trembler.

Savez-vous ce que cela veut dire en bon français ? « En cas de diffamation envers les morts, le juge fera ce « qu'il voudra. »

Est-ce là une loi pénale ?

On me dira, et cela est vrai, que, dans les jugements criminels, la question d'intention joue nécessairement un grand rôle. Point de crime sans intention coupable. D'accord ; mais entendons-nous.

Dans l'ordre commun des choses, nous trouvons avant tout un corps de délit certain, un fait matériel qualifié délit par la loi. Un meurtre est-il commis ? vous constatez qu'un homme a été tué. Le procès a dès-lors une cause légale certaine, le juge un point de départ constant. Il se demande d'abord : « Tel fait est-il éta- « bli ? » Ensuite : « Ce fait est-il puni par la loi ? »

En cas d'affirmative sur ces deux questions, et seulement alors, une troisième question peut s'élever. L'accusé peut dire : « J'ai tué, mais mon intention n'était « pas de donner la mort. » Il le peut ; mais s'il se fait absoudre sur cette question d'intention, le fait matériel n'en a pas moins existé. Le juge n'a point créé le corps du délit ; il l'a trouvé tout fait. L'innocence de l'intention fait acquitter l'inculpé ; mais la poursuite n'en a pas moins reposé sur la constatation certaine d'un fait qualifié crime par la loi. L'acte et sa qualité sont constants : point de place ici pour l'arbitraire.

En cas de diffamation posthume, au contraire, d'après vos propres théories, il est clair que, si le juge condamne, c'est lui-même qui aura construit le délit. Voyez. J'imprime un fait préjudiciable à l'honneur d'un défunt : suis-je diffamateur ? c'est selon. Ai-je écrit une

histoire sérieuse? j'ai usé d'un droit: n'ai je écrit qu'un libelle? j'ai diffamé. Le meurtre, volontaire ou involontaire, est toujours un meurtre. L'imputation diffamatoire n'est pas toujours une diffamation: elle l'est ou elle ne l'est pas, selon qu'il plaira au juge de décider que l'imputateur est un historien ou un libelliste. La mission du juge n'est plus de déclarer si j'ai commis ou non tel acte qualifié crime ou délit par la loi, mais si je suis ou si je ne suis pas un historien sérieux. Je dis que c'est là de l'arbitraire à la troisième puissance.

C'est pis encore: c'est le pouvoir discrétionnaire remis au juge, non sur des questions judiciaires, mais sur des questions d'histoire, de politique et d'ordre social, comme il l'eut autrefois, non sans dommage, sur des questions de physique, de médecine et de théologie; en un mot, sur tout ce que la justice n'est pas apte à juger.

5. Avant de clore cette seconde partie de ma discussion, je veux encore appeler l'attention des hommes pratiques sur un dernier inconvénient de l'innovation proposée; inconvénient moins grave peut-être que les précédents, sensible toutefois pour quiconque a mis la main à l'administration de la justice. C'est d'agrandir encore le champ de la chicane; c'est d'ouvrir une large porte par laquelle les plaideurs téméraires accourront à l'envi faire irruption dans le sanctuaire des lois.

Nul ne méconnait que la fréquence des procès soit une des plaies de la société, et tout sage législateur s'efforce d'en réduire le nombre. La loi que vous feriez irait directement contre ce but. Elle ferait appel aux passions les plus taquines, aux vanités personnelles,

aux susceptibilités de famille. L'un voudra se poser en vengeur de son nom ou de sa race, l'autre sera friand de faire parler de lui, en attachant son nom à la publicité d'un débat judiciaire : plus d'une fois les haines politiques ou religieuses choisiront ce champ de bataille. Vous aurez exagéré une loi de paix, et vous allumerez partout la guerre...

Hélas ! depuis qu'un malheureux rhéteur, parlant par métaphore, s'est avisé d'appeler *propriété* le droit d'auteur, si respectable, mais si différent du droit de propriété, que de sottes prétentions, que d'impertinents procès cette pseudologie n'a-t-elle pas engendrés ! Ici, vraiment, ce sera bien autre chose ; ce ne sera plus question d'argent, mais question d'amour-propre, et l'on sait si l'amour-propre fait défaut dans notre cher pays.

Croyez-moi, dirai-je en terminant au magistrat, n'ayez pas la prétention d'être plus sage que la loi. Contentez-vous d'être son organe : c'est une tâche assez belle encore.

Croyez-moi, oserais-je au besoin dire au législateur, n'ayez pas la prétention de tout réglementer dans la société. Laissez quelque chose à faire à la raison publique, à l'opinion des honnêtes gens, à la conscience d'une nation éclairée. De tant d'allégations téméraires, que subsiste-t-il après quelques années ? Que n'a-t-on pas écrit contre Voltaire ? sa mémoire en est-elle moins glorieuse ? et récemment encore, des mal inspirés n'ont-ils pas essayé de troubler la cendre de notre Béranger ? est-ce à Béranger que leurs attaques ont fait tort ?

PENSÉES;

PAR M. P.-A. VIEILLARD,

Bibliothécaire du Sénat, membre correspondant.

Il n'est pas sans exemple qu'à force de se répéter sciemment à soi-même une erreur, on ne finisse par s'en faire une vérité.

La vertu est la pratique de l'ordre dans le monde moral.

Pourquoi, en estimant beaucoup certaines gens, ne saurait-on jamais parvenir à les aimer? Ne serait-ce pas, parce que l'estime est un sentiment raisonné et que l'amitié est une prédilection instinctive?

Autant que possible, voilà la devise de l'amitié: *Au-delà du possible*, voilà l'adage hyperbolique de l'amour.

Rien n'est comparable à l'impression de satisfaction orgueilleuse d'un sot, se pavanant dans le récit de la sottise qu'il vient de faire et qui doit le perdre

Quand nous avons disparu de la terre, rien n'y reste de nous que ce qui n'est pas d'elle.

Le succès littéraire d'un auteur, dont le talent est méconnu, fait une double blessure à l'amour-propre de ses détracteurs, d'abord comme succès, et ensuite comme démenti.

Se plaindre des rigueurs imméritées du sort est souvent un besoin pour ceux qui en souffrent, mais il ne faut pas alors que la plainte devienne un refrain,

car elle tournerait au ridicule, et le ridicule est ce qui éloigne le plus l'intérêt.

Il n'est pas donné à tout le monde d'avoir raison d'une manière raisonnable.

Il est à peu près infaillible qu'on se perde par cette confiance vaniteuse et étourdie qui, ne doutant de rien, ne calcule jamais le pour et le contre d'aucune partie. Mais on ne s'expose pas moins, par cette méfiance, peureuse et inactive, qui, ne voyant jamais que le côté désavantageux des choses de la vie, laisse échapper les chances de succès les plus favorables.

Cache ta vie est, dit-on, un précepte de la sagesse. Ne serait-il pas plus sage de dire : conduis ta vie de manière à pouvoir la montrer à tout le monde ?

Les décrets de la Providence nous étreignent de telle manière que tenter de lutter contr'eux, ce serait faire comme la paille qui chercherait, par son choc, à briser une porte de fer.

Les esprits faux et passionnés sont toujours prêts à se jeter inconsidérément dans les entreprises les plus hasardeuses. Aveuglés par la présomption, ils prennent leurs fautes pour autant d'habiletés, leurs mécomptes pour autant de réussites, jusqu'à ce qu'une dernière déconvenue démasque une batterie dont l'explosion, comme celle de la foudre, réduise enfin à néant et leurs illusions et leurs espérances.

Qu'un amoindrissement dans les bons offices habituels d'un ami ne soit pas, de prime-abord, pour nous un symptôme de refroidissement de sa part. Supposons une cause indépendante de sa volonté, au lieu de lui prêter une intention spontanée et désobligeante ; en

un mot, gardons-nous de la susceptibilité, tant qu'elle pourrait conduire à l'injustice.

On peut avoir une haute estime de soi-même, sans que cela nuise en rien à l'estime des autres; mais on perd, à coup sûr, celle-ci par l'ostentation d'une puérile vanité.

Bien peu de gens entendent assez leurs vrais intérêts pour trouver plus de plaisir à donner qu'à recevoir.

Il est bien plus aisé et plus sûr de se taire sur ce qu'on ne pense pas, que de dire tout ce que l'on pense.

Quel spectacle plus étrange, quel exemple plus inouï, que celui de ces privilégiés du succès qui, blasés sur les jouissances de la gloire, de l'amour-propre et des sens, manifestent leurs actions de grâces envers la Providence par leurs cris de désespoir et les blasphèmes de l'ingratitude! Ces hommes ne craignent pas d'écrire que, comme Caton d'Utique, ils se déchireraient les entrailles s'ils n'étaient pas d'une autre religion que lui. Excès d'aberration qu'il serait impossible de concevoir, s'il n'offrait pas à l'infortune, vertueuse et soumise, la meilleure démonstration d'une éternité rémunératrice des épreuves d'ici-bas.

Pourquoi, presque toujours, voyons-nous moins clair dans nos propres affaires que dans les affaires d'autrui? C'est que, dans le premier cas, la passion aveugle notre jugement, et que, dans le second, le désintéressement nous laisse toute notre clairvoyance.

Le caprice préside aux jeux de la Fortune; l'équité règle les arrêts de la Providence.

Quand il s'agit d'actes répréhensibles, la passion peut tout expliquer, mais elle ne justifie rien.

L'amour malheureux se plaît à se tromper par les indices même les plus propres à détruire ses illusions.

De tous les masques dont se couvre l'hypocrisie, la fausse modestie est peut-être le plus méprisable.

Certains hommes poussent l'outrecuidance jusqu'au point de trouver fort mauvais qu'on refuse de courir la chance de se perdre en suivant aveuglément leurs inspirations.

L'ostentation de la douleur en est presque la négation. Dans tous les cas, la douleur, réelle ou simulée, la douleur qui s'affiche, loin de provoquer la sympathie d'autrui, la repousse, en raison même des efforts qu'elle fait pour l'attirer.

Se surfaire, c'est s'amoindrir.

L'ostentation et le bruit, substitués à l'humilité et au silence, dans l'accomplissement des pratiques religieuses, en font presque des sacriléges.

Les hommes dont il est le plus facile de pénétrer la pensée, sont ceux qui prennent pour enseigne la dissimulation.

Le plus grand tort qu'un subordonné puisse avoir aux yeux de son supérieur, c'est d'avoir raison contre lui.

Le rôle de victime est souvent très-honorable : le rôle de dupe est presque toujours ridicule.

La présomption est la grande parure de la sottise et de l'ignorance.

Quand on voit le mal en toutes choses, on est bien près de le mettre en pratique.

Se croire nécessaire dans le monde est une erreur trop fréquente parmi les hommes..... et pourtant, hélas! de tous ces vides que la mort fait journellement au milieu de nous, dans tous les rangs, à tous les degrés, quels sont ceux qui ne se trouvent presqu'immédiatement comblés? Quelle place reste inoccupée? Quelle douleur ne s'apaise? Quel souvenir ne s'efface? Soit erreur de l'amour-propre, soit illusion du cœur, au moment de la séparation, celui-ci se figure qu'il sera toujours regretté, celui-là se promet de regretter toujours :... déception des deux côtés;.... mais cette déception, loi à peu près invariable de la nature humaine, n'est-elle pas pour elle plutôt un bienfait qu'un malheur?

Certains hommes, qui ne se font aucun scrupule de publier un secret, quand il a été découvert par leur pénétration, ne voudraient pas, au péril de leur vie, divulguer un secret qu'on aurait mis sous la garde de leur honneur.

Un zèle très-sincère peut être le mobile de certains conseils donnés à titre gratuit et qui ont pour but le salut du prochain. Ne hasarde-t-on pas beaucoup, cependant, en se posant ainsi comme intermédiaire de la Providence auprès du pécheur, et en excitant celui-ci à faire des actions qui l'exposeraient à mentir à Dieu?

Nos besoins s'augmentent, en raison de nos moyens de les satisfaire; ils nous tyrannisent comme les domestiques tyrannisent le maître, dont ils reçoivent des ordres qu'ils n'exécutent qu'autant et que comme il leur plait.

On se méprend beaucoup, en confondant, comme cela arrive souvent, dans les habitudes de la vie, le

mouvement avec l'agitation. Le mouvement est un attribut essentiel de la vie ; l'agitation, au contraire, est un principe de mort.

S'il est un sentiment qui engage, c'est, à coup sûr, celui de la reconnaissance. Elle ne doit cependant jamais engager au-delà du devoir, ni de manière à porter atteinte à l'estime de soi-même.

Un moyen d'être toujours bien avec les autres et avec soi-même, c'est de ne jamais, pour son propre compte, manquer à la reconnaissance, et de n'en attendre jamais de la part d'autrui.

La meilleure garantie de réussite, dans les plus grandes entreprises de la politique, de la guerre, du commerce, des lettres, etc..., réside dans la recherche des détails, en apparence, les plus minimes.

Quand l'injustice d'un supérieur à l'égard d'un subalterne a pour base un sentiment de rancune, elle revêt le caractère de la prévarication.

De quel nom flétrir assez le caractère et la conduite de l'homme qui, en affichant les principes d'un Spartiate, se livre aux habitudes d'un Sybarite et porte dans le communisme les allures de l'aristocratie ?

L'habitude de la plainte, chez les infortunés, écarte bientôt d'eux la pitié.

Les félicitations que nous adressons aux gens heureux prennent le caractère de l'ironie, ou même du reproche, lorsque nous mettons en opposition le tableau de nos disgrâces.

Les gens vulgaires ne rendent justice au mérite d'autrui, que dans la mesure où ce mérite peut leur être utile.

Jouir un peu et beaucoup souffrir, sont les deux conditions de l'humanité, et pour profiter de la première, il faut savoir accepter la seconde.

Quand deux personnes d'humeur diverse et d'un caractère également porté à la domination, se trouvent en présence, est-ce la plus éclairée qui fait prévaloir sa volonté? Non; c'est la plus opiniâtre.

La crainte la plus pénible que puisse éprouver un cœur porté à la reconnaissance, c'est de passer pour ingrat.

Il y a, dans le monde, une race de gens qui se disent fort affairés, et qui ont toujours le temps de faire perdre celui des autres.

On rencontre, dans la vie, des événements qui apportent à l'âme, dans une dose à peu près égale, de tels éléments de joie et de tristesse, que l'on ne sait si l'on doit en être au désespoir ou s'en réjouir à l'excès.

Ce qui nous paraît le plus haïssable, ce sont nos propres défauts...... lorsque nous les rencontrons chez les autres.

Au train dont vont aujourd'hui les choses de la vie, on est bien plus exposé à se compromettre pour une maladresse que pour une malversation.

Les principes les plus sûrs, les inclinations les plus droites, la conduite la plus irréprochable ne suffisent pas, pour peu que la fatalité s'en mêle, à garantir un individu contre toutes les avanies du hasard ou de la malveillance, de la fortune ou des hommes.

L'une des impressions les plus pénibles que puisse ressentir un cœur bien placé, est la crainte de trouver, à un être aimé, de ces torts qui entraînent au moins la perte de toute estime, si ce n'est celle de toute

affection : aussi rien n'est plus doux, en ce genre, que le retour de l'appréhension à la sécurité.

La manie de vouloir récolter où l'on n'a pas semé, a toujours pour résultat de vouer à la disette ceux qui en sont atteints.

Souvent nous avons à reprocher à autrui des torts réels à notre égard ; mais n'arrive-t-il pas souvent aussi que nous ayons provoqué ces mêmes torts ; et songeons-nous, alors, à nous faire une juste part dans le reproche que nous adressons à autrui ?

Il y a des écrivains qui exagèrent tellement la portée de la pensée et le rôle de l'expression, qu'on dirait, à les lire, qu'ils ont la prétention de faire tenir un livre dans chacune de leurs phrases.

Répondre à un mauvais procédé par un procédé de même nature, dont souvent la revanche exagère encore la portée et le caractère, est-ce agir comme il faut ? est-ce se montrer chrétien, ou seulement équitable, que de substituer la réciprocité de l'injure à la générosité du pardon ?

Rien n'éclaire, et rien aussi n'aveugle autant que l'amour, surtout lorsque c'est la jalousie qui tient son flambeau.

La faveur est un filtre irrésistible, qui peut enivrer jusqu'au délire les plus hautes intelligences et les cœurs les plus droits.

Comment se fait-il que, presque toujours, un ambitieux aille sombrer sur le même écueil où s'est perdu son prédécesseur ?

En quelque condition qu'on se trouve placé par le sort, le bien le plus précieux auquel on puisse pré-

tendre, c'est d'avoir toujours le droit de conserver sa propre estime.

Parmi toutes les misères qui sont la honte de l'humanité, peut-être n'en est-il pas de plus déplorables, de plus abjectes, que celles qui ont leur source dans l'avidité des jouissances de l'ambition sociale, et surtout de la vanité littéraire? Aussi qu'un rang, qu'un grade, qu'une distinction vienne à vaquer dans cet ordre d'institutions honorifiques dont l'ensemble constitue la charte de la soi-disant République des lettres, et, pour en conquérir le bénéfice, voyez quelle émulation de basses flagorneries; quelles lâches capitulations de conscience s'établissent soudain entre les concurrents à la médaille, à la décoration, au fauteuil, qu'il s'agit de conquérir! Voyez, pour l'emporter, quels démentis s'inflige à elle-même l'opinion, sur le compte de l'individu qui peut faire pencher la balance! Voyez la louange obséquieuse s'efforcer, non-seulement de couvrir des défauts visibles à tous les yeux, mais s'attacher, de préférence, à ces mêmes défauts, pour en faire autant de vertus!.... Et l'on voit pourtant des hommes d'un savoir réel, d'un esprit distingué, d'un sens délicat dans tout le reste, prostituer, à ce point, leurs convictions aux appétits de leur orgueil!... Je le répète tout haut: misère! opprobre! désolation!

Refuser de rendre un service demandé, c'est, à coup sûr, se faire un ennemi: rendre ce service, c'est bien souvent faire un ingrat. Trop souvent un service rendu n'est qu'un mandat à vue tiré sur l'ingratitude. Trop souvent aussi un service rendu est un placement avec prime sur la reconnaissance.

BÉRANGER

LITTÉRATEUR ET CRITIQUE,

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE;

PAR M. JULIEN TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie (1).

Le bruit qui s'est fait autour de cette *Correspondance* ne nous avait pas donné un grand désir de la connaître.

(1) Un jeune littérateur de beaucoup de mérite, que Béranger honora de son amitié dans ses dernières années, et qu'il désigna comme éditeur de ses *Œuvres posthumes*, léguées à M. Perrotin, — M. Paul Boiteau, a fait appel à toutes les personnes qui avaient des lettres de notre poète national. Il en a reçu plus de trois mille, parmi lesquelles il a fait un choix sous ce titre : *Correspondance de Béranger, recueillie par Paul Boiteau.* Paris, Perrotin, éditeur de la Méthode Wilhem et de l'Orphéon, rue Fontaine-Molière, 41, 1860, 4 vol. in-8°.

L'éditeur dit, dans sa préface : « On lira ces lettres avec la curiosité qui s'attache à toutes les correspondances authentiques qui sont signées de noms illustres. Jamais il n'aura été donné de surprendre sans apprêt, sans artifice, dans le vrai ton et avec l'accent de la nature, un caractère plus entièrement d'accord de l'un à l'autre bout d'une grande existence. Après les avoir lues, nul ne songera à penser que Béranger a arrangé sa vie. Son art, et il est rare, est d'avoir toujours été modeste et bon. Nul ne s'étonnera qu'il ait refusé, en 1830 et 1848, des fonctions qu'il savait ne pouvoir pas

Nous craignions qu'elle ne fît descendre dans notre estime l'illustre chansonnier, qui sut allier à son amour

remplir d'une manière digne de ses désirs et de l'attente publique. Son rôle est d'avoir chanté nos plus vigoureux et nos plus utiles vers français au XIXe. siècle, et d'avoir été le plus vrai des grands hommes et des hommes de bien. »

Nous sommes heureux de voir, parmi cette foule de jeunes écrivains qui se courbent devant le veau d'or, et affichent un grand dédain pour le souvenir de nos luttes et pour nos libertés conquises et perdues, reconquises et reperdues, de voir, disons-nous, un jeune auteur qui se voue à combattre les critiques assez insoucieux de toute réputation pour attaquer, comme usurpée, celle de Béranger. A ces censeurs partiaux nous pourrions opposer bien des témoignages. Nous en citerons deux seulement, l'un de M. Sainte-Beuve, l'autre de Chateaubriand.

Quand le recueil de 1833 parut, le dernier que Béranger dût publier de son vivant, le célèbre critique fit, dans le *National* (vers le 6 mars), un article dont voici quelques lignes : « Le champ est parcouru dans tous les sens ; toutes les collines à l'horizon sont gravies. Une fois à cette hauteur, on peut tirer l'échelle ; il n'y a plus un coin de chanson vacante où mettre le pied. Nous comptons bien que quelque grand poète succédera assez tôt pour ne pas laisser s'interrompre la postérité directe et si française de Rabelais, Régnier, Molière, La Fontaine et Béranger. Mais, sous la forme particulière dont Béranger a fait usage, la mise en œuvre de cet esprit national nous semble pour long-temps interdite. Un tel à-propos et un tel bonheur, exploités par un génie qui a su si complètement s'en rendre compte, sont un coup unique dans une littérature. »

Le 24 septembre 1831, Chateaubriand écrivait à notre chansonnier : « Un grand poète, quelle que soit la forme dans laquelle il enveloppe ses idées, est toujours un écrivain de génie. Pierre de Béranger se plaît à se surnommer le *Chansonnier*, Jean de La Fontaine le *Fablier*. O puissant parmi nos immortalités populaires, je vous prédis, Monsieur, que votre renommée, déjà sans rivale, s'accroîtra encore ; car si vos sujets sont du siècle, votre style n'en est

de la liberté une admiration vraie pour les gloires de l'Empire et pour le génie de l'Empereur. Nous nous demandions, d'ailleurs, si tant de lettres rapidement écrites par un poète qui a limé difficilement ses vers les plus faciles, ne porteraient pas les traces d'une excessive négligence; si ce dépouillement, si cette mise à nu de la vie privée du poète, le laisserait au rang d'excellent homme où il s'est placé dans l'œuvre posthume, *Ma Biographie;* en un mot, nous tremblions de trouver le faux bonhomme dans le Béranger que nous dénonçaient certains critiques. Nos craintes sont dissipées. Nous avons lu les quatre volumes recueillis par M. Boiteau, édités par M. Perrotin, et nous remercions ces deux amis de notre grand lyrique, et nous les félicitons de leur zèle à sauver de l'oubli une foule de pages excellentes qui, sans eux, n'eussent jamais vu le jour.

Nous renonçons à l'idée de combattre ici les ennemis de Béranger. Béranger est celui de nos poètes contemporains qui résistera le mieux à l'examen de la postérité. Lamartine et Hugo reçurent des dons plus larges, un souffle plus puissant; mais ils n'ont pas su régler l'usage de leurs merveilleuses facultés, et *La chute d'un ange* et *La légende des siècles* paraîtront des œuvres monstrueuses aux curieux qui, dans l'avenir, chercheront les beautés éparses dans ces volumes de

pas. Dans l'anarchie de la nouvelle école, peu de juges aujourd'hui sont capables d'apprécier ce qu'il y a de fin et d'achevé dans vos vers : peu d'oreilles assez délicates peuvent en savourer l'harmonie. Le travail le plus exquis s'y cache sous le naturel le plus charmant. »

décadence. La langue française y est faussée, forcée, défigurée; elle y relève de Ronsard plus que de Malherbe, tandis que sa clarté, sa pureté, son doux éclat, sa constante et enchanteresse harmonie se retrouvent dans toutes les œuvres lyriques de Béranger. Elles resteront, comme celles d'Horace, un modèle achevé de style à la fois pur et hardi, abondant et sobre. L'auteur est de ces génies qui ont su condenser la pensée et donner aux mots un sens si profond, que plus on étudie leurs chefs-d'œuvre, plus on y découvre de beautés. Venons à sa *Correspondance.*

Les lettres qui la composent, épanchements de l'amitié, ou recommandations en faveur de pauvres diables qui imploraient son intervention près des puissances, ou réponses à des importuns qui le fatiguaient de leurs œuvres imprimées, souvent même de paquets d'œuvres manuscrites; ces lettres, improvisées sans prétention, sans souci du public aux yeux duquel Béranger ne s'imaginait pas qu'elles seraient soumises; ces lettres, parfois négligées comme une conversation entre amis où l'on ne vise qu'à se faire bien comprendre, ont aussi parfois des pages étincelantes de verve et d'une chaleureuse éloquence. Mais le ton général est le ton simple et tempéré. Ce qui domine partout, c'est une raison pleine de tact, c'est un exquis bon-sens. Il y a parfois un peu de Fénelon et toujours du Franklin, beaucoup de Franklin.

Les seuls points vulnérables de l'écrivain sont dans ses préjugés d'enfance. Il vivait, à quinze ans, dans une mauvaise république, et toute sa vie il a fait des vœux pour vivre dans une bonne. De tels vœux n'avaient rien

de coupable : on peut rêver de gouvernement où tout soit réglé par la raison, et d'où la passion soit exclue ; mais le bon-sens nous semble en défaut quand on ne voit pas qu'une république est un état impossible sans républicains, que les républicains français sont généralement ambitieux, bavards, vaniteux. utopistes, et par suite impuissants. Or, Béranger ne se méprenait pas sur la valeur de ses amis politiques ; il voyait leurs fautes, il les signalait, il désespérait de les remettre dans le droit chemin, d'endiguer leurs divagations ; mais il avait cette foi robuste qu'ont les Juifs au Messie : « Il n'est pas venu, disent-ils, mais il viendra. Quand? nous l'ignorons ; mais il viendra ! il viendra ! » Ils l'attendent encore, et le christianisme s'est établi, et les destinées de l'humanité s'accomplissent.

Disons toutefois qu'il n'y eut jamais rien de plus innocent que l'utopie républicaine de Béranger. C'était un amour platonique, ennemi de l'action. Les moyens extrêmes des ultras du parti ne lui inspiraient que de l'horreur, et il l'exprimait hautement dès qu'il s'agissait d'un attentat à la vie du roi. Il s'indignait que les feuilles démocratiques témoignassent une sorte de connivence criminelle, par leurs ménagements pour les assassins. Il se réfugiait dans son idéal, et méditait quelque nouveau chant de cette série de pièces qui composent son épopée impériale.

Nous laisserons de côté l'honnête utopiste, nous négligerons même l'homme bienfaisant par excellence, et nous ferons connaître, par des extraits, le littérateur laborieux, le critique sensé qui, sans études classiques, s'était fait des principes sévères auxquels il a dû, non

son génie, mais l'incontestable supériorité des chansons qu'il a produites.

Béranger avait demeuré long-temps à Passy chez une dame Béga, dont la fille annonçait des dispositions et travaillait pour se faire recevoir institutrice. Mlle. Pauline Béga consultait souvent le poète sur ses propres études ; il lui écrivait, le 19 octobre 1848 : « Tu avais trop négligé l'étude de l'histoire religieuse. Sur cette histoire repose une foule de questions qui intéressent notre temps beaucoup plus que ne l'imaginent les esprits superficiels. D'ailleurs, pour enseigner même un peu, il faut savoir beaucoup. Tu peux en juger par ce que tu sais déjà. Qui peut bien comprendre l'histoire de France sans savoir celle du reste de l'Europe? L'histoire de l'Europe, c'est celle du monde entier. Vois combien tu as encore à apprendre, mais ne te décourage pas. A ton âge, tout cela se classe facilement dans le cerveau. Il y a là place pour tant de choses! Aussi je n'aime pas à te voir effrayée des examens que tu vas avoir à subir. Avec des juges intelligents, tu n'as rien à redouter. Si tu en as de capricieux ou sans perspicacité, eh bien ! ce sera à recommencer. N'en conçois ni chagrin, ni humeur. Dis-toi bien, ma chère enfant, qu'il n'est presque pas d'hommes, si haut parvenus qu'ils soient, qui n'aient rencontré de ces déceptions au commencement de leur carrière. Ce sont ceux qui en ont rencontré le plus qui se sont le plus élevés. »

M. Corbière, curé de Passy, avait publié un livre qu'il avait donné à Mlle. Béga. Béranger avait recommandé à cette dernière d'écrire à l'auteur une lettre de remercîment. Mlle. Pauline était embarrassée et

s'en était ouverte au vieux chansonnier qui lui donna, en peu de mots, les lois du style épistolaire :

« Sais-tu pourquoi, chère enfant, tu ne peux pas écrire à M. le curé ? C'est que tu te figures qu'il lui faut d'autres phrases qu'à moi, et que tu ne veux pas te contenter d'écrire comme tu parles. Il ne s'agit pas de lui parler de son livre sous le rapport littéraire ou philosophique, il ne faut que le remercier du présent qu'il t'a fait, du fruit que tu espères retirer de sa lecture, et de l'obligation que, sous ce rapport, tu vas lui avoir, et « Monsieur le curé, je suis votre servante. » Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage. Ne voilà-t-il pas la mer à boire ! Ce qui fait la supériorité presque générale que les femmes ont, en France, dans le style épistolaire, c'est le laisser-aller de leur plume. Mme. de Sévigné, dont peut-être tu n'as pas encore lu les lettres, a, dans la plupart, cette façon agile et naturelle d'écrire. Quelquefois pourtant on remarque qu'elle pense un peu à la grande société qui doit voir les lettres qui sont censées n'être que pour sa fille : cela ne lui ôte rien de son esprit, mais le prive de sa naïveté. Si un beau jour tu as de l'esprit, tu verras ce que tu dois en faire. En attendant, passe-t-en pour M. Corbière, et parle-lui comme tu parlerais à ton frère ou à moi. »

Béranger n'a pas toujours rendu ainsi justice à Mme. de Sévigné. L'inhumanité de la grande dame, parlant des paysans de la Bretagne, l'avait sans doute indisposé contre elle, et, dans un moment d'humeur, il avait oublié le sens critique en jugeant l'illustre marquise, l'immortelle épistolaire qui sut ajouter à la gloire littéraire du XVIIe. siècle.

Béranger avait profondément médité sur Racine; il avait pris son style pour le vrai modèle de notre langue poétique, il le recommandait aux jeunes littérateurs, et il n'était pas moins frappé de la sagesse de ses plans, de la sobriété et de la convenance des ressorts qu'il mettait en jeu. Le 31 janvier, il écrivait à Mlle. Béga :

« Ton amour pour Racine et particulièrement pour *Phèdre* prouve combien ton jugement se forme. *Phèdre* n'est pas la pièce la mieux combinée de ce grand poète; mais aucun caractère n'est mieux étudié, mieux rendu que celui du principal personnage, le plus passionné de tous ceux que Racine a mis au théâtre.... Je voudrais que tu lusses l'*Hippolyte* d'Euripide, d'où nous vient le sujet. Sénèque l'a traité aussi. Racine a beaucoup emprunté à ces deux anciens dont il a triomphé comme peintre de passion.

« *Britannicus* est supérieur à *Phèdre* comme combinaison dramatique, bien que l'intérêt y soit moins grand; mais l'idée, si bien accomplie, de rendre sensibles et supportables au théâtre les commencements d'un monstre pareil à Néron, est une des plus grandes preuves de génie données par Racine. Un esprit de second ordre n'aurait pas manqué de nous montrer Néron, repu de tous les crimes, au moment où il va en recevoir le prix. Il est toujours facile de produire de l'effet sur le vulgaire avec de semblables tableaux. Il faut mieux que cela aux esprits délicats, et faire prévoir les atrocités de Néron sans en souiller la scène est une œuvre de grand maître. »

C'est encore en écrivant à Mlle. Pauline Béga que Béranger fait connaître son opinion sur La Fontaine et

sur Molière. Génie de leur famille, il a bien senti toute leur valeur, comme sa propre valeur sera bien appréciée de la postérité, qui le mettra au-dessus de tous les chansonniers, à toutes les époques et dans toutes les littératures. Il écrit à sa jeune correspondante, le 28 février 1849 :

« Ce que tu me dis de La Fontaine, la moindre notice te l'expliquerait. Sa simplicité apparente, son oubli des usages, surtout son extrême distraction contribuèrent à la célébrité dont il jouit de son vivant ; mais aussi, en lui méritant le nom de bonhomme, elles n'aidèrent point à lui marquer son véritable rang parmi les grands hommes de cette brillante époque de notre littérature. Il en fut de même de Molière, mais par des causes différentes. Tous deux pourtant sont aujourd'hui regardés comme les deux poètes les plus originaux et les plus parfaits de leur temps. Ils s'étaient bien jugés. La Fontaine, en écrivant à son ami Maucroix, disait, en parlant de Molière : « Je l'aime, c'est mon homme. » Molière, voyant Racine et Boileau turlupiner La Fontaine, perdu dans ses distractions, s'écriait : « Nos beaux-esprits ont beau se trémousser, ils n'iront pas aussi loin que le bonhomme. » On aime à voir de pareils esprits s'apprécier aussi bien. Cela est très-rare. La supériorité n'exclut ni la jalousie, ni l'envie. Notre temps en fournirait bien des exemples dont j'ai souvent gémi, moi qui ai toujours mis mon bonheur à admirer les grands talents contemporains...

« Malgré tous les éloges qu'il reçut de son siècle, ainsi que Molière, ce n'est pourtant, comme je l'ai dit, que par la postérité que tous deux furent mis à

leur place. Ni l'un ni l'autre ne pensèrent à réclamer contre ce déni de justice, dont peut-être ils n'eurent pas même le sentiment..... L'autre jour Lamartine, qui l'a attaqué dans ses *Confidences* et à qui j'en faisais le reproche, l'accusait d'égoïsme. Il oubliait que le bonhomme, pour défendre Fouquet, son protecteur, avait bravé la colère de Louis XIV. Nous devons à cet acte de courage la fameuse élégie *Aux Nymphes de Vaux*. Relis-la, ma chère enfant; elle fait doublement honneur à notre grande littérature, et ma lettre t'aura été bonne à quelque chose. Plus tu liras La Fontaine, plus tu l'admireras. Napoléon avait raison de dire qu'il ne convient guère à l'enfance: elle n'y trouve qu'une fiction qui peut l'amuser; mais à l'âge mûr seul appartient d'extraire d'un pareil os toute la moëlle qu'il contient. »

Cette dernière pensée est parfaitement juste; mais il ne faut pas dire, même avec Napoléon, que les fables de La Fontaine ne conviennent guère à l'enfance. Outre que la fiction les amuse, elle dépose dans les jeunes esprits les germes des leçons morales qui s'en dégagent avec les années; elle aiguise leur sagacité sans fatigue, elle exerce leur intelligence sans danger de surcharge, elle initie avec charme à la réflexion, à la prudence, à la notion des devoirs, et à ce qui doit faire l'étude de la vie entière, à la connaissance du cœur humain. Combien de gens du monde font allusion à des fables, en citent des vers, non pour les avoir lus dans leur âge mûr, mais pour les avoir appris dans leur enfance! D'anciennes impressions sont restées, et leur influence date des premiers exercices de la mémoire.

Mais venons à Molière que le correspondant de Mlle. Béga juge avec la même équité que La Fontaine.

« Molière, lui dit-il, mérite que Boileau ait parlé aussi bien de lui.... N'oublions pas qu'il eut le tort qu'on n'a cessé de lui reprocher, Voltaire particulièrement, de dire, dans l'*Art poétique* :

> C'est par là que Molière, illustrant ses écrits,
> Peut-être de son art eût remporté le prix....

« Comment n'a-t-il pas reconnu que Molière était placé bien haut au-dessus des comiques de tous les temps? Un seul peut-être pourrait être rapproché de lui, mais encore moins par l'art que par l'usage qu'il en fait : c'est Aristophane, que nous n'estimons pas assez.

(Ici j'ouvre une parenthèse pour remarquer cette observation sur Aristophane. Béranger trouve que nous n'estimons pas assez le comique athénien. Il ne sait pas un mot de grec, et il affirme qu'Aristophane a plus de valeur que nous ne croyons. De quel droit ose-t-il porter un tel jugement sur un auteur qu'il n'a pu lire dans l'original? Du droit du génie, qui voit plus haut et plus loin que les rhéteurs, que les critiques, que les érudits. Sans connaître les langues anciennes, il entrevoit dans les traductions les beautés des grands écrivains de la Grèce et de Rome. Béranger a lu ainsi, et goûté, et senti Homère, Eschyle, Sophocle, Euripide, Horace, Virgile et bien d'autres; sa correspondance prouve la justesse de ses aperçus; mais revenons à Molière, en fermant la parenthèse.)

« Quant au style, celui de Molière est de la plus rare perfection dans le genre comique, qui fait pardonner

les incorrections faciles d'ailleurs à faire disparaître, et admet les trivialités, parce que ce genre doit offrir la peinture de tous les caractères et de toutes les positions sociales. Le dictionnaire de la muse comique est à peu près celui de toute la langue. Il n'en est pas ainsi de la tragédie qui, toujours parlant sur un ton soutenu, n'a pas à employer les expressions triviales qui te choquent dans la comédie ....Je n'ajoute plus qu'un mot sur la place que tient Molière chez nous. Les Anglais, les Allemands le regardent comme le poète le plus original et le plus parfait de notre langue. Aux Anglais et aux Allemands ajoute, si tu veux, ton ami Béranger et tant d'autres qui valent mieux que moi (1). »

(1) Dans une lettre de 1844, à Mme. Collet qui allait concourir pour le prix de l'Académie française sur le *Monument de Molière*, il dit à cette dame : « Nulle part vous n'avez parlé de l'admirable bon-sens du grand contemplateur, comme l'appelait Boileau. Il fallait aussi faire l'éloge du style de Molière, le plus beau de notre théâtre, prose et vers, et dire que notre grand comique est le plus parfait des auteurs dramatiques, parce qu'il est celui qui a marié l'art avec la nature. »

Quand Génin dédia son *Lexique de la langue de Molière* à Béranger, celui-ci écrivit, dans sa réponse : « Quel rapprochement! Molière et un chansonnier ! Vous en aurez toute la responsabilité. Savez-vous que, plus je vieillis, plus j'admire l'homme à qui vous donnez un pareil voisin ? Pourtant, à vingt ans, je l'admirais si profondément déjà, qu'une lecture des plus méditées me fit renoncer à la comédie, en présence d'une foule de plans et de six ou sept actes rimés où se trouvaient quelques scènes heureuses et quelques vers assez bien tournés. Ne prenez pas cela pour une sage humilité. Dans mon orgueil de jeune homme, je voulais être le premier dans un genre, fût-ce dans l'énigme ou la charade. Aussi n'ai-je pas été beaucoup plus haut. »

Après une petite digression sur la vanité dans l'aumône, il ajoute que « Molière, certes, n'était pas un vaniteux. Son cœur était resté tendre et pur au milieu des prospérités. Relis le *Misanthrope* et tu seras convaincue de la grandeur et de la bonté de son âme. »

L'éducation poétique de Mlle. Pauline Béga ne pouvait se borner à Racine, Molière et La Fontaine. Béranger, sans mettre Boileau sur la même ligne, donne un avis motivé sur le poète de la raison :

« Enrichis, dit-il à l'intelligente écolière, enrichis ta mémoire de tout ce que tu trouveras de bon, et tâche surtout d'y faire régner l'ordre. Sans cela, on l'a dit, ce n'est qu'une bibliothèque mal rangée. Apprendre par cœur des vers est un utile exercice à lui faire faire à ton âge, parce qu'on les retient plus facilement et que cela forme l'oreille. Tu choisis du Boileau; c'est bien. J'aimerais mieux toutefois du Corneille et du Racine. Quant à La Fontaine, je pense que tu en sais déjà beaucoup.

« Je comprends que Boileau ne soit pas ton poète favori : ce n'est pas, crois-moi, parce qu'il a fait une satire assez faible contre les femmes; car les femmes aiment fort J.-J. Rousseau, qui les a traitées parfois assez sévèrement. C'est plutôt parce que l'amour n'a tenu aucune place dans sa vie, ce dont on ne s'aperçoit que trop dans ses œuvres. Au reste, le genre qu'il a traité n'exige pas absolument les qualités qui lui manquent sous ce rapport. Lis donc et apprends ses meilleures satires et épîtres, l'*Art poétique* et le *Lutrin*, poème vraiment supérieur, malgré certains inconvénients que je te signalerai plus tard.

Il y a bien de la retenue dans ces conseils sur Boileau, qui devait avoir toutes les sympathies de Béranger, comme lui poète de travail, de grand sens et de grande recherche en fait de langue et de scrupuleuse correction. Rien ne lui semble plus dangereux que l'improvisation de la plume, rien de plus important que le travail et la méditation. Les preuves abondent dans les quatre volumes.

En septembre 1837, il écrivait à Mme. Franck qui lui avait demandé des conseils: « J'ai connu une dame qui causait admirablement et n'écrivait pas mal. Elle demanda aussi conseil à mon expérience. Il vaut mieux faire des reprises perdues que des phrases perdues, lui répondis-je. Elle me crut et s'en félicite. malgré tout ce qu'elle voit G. Sand recueillir d'argent et de renommée..... Moi, je me contenterai de vous engager à travailler encore. Vos vers ont toujours un peu le défaut d'être faits trop facilement, et vous n'avez pas encore assez l'usage de la méditation qui féconde les esprits. Toutes les idées qui nous arrivent, toutes les formes qui se présentent, ne méritent pas d'user notre encre. Il faut choisir; c'est de ce choix que dépend le talent...... Si vous voulez écrire pour notre temps, lisez ce que notre temps produit, afin d'éviter les inventions qui ressemblent à tout, et surtout les défauts sur lesquels le public est blasé. Cherchez surtout la vérité: seule elle est éternellement belle. »

Quelques années après (août 1844), il écrivait à la même: « Je vous reproche encore un manque de patience, qui nuit à la perfection des vers. Vous ne méditez pas assez le sujet à traiter: il en résulte l'oubli de

détails qui en augmenteraient le charme..... Vous me dites que vous aimez le descriptif; défiez-vous-en: notre langue s'y prête moins qu'on ne le croit.. Il faut avoir l'expression si juste pour décrire de manière à ne pas laisser de doute au lecteur; et il faut avoir un dictionnaire si riche pour ne pas retomber toujours dans les phrases déjà faites et usées!... Vous avez trouvé une mine poétique d'où vous pouvez tirer un trésor, si vous vous défiez de votre facilité, et si vous apprenez à repousser les vers qui se trouvent tout d'abord au bout de la plume. Pour cela, quand un sujet vous vient, retournez-le long-temps dans votre esprit avant de le laisser se transformer en pieds et en rimes. N'oubliez pas ce que je vous ai dit, je crois, déjà, que, chez nous, les vers avaient tué la poésie. »

Cette dernière pensée aura de la peine à entrer dans le cerveau de nos rimeurs de profession. Elle n'en exprime pas moins une vérité, sous sa forme quelque peu paradoxale.

Une autre vérité, c'est que les métromanes doivent se mettre en garde contre le charme qui les entraîne de bonne heure à mettre leurs pensées en vers, charme decevant qui exalte l'amour-propre et fait faire fausse route à bien des jeunes gens. Il y a long-temps que Pétrone l'a remarqué: La poésie a fait bien des dupes: *multos carmen decepit.* « Vous avez un état, écrit Béranger à M. Pionnier, qui lui avait envoyé plusieurs pièces de vers en 1831, et tout ce que je puis vous dire, c'est que j'ai bien souvent regretté de n'en avoir pas eu un...... Avec un état, on peut être utile aux autres et à son pays. Mais si les vers viennent une

fois se mêler aux travaux utiles, il faut craindre qu'ils n'en amènent le dégoût. » Le penchant à la poésie lui paraissait-il irrésistible dans ses correspondants, Béranger écrivait à l'un : « Continuez d'étudier la langue, et travaillez vos tournures de style. En poésie, la pensée n'est pas tout. » A un autre : « Je n'ai pu m'empêcher d'être contrarié quelquefois par les incorrections de votre poésie ; elles y jettent souvent de l'obscurité, le pire des défauts... Chassez l'obscurité des tours ; soignez davantage l'harmonie de la diction, et n'empruntez à l'école romantique que ce qu'elle a de de large et non ce qu'elle a d'affecté. » A une demoiselle qui le consultait sur des pièces qu'elle lui avait adressées : « Il n'y a point de ces défauts choquants qu'on puisse indiquer du doigt. Ce qu'il y manque encore, on ne saurait le dire. C'est un mieux qui doit se trouver dans votre esprit, s'il est, comme j'aime à le penser, celui d'un poète. Méditez, méditez, méditez. Voilà le secret de tirer de vous ce qui y doit être. Comparez-vous aux autres et à vous-même. Pour cela, lisez assez pour pouvoir comprendre ; mais surtout ne vous hâtez pas tant de produire. La forme qui se présente la première est rarement, surtout à votre âge, la meilleure et la plus convenable à la pensée qu'on veut rendre..... En tout, Mademoiselle, vous acquiérez chaque jour ; mais il y a un mieux qu'il vous faut et que vous pouvez atteindre. Pour Dieu ! ne laissez pas couler vos vers du premier jet. Cherchez s'il n'y a pas une expression, une forme plus juste, plus convenable au sujet ; enfin méditez, méditez. » A une dame qu'il venait d'encourager par ces mots qu'il ne

prodiguait pas : Chantez, Madame, chantez ; tout le monde vous donnera cet avis : « Je croirais manquer à ce que m'impose la confiance que vous voulez bien me témoigner, si je ne vous donnais que des louanges en échange de celles que vous m'avez prodiguées et dont vous auriez été plus sobre si vous saviez bien quelle est l'opinion que j'ai de moi-même. Je me permettrai donc de mêler aux éloges quelques-uns des avis qu'une vieille expérience suggère toujours. Usez sobrement du vers alexandrin (1) ; conformez la mesure à la nature du sujet que vous traitez. Habituez-vous à jeter de la variété dans la coupe de vos vers ; ne négligez pas trop l'exactitude de la rime. Surtout, Madame, surtout fouillez long-temps dans votre cerveau pour vous assurer qu'à côté de l'idée que vous y puisez il ne s'en trouve pas une meilleure encore, qui rit de voir que

(1) Béranger, qui avait beaucoup réfléchi sur notre versification, n'aimait pas trop l'alexandrin. Il avait remarqué sans doute combien facilement la prose s'y mêle et le gâte, combien aussi ses coupes régulières lui donnent de monotonie. Il écrivait à Latouche en 1843 : « J'allais oublier de vous dire aussi que j'ai regretté que le *Roitelet* ne fût pas écrit en vers de huit syllabes : le sujet l'exigeait, il me semble. Mais les paresseux adorent l'alexandrin, dont on devrait pourtant se défier un peu plus. » Il écrivait, quelque temps après, à M. Ackermann : « J'ai l'horreur de l'alexandrin (moi qui m'en suis tant servi autrefois) ailleurs qu'au théâtre, où il est excellent et si commode. Dans une lettre du 17 avril 1848, il disait à M. Violeau, dont l'Académie française avait couronné le *Livre des mères chrétiennes* : « Si j'osais, Monsieur, vous faire une observation critique, elle porterait sur la trop grande uniformité de ton. Sans manquer à vos inspirations, vous eussiez pu obvier à ce léger défaut, en employant un peu moins l'alexandrin... On abuse chez nous de cette mesure, la plus difficile et la plus facile de toutes. »

vous lui préfériez une sœur moins fraîche et moins jolie. Enfin, me permettrez-vous de pousser le pédantisme aussi bas qu'il peut descendre ? Respectez la langue, que vous trouverez toujours si bien disposée à rendre les pensées d'une épouse et d'une mère. A quoi bon cette dernière remarque ? allez-vous dire peut-être. C'est que le vieux chansonnier, qui n'a jamais pu apprendre l'orthographe, s'est pourtant aperçu que vous supprimiez un peu trop l'*s* de la 2me. personne du présent de l'indicatif dans les verbes de la 1re. conjugaison. Ouf ! voilà une belle phrase de maître d'école, d'où je croyais ne pouvoir me tirer. Mais, direz-vous encore, M. de Lamartine souvent en use ainsi. Il n'en fait pas mieux, Madame. Et puis, M. de Lamartine a fait *Jocelyn*. Quand vous aurez fait votre *Jocelyn*, et je n'en désespère pas, nous vous passerons bien des peccadilles qu'aujourd'hui nous nous faisons un devoir de reprendre, ne fût-ce que pour l'honneur de la barbe, comme dit le bon Chrysalde. »

Combien de fois Béranger revient sur ces judicieuses idées ! Et puis combien de jeunes gens, combien de jeunes filles et de jeunes femmes il a mis en garde contre la pensée de vivre de leur plume, soit par la poésie, soit par la prose, alors même qu'il s'agit de « soutenir l'existence de ses vieux parents ! » Il insiste, avec le plus touchant intérêt, pour que les lettres ne soient qu'un délassement, et non pas un moyen de vivre. Ses conseils ont été utiles à plusieurs de ceux et de celles qui les reçurent ; ils le seront à bien d'autres, à présent que MM. Paul Boiteau et Perrotin ont donné une publicité féconde à sa *Correspondance*.

La méditation, la lenteur qu'il recommande dans le travail, le soin scrupuleux de la langue et du style, lui donnaient une sorte d'aversion pour les vers, non trop faciles, mais trop facilement faits, écrits à la hâte, improvisés. « Je ne puis, écrivait-il le 10 août 1833, je ne puis, en ma qualité d'ancien, m'empêcher de vous mettre en garde contre la rapidité de l'improvisation. J'ai toujours peur qu'on n'en conserve l'habitude au point de ne pouvoir ensuite mettre le soin et le temps nécessaires chez nous à la perfection des ouvrages, et par conséquent à leur durée. J'ai renoncé de bonne heure à l'improvisation, et je m'accuserais de n'avoir pu depuis y parvenir, même par abnégation patriotique, si je ne m'étais convaincu qu'en définitive la méditation est un moyen de succès pour les idées qu'on veut populariser (1). »

(1) Dix-neuf ans après, en septembre 1852, son opinion n'avait point changé, ou plutôt elle s'était affermie par le temps et l'expérience : « Je crois, Monsieur, écrivait-il à M. B. D., vous devoir faire observer que, dans notre langue du moins, le genre satirique exige un travail soutenu de versification ; il repousse l'improvisation... Je vous engage donc à serrer, à nourrir le vers un peu plus que dans le dernier morceau, tout bon qu'il est, mais où l'improvisation se fait un peu trop sentir, selon moi. »

Une des dernières années de sa vie, il écrivait : « Je l'ai dit bien souvent : « Il n'y a que le temps pour improviser les bons vers. » Quand ils me viennent avec trop de profusion, je le regarde comme un malheur : en poésie, il faut s'appliquer à rendre en aussi peu de mots que possible une idée juste, et ne point l'exprimer différemment qu'on ne le ferait en prose. Il faut que les vers puissent être lus en prose et paraissent naturels, comme la plus simple des conversations : là est la difficulté. Bien des gens se croient poètes

Nous ne citerons point tous les passages où Béranger s'insurge contre l'improvisation ; il nous sera facile de le surprendre dans l'application de ses principes. En 1819, M. de Gérando, le philanthrope, demanda au chansonnier une espèce d'hymne pour les écoles. Le poëte, après avoir exposé l'importance d'un tel sujet, continue ainsi sa réponse : « Et vous voulez qu'en quatre ou cinq jours, moi, pauvre petit couplé-teur, je termine un travail de cette importance ! La seule défiance que j'ai de mon talent m'empêcherait de l'entreprendre, si je ne voyais une sorte de gloire attachée même à des efforts infructueux..... En admettant que cette manière d'envisager la chose vous convienne, il reste, Monsieur, une très-grande difficulté : c'est le temps. Je me suis habitué à ne rien faire facilement : d'ailleurs, mon esprit est très-capricieux.

parce qu'ils alignent des rimes, ils se trompent : tout le monde fait des vers plus ou moins, cela n'est pas plus difficile que d'écrire en prose. Il faut de la force, de la concision, de l'énergie et de la simplicité ; la versification vient après : c'est pourquoi Molière est et restera le poëte par excellence. »

Deux observations sur ce dernier passage : nous le croyons trop absolu. Il est telle idée juste, mais grande, tel sentiment vrai, mais intense, qui peuvent s'exprimer en termes interdits à la prose. Béranger en offre plus d'un exemple, et l'on en trouverait sans peine dans Molière : nous n'admettons pas que l'on pût dire, dans une conversation en prose :

Mon flegme est philosophe autant que votre bile,

et pourtant ce vers du *Misanthrope* est excellent. Notre seconde observation est que la nécessité de la rime ne permet pas d'affirmer qu'il soit aussi facile d'écrire en vers qu'en prose.

La quantité d'idées à rendre, de convenances à observer, tout concourt à me rendre impossible l'exécution de cet hymne en cinq jours, comme vous le désirez, et je n'oserais vous rien promettre avant un mois et même deux ; car je ne puis compter sur moi. Il serait même possible que, l'ouvrage fait, il me parût indigne de son objet, et alors vous ne l'auriez point. »

Long-temps avant l'époque où M. de Gérando lui demandait un chant pour les écoles, le 24 juin 1812, il écrivait à son ami Quenescourt : « J'écris aussi, et si ce que Buffon a dit du génie, que c'est une aptitude à la patience est vrai, j'ai furieusement de cette drogue. Figurez-vous, mon ami, que je suis obligé de refaire les deux tiers de mon second chant ; les cent premiers vers m'ont déjà occasionné des changements qui donnent à ce début un air tout nouveau. Je suis plus content que pour mon premier chant : celui-ci a déjà subi aussi plusieurs corrections depuis que vous l'avez lu. Enfin je travaille continuellement, mais j'avance peu : il faudra pourtant bien que cela finisse. Arnault, à qui dernièrement je faisais l'histoire de ces corrections, sans les lui communiquer toutefois, s'étonnait de ma constance et de mon peu d'empressement à me faire connaître ; il m'invite souvent à publier mes ouvrages : je n'en ferai rien que je ne les aie portés au point de perfection où je sens que je puis arriver ; ensuite il en sera tout ce qui plaira au sort ; mais je ne crois pas recueillir jamais le fruit des peines que je me donne. »

Béranger ne l'a point recueilli, en effet. Il a quitté l'épopée, où sans doute il n'eût eu qu'un rang secondaire, pour occuper le premier dans la chanson. Ce

qu'il y a d'admirable en tout cela, c'est l'accord de la pratique et de la théorie. En vain ses amis, connaissant ses gênes pécuniaires, veulent-ils lui mettre une plume à la main pour brocher des articles de journal : en vain l'auteur des *Deux Gendres* le presse-t-il d'écrire des feuilletons de théâtre pour un de ses périodiques ; Béranger est artiste ; il vise à la perfection que ne peuvent se flatter d'atteindre les improvisateurs, il refuse, et que d'excellentes raisons il expose, tirées de son impuissance à la fois et de sa conscience ! Ne regardant point le théâtre comme étranger à la politique, pensant même qu'une route immense serait ouverte à l'auteur qui oserait tenter de donner, par le spectacle, une direction à l'esprit public, il me serait impossible d'accorder mon utopie théâtrale avec les maximes débitées dans la chaire où l'on me ferait monter. Chaque jour même je jetterais, du rez-de-chaussée, des pierres à ceux qui occupent les étages supérieurs de la maison, et comme ils tiennent à leurs vitres sans faire cas de la lumière, il est à croire qu'ils videraient sur moi leurs cassolettes pour se débarrasser d'un voisin incommode. Peut-être on me dira qu'il serait nécessaire d'abord de courber la tête ; mais puisqu'on vous demande un honnête homme, on ne doit point vouloir le soumettre à cette épreuve. C'est aussi en honnête homme que j'ai dû consulter mes forces littéraires. Sur ce point encore, accepter serait une témérité dont je me repentirais bientôt. Je suis dépourvu de cette première éducation qui doit être la base de toute critique. Je suis également privé de la plupart des connaissances particulières au genre auquel il fau-

drait que je me livrasse : je veux parler ici et des productions théâtrales étrangères et des traditions des coulisses. Ma pauvreté, vous savez que je ne rougis point du mot, ma pauvreté ne m'a jamais mis à même de suivre les spectacles. Or, je crois que cette habitude doit être acquise depuis long-temps, pour écrire sur la manière dont les ouvrages dramatiques sont rendus. Enfin, j'ai bien fouillé dans les plis de mon cerveau, et il ne me semble point y trouver cette forme légère. ces tournures piquantes, cette facilité de style, qui rendent un article agréable aux lecteurs, et permettent à celui qui les possède de parler cent fois de la même chose en paraissant toujours nouveau. »

Il était né artiste, avons-nous dit. Lui-même ne craint pas de l'affirmer en refusant à Trélat d'écrire dans le *National* : « On ne peut pas mentir à sa nature ; je suis né artiste ; la forme me préoccupe toujours. Or, il n'est pas possible que je m'arrange du journalisme..... J'ai toujours manqué de confiance en moi. Avec cela, si les circonstances ne vous ont formé de bonne heure à la rédaction improvisée, on ne doit point aborder la presse quotidienne. »

Il est si vrai que Béranger manquait de confiance en lui-même, que M. Schnitzler ayant réclamé sa coopération à l'*Encyclopédie des gens du monde*, il dit dans sa lettre de refus : « J'évite le plus que je puis d'écrire en prose, ne m'étant jamais reconnu d'aptitude ni de facilité pour le faire. » Et pourtant que de pages de belle et bonne prose dans cette *Correspondance* improvisée, dont il ne pensait pas que le public fût jamais le confident !

Plus on l'étudie, plus on est convaincu de la bonne foi de sa modestie. A l'époque où sa gloire était à son apogée, en 1831, il écrivait : « Ma réputation si étendue, si populaire, étendue où peut-être jamais en France réputation d'auteur n'a pu atteindre, ma réputation, dis-je, n'a pas fait varier le jugement que je porte de mes productions. Je suis un bon petit poète, habile ouvrier, travailleur consciencieux, à qui de vieux airs et le coin où je me suis confiné ont porté bonheur, et voilà tout ! D'après cela, vous devez juger, Monsieur, combien je suis reconnaissant envers ceux qui veulent bien jeter d'en haut quelques fleurs sur ma pauvre vielle... Car ce n'est qu'en rougissant que je me suis servi parfois du mot de *lyre*. Non, ce n'est qu'une vielle que je fais résonner ; mais elle est indépendante, et m'a servi à consoler ce peuple des rues que notre haute littérature a peut-être trop dédaigné. »

Trois ans après, il écrivait dans une lettre à M. Guizot : « Pour mon compte, j'ai toujours repoussé le titre d'homme de lettres, comme étant trop ambitieux pour un chansonnier. »

Plus tard, à son âge de cinquante-sept ans, il dit encore avec une charmante bonhomie : « Je m'étonne toujours qu'on parle quelquefois d'un Béranger chansonnier, que j'ai vu assez fêté dans le monde, et que les sots appellent *Momus* ou *Anacréon*. Ce rimeur est mort ; il reste un Béranger, humble philosophe, vieil ermite, toujours occupé de son pays et de ses amis, mais qui n'est plus bon à grand'chose, épuisé qu'il est par quarante ans de luttes et de soucis, et bien heureux d'avoir conservé quelques restes de gaieté pour

braver des soucis nouveaux, en cas d'aventure. Car est-il de retraite si obscure où le mauvais sort ne s'amuse à jeter quelques pierres ? Heureux si ce n'est pas une avalanche qui tombe ! — Ne dites pas cela à votre petit-fils ; il ne faut pas décourager ceux qui arrivent. »

Ce dernier trait peint le caractère du poète, désenchanté pour son propre compte, mais léguant à la jeunesse ses principes et ses espérances.

La date de ce désenchantement personnel est facile à trouver dans la *Correspondance*, que nous parcourons sans méthode et qui nous en paraît plus piquante. Après l'avoir lue de suite et sans interruption, il est fort agréable de la reprendre au hasard, et de s'arrêter à des idées sur lesquelles on avait glissé d'abord. La date dont nous parlions est du mois d'août 1830. Une dynastie est tombée ; une révolution a donné le pouvoir aux amis de Béranger. Pendant que les vainqueurs sont à la curée, et que toutes les ambitions sollicitent des places qu'on offre en vain au poète, résolu à conserver son indépendance, il s'aperçoit bien vite qu'il y a quelque chose à faire, un beau rôle à remplir, et il écrit à sa tante, Mme. Bouvet, que satisfaire son amour pour l'indépendance « c'est être encore utile, ne fût-ce que par l'exemple d'un refus d'honneurs ou d'emplois, à l'instant où tout le monde se dispute la dépouille des vaincus. »

Un homme qui avait tant fait pour le triomphe des idées nouvelles, ne pouvait être oublié au jour des récompenses. Puisqu'il ne voulait ni places, ni pensions, ni croix, on désirait au moins qu'il acceptât un fauteuil d'académicien avec l'accessoire du traitement.

On connaît sa belle lettre à M. Pierre Le Brun, dans laquelle il expose les motifs de son refus (21 janvier 1835). Dès le mois d'août 1830, il écrit à Mme. Bouvet: « On reparle encore de l'Académie pour moi, sans doute en désespoir de ne pouvoir faire autre chose de mon chétif individu; mais j'ai de nouveau déclaré que je ne voulais pas de cette dignité littéraire, et j'espère qu'on me laissera tranquille dans mon coin. Tout cela me fera passer pour un fou ou un sot; mais je m'en moque. D'ailleurs, dans huit jours personne ne pensera plus à moi, et comme mon rôle est terminé, par l'effet même du triomphe des idées que j'ai défendues et proclamées à mes risques pendant quinze ans, je retomberai bientôt dans l'obscurité que j'ai si souvent regrettée depuis que j'ai de la réputation. J'ai dit sur-le-champ qu'en détrônant Charles X on me détrônait. C'est vrai à la lettre ; le mérite de mes chansons disparaît aux trois quarts. Je ne suis pas homme à me désoler, quand je vois tout ce que mon pays y gagne. Je donnerais tout ce qui me restera de renommée pour assurer son bonheur. Le patriotisme a toujours été ma passion dominante, et l'âge ne l'a point affaiblie. »

Béranger prend son parti; mais il y a dans sa lettre un mot poignant : « Mon rôle est terminé. »

L'année suivante, tout n'allait pas au gré de ses vœux, et il eut quelques velléités de rentrer en lice; il écrivit à La Fayette (10 juillet 1831): « Quelques jours après la grande semaine, je m'avisai de dire qu'en détrônant Charles X on avait détrôné la chanson. Quelques-uns s'empressèrent de me prendre au mot, et l'on fit même à cette phrase l'honneur de la répéter à

la tribune. Bientôt cependant je me sentis le désir de protester contre cette déchéance (c'est de celle de la chanson que je veux parler). Vous dire ce qui m'en donna l'idée est inutile, vous le devinez. Je me mis à penser que nous autres, faiseurs de couplets satiriques et politiques, pouvions bien n'être pas encore au bout de notre règne. Je me fis sans doute illusion : c'est une habitude commune aux détrônés : j'allai jusqu'à m'écrier :

Oui, chanson, muse, ma fille,
J'ai déclaré net
Qu'avec Charle et sa famille
On te détrônait, etc.

..... Or, j'essayai de revenir à mes habitudes chantantes, mais je vous avouerai que le spectacle de nos divisions ne m'a pas d'abord laissé toute ma liberté d'esprit. Ma pauvre muse, qui commence à vieillir, n'a jamais été d'un tempérament bien robuste. Et puis, vous ne l'ignorez pas, mon cher général, je suis convaincu de la nécessité de conserver et d'affermir les bases de l'ordre de choses actuel. Souvent donc une profonde affliction a fait mourir le refrain sur mes lèvres, en détournant mon attention des objets que j'aurais voulu célébrer. »

Deux mois après, Béranger écrivait à M. Chopin : « Vous auriez bien fait de donner à la liberté une autre adresse que la mienne. C'est maintenant chez nos jeunes poètes qu'il faut qu'elle aille chercher des accents dignes de plaider sa cause. Nous autres anciens, nous nous

sommes usés à traîner le boulet dans les galères de la Restauration. Nos voix étaient suffisantes pour pousser, de temps à autre, quelques soupirs qu'on voulait bien nous permettre encore et auxquels répondait la sympathie populaire; mais aujourd'hui il faut de plus jeunes poitrines pour prendre part aux concerts que la liberté demande. »

Les fautes de ses amis attristèrent de plus en plus Béranger, et firent successivement évanouir la plupart de ses illusions; mais il ne se réfugia point dans l'égoïsme, et son génie ne connut jamais la vanité. En 1845, M. Delaine lui adressa de la prose et des vers, et crut sans doute le flatter beaucoup en considérant le recueil de ses chansons comme le poème épique national de la France. « Vous êtes tourmenté, lui répond Béranger, de la crainte que quelqu'un avant vous ait émis l'idée que mes chansons étaient le poème épique national, toujours attendu, et dont la France n'a pas encore pu se vanter. Rassurez-vous, Monsieur, je crois pouvoir vous certifier que vous êtes le premier en date. Mais je dois vous dire aussi que je pense bien qu'à moins d'être provoqué, entraîné par les illusions de votre âge, aucun autre ne tentera de soutenir un pareil paradoxe, dont toutefois je ne puis que vous être très-reconnaissant. Pour ne pas trop blesser le sentiment patriotique, qui chez vous, Monsieur, vient en aide à ces illusions, je vais oser me comparer aux plus grands poètes: pour un moment je me mets à la place d'Horace, que vous connaissez mieux que moi. Pensez-vous que, si Virgile ne fût pas né, les œuvres de l'ami de Mécène eussent tenu lieu aux Romains de

l'*Énéide*, qui est restée leur plus grande gloire littéraire ? »

Cette réponse est péremptoire. Le bon sens de Béranger ne confond point les genres. Il n'eût jamais dit, comme un de ses amis, que le plus beau poème épique, c'est une vieille cathédrale. La confusion des idées n'allait point à son esprit; et, à propos de genres, il écrivait à un jeune homme, le 1er. mars 1847: « Puisque vous pensez à vous créer un avenir poétique, tout jeune que vous êtes, il faut que vous cherchiez en vous quel est le genre auquel vous devez vous adonner plus particulièrement. Là est la difficulté la plus grande; car, aujourd'hui, quels sont les genres qu'il convient le mieux de traiter? Si vous ne vous êtes encore rien dit à cet égard, en continuant vos essais, vous aurez sans doute quelque heureuse inspiration qui déterminera votre choix. Quant à moi, je ne me hasarderai pas à avoir un avis, car je sais par expérience combien on peut se tromper pour son propre compte, quand il s'agit de prendre une pareille détermination. Pourtant c'est d'elle que dépend notre avenir littéraire. Tel homme resté médiocre dans un genre, adopté au hasard, eût pu être une supériorité s'il eût fait un choix différent; tel homme même qui s'obstine à faire des vers médiocres, comme tout le monde en fait dans la jeunesse, eût pu être un prosateur de premier ordre, s'il ne s'était engoué de la rime, enchanteresse qui accorde assez facilement de premières faveurs, mais ne se laisse arracher les dernières que par des efforts constants et opiniâtres. — Vous voyez, Monsieur, que je vous renvoie à vous-même pour décider de l'avenir

dont vous me parlez. Occupez-vous beaucoup de la langue, si peu étudiée parmi nous (1) ; méditez sur le

(1) Le 23 juin 1852, il écrivait à M. Paul Boiteau : « Vous qui êtes si bien partagé par la nature et l'éducation, dès à présent préoccupez-vous du style, approfondissez la langue, voyez ce qu'elle peut donner encore de nouveau, et je ne doute pas que vous ne puissiez un jour enrayer l'art à la descente où il est lancé. »

Dans une lettre antérieure, on lit un passage à recueillir, car il s'agit des idées de Béranger sur la chanson, et quel homme fut plus compétent pour en donner la théorie ? « Mon cher Boiteau, vos vers sont très-jolis, très-spirituels, et cependant ce n'est peut-être pas là une chanson, au moins comme moi je l'entendrais. N'allez pas croire que l'absence d'un refrain me fasse dire cela. Non ; on peut faire de bonnes et belles chansons sans refrain. Ce qui me fait penser ainsi de vos couplets, c'est un je ne sais quoi qui chante dans les vers de chanson, une certaine vivacité de tournures, un enchaînement de paroles que je ne trouve pas dans vos couplets, qui n'en sont pas moins d'un bon faiseur. »

Dès ses premières lettres, Béranger parle de la chanson avec amour : « C'est avec un grand plaisir que je me suis mis à chansonner. » — « Mes prétentions en littérature, écrit-il à L. Arnault dès le mois de mars 1810, se bornent à des chansons. » Une fois qu'il eut agrandi son cadre, élevé son ton, assuré sa gloire, il ne permit point qu'on eût pour elle un dédain déplacé. M. Ponsard avait tenté de rabaisser le genre. Celui qui l'a porté à sa perfection releva le gant, et s'exprima ainsi : « La chanson est un genre très-difficile à traiter. Sans doute la pensée acquiert de la vigueur grâce au refrain ; mais cette obligation de l'asservir à ce même refrain en gêne le développement et l'étendue. Cette obligation d'enfermer une pensée élevée dans un petit espace ôte de la clarté à l'expression. Il est très-difficile de rester simple et naturel sans sortir de son sujet. Il faut amener le refrain sans que cela paraisse forcé, et on n'y arrive que par le travail le plus assidu et le plus persévérant. Je crois, tout au contraire de votre ami (M. Ponsard), que la chanson est un des genres les plus difficiles et les plus rebelles à traiter. Ce n'est pas

style, relisez les grands maîtres du passé, — et si vous avez le bonheur que j'envie le plus, celui de savoir le grec, formez-vous à cette grande école. Puis, un jour, riche de réflexions, vous verrez ce qu'il vous est possible de faire pour suivre la voie où vous ne faites que d'entrer. »

Combien tout cela est judicieux; et que de conseils excellents nos jeunes écrivains peuvent puiser dans cette *Correspondance*, où il y a, d'ailleurs, tant à recueillir au point de vue de l'histoire, de la politique et de la morale! Quel aspirant à la gloire ne tirerait profit des lettres adressées à M. Le Gouvé, qui avait demandé au poète son avis sur ses *Essais*? « Il me semble, lui dit-il, après avoir loué l'élégie à la mémoire de son père, que les morceaux qui suivent auraient exigé un travail plus soigné, moins de laisser-aller dans la phrase, plus de fermeté dans les vers et souvent plus de sobriété dans les détails. Aujourd'hui, Monsieur, le travail du vers est devenu une obligation, etc. » Et plus loin le sage critique ajoute: « Le titre de votre recueil (*Les morts bizarres*), qui annonce de la recherche dans le choix des sujets, m'a inspiré une sorte de défiance sur les sujets eux-mêmes. Que deux de ces sujets se soient par hasard offerts à votre esprit, je puis le croire; mais alors il est vrai-

pour rehausser mon petit mérite: celui qui me découvrira de la vanité sera bien fin. Mais, enfin, il y a toujours eu plus de bons auteurs dramatiques que de gens excellents dans la chanson. » Les tragiques du temps d'Horace se croyaient bien supérieurs au poète de Venouse; la postérité n'a plus leurs œuvres. Nous souhaitons à l'auteur de *Lucrèce* de vivre autant que Béranger.

semblable que vous avez cherché le troisième et le suivant. Le vrai poète, et vous l'êtes, Monsieur, doit-il procéder ainsi sans y être forcé ? La pensée du poète est comme la fleur femelle : elle attend la poussière fécondante que le mâle lance dans l'air et confie au vent. Un sujet cherché sera rarement exécuté d'inspiration. »

Mais tout importantes que sont ces observations, elles n'ont rien de comparable à la lettre du 6 août 1834. M. Ernest Le Gouvé réclamait de nouveaux conseils de l'illustre chansonnier. A ses instances Béranger répond enfin, et ici la lumière jaillit du cœur : «... Comment tracer une règle à suivre à un homme qu'on n'a pas eu le temps d'étudier ? Mais, direz-vous, vous avez lu mes différents *Essais*. Cela suffit-il ? Quelques ouvrages plus ou moins bons (car je ne suis pas aussi sévère envers vous que vous-même) ne donnent que la mesure des facultés de l'esprit ; mais le caractère de l'homme, comment le connaître ? Qu'importe ? diraient nos jeunes gens. Il importe beaucoup, selon moi, surtout dans un temps comme le nôtre, où l'on ne peut guère trouver son point d'appui qu'en soi-même. Sans s'élever jusqu'à l'appréciation du caractère, n'avez-vous pas des goûts dominants qui doivent influer sur la tendance de votre esprit ? Ces goûts, je les ignore. Vous avez eu le malheur d'être ce qu'on appelle un jeune homme heureux ; dès votre entrée dans le monde, le monde vous a souri. Vous convenez qu'aujourd'hui rien ne manquerait à votre félicité, si vous n'étiez tourmenté par une ambition de gloire. Hélas ! dans quel coffre

vide fouillez-vous pour trouver ce qui, selon vous, manque à votre bonheur! Mais enfin c'est votre manie, et je voudrais en vain vous en guérir. Quand le sort ne nous refuse rien, il nous fait toujours un don de trop! Eh bien! pauvre enfant, courez donc après la gloire; c'est un mirage qui vient vous chercher du fond des déserts; prenez bien garde qu'il ne vous y entraîne. Un seul moyen vous est offert pour éviter ce malheur: occupez-vous d'être utile; c'est la loi que Dieu impose à tout homme. En littérature, il y a plus que jamais obligation à cela. Ne faites pas comme tous ceux qui se contentent de l'art pour l'art; cherchez en vous s'il n'existe pas quelque croyance ou de patrie ou d'humanité à laquelle vous puissiez rattacher vos efforts et vos pensées. Vous avez un cœur noble et bon, un esprit généreux; il n'est pas possible que la société, qui n'a pu les corrompre par ses caresses, ne vous ait pas laissé aussi quelque sentiment d'amour pour vos semblables. — Eh bien! ce sentiment consulté sera pour vous un guide plus sûr dans vos études et vos travaux que tout ce que pourraient vous dire les hommes les plus doctes. Un sentiment pareil a suffi pour faire de moi, chétif, quelque chose, quelque chose de bien fragile sans doute, mais enfin quelque chose.

« Je vous parle là, Monsieur, un langage qui vous étonnera peut-être; il est si peu d'accord avec ce que vous avez dû entendre dans votre monde! Mais croyez que je vous donne l'explication de tous mes principes de conduite depuis que j'ai l'âge de raison; cet âge est venu pour moi de bonne heure, parce qu'à quinze

ans j'ai été obligé d'être homme et de faire mon éducation moi-même..... La nature a marqué un emploi à toutes les facultés qu'elle distribue ; il ne faut que chercher. Apprenez, puisque vous pouvez apprendre ; méditez, puisque vous avez du repos ; mais surtout occupez-vous plus des autres que de vous-même. »

Nous ne doutons pas que ce langage noble et digne n'ait eu la plus heureuse influence sur le jeune poète, à qui des œuvres d'un mérite incontestable ont ouvert les portes de l'Académie française.

D'autres jeunes gens que M. Ernest Le Gouvé reçurent des leçons non moins belles du chansonnier. Mais il est une classe de rêveurs qu'il aurait surtout voulu guérir. René, Oberman, Joseph Delorme avaient donné vogue à la plainte ; on se complaisait à rimer des douleurs imaginaires, et des esprits faux et des cœurs faibles en étaient malades ; la contagion gagnait ; c'était à qui étalerait ses plaies dans des vers élégiaques, et la poésie intime provoquait en cadence au marasme. A l'un de ces chantres de la souffrance, Béranger écrivait, le 6 octobre 1840 : « Savez-vous, Monsieur, qu'il y a une sorte d'égoïsme à n'employer l'art qu'à exprimer sa propre plainte ? Hélas ! comme tous les égoïsmes, celui-là reçoit aussi son châtiment. Oui, Monsieur, il en résulte de la monotonie dans ses œuvres, des longueurs qui nuisent quelquefois à l'ensemble des morceaux, enfin un trop fréquent retour des mêmes images et aussi des mêmes expressions... Je voudrais avoir assez d'autorité sur votre esprit pour vous ramener, par le seul moyen qui m'est offert, à

plus de confiance à ce Dieu dont vous parlez, mais avec qui vous ne paraissez pas vivre en grande intimité. S'il a pu consoler un pauvre chansonnier, que ne ferait-il pas pour un poète élégiaque? Au nom de l'art que vous aimez et à qui vous devez un beau talent, donnez un guide à votre jeune imagination; ne tombez plus dans cette vanité de la douleur, qui fait que nous nous croyons toujours les plus malheureux, etc. »

A soixante-treize ans, le bon vieillard écrivait à un jeune homme (10 septembre 1853): « Je vous dirai, Monsieur, de vous défier de ce que vous appelez votre nature contemplative, et de faire tout ce qui vous sera possible pour vous guérir de ces rêveries qui ne mènent à rien qu'au dégoût de tout ce qui est action ou lutte. J'ai lu quelque part dans Rousseau, que nous ne sommes pas seulement sur cette terre pour penser, mais encore pour agir; pesez mûrement cette pensée; vous y trouverez le remède à votre mal. — J'ai connu autrefois un jeune homme qui, comme vous, se sentait tourmenté de secrètes aspirations vers la gloire et l'inconnu, et qui s'était tellement pénétré d'idées de dégoût et d'amertume. qu'un beau jour il a fini par le suicide. — Ce devrait être, Monsieur, une leçon donnée à tout découragement et surtout à un découragement jeune; car ce n'est pas à votre âge (vous me dîtes que vous avez vingt ans), ce n'est pas lorsqu'on a à peine entrevu la vie qu'on doit en trouver le fardeau trop lourd et s'abandonner au désespoir. Attendez d'avoir, comme moi, soixante-treize ans passés pour médire des hommes; et encore, croyez bien que je n'en médis pas

tous les jours. — Vos parents, dites-vous, ne veulent point laisser se développer votre « essor poétique ; » soyez sûr que c'est par pur amour pour vous ; ils craignent, sans doute, de vous voir embrasser une carrière qui offre si peu de joies pour tant de peines ; je ne puis vous dire que de les écouter, etc. »

A soixante-quinze ans, Béranger répondait à un autre jeune homme : « Oh ! Monsieur, qu'il y a loin de moi, vieux chansonnier, au plus grand poète du siècle ! Mais vous n'avez que vingt-cinq ans, et ces exagérations sont familières à votre âge. C'est à votre âge aussi que l'imagination se désole et tente d'insulter à la vie..... J'ai fait comme vous, Monsieur, des vers de désespéré ; puis, à trente ans, tout pauvre et inconnu que j'étais, j'ai fini par voir qu'au lieu de se plaindre de tout, il était peut-être mieux d'enseigner la résignation, fille du ciel, dont les déshérités du monde ont surtout tant besoin. Peut-être ferez-vous comme moi quelque jour. Je le souhaite : vous vous réconcilierez avec le rire ; et, comme moi, vous vous en servirez, si, en vous envoyant des vers à juger, on vous appelle le plus grand poète de l'époque. »

Béranger qui donnait d'excellents conseils à des inconnus, ne les épargnait pas à ses amis, stimulant les uns et calmant les autres, mêlant à tous ses avis des principes généraux de haute critique, éclairs de génie et oracles de goût d'autant plus sûrs qu'ils sont sans prétention, qu'ils n'ont d'autre but que d'éclairer, et que celui ou celle à qui on les adresse doivent seuls les lire dans la lettre qu'ils ont reçue, lettre improvisée, dont l'auteur même n'a point de copie.

Nous ne citerons point les pressants motifs que Béranger met et remet sous les yeux de Cauchois-Lemaire, pour stimuler sa paresse et le déterminer à écrire l'*Histoire de la Révolution de Juillet* 1830. Nous aimons mieux copier ses amicales exhortations à M. Guernu, qui entrait fort tard (1833) dans la carrière des lettres avec des vers qui ne devaient point attirer l'attention publique : « Est-il bien possible, mon cher Guernu, que tu veuilles à toute force faire ton début sur la scène poétique, à l'âge où, moi, je pense à m'en retirer ? Est-tu mordu de Pégase à ce point que tu dédaignes ta douce obscurité et veuilles te lancer sur une mer battue de tous les vents ; vents qui vous poursuivent jusque dans le port, quand ils n'ont pas réussi à faire chavirer votre barque en route ? Je te croyais devenu plus raisonnable. Considère donc à quelle anarchie est aujourd'hui livrée la littérature, vois combien peu de place lui laissent les intérêts politiques. L'homme qui te parle ainsi n'a certes pas à se plaindre du public ; ce n'est pas un renard sans queue qui cherche à te dégoûter de celle que tu veux t'attacher au derrière pour faire courir les petits polissons après toi. Crois-en mon expérience, tout le bruit d'une réputation ne vaut pas le calme que le vrai sage peut se faire dans une profonde retraite. Et puis, que vas-tu tenter d'accabler ces pauvres romantiques ? Il y a cinq ou six ans, leurs triomphes pouvaient justifier l'attaque ; mais aujourd'hui leurs effets se cotent bien bas à la Bourse. Peux-tu méconnaître, d'ailleurs, qu'ils ont entrepris une révolution nécessaire ? Sans doute, comme tous les réformateurs, ils ont été beaucoup trop

loin ; mais il restera quelque chose de leurs tentatives hardies, et notre langue, devenue plus large, s'appropriera mieux à des besoins nouveaux, à des idées nouvelles. Il en est de ces jeunes auteurs, à qui l'on ne peut refuser de grands éloges, sinon pour tous leurs ouvrages, au moins pour plusieurs. Quant à moi, qui ai de grandes obligations à cette école qui a brisé les barrières aristocratiques de notre vieille littérature, je compte de nombreux amis dans son sein et me ferais un scrupule d'aider à leur procurer un déboire, quand cela me serait possible. A cet égard, mon cher Guernu, tu te trompes tout-à-fait (1)..... Crois-moi,

(1) Cette opinion de Béranger sur le romantisme n'a rien qui nous étonne. Poète classique, si classique veut dire fidèle aux lois du goût, il a profité de l'impulsion donnée à tous les bons esprits, à toutes les nature d'élite par la nouvelle école, qui a secoué la torpeur où languissait notre littérature asservie. Un juge irrécusable, M. Guizot qu'on ne soupçonnera pas d'une sympathie aveugle pour les novateurs, s'exprime ainsi, page 118 du 8e. volume de ses excellents *Mémoires* : « La querelle des romantiques et des classiques a été, comme toutes les querelles, l'occasion de prétentions fantasques et d'exagérations puériles ; mais elle révélait en Europe une nouvelle phase de l'esprit humain, et en France un besoin profond de l'esprit national. La littérature de l'Empire nous avait rendu un important service, trop oublié : elle avait tiré les lettres des dérèglements et des déclamations révolutionnaires, et les avait ramenées sous l'autorité de la tradition, du bon sens et du goût ; mais si la tradition, le bon sens et le goût dirigent et règlent, ils n'inspirent pas : à l'esprit dans ses travaux, comme aux navires sur l'Océan, il faut du vent aussi bien qu'une boussole : le souffle inspirateur manquait à notre littérature quand l'école romantique alla le chercher à des sources nouvelles, les littératures étrangères et la liberté. Ce fut là son caractère original et son vrai mérite. Elle n'a pas donné tout ce

quelque mérite qu'il puisse y avoir aux vers que tu es sur le point de lancer au public, ne te hasarde pas dans le champ de la publicité. C'est un désert où il faut entrer jeune, séduit par d'éclatants mirages, mais où l'on est brûlé par la soif. Une petite source d'eau pure vaut mieux que tous ces vains prestiges. Tu te loues de ta position actuelle ; ta santé se rétablit ; ta gaieté revient ; bénis-en le ciel et vis en sage. Pardonne ces conseils à un vieil ami qui te parle avec expérience, et garde tes vers dans ton portefeuille. Ne cesse pas de te faire un amusement de la poésie pourtant. C'est un joujou qui sied aux vieux enfants, mais que le public brise dans leurs mains quand ils l'étourdissent avec, en courant les rues et les carrefours. Peut-être diras-tu que ce langage est bien étrange dans ma bouche ? Mais c'est ce qu'il y a d'étrange à cela, qui doit te donner confiance dans mes avis. On ne raisonne ainsi sur la profession qu'on a exercée avec quelque succès, que par une suite d'expériences qui ont mûri la raison. A vingt ans, un pareil langage de la part d'un homme de cinquante ans m'eût paru de la sottise. Mais toi, tu as les cinquante ans, tu sentiras mieux ce qu'il peut y avoir de sage dans mes paroles et d'amical dans le ton que je prends avec toi. »

Ce ton est vraiment amical, et quelle justesse dans ces pages ! Malheureusement, ainsi que les jeunes, les vieux rimeurs sont incorrigibles.

qu'elle avait promis ; c'est le sort des promesses humaines ; les œuvres sont rarement au niveau des tentatives ; mais elle a imprimé aux lettres françaises un mouvement qui n'a manqué ni d'éclat, ni d'effet, et dont ses adversaires se sont ressentis aussi bien que ses adeptes. »

Béranger, qui trouvait au romantisme le mérite d'avoir donné plus de largeur à notre langue, l'avait beaucoup étudiée dans les écrivains des différents âges, et il faisait un cas médiocre des monuments où elle est informe et balbutie. M. A. Jubinal lui avait envoyé un recueil de poésies du moyen-âge. Le poète le remercie poliment, et il ajoute : « Je ne vous dissimulerai pas que, tout partisan que je suis des recherches faites dans notre vieille langue, je doute un peu de la valeur des prétendus trésors que renferment tous ces filons. Notre poésie a généralement péché par la pensée. Il me semble que les morceaux que vous nous donnez méritent ce reproche, ce qui pourtant n'ôte rien à la valeur de votre travail. Peut-être aussi n'est-ce là qu'un échantillon, et avez-vous des œuvres soit épiques, soit historiques qui seront plus utiles. Vous le savez mieux que moi : tout ce qui est ancien n'est pas bon, quoi qu'on en dise; je crois que le temps pourrait bien manquer de goût et même de jugement, et laisser vivre des fadaises en livrant de bonnes choses à l'oubli. »

Dix ans après (8 avril 1844), il écrit à M. Paul Ackermann, qui lui avait envoyé des pastiches de notre vieil idiome : « Vos petites pièces sont fort jolies; mais, si j'osais, je vous dirais qu'à vouloir refaire du vieux langage, vous faites la même faute que Hugo, qui veut nous donner de l'Eschyle après que nous avons eu Sophocle et Euripide. Ce n'est pas à une époque démocratique que l'on peut, que l'on doit faire une langue à part. D'ailleurs, les formes si jolies auxquelles vous voulez nous ramener n'ont pas disparu par caprice. A la naissance d'une poésie, les formes

sont tout et la pensée peu de chose: pour en avoir la preuve, il suffit de lire nos premiers rimeurs. Mais lorsque la pensée prend son vol et pénètre partout, il lui faut plus de liberté, des ailes plus larges, et rondeaux, virelets, sonnets même, tombent dans l'oubli.»

Quand Génin lui envoya, l'année suivante, son livre *Des variations du langage français depuis le XIIe. siècle,* tout en louant ce travail, il pose un cas où il aurait discussion avec l'auteur, « malgré, dit-il, tout mon respect pour la science. Je n'ai pas autant d'amour que vous pour les langes où fut emmaillotée notre langue actuelle. Vous me battriez aisément; mais je protesterais à terre, et sous vous, ne fût-ce que pour vous voir déployer toutes vos forces, qui sont de nature à vous donner raison contre la raison elle-même. »

La linguistique ne pouvait être dans les goûts d'un homme à qui manquaient les premiers éléments des langues anciennes. Il regrettait amèrement de n'avoir pas reçu l'éducation classique, et travaillait avec une incroyable persévérance à pénétrer toutes les finesses, à s'approprier toutes les richesses de la langue française. Il appelait à la correction les jeunes auteurs qui le consultaient, il chicanait ses plus illustres amis sur ce point, et voici ce qu'il disait à Lamennais, après avoir loué les trois premiers volumes de son *Esquisse d'une philosophie*: « A présent que j'ai fait ma révérence au soleil, je vais me permettre de lui trouver quelques taches; elles sont bien légères, si tant est que je ne me trompe pas. Où, Monsieur le Breton, avez-vous pris cette locution: *Jusqu'à ce qu'ils n'aient su se créer; — jusqu'à ce que cette union ne s'opère ;* —

jusqu'à ce qu'elle ne soit; et puis *soi* au pluriel : *Des êtres en soi?* Est-ce pour cette faute que vous n'êtes pas de l'Académie, car elle la réprouve formellement? Ce n'est pas ce qui me la fait remarquer. La tournure me choque; mais vous savez le cas qu'on doit faire de pareille observation de la part d'un homme qui n'a jamais pu apprendre la grammaire. Quant au *jusque* suivi d'une particule négative dans les phrases ci-dessus, je me persuade que cela vous est revenu de St.-Malo. »

Si Béranger n'a jamais pu apprendre la grammaire, comme il l'avance, il l'a du moins beaucoup étudiée, là surtout où elle est à la fois très-intelligible et très-intéressante, dans les bons écrivains (1) : il l'affirme à la fin du passage suivant, et nous devons l'en croire, puisque le témoignage en est à chaque page de ses poésies : « J'ai lu, écrivait-il le 3 sept. 1834, à Mlle. S. Manéglier, votre recueil avec un vif intérêt, et cet intérêt

(1) A la fin de sa vie, sans cesser d'être modeste, il parlait avec l'autorité de son expérience à Mme. de Solms, petite-fille du prince Lucien, son bienfaiteur : « Attachez-vous toujours, et en toute occasion, soit dans la prose, soit dans la poésie, à trouver le mot juste. Évitez les équivalents : ils rendent la phrase douteuse, ils obscurcissent la pensée. Je ne sais rien, je ne suis qu'un ignorant; mais je crois posséder ma langue aussi bien que qui que ce soit. Je la *tiens*; il est vrai que c'est la seule. Je n'ai jamais écrit une ligne sans consulter mes dictionnaires, que j'étudie sans cesse depuis quarante ans. C'est ma principale lecture, celle qui est la plus féconde en enseignements toujours nouveaux. Sans mes dictionnaires, je serais incapable de faire dix vers. N'allez pas vous imaginer au moins que je parle du dictionnaire de M. de Lanneau (*Petit Dict. des rimes*), quoiqu'il ait bien aussi son utilité. »

m'a fait regretter que vous n'ayez pas donné plus de correction à votre style. Oh ! Mademoiselle, pourquoi, avant de publier, n'avez-vous pas eu l'idée de me faire connaître vos fables manuscrites ? Je suis d'âge, malheureusement, à ce que les demoiselles s'adressent à moi sans inconvénient. Je me serais permis quelques observations dictées par ma vieille expérience, et sans doute vous les eussiez mises à profit. Je ne suis peut-être qu'un habile ouvrier; mais cette habileté, on ne me la conteste pas. Qui sait ? Peut-être vous aurais-je enseigné le peu que je sais et qui vous manque. Vous avez un esprit et des sentiments distingués, une imagination heureuse et une raison saine. Que vous faut-il encore ? Le secret du style. »

Où le prendre ce secret du style, qui n'appartient qu'au génie ? Les littérateurs sont d'avis que le génie lui-même ne trouve ce grand secret qu'à Paris. Il est reçu qu'on ne sait point écrire en province, quoique Pierre Corneille ait fait à Rouen ses meilleures tragédies. Béranger pensait avec raison qu'il peut se produire une certaine originalité dans nos départements, et, le 1er. février 1829, il rassurait ainsi M. Joseph Bernard : « Des habiles vous diront que vous imitez un peu trop Rabelais; cela se peut, mais je n'ai pas le courage de vous le reprocher. Des délicats prétendront que vous manquez de l'usage de la capitale ; cela se peut encore ; mais, pour cela, je vous en félicite. Il faut faire son livre à sa taille, avec ses manières, avec ses idées. Nous n'avons eu que trop d'ouvrages taillés sur le patron commun. Qui était plus de la province que maître François ? qui plus que Michel Montaigne ? »

Le bon sens de Béranger a-t-il été en défaut quand il s'est permis de juger des œuvres qui ne semblaient point de sa compétence ? – Quelquefois peut-être l'esprit de parti, dont il est si difficile de se défendre, lui a-t-il mis un voile sur les yeux quand il a voulu apprécier les *Girondins* de M. de Lamartine, ou l'*Histoire de la Révolution française*, par M. Michelet. Peut-être encore n'a-t-il pas suffisamment goûté les innovations qu'une étude approfondie des sources a fait introduire dans l'histoire par nos écrivains modernes. Sur quelques points cependant nous nous rangerions volontiers à son avis. Écoutez ce qu'il dit à M. Henri Martin, qui lui avait envoyé le 1er. volume de son *Histoire de France* : « Je ne vous cacherai pas qu'il m'arrive, Monsieur, de n'être pas toujours charmé de certaines découvertes dont on me semble faire trop de cas. Plusieurs même me paraissent de nature à obscurcir plutôt qu'à éclairer la marche des faits; petits flambeaux qui s'éteignent à l'entrée des routes qu'on est obligé de suivre à tâtons. Il est aussi de prétendues améliorations qui me paraissent puériles, comme, par exemple, le changement apporté aux noms des chefs francs. Cette correction offre-t-elle plus de garanties que l'ancienne manière de les écrire et de les prononcer? Et l'habitude ancienne, étant devenue populaire sans nul inconvénient, ne mériterait-elle pas plus d'égards de la part des doctes ? Je crains bien que, dans les volumes suivants, vous ne nous donniez du *Karl-le-Grand*, et qu'à la suite de Sismondi vous ne fassiez subir à la Gaule une seconde invasion des Francs, tandis que, selon moi, et en dépit de cet historien, il n'y a eu, à

l'époque des Pepin ou Pipin, qu'une transmission un peu violente du pouvoir des Neustriens aux Austrasiens, résultat d'une lutte commencée sous les petits-fils de Clovis, ou Chlodowig, ou Chlodowech. Ah! Monsieur, ayez foi en vous; n'adoptez pas, sans tout l'assentiment de votre raison, des idées systématiques beaucoup trop exaltées et contre lesquelles il peut être utile quelquefois de réagir. On peut, sans croire plus que moi à l'ancienne Rome de Tite-Live, ne pas se perdre dans celle que nous a rebâtie Niébuhr. »

M. Martin ne se tint pas pour battu; mais si Béranger n'insista point auprès de lui, quelques semaines après il ajoutait à ses idées en écrivant à Mme. Brissot-Thivars (29 oct. 1838): « M. Martin m'a répondu une lettre fort aimable au sujet des observations que je me suis permises sur son Histoire. Il insiste pour les noms barbares, et il aurait bien raison de dire que c'est par enfantillage, si ce n'était par déférence pour Thierry, historien distingué quant au style, mais dont l'autorité est pourtant bien légère quant à la puissance des vues. Si l'histoire des Normands n'était pas aussi bien écrite, certes on se serait aperçu de ce qu'a de ridicule le parti pris par Thierry, pour les Saxons, oppresseurs des peuples galliques, contre les Normands, qui n'ont fait que ce que les Saxons avaient fait eux-mêmes, et l'ont seulement fait mieux. Ajoutez la fin de cette histoire, où la trace prétendue des races est suivie d'une façon si bizarre et si peu fructueuse. Mais il faut respecter le sentiment de déférence de M. Martin pour celui qu'il appelle son maître. Aussi m'étais-je bien gardé de prononcer

ce nom, pas plus que je ne me suis avisé de reprocher au 1er. volume de l'*Histoire de France* de n'avoir pas assez insisté sur l'établissement du christianisme en Gaule, et surtout sur la marche de l'épiscopat, où se trouve la véritable raison de la fondation de l'empire français, et non dans le mélange de petites portions de peuplades barbares.

Comment le chansonnier ose-t-il émettre des vues aussi fermes ? C'est qu'il avait de bonne heure et très-sérieusement étudié les commencements de notre histoire, lorsqu'à vingt ans il écrivait une épopée dont Clovis était le héros. Et puis il avait sur tant de choses les vues profondes du génie !

Aussi des maîtres plus savants que lui ne craignaient pas de le consulter, M. Mérimée entre autres, auquel il répondait, huit jours après la lettre à Mme. Brissot-Thivars : « Vous me demandez des conseils, et sur quel sujet ? Sur l'histoire ! Savez-vous que je n'ai pas lu, je crois, deux historiens de l'antiquité, et que je ne me rappelle pas avoir lu tout entière une de nos histoires de France ? Ce qu'il y a de bizarre, c'est que beaucoup de gens, assez instruits même, me croient très-fort sur cette partie trop négligée des études philosophiques. J'ai cette obligation, je pense, au goût que j'ai pour les faits qui, tant bien que mal, puisés à droite ou à gauche, dans les livres ou les journaux, se casent assez facilement dans ma mémoire, qu'il n'a tenu qu'à moi de rendre excellente. Ce goût pour les faits doit vous faire deviner combien la petite critique des Fauriel et autres me paraît misérable ainsi qu'à vous. Comme vous, j'ai une grande estime pour l'histoire écrite au point de vue

de l'unité, comme l'ont faite la plupart des anciens. Cependant, pour donner à votre César une couleur nouvelle qui attire l'attention, il me semble qu'il vous faut éviter le classicisme absolu. L'histoire des Gaulois, tout incomplète qu'elle nous est parvenue, les intérêts des villes italiennes et leurs prétentions dans leur lutte contre Rome, dont le premier éclat notable est dans la conspiration de Catilina; les progrès de la démocratie romaine, ses revers et ses triomphes; tout cela, dis-je, nécessite une exposition critique, que vous pourrez difficilement éviter; César, comme Alexandre, comme Napoléon, comme Charlemagne, n'est qu'un grand événement qui résume trop d'événements écoulés pour que vous ne nous donniez pas vos idées personnelles sur les choses et les temps antérieurs. Il me semble donc que votre sujet et la nécessité de ne pas procéder à la Plutarque, en pareille matière, vous conseilleront mieux que je ne pourrais le faire. Ce qui doit vous embarrasser plus que le parti à prendre pour le fond, c'est le choix d'un style convenable pour un pareil ouvrage. Il y a seulement 50 ans, 30 ans même, vous n'auriez pas eu la liberté de choisir: il vous eût fallu être de l'école de Rollin. Grâce à l'école romantique, dont vous aimez tant à rire, vous aurez aujourd'hui plus de liberté. Dans tout ce que vous avez fait, vous vous êtes montré excellent écrivain, appropriant toujours le langage à la pensée, familier sans bassesse, correct sans roideur. Il est donc impossible que votre style flexible ne vous suffise pas pour cet ouvrage nouveau. Ce que je redoute pour vous, c'est la description des hauts faits militaires, qui ne

sont ni dans votre goût, ni dans vos habitudes, et qui abondent dans la vie du dictateur. Croiriez-vous que j'ai vu Thiers, qui cependant a bien du penchant pour la stratégie, s'effrayer du nombre de batailles qu'il aurait à rapporter dans l'histoire de l'Empire, lorsqu'il projetait de l'écrire, ne se doutant pas alors qu'il serait lui-même bientôt un personnage historique, qui vous ferait inspecteur des monuments, et me proposerait de belles et bonnes pensions? Oui, mon cher Prosper, je crains un peu pour vous les mêlées héroïques de feu César. Mais c'est la seule crainte que le sujet m'inspire pour votre talent. Hâtez-vous de vous mettre à l'œuvre, et, tout bien connu qu'on suppose être le vainqueur de Pompée, je crois pouvoir vous prédire que vous parviendrez à nous le montrer sous un jour nouveau et vrai, plus vrai que les copies informes qu'on nous en a données d'après l'antiquité mal étudiée et plus mal comprise. »

Après la lecture de telles pages, comment ne pas reconnaître dans Béranger un critique, un littérateur que ne soupçonnent pas ceux qui n'ont lu que ses chansons?

Parmi ses jugements sur le mérite de nos écrivains français, il en est peu qui ne soient approuvés par le goût. Il étudie Montaigne et Rabelais « depuis 40 ans, et ils lui apprennent toujours quelque chose de nouveau. » — Planche est à ses yeux « un grand critique, un des hommes les plus remarquables de ce temps. » — Il ne comprend pas que, passé vingt ans, on se passionne pour J.-J. Rousseau. « Cœur sec, égoïste, sublime, Rousseau n'a jamais eu que de la chaleur de tête. Il n'a qu'un but, alors qu'il paraît le plus em

porté par son éloquence calculée, c'est de montrer son génie, c'est de se produire et se faire admirer. C'est le phare littéraire de la Révolution.

Béranger avait eu long-temps des préventions contre Voltaire ; il en était revenu, et il écrivait le 25 juin 1855 : « Il est temps que toute justice soit rendue au vieillard de Ferney. Les hommes de la génération qui l'a suivi ont été ingrats bien promptement envers lui. Moi-même, je le reconnais, je n'ai pas toujours été assez respectueux devant cette grande figure de prophète. Je dirais bien pourquoi ; mais vous le devinez sans doute. Ce qui me choquait dans ce grand homme n'eût pas dû me faire oublier tout ce qu'il a fait pour l'humanité dont il a été le courageux défenseur jusqu'au dernier jour. »

Il disait, de Robespierre : « J'ai toujours détesté ce rhéteur... Tous ces terroristes n'ont été pour la plupart que des hommes assez ordinaires : ils étaient la hache du peuple, et le peuple est comme les enfants, il ne faut pas lui laisser trop long-temps dans les mains un instrument dangereux. On finit avec l'excès, après avoir commencé par le droit, et l'on compromet la cause la plus sainte. »

Son ami Guernu avait fait une comédie contre la manie de l'indépendance. Il trouve, au point de vue moral, que cettte satire « aurait l'inconvénient de permettre des applications contre des hommes qui combattent avec sincérité contre les abus du pouvoir. » Dans une autre lettre au même, il avait relevé, au sujet d'une première comédie, « l'inconvénient de ridiculiser trop l'enthousiasme, qui certes n'est plus

à craindre chez nous, n'étant pas la maladie ordinaire des sociétés blasées. »

Il exhortait Lucien Arnault, en 1828, à s'ouvrir une route nouvelle dans la tragédie, à « rajeunir l'art des Corneille et des Voltaire. » — Il remerciait M. de Pongerville de lui avoir fait connaître Lucrèce et une partie d'Ovide, à lui « qui ne savait pas un mot de latin. » — Il témoignait à M. Berville, à l'occasion de sa « charmante » épître sur la rime, son étonnement d'y trouver « cette perfection du métier qui semble ne devoir appartenir qu'aux gens de la balle. » — Il s'étonnait dans la même lettre que le poème des *Douze heures de la nuit*, par M. Michaux (Clovis), où se remarque « une grande habileté, beaucoup d'esprit et de grâce, ne fût pas plus connu. »

Dès que M. E. Quinet publia son poème de *Napoléon*, il y trouva « la pensée souvent étouffée sous une enflure germanique, » et traça un cadre qui « eût été le moyen de faire passer par-dessus l'étrangeté de la forme, et de faire accueillir chez nous une audace à laquelle nous aurons toujours peine à nous accoutumer. »

Il applaudit Hugo cherchant de la poésie partout, même sur le boulevard, après en avoir pris sur le trône et sur l'autel. Il trouve « exagérée » la sentence de M. D. Nisard sur les œuvres de ce dernier, imprimée dans la *Revue de Paris*, et il dit long-temps après, vers 1855 : « V. Hugo est bien certainement notre plus grand poète lyrique. J.-B. Rousseau n'en approche pas. Mon enthousiasme pour son talent égale ma douleur de le voir persister à en rendre veuve notre chère patrie. »

En 1835, on nous offrit une occasion de faire remettre à Béranger un exemplaire du *Basselin* que nous avions publié en 1833. Nous nous empressâmes de la saisir, et nous trouvons dans la lettre que nous adressa le chansonnier une preuve de son sens critique, vraiment admirable : « Si on pouvait se frotter à un Normand en pareille matière, je serais bien tenté de faire opposition à plusieurs des commentateurs, sur l'assurance avec laquelle ils prétendent que c'est là bien exactement, pour la forme et le fond, l'œuvre de Basselin. Mais je ne veux pas me mettre en procès avec ses compatriotes, qui s'y entendent bien mieux que moi. D'ailleurs, quel mal y aurait-il à ce qu'on eût un peu épluché les vers du foulon de Vire, même à ce qu'on eût ajouté quelques productions plus nouvelles à celles dont il a réjoui sa contrée au XVe. siècle ? Quelques pommes de plus ne gâtent pas le panier. »

On sait que la jeune école littéraire s'était déchaînée contre J. Delille. Béranger l'appréciait avec plus de justice en 1844. « C'est, dit-il, un admirable versificateur, riche en tours heureux, mais qu'il a usés lui-même en les répétant sans fin dans ses trop nombreux ouvrages. Élevé beaucoup trop haut dans son temps, il est trop dédaigné aujourd'hui... N'est-il pas convenu, à l'Académie et ailleurs, que les vers, c'est la poésie ? Or, Delille en a fait beaucoup de beaux, de très-beaux, et bien des gens qui en médisent sont plus de son école qu'ils ne le croient. »

L'Académie peut se trouver blessée de ce que vient de dire Béranger ; le fait est qu'il avait une médiocre estime pour ses concours de poésie. « Ce ne sont pas,

écrivait-il le 12 mai 1853, les bons vers que l'Académie couronne, mais les beaux vers, bien ronflants, bien travaillés, et dont la lecture peut produire de l'effet sur un auditoire amoureux de tirades ampoulées..... Ce qu'elle devrait faire, ce serait de renoncer à ces malheureux prix : il vaudrait mieux couronner chaque année le meilleur volume de poésie publié, quel que fût le genre, hors pourtant les publications en patois, si grand qu'en fût le mérite, car l'Académie est fondée pour le maintien et l'extension de la langue française. C'est une des grandes idées de Richelieu. »

La lecture de *Jocelyn* jeta Béranger dans l'enthousiasme. Sans trouver la construction du « roman » raisonnable, tout en y remarquant « une surabondance pleine de fatuité, » il déclara l'ouvrage « le plus beau monument de notre poésie actuelle. » La narration lui en semble « bien souvent parfaite, » et il la donne épigrammatiquement, comme un modèle, à son ami Edgard Quinet.

M. Taillandier ayant envoyé à Béranger sa notice sur Daunou, le poète en remerciant le biographe, apprécie l'historien philosophe, « qui ne se contenta pas de penser et d'écrire, mais qui sut agir comme il avait écrit et pensé, et dont les nombreux travaux ont toujours tendu à donner pour règle aux lettres le goût et le bon sens, et pour base aux lois la justice et la liberté. »

Des historiens plus populaires que Daunou n'ont pas obtenu de tels éloges de Béranger. Il estime M. Thiers; il trouve « de belles parties » dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* ; mais il ajoute avec raison : « Tout cela est écrit trop à la hâte. »

Cette hâte que l'on met en tout et qui semble exigée par l'impatience de notre public, ne permet guère de mûrir de grandes œuvres. Pour satisfaire aux besoins du jour, on écrit des feuilletons. « Peut-être, dit Béranger notre état social ne réclame-t-il plus qu'une littérature quotidienne ; la société est servie suivant son goût. »

Les preuves de la modestie du poète sont dans toutes ses lettres, et ce qui l'irrite parfois, ce sont les éloges, ceux du moins qui lui semblent exagérés. Il n'est pas insensible aux critiques, mais il passe facilement condamnation sur bien des reproches. Un jour cependant il trouve qu'un insulteur de sa vieillesse a dépassé les bornes, et il lui donne avec dignité une leçon de convenance. Il avoue qu'on l'a surfait, bien malgré lui ; il apprécie son propre mérite à peu près comme son critique ; puis il ajoute : « Quand on parle à un homme de mon âge, qui, au risque des persécutions, a consacré d'une manière désintéressée son peu de talent à servir une cause qu'il a crue et croit toujours la meilleure, il me semble, quelle que soit l'opinion qu'on professe, qu'il est au moins de bon goût de donner à la raison les formes d'une politesse qui ne peut qu'ajouter du poids à la vérité, en inspirant de la considération pour celui qui veut bien s'en faire l'organe. Mon âge, dont vous paraissez me faire un reproche, m'autorise à vous soumettre cette réflexion en retour du service que vous voulez sans doute me rendre en dissipant les illusions dont vous supposez que je berçais ma vieillesse. » Zoïle n'a pas été guéri, ou plutôt il n'a pas senti la blessure, et il a

continué et il continue son vil métier contre toutes les gloires de la France.

Une lettre du 4 juillet 1849 renferme un précieux morceau de critique sur un contemporain que Béranger admira et qui admira Béranger. La *Correspondance,* à laquelle nous avons fait tant d'emprunts, renferme de fort belles épîtres de ces deux grands hommes. Mlle. Béga, dont nous avons parlé précédemment, venait de lire la préface des chansons publiées en 1833.

« Tu te mets à louer ma préface, lui écrit le poète, et tu sais que l'éloge ne me va guère. Je te dirai plus : s'il y a quelque mérite dans ce petit morceau de prose, il ne peut te frapper. A ton âge, on aime les grands mots, les recherches, l'emphase ; et, soit nature d'esprit, soit goût, j'ai toujours cherché le simple et le vrai, caractère particulier de notre langue, ainsi que le prouvent Racine, La Fontaine, Voltaire et Bossuet lui-même. Un jour peut-être sentiras-tu la vérité de ce que je te dis. Alors tu seras plus difficile pour Chateaubriand, qui n'est pas sans reproche, jugé à ce point de vue de la langue. Il le sentit quand il vit les excès du romantisme, qu'il avait fini par prendre à guignon, jusqu'à nier quelquefois les grands effets qu'il a produits. Je me faisais un jeu d'appeler les romantiques ses enfants et ses petits-enfants : « Je les renie, « s'écriait-il ; ils ont fait un 93 de la langue, et encore « n'y a-t-il pas un Danton parmi eux ! » Disons, pour expliquer cet anathème contre nos jeunes révolutionnaires, que beaucoup d'entre eux furent ingrats envers lui qui leur avait tracé la route. Un d'eux, il y a

quinze ans, mit sa gloire à néant, ne lui laissant que le mérite d'avoir fait *René*, que, dans ses *Mémoires*, Chateaubriand regrette tant d'avoir écrit. Je ne crois pas ce regret plus sincère que le jugement porté par le jeune romantique. »

Quelle était l'opinion de Béranger sur le service rendu à la religion par Chateaubriand ? On pourrait craindre que le chansonnier n'eût des préventions suscitées par le *Génie du Christianisme*. Ces craintes disparaissent devant plus d'un passage de la *Correspondance*, où le poète rend de sincères et touchants hommages à l'Évangile. Dans cette lettre du 4 juillet 1849, il applaudit au plaisir que Mlle. Béga éprouve à la lecture du célèbre ouvrage de Chateaubriand et voyez avec quelle impartialité il juge les attaques à la religion :

« La philosophie du XVIIIe. siècle, dit-il, poussant trop loin son œuvre, comme il arrive à tous les réformateurs, avait fini par bannir le sentiment religieux de notre littérature. A Chateaubriand la gloire de l'y avoir fait rentrer. C'est là un titre que nul ne pourra lui disputer, et qui assure l'immortalité de son nom, quand elle ne serait point basée sur un mérite littéraire du premier ordre, que ne peuvent éclipser des fautes de goût et des écarts de raison. »

Nous avons dit plus haut que Béranger rend hommage à l'Évangile (1). Nous en apporterons des preuves

(1) Béranger n'était pas catholique plus qu'il n'était royaliste, mais il avait des opinions sincères et de fortes convictions aussi bien en religion qu'en politique. Dans des strophes que M. J. Bourson lui avait adressées, il semblait accuser le chansonnier d'incrédulité, ou

incontestables. Le 18 mars 1836, il écrivait à Fortoul : « Si vous saviez ce que je fais dans ce moment, vous seriez bien surpris. Je relis les *Actes des Apôtres*, les *Épîtres de saint Paul* et les *Évangélistes*. Mon cher ami, comme ces gens-là écrivaient ! Combien ils savaient dire de choses en peu de mots ! et que d'éloquence dans leur simplicité ! »

Le 20 juillet suivant, il était encore sous le charme en écrivant à M. Joseph Bernard : « Depuis quelque temps j'ai relu avec un plaisir indéfinissable les Évangiles et saint Paul, qui sont bien les meilleurs modèles à prendre quand on veut se dévouer à écrire pour le peuple. Ce qu'il y a de curieux, c'est que je fais des découvertes dans saint Paul qui, suivant mon petit savoir, n'avaient pas encore été faites : c'est un fameux homme que cet apôtre-là ! Voilà un vrai révolutionnaire. Oh ! que je voudrais avoir un si grand et si ferme courage ! »

Un vrai révolutionnaire ! Béranger ne croyait pas si bien dire. La révolution que prêchait saint Paul était

du moins de scepticisme. Celui-ci répond fermement et spirituellement : « Pour douter de ce que beaucoup de gens croient, il n'en résulte pas que je ne croie à rien ; c'est à vos grands poètes panthéistes qu'il serait juste de faire ce reproche. Quant à moi, Monsieur, je vous souhaite une foi aussi inébranlable que la mienne. Elle vous sera une grande consolation dans les misères de ce monde, et vous conduira à une telle confiance en Dieu, que vous y puiserez l'espérance du bonheur à venir de l'humanité. Peut-être y a-t-il trace de cela dans mes chansons. Mais vous êtes encore dans l'âge où l'on s'amuse plus de *Lisette* et de *Frétillon* que de quelques pensées plus sérieuses, logées sur le même palier qu'elles, et réduites à maudire les inconvénients d'un mauvais voisinage. »

la manifestation des vérités philosophiques par la religion chrétienne, leur propagation dans les masses populaires, en un mot le salut du monde. L'utopie rêvée par le chansonnier n'aurait-elle pas une influence inverse ?

Quant aux découvertes de Béranger dans saint Paul, elles se bornent à une vue fort étroite sur le but des prédications de l'apôtre. Nous l'inférons de ce passage, écrit le 22 janvier 1838 : « Avez-vous lu saint Paul ? C'est, ma foi ! un grand homme, et je ne connais pas de philosophe à mettre à côté. Il ne fait pas de la sagesse à son aise, comme le bon Socrate : trente ans de pérégrinations à travers un monde ennemi pour répandre sa foi, qui, selon moi, est surtout l'immortalité de l'âme, que le courageux philosophe sent être le frein nécessaire à ce monde corrompu ! »

Si le chansonnier n'est pas assez frappé de l'ensemble de l'œuvre, s'il s'arrête sur un détail, il admire le zèle ardent du prédicateur de l'Évangile, et l'Évangile lui semble le modèle par excellence pour les écrivains populaires. « Je me suis souvent dit, écrit-il dans cette lettre du 22 janvier 1838, que si j'étais professeur de littérature, je voudrais donner l'Évangile comme un modèle pour les écrivains, à de certaines époques et particulièrement à la nôtre. » Il sentait bien, en effet, que les écrivains les plus avancés de son parti, que les précurseurs de la république, métaphysiciens nébuleux, ou fabricateurs inexpérimentés d'une société inconnue et d'un nouveau monde, comme ils disaient, n'avaient rien de cette simplicité, de cette onction, de cet amour vrai des hommes qui dicta les

récits des évangélistes et la conduite héroïque des apôtres.

Béranger, si touché de la beauté surhumaine de l'Évangile, n'aimait pas les romans. « Je n'ai pas lu *Gerfaut*, et vous m'en donnez du regret, écrit-il à M. Mérimée. Mais aussi comment un homme de mérite peut-il encore faire des romans aujourd'hui ? J'en ai toujours lu peu, et je finis par n'en plus lire. » Quelque raisonnable que semble une telle résolution, il est bien difficile de résister au plaisir que donnent à l'imagination et à la sensibilité les fictions romanesques. N'est-ce pas de la poésie, et la seule peut-être qui soit à la taille de l'esprit moderne, tout préoccupé d'intrigues, de projets industriels, de spéculations de lucre sous les formes les plus diverses ? Les grandes œuvres littéraires de l'antiquité, celles de la Renaissance et du XVII[e]. siècle, poèmes épiques, tragiques, lyriques, ont des admirateurs sur parole ; en réalité elles sont peu étudiées ; le torrent des choses courantes nous entraîne, et après les émotions de la Bourse, nous avons l'intelligence trop émoussée pour interroger les poètes savants et les philosophes profonds ; nous demandons un délassement rapide à des créations futiles, et nous lisons des romans. Béranger, leur ennemi, s'y laisse prendre lui-même, et, dans la lettre où il leur témoigne son dédain, il ajoute : « Avez-vous lu *Une fin* d'un M. David (1), dans *le Commerce* ? Savez-vous qu'il y a

(1) M. David, long-temps journaliste et romancier, l'un des fondateurs de la Société des gens de lettres, et secrétaire de cette Société à l'époque de sa création, aujourd'hui inspecteur de la navi-

un talent réel dans ce feuilletoniste ? Notre chansonnier va plus loin. Il vient de lire *Le Mensonge*, de Mme. Cauchois-Lemaire, et il la pousse à traiter des sujets plus forts, plus saisissants, plus dramatiques. Il va plus loin encore : il donne un plan de roman resté dans sa mémoire, parmi beaucoup d'autres auxquels il avait songé. Voici l'histoire qu'il voudrait voir traiter par Mme. Lemaire :

« C'est celle d'un homme qui, né dans l'aisance, n'ayant reçu que l'éducation imparfaite qu'on donne aujourd'hui, livré à un monde séduisant et corrupteur, mange l'héritage de ses parents en peu de temps, vivote assez mal jusqu'à quarante ans, puis de dégringolade en dégringolade arrive à être forcé de se faire mouchard. Là se compliquerait le drame, surtout s'il avait femme et enfants, et s'il avait des amis à livrer au pouvoir politique. Il y aurait une assez belle moralité à tirer pour nous de ce récit ; et, il y a vingt ans, je voulais faire un roman à la Gil Blas de ce personnage, qui avait toute la société à traverser et à peindre : et quelle fin ! Celle du *Paysan perverti*, de Rétif, est bien douce auprès des derniers moments de mon héros. »

L'auteur n'a point donné suite à son idée, et ce n'est pas l'ouvrage que nous avons le plus à regretter parmi ceux qui ont tenté son génie.

S'il aimait peu les romans, il était attentif cependant à ce que ses amis produisaient en ce genre ; il fut très-mécontent de *Simiane et Stevens*, de Fortoul. Dans une

gation à Fontainebleau, et qui donne tous ses loisirs à la littérature orientale, est membre correspondant de notre Académie. Le présent volume lui doit la biographie de son père, ci-dessus page 225-316.

lettre du 11 juillet 1838, il se montre choqué des tirades que renferme l'ouvrage, de l'absence de la passion, de ce que « le cœur ne s'y développe que par des impressions matérielles. » Enfin il compte sur quelque chose de plus utile que ses conseils, sur un insuccès, « et je crois, dit-il, que son roman lui rendra ce service. »

Les réflexions que faisaient naître dans l'esprit de Béranger les ouvrages qu'on lui adressait en grand nombre, et dont il remerciait après lecture, sont, comme on l'a vu, la source principale de nos extraits. Nous glissons sur bien des passages, ne choisissant plus, parmi ceux qui restent, que les plus originaux, les plus caractéristiques.

M. Jottrand lui avait envoyé un travail couronné à Lausanne. Voici une partie de la lettre de Béranger :

« Quant à l'*A-propos sur les gens de lettres belges*, je suis complètement de votre avis et en ai toujours été : il ne faudrait pas qu'il y eût *des gens de lettres*. Mais peut-être n'en a-t-il pas toujours été ainsi, au moins pour la France, dans l'intérêt de la langue. C'est une grande pensée qui a poussé Richelieu à fonder l'Académie française pour donner de l'unité au langage. Il est fâcheux que ce corps se soit éloigné du but de son institution. Plus que jamais on doit le déplorer, aujourd'hui que cette langue a besoin de *mainteneurs* contre l'invasion des tribunes, des barreaux et des journaux, déluge qui peut la submerger. Vous voyez, Monsieur, que si je ne veux pas être académicien, ce n'est pas dédain pour l'Académie. Malheureusement je ne pourrais lui être utile, privé, comme je l'ai été, de l'instruction nécessaire pour

concourir aux travaux que je voudrais lui voir s'imposer. Or, rien de plus ridicule, selon moi, qu'un homme qui veut régenter et qui est incapable d'exécuter. Voilà un des grands motifs du refus que je fais depuis vingt ans d'aspirer au fauteuil. Ajoutez que j'ai un projet de Dictionnaire différent de celui que l'Académie fait et refait sans cesse et sans presque l'améliorer. »

Il est regrettable que Béranger n'ait pas développé ses idées au sujet d'un nouveau Dictionnaire de notre langue, car son profond bon sens lui suggérait souvent d'heureux aperçus. Témoin ce qu'il ajoute au sujet d'une *Revue*, faite à l'étranger.

« Pour vous dire quelques mots de la *littérature belge*, je ne vous cacherai pas, Monsieur, que je vous crois dans une voie qui n'est pas la bonne. Il ne peut pas y avoir, en français, de littérature belge proprement dite. Mais je crois qu'il vous serait très-possible, à vous, littérateurs belges, de vous créer une existence à part des littérateurs de France..... Il faudrait établir chez vous une véritable *Revue* et non un *Magasin*. Dans ce journal, vous vous établiriez juges de tout ce qu'on fait, en France, de littéraire ou d'antilittéraire. A l'abri des influences des coteries parisiennes, vous soutiendriez les droits de la langue et du style, avec la critique des compositions et de la marche de la littérature en général. Ce serait, selon moi, une œuvre doublement utile. La Belgique, se posant juge de nos travaux en dehors de toutes les considérations personnelles, se ferait une belle place dans notre littérature, et sortirait de la route d'imitation à laquelle elle se laisse

trop aller; et vous nous éclaireriez sur les faux pas que nous faisons, et qui peuvent nous conduire à l'abîme. »

L'abîme pour Béranger, c'était la facilité intempérante, la stérile abondance des improvisateurs, l'absence de composition (1). « Je tiens beaucoup, trop peut-être, écrivait-il le 11 septembre 1852, aux morceaux composés, et surtout à ce qu'on adopte un genre. »

Deux jours après, consulté par Mme. Blanchecotte, il lui écrivait : « Quant au sonnet, je ne vous en dirai rien, si ce n'est qu'il ne faut pas faire de vers au hasard. Attendez qu'un sentiment bien vif, ou qu'une idée grande ou originale vienne vous saisir, pour prendre la peine de l'encadrer dans ses rimes : alors vous êtes sûre de bien faire. »

M. Canonge lui avait envoyé des poëmes; ils parurent justement remarquables à Béranger, mais il y trouva bien des longueurs. En effet, le tissu en est lâche, et le soleil du Midi semble y avoir appauvri la pensée en la délayant. « S'il m'était permis, écrit Béranger le 15 avril 1839, s'il m'était permis à moi,

(1) Ce soin de la composition se révèle au plus haut point dans les lettres où il parle de la chanson qu'il fit en 1831 pour Chateaubriand. Le 22 juillet, elle est bientôt finie. Le 14 septembre, Chateaubriand la réclame. Béranger écrit à La Touche : « Vous ne vous figurez pas combien j'ai été tourmenté de la lâcher avant de l'avoir laissée reposer quelque temps. Les corrections m'ont tourné la tête, au point que je n'y voyais plus quand je l'ai donnée à Chateaubriand. » Le 26, il est dans les transes au sujet de sa publication ; il parle de sa lassitude et de corrections qu'il fera plus tard. C'est héroïque. Qu'il sont rares les poëtes, soucieux à ce degré de la perfection !

chansonnier, de régenter un peu les hommes de votre école, je vous reprocherais de vous laisser trop aller à l'entraînement du vers. Ce volume est peut-être d'un quart trop fort, et il est peu de morceaux qu'on n'eût pu abréger dans cette proportion. Défiez-vous du vers, c'est l'ennemi des poètes. »

Le bon sens de Béranger, source de son bon goût, reproduit cette pensée dans plus d'un lettre. Plus d'une fois il regarde les beaux vers comme le *fléau des poètes.* Les beaux vers, dit-il quelque part, font obstacle aux bons vers. Eh ! oui, ceci n'est pas un paradoxe : les beaux vers séduisent par leur brillant, je veux dire séduisent l'auteur, qui les place trop souvent là où ils sont déplacés ; qui, charmé de leur éclat et de leur relief, ferme l'oreille à la critique, et ne consent jamais à les effacer. C'était ainsi dès le temps d'Horace : *Decipimur specie recti.*

Béranger applaudit dans M. Canonge ce qu'il prisait avant tout, la composition, c'est-à-dire l'art de faire un ensemble où les diverses parties s'unissent en un tout harmonieux. « Vous avez senti, lui dit-il, qu'il était nécessaire, dans notre langue, que le poète composât ses sujets, se donnât des cadres où d'autres figures que la sienne vinssent jeter de la variété dans son œuvre. »

Ce sujet capital de la *composition* prend quelque développement dans une lettre du 28 octobre 1852. M. Alexis Muston avait adressé au chansonnier un projet de poème sur les Vaudois et des morceaux étendus de l'ouvrage.

« Je ne crois pas, lui répondit Béranger, que dans

l'histoire d'aucun peuple se trouve un événement qui réunisse à un plus haut point, pour la nation qu'il intéresse, toutes les conditions d'un sujet d'épopée. Mais, selon moi, c'est la composition qui est la poésie ; les vers ne viennent qu'après. Ne sentez-vous pas qu'il manque encore à l'œuvre que vous avez conçûe cet ensemble qui force et contient l'intérêt, et que de longues méditations pourraient seules lui donner ?

« Voyez : Homère ne vise pas à prendre Troie ; il fait du siége un théâtre pour son drame, où il met en jeu des caractères, et ses héros sont restés de grandes figures : voilà pour l'*Illiade*. — Dans l'*Odyssée*, c'est autour d'un seul personnage qu'il concentre l'intérêt, soutenu par tout ce qui entrave le retour d'Ulysse à Ithaque. Il ne faut pas négliger cet exemple (1).

« Que vos narrations, au lieu de suivre la chronologie de l'histoire, s'enchaînent selon le développement du sujet. Dans ce que vous m'avez communiqué, les caractères manquent de saillie ; on ne fait que les entrevoir ; souvent ils ne comptent que par ce que vous en dites, plutôt que par ce qu'ils font. — Ensuite,

(1) Comparez à ce morceau les chapitres VIII et IX de la *Poétique d'Aristote*. Le critique grec n'est pas plus judicieux que Béranger. Celui-ci l'avait-il lu ? Je n'en répondrais pas. Le 19 avril 1837, il écrivait à Cauchois-Lemaire : « Moi je lis tout, Paul de Kock et Aristote. Ce dernier farceur me prend tout mon temps depuis quinze jours. M. Barthélemy, votre ami d'autrefois, m'en a envoyé la *Politique*, et je la lis avec une attention dont vous ne seriez pas capable. Votre ami d'autrefois me semble avoir entrepris bien consciencieusement une grande et belle besogne, qu'il mènera à fin, je l'espère ; il y a mieux que de l'érudition et du grec dans cette œuvre, dont il me semble avoir rétabli l'ordre avec une rare sagacité. »

pourquoi donner tant d'étendue à la peinture des massacres qui ont eu lieu ? Vous vous exposez à faire naître le dégoût, quand c'est la pitié que vous voulez inspirer. Évitez également de multiplier des scènes qui se ressemblent ; c'est ce qui tue l'intérêt. Avec un plan bien conçu, bien coordonné, vous éviteriez ce défaut.

« Un plan bien conçu, c'est un grand chêne, où viennent se nicher d'eux-mêmes tous les oiseaux de la contrée, c'est-à-dire où les épisodes trouvent naturellement leur place. Les épisodes exigent aussi des compositions, et Virgile me paraît à cet égard le plus heureux modèle. Pardonnez-moi de vous citer Homère et Virgile, à moi qui ne sais ni grec ni latin. C'est l'intérêt que je prends à votre œuvre qui en est la cause.

« Que ne tirez-vous parti d'une manière plus large de l'élément religieux : non seulement de l'Ancien Testament, mais du Nouveau, dont les poètes n'ont jamais fait large pâture, et dont l'esprit serait si bien approprié à votre sujet !

« Quant au style. j'aurais long à dire. La vérité ne m'effraie pas, moi qui suis convaincu que, en dépit de ses traducteurs, Homère n'a rien d'académique ; mais je ne voudrais pourtant pas qu'en cherchant la simplicité, vous descendissiez jusqu'au trivial.

« Le naturel est le chemin de l'idéal ; mais c'est l'art qui doit y passer, c'est-à-dire l'intelligence conduite par le goût.

« Savoir choisir, voilà le goût. Le beau dans l'art ne vient peut-être que du choix dans le vrai.

« Il y a dans votre poésie une puissance et un in-

stinct qui n'ont besoin que du travail. Défiez-vous de votre facilité. Ne mettez pas en dix vers ce qui peut tenir en cinq. Il faut du temps pour abréger. Ne vous hâtez pas de produire ; examinez avec soin tous les éléments de votre sujet, pour en balancer les parties en de justes proportions ; en mieux dramatiser l'ensemble ; avoir, comme sur les vaisseaux, une place pour chaque chose, et que chaque chose soit à sa place. A ces conditions et à quelques autres plus faciles, vous pourrez mener à bien une œuvre qui ne ressemblera certainement à rien de ce qu'on a fait jusqu'ici. »

Béranger, qui jette sur le papier tant de bonnes choses dans cette lettre, finit-il par un trait judicieux ? L'écrivain doit-il aspirer à faire des œuvres qui ne ressemblent point à celles des auteurs qui l'ont précédé ? -- Assurément, pourvu qu'elles soient aussi belles que neuves, car alors elles sont originales dans la meilleure acception de ce mot. Or, une œuvre n'est originale que si elle est empreinte de hardiesse et de nouveauté, que si elle semble le fruit de l'invention, sans réminiscence, sans imitation. Ce genre d'originalité, dans les lettres et dans les arts, est la preuve la moins équivoque de la supériorité : il produit des types de beauté que le temps consacre. Quiconque crée un type et donne cours à cette monnaie qu'il a su frapper à son coin, est un homme d'une grande valeur dans tous les siècles : son originalité fait son génie.

En reprenant les autres principes émis dans cette lettre par Béranger, nous ressemblerions, en les appuyant, à ces démonstrateurs de vérités claires, qui

fatiguent de preuves inutiles. Ces principes sont de tous les temps, applicables chez toutes les nations, dans toutes les littératures. Seulement ils nous semblent recevoir une consécration nouvelle, en étant formulés loin des rhéteurs, sans préoccupations d'écoles, par un poète de génie qu'avait tenté l'épopéedans sa première jeunesse, qui se parqua de bonne heure dans le domaine de la chanson, mais qui agrandit ce domaine et y sut élever les constructions les plus variées; par un poète qui a su mettre la littérature française au-dessus de toutes les littératures, et anciennes et modernes, dans le genre qu'il avait adopté, comme La Fontaine l'y avait mise dans la fable, et Molière dans la comédie.

Nous avons dit que les écrivains briguaient son suffrage, et qu'une grande partie de sa *Correspondance* se compose de lettres de remercîment. Il était très-honoré de ces envois, et répondait poliment à tous ceux qui les faisaient, fussent-ils grands seigneurs, fussent-ils princes. Le républicain oubliait son radicalisme, et se montrait sans peine très-aimable, sans rien perdre de sa dignité.

En 1842, Louis-Napoléon lui faisait porter, par une personne de confiance, ses travaux d'économie politique. Le 14 octobre, Béranger lui écrivit de Passy, où il demeurait :

« Prince, la personne qui m'a remis la brochure que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, m'assure qu'il ne peut vous être désagréable de recevoir directement les remercîments que je vous dois. Je m'empresse donc, Prince, de vous exprimer la satisfaction

que la lecture de ces ouvrages vient de me procurer ; ils m'ont surtout fait admirer ce qu'il y a de courage, à vous, de consacrer à d'utiles travaux les longues heures de votre captivité.

« La brochure sur les sucres est celle qui m'a fait le plus de surprise. Je conçois parfaitement les études historiques et les réflexions si justes qu'elles vous suggèrent ; mais je conçois moins comment vous avez approfondi, Prince, un sujet purement industriel et financier. Vous avez pour moi éclairci ce débat d'intérêts opposés, sauf pourtant, si vous me permettez de le dire, en ce qui touche l'intérêt du consommateur, toujours un peu négligé par les grands de ce monde. »

Cette critique de Béranger a peut-être jeté dans l'âme du prince quelques-uns des germes féconds qui s'y sont développés depuis. Quant au vœu qui suit, dans la lettre du chansonnier, il s'est accompli sans qu'il s'en soit douté alors, sans qu'il l'ait présagé à cette époque de crise dans la vie de Louis-Napoléon.

« Puissiez-vous un jour, Prince, lui dit Béranger, être en position de consacrer à notre commune patrie le fruit des connaissances que vous avez déjà acquises, et que vous acquerrez encore. En attendant qu'on vous rende, comme il serait juste de le faire, les droits de citoyen français, ainsi qu'à tous les membres de votre illustre famille, croyez aux vœux ardents que je fais pour vous voir rendre à la liberté, sûr que je suis que vous vous consacreriez désormais à des travaux littéraires et scientifiques, qui ajouteraient un rayon à l'immense auréole du nom que vous portez. »

Béranger a vu, depuis, qu'il y avait plus qu'un litté-

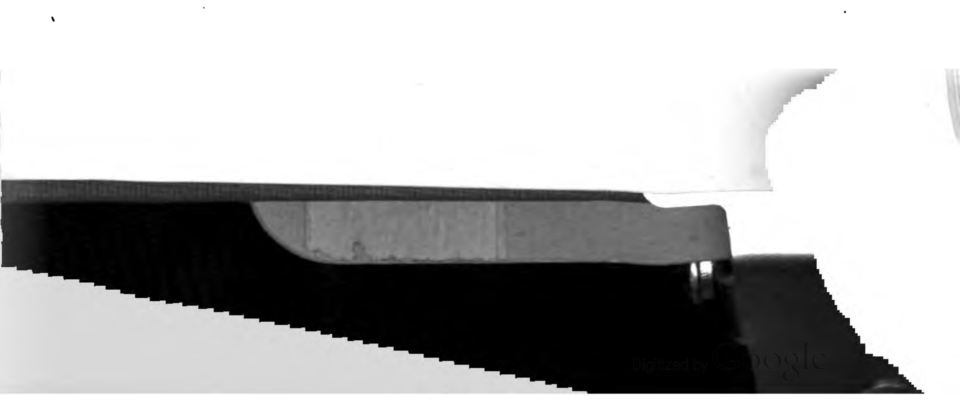
rateur et un savant dans le prince auquel il souhaitait qu'on rendit « les droits de citoyen français ; » il a vu que « l'immense auréole » s'était accrue de plus d'« un rayon. » Quoi qu'il en soit, le futur empereur fut heureux de la lettre du vieux républicain, et il lui écrivit immédiatement :

« Fort de Ham, 18 octobre 1842.

« Monsieur, la lettre que vous avez bien voulu m'écrire est venue faire trève à mes chagrins et me réjouir le cœur. J'ai été vivement ému en voyant l'écriture de l'homme populaire qui célébra en sublimes chansons les gloires et les malheurs de la patrie. Votre nom a rappelé à ma mémoire les douces émotions de mon enfance, alors qu'en famille nous récitions, mon frère et moi, devant ma mère attendrie, ces vers si beaux qui, s'élevant à toute la hauteur de votre génie, retombaient comme une massue sur la tête des oppresseurs.

« Je suis heureux d'apprendre que mes divers écrits aient mérité votre approbation. Je n'aurai pas encore trop à me plaindre du sort, si je parviens à prouver que j'étais digne du lieu et du pays où je suis né, et si je m'attire dans ma captivité l'estime et la sympathie des hommes comme vous, qui savent par eux-mêmes que le malheur n'est pas plus un crime que la fortune n'est une vertu. »

Ces derniers extraits semblent s'écarter du but que nous nous sommes proposé, de faire connaître Béranger comme littérateur et comme critique, d'après sa



Correspondance. Toutefois ils s'en écartent peu. et ils confirment l'opinion des hommes impartiaux par celle d'un prince qui rechercha plus tard l'amitié de Béranger, le proclama notre grand poète national, et lui fit faire, au nom de la France, de splendides et solennelles funérailles. Que l'envie gronde et s'agite auprès d'un tombeau. La postérité saura qu'il couvre les restes de l'un de nos plus grands hommes; d'un poète qui fit de son art une longue étude, et, dans des lettres écrites au courant de la plume, se montra littérateur judicieux et judicieux critique.

EN QUOI
LA PHILOSOPHIE POLITIQUE
DE L'HISTOIRE DE FRANCE
INTÉRESSE-T-ELLE L'HISTOIRE DU DROIT ?

Par M. BERTAULD,

Membre titulaire.

Les révolutions ont au moins un avantage, que leurs plus grands ennemis ne peuvent leur dénier : elles sont un bienfait pour l'histoire. En même temps qu'elles lui apportent des spectacles nouveaux, de fraîches et vives émotions, elles éclairent et rajeunissent le passé; elles en élargissent au moins les horizons; elles sont comme une révélation de toute une série de vérités et de faits que couvrait avant elles une ombre épaisse Les choses sont pourtant restées les mêmes ; mais le point de vue du spectateur a changé, et son regard est tout à la fois plus curieux, plus étendu et plus sûr. Des éléments, hier sans valeur et sans intérêt, ont aujourd'hui de l'importance, parce qu'ils ont de l'à-propos. Ils ont avec le présent une relation d'affinité ou de contraste. Nous nous cherchons, nous aimons à nous voir dans nos ancêtres, et nous voulons trouver dans le développement des siècles la justification des événements contemporains qui ont nos sympathies, la condamnation de ceux qui ont froissé nos consciences ou seulement nos positions.

Sans doute, cette disposition qui nous porte à de-

mander à l'histoire des antécédents pour notre cause et pour nos querelles, peut produire des illusions et un mirage. Mais que de compensations, que de garanties! La réalité, tout à l'heure obscure pour le regard de l'indifférent qui n'avait fait aucun effort sérieux, tenace, pour la saisir, apparaît sous son exacte couleur aux yeux de celui qui la poursuit, comme un précieux objet de comparaison. Et puis, qu'importe qu'un observateur se trompe et s'égare? N'y a-t-il pas d'autres observateurs pour le redresser? La passion peut quelquefois altérer la vue; mais elle l'anime et parvient souvent à la fortifier par l'exercice. De nombreux témoignages, dans ces derniers temps, sont venus fournir la vérification de ces idées. Que d'activité, que de vie dans les travaux sur l'histoire de France! Indépendamment des historiens proprement dits, que de publicistes ont fouillé nos annales! Combien sont variées, combien sont fécondes les études sur notre passé! Q'importe qu'elles soient empreintes de quelque préoccupation, qu'elles soient écrites dans un but de polémique, qu'elles alimentent des controverses? Pourquoi objecterait-on à nos publicistes, et même à nos historiens, de s'être faits avocats? Ils ne peuvent être que des avocats honnêtes, éclairés, qui croient à la cause qu'ils défendent, qui veulent la servir, et qui savent bien qu'ils la compromettraient, si, sous prétexte de zèle, ils corrompaient ou faisaient mentir les documents dont ils s'appuient. Ils sont partiaux; mais ils sont sincères. Ils sont émus; mais ils sont vrais, vrais d'intention, vrais par l'élévation du caractère et de l'esprit, par la profondeur de la conviction.



Dans les divers camps des historiens, des publicistes, qui s'appellent M. de Rémusat, M. de Tocqueville, M. de Lasteyrie, M. de Carné, M. de Montalembert, M. Troplong, et je ne cite guère que des hommes d'État, commandent la confiance et hâtent singulièrement la solution des questions quand ils ne l'apportent pas. La science n'est pas condamnée à un absolu désintéressement, et, sans gagner en certitude, elle perdrait considérablement en ardeur, en ampleur, et aussi et surtout en utilité, en influence, le jour où elle se voilerait pour ne pas regarder le temps dans lequel elle vit. M. Guizot, M. Augustin Thierry n'ont pas été, dans leurs meilleures œuvres, plus étrangers aux luttes de leur époque que ne l'ont été Mably, l'abbé Dubos, le comte de Boulainvilliers, Lebret, Hotman, et chacun sait si l'histoire leur doit de la reconnaissance. Le loyal dévouement à une idée ne sera jamais pour moi une cause de suspicion ; il aurait plutôt une puissance attractive. Je n'hésite donc pas à étudier, au milieu des débats qui nous agitent, et en empruntant beaucoup à leurs thèses, les systèmes qui se sont de nos jours produits sur la philosophie de notre histoire et de notre droit public.

Quelle est l'utilité d'une appréciation des conclusions ou des tendances plus ou moins diverses, plus ou moins contradictoires, de nos historiens et de nos publicistes ? Chacun d'eux a pour juges ses lecteurs. Le jugement des lecteurs n'est-il pas préparé lui-même par des articles de sérieuse critique ? M. Saint-Marc-Girardin, M. de Sacy, M. Nisard, M. Sainte-Beuve, M. Renan, M. Albert de Broglie, M. Cuvillier-Fleury, M. Taine,

M. Prévost-Paradol, M. Caro, etc., ne sont-ils pas des appréciateurs compétents ? Oui, sans doute ; seulement il arrive souvent que leurs articles, dont ils font ensuite des livres, semblent avoir beaucoup moins pour objet de mettre en lumière la pensée des ouvrages dont ils rendent compte, que leur propre pensée. D'ailleurs, en général, ils ne s'attachent qu'aux publications dont l'esprit ou les auteurs ont leurs sympathies, et ils se gardent presque toujours de rapprocher des idées qu'ils professent ou exposent, les idées voisines ou contraires que d'autres historiens ou d'autres publicistes ont exprimées ; de pareils rapprochements élargiraient trop leur cadre et pourraient nuire à son unité. Enfin nos éminents critiques se font, avec raison, honneur de ne pas rester étrangers aux luttes qui nous divisent ; ils ont un drapeau et ils s'approprieraient volontiers, en parlant de leurs travaux, le noble langage de l'historien du Consulat et de l'Empire : « Je ne dis pas qu'on n'y retrouvera pas mes opinions « personnelles. Je serais bien honteux qu'on ne les « retrouvât point. » — Ils ne sont pas seulement juges du camp, ils prennent une part active au combat, et ils sont au premier rang. Ils contribuent autant et souvent plus au succès d'une cause que le livre, qui est le prétexte de leur prise d'armes. Dans une revue ou dans un article de journal, ils condensent quelquefois plus d'idées neuves, d'aperçus originaux que des auteurs de publications bien volumineuses, qui ont le temps et l'espace devant eux, et ne sont pas absolument les ennemis nés des développements. Aussi les critiques me fournissent-ils un important contingent à cette

étude sur l'état actuel de la philosophie politique de l'histoire de France.

A quel titre un légiste peut-il toucher à ces matières ? En quoi et comment peut-il les rattacher à la science des lois, ou même, si l'on veut, à la science du droit ? Je puis me tromper ; mais je crois que l'étude du droit privé et l'étude du droit public ne sauraient être séparées. Cet article de ma foi ne saurait être, de nos jours, l'objet d'aucun contredit, et je ne pourrais le justifier qu'en tombant dans le lieu commun. Je crois encore que l'histoire du droit public et du droit privé a beaucoup d'importance et d'utilité. Ce second article de croyance paraît, à une époque où il est de mode de parler d'histoire et de philosophie du droit, absolument à l'abri d'objection. Toutefois, il n'est peut-être pas inutile d'indiquer pourquoi et par quels côtés surtout, au moins à mes yeux, l'histoire du droit se recommande. J'ai, ailleurs, en rendant hommage aux services qu'elle rend, essayé de préciser leur nature. Mais il est un de ces services sur lequel je veux ici insister.

Les lois d'un temps et d'un pays sont la plus sûre expression, le plus décisif témoignage de la société de ce temps et de ce pays. Tout jugement porté sur un certain état de société implique, dans une assez large mesure, un jugement sur son droit, et *vice versa*. Je vais bientôt m'efforcer de dire si, dans cette étroite relation, c'est à la société ou au droit qu'appartient le rôle de cause. Je constate seulement qu'il y a un lien intime, et qu'entre la société et le droit, il y a action et réaction. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, pour juger une

législation, il ne faut pas l'isoler de la société pour laquelle elle est faite, ni de la direction que le législateur a voulu imprimer à cette société, puisque si on l'envisage, soit comme effet, soit même comme cause, elle a une valeur relative.

Je sais qu'on a dit, en exagérant la portée d'un mot qui a fait fortune, que la littérature était la plus fidèle image d'une société, et la plus exacte mesure d'un état de civilisation. Je ne conteste pas qu'il y ait de la vérité dans ce mot : *La littérature est l'expression de la société.* L'un des produits de l'activité sociale, la littérature, porte l'empreinte du milieu au sein duquel elle est née. C'est une des conditions de toute création, de garder plus ou moins la marque originelle. Mais, sans objecter que souvent les plus beaux monuments littéraires ne reflètent que des individualités brillantes, des personnalités originales et puissantes, au-dessus et toujours en dehors des masses, et que, dans tous les cas, ils traduisent bien moins les faits que les idées et les aspirations, je crois qu'il faut reconnaître que la littérature ne sera jamais qu'une représentation partielle et incomplète d'une époque, parce qu'elle n'embrasse et ne saurait embrasser qu'une partie des éléments sociaux. L'expression la plus complète d'un état social est dans les lois, quelle que soit la souveraineté dont elles émanent, que cette souveraineté soit concentrée sur une tête unique ou soit partagée, qu'elle ait ou qu'elle n'ait pas de limites officielles, de contre-poids constitutionnels.

De cette vérité que je n'ai pas la prétention de produire comme une vérité nouvelle, il y a des preuves

qui, en même temps qu'elles offrent un intérêt spécial pour l'enseignement du droit en particulier, offrent peut-être une intérêt plus général.

A la différence de la littérature, la législation ne s'adresse pas seulement aux intelligences d'élite, aux esprits supérieurs ou seulement cultivés; elle commande à l'ignorance comme à la science, aux natures médiocres et infirmes comme aux sommités intellectuelles et morales; lorsque, loi d'inégalité, elle contient des distinctions de classe, ces distinctions ne sont nullement subordonnées aux divers degrés de moralité et de lumière.

Si la législation s'adresse à tous, elle régit aussi toutes choses, et elle enserre la société tout entière; elle l'envisage sous toutes ses faces; elle ne laisse en dehors de son action aucun élément; elle domine l'ensemble et toutes les parties; elle descend des sphères les plus hautes aux détails les plus humbles; règle des rapports sociaux, des rapports des gouvernants avec les gouvernés, des rapports des gouvernés entre eux, elle en révèle le mécanisme et comme le secret. Enfin, et c'est encore une différence avec la littérature, la législation n'est pas, au moins sans tempérament, l'expression exclusive des idées du législateur qui l'édicte. Elle est moins l'œuvre d'un homme que l'œuvre d'un temps; elle tient grand compte des idées, des mœurs, des habitudes de ceux qu'elle doit gouverner. Sans doute parce qu'elle doit être et est, dans la pensée législative, destinée à agir sur la société, à faciliter, à accélérer le progrès, elle peut devancer, mais de quelques pas seulement, la marche des masses. —

Elle manquerait le but, si elle distançait trop ceux qu'elle doit conduire. L'adhésion des intelligences, l'acquiescement des consciences, voilà, je ne dis pas seulement la meilleure garantie, mais la condition, *sine qua non*, de toute obéissance générale et durable. Un pouvoir, si fort qu'il fût, et si énergiques que puissent être ses moyens coërcitifs, échouerait bientôt contre la rébellion des convictions avec lesquelles il serait par trop en désaccord. Justement, parce qu'il ne peut réclamer que le possible, le législateur mesure ses prescriptions sur la moyenne des intelligences. Qu'il ait, qu'il doive avoir un type idéal qui le guide, on ne saurait le nier ; mais il ne peut entretenir l'espérance d'obtenir la réalisation immédiate de ce type qu'il entrevoit. Il tend seulement à en rapprocher la société dont il dirige les destinées. Il comprend qu'il n'a pas, que nul n'aura jamais la puissance d'imposer la perfection. En faisant une part au mieux, la loi consulte surtout les faits, les situations pour les régulariser ; quand elle veut les changer, ce n'est pas brusquement, sous l'étreinte violente de son autorité, mais bien avec tous les ménagements, toutes les précautions d'une sage transition.

La loi, c'est la vérité du temps, une vérité relative, une vérité pratique ; ce n'est jamais une utopie.

Voilà pourquoi la législation, bien plus que la littérature dans son ensemble, bien plus qu'une spécialité de la littérature, la philosophie, est l'expression de la société.

Remarquons, d'ailleurs, que la législation, se proposant toujours de faire une part à l'idée de progrès,

tient compte de toutes les influences qui ont acquis de la consistance et de la fixité, s'inspire des théories qui s'accréditent, recueille et s'assimile les idées spéculatives qui ont fait leurs preuves et que la raison générale a acceptées. La littérature, la philosophie, l'économie politique, quand elles font une vraie conquête, une conquête se liant au mouvement social, aboutissent à la législation et s'y incorporent. C'est que, quelle que soit l'organisation de la souveraineté politique, il y a une souveraineté de fait qui la prime, la souveraineté de l'opinion, cette souveraineté qu'on ne saurait enchaîner ni vaincre parce qu'on ne saurait la saisir nulle part, bien qu'elle soit partout.

Toutes les souverainetés officielles, qu'elles soient monarchiques, aristocratiques ou démocratiques, relèvent de la raison générale, s'annoncent comme ses interprètes et ne vivent que par elle. Mais si la loi doit être et est presque toujours un instrument de civilisation et de perfectionnement, elle est surtout un instrument de conservation. Elle protége, elle sauvegarde plus qu'elle n'innove; elle suit plus le mouvement qu'elle ne l'imprime; seulement, elle le hâte et le généralise quand, au nom de l'intérêt public, elle s'y associe. Elle est donc plus un effet qu'une cause de l'état social.

L'opinion que la législation est un puissant témoignage d'un état social, est loin d'être unanimement admise. Pour un écrivain distingué, M. E. Quinet, elle est une contre-vérité. « A ce compte-là, nous nous « faisons les complices de la ruse, tenant pour rien « les sentiments, les affections, les cris étouffés des

« générations contemporaines, n'estimant pour té-
« moignage valable que les pièces écrites de la main
« du pouvoir. Nous voilà, dès l'entrée, dupes de toute
« écriture scellée ; le moindre parchemin a pour nous
« force d'Évangile, nous y croyons plus qu'à la réalité ;
« l'encre brille plus à nos yeux que le sang et les
« pleurs du peuple ; nous prenons pour la vie na-
« tionale l'ordre administratif. Mais qu'est-ce que
« toute cette chancellerie, quand elle est contredite
« par les événements ? Assurément, la besogne de
« l'historien est autre, s'il est vrai que son principal
« devoir est d'empêcher les générations futures d'être
« abusées par ce grimoire officiel. Nous ne jugeons
« plus du prince par sa pensée, nous ne lisons plus
« dans son âme ; nous nous arrêtons à la parole, à
« l'extérieur, à l'écriture, à la robe, à l'habit. La
« moindre complaisance de si grands personnages
« nous séduit et nous gagne. Après trois ou quatre
« cents ans, nous ne pouvons soutenir un moment la
« familiarité de ces têtes royales sans nous sentir mollir,
« pauvres serfs que nous sommes de leur grandeur
« passée. A peine nous sentons la poignée de main d'un
« despote, nous l'acclamons pour un des nôtres. Qui
« d'entre nous a résisté à l'habit de bure de Louis XI ? »
(*Revue des Deux-Mondes*, 1855, t. IX, p. 943).

Sans doute, les lois d'une société expriment plus sa raison, ses idées, ses croyances, que les mauvaises passions et les vices dont elles doivent être le frein. Une société ne dure que parce que le bien chez elle l'emporte sur le mal, et la législation a justement pour objet de maintenir la prépondérance du bien, en com-



primant le mal. Seulement, la législation révèle et constate le mal par ses efforts mêmes, pour l'amoindrir ou, au moins, pour en prévenir l'accroissement.

Je persiste à défendre et à justifier l'idée de Pasquier : « Tout homme de bon entendement, sans voir une « histoire accomplie, peut presque imaginer de quelle « humeur fut un peuple, lorsqu'il lit ses anciens statuts « et ordonnances, et d'un même jugement peut tirer « en conjecture quelles furent ses lois, en voyant sa « manière de vivre. » (*Recherches*, liv. IV, c. Ier.)

Si l'auteur des *Recherches de la France* ne s'est pas trompé, comment aborder l'histoire du droit français, sans préalablement connaître l'état des esprits, et s'être formé une opinion sur la philosophie de l'histoire de France ?

Mais l'utilité de l'œuvre n'établit pas la compétence pour l'entreprendre. Cette œuvre n'appartient-elle pas, en vertu d'une sorte de privilége, aux historiens et aux publicistes ?

Je réponds, en indiquant quel doit être, à mon sens, le caractère du travail à faire. Il s'agit d'une sorte d'enquête, dans laquelle il faut, sur les principaux points litigieux de la philosophie politique de notre histoire, non pas recueillir tous les témoignages, mais les choisir. La tâche consiste donc à résumer, à mettre en regard des théories diverses, à rechercher leur point de départ, leur inspiration, à suivre leur filiation, à montrer, sur certaines questions, le désaccord entre les écrivains d'une même famille et l'accord dans les camps les plus opposés. — On dirait, au palais, qu'il s'agit d'un travail de rapporteur qui, sans les dissimuler, ex-

prime, toutefois avec réserve, ses préférences. Un esprit trop plein de son idée, peu enclin à entrer dans l'idée d'autrui, plus préoccupé des ressources de sa thèse que des objections, ferait faire bien plus de pas, donnerait bien plus de force à son système. Mais, dans son dédain pour ce qui serait à ses yeux l'erreur, il tiendrait dans l'ombre les systèmes contraires au sien; il les jugerait peu dignes de réfutation. Ceux qui ne sont pas habitués à avoir en face d'eux un contradicteur, s'habituent par cela même assez facilement à croire qu'ils ont le privilége de la raison et de la bonne foi; ils ne tiennent guère de compte d'une contradiction à distance, qu'ils apprécient comme on apprécie de loin. La contradiction à bout portant fait plus d'effet, et les esprits qui ont subi l'épreuve de ses embarras croient trop aux obstacles, pour se dispenser du soin de les combattre. Ils accordent moins au développement de leur opinion personnelle, beaucoup plus à la discussion des dissidences et des oppositions.

C'est ainsi que j'explique et que je voudrais légitimer mon intervention sur un territoire où la science du droit a des intérêts profondément engagés (1).

(1) *Note du secrétaire de l'Académie.* Le morceau que l'on vient de lire est le début d'un ouvrage que l'auteur a commencé l'année dernière, et qu'il compte achever et peut-être publier en 1861.



POÉSIES.



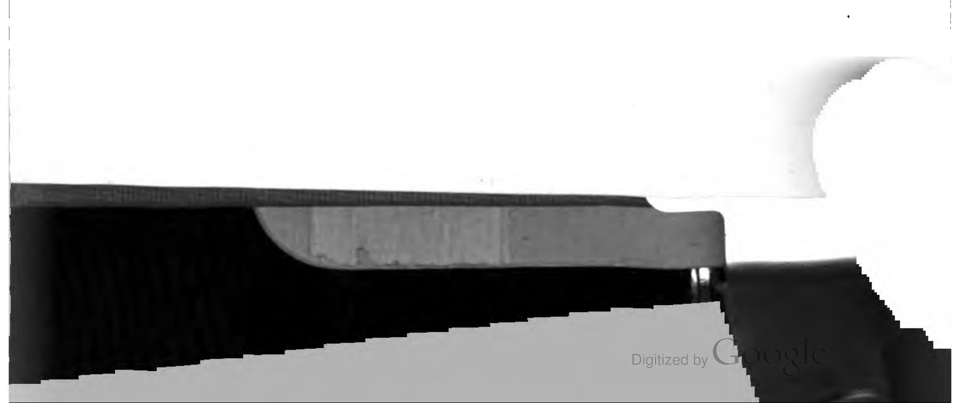
LA RETRAITE (1);

Par M. BERVILLE,

Membre correspondant.

De la retraite enfin pour moi l'heure a sonné.
A d'austères devoirs quarante ans enchaîné,
Je vais, satisfaisant une bien vieille envie,
Avant que d'être mort goûter un peu la vie,
Et le gouvernement m'inflige, pour mon bien,
L'honneur peu disputé de n'être bon à rien.
Mais, puisque de moi-même à présent je dispose,
Peut-être est-ce l'instant de valoir quelque chose ;
Car, bien qu'un bon décret, m'ordonnant le repos,
D'un brevet d'invalide ait payé mes travaux,
Tout en lui rendant grâce, on voudra bien permettre
Que je sois peu jaloux de le prendre à la lettre.
Affranchi des liens qui me tenaient captif,

(1) M. Berville, secrétaire de la Société Philotechnique, président honoraire de la Cour impériale de Paris, avait fait hommage de cette pièce de vers, ainsi que de la dissertation *Du droit de plainte en matière de diffamation* (voir ci-dessus, p. 317-337), à l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Le retard dans la publication des *Mémoires* de cette Compagnie a fait autoriser l'impression de *la Retraite* dans un autre recueil, et distribuer des exemplaires de la dissertation peu après son insertion dans ce volume. La lenteur forcée de nos impressions explique une publicité tantôt simultanée, tantôt anticipée de quelques mois, qui ne diminue en rien la reconnaissance de l'Académie pour ceux de ses membres qui lui ont offert leurs manuscrits.



J'accepte le bienfait, j'écarte le motif.
En un mot, je veux bien, si cela peut vous plaire,
Qu'on hérite de moi, mais non pas qu'on m'enterre.
Eh! qui pourrait défendre à mes destins nouveaux
Et les nobles plaisirs et les nobles travaux?
Lorsqu'au loisir légal un rescrit nous convie,
Fait-il pâlir en nous le flambeau de la vie?
Ce flambeau n'est-il donc que ce gaz enflammé
Qui le soir, dans Paris, brille au regard charmé,
Mais dont un robinet, dès que l'heure est passée,
Supprime tout à coup la lumière éclipsée?
Non, l'oracle a beau dire, et, sans être trop fier,
Je me trouve aujourd'hui ce que j'étais hier.
Car enfin, malgré l'âge et ses dates certaines,
Je crois sentir encor quelque sang dans mes veines :
Mon corps sans défaillir porte le poids des ans;
Mon front n'est point chargé de trop de cheveux blancs;
Pour gravir ces coteaux, qu'un frais gazon décore,
Mon pied n'est pas si lourd ni si débile encore;
L'esprit, quand le travail vient imposer ses lois,
N'est pas plus engourdi qu'il n'était autrefois;
Le charme heureux des arts, ces fleurs de notre vie,
N'a rien perdu pour moi de sa douce magie;
L'aspect de la beauté, comme un rayon des cieux,
Transporte encor mon âme en ravissant mes yeux;
Mon cœur vibre toujours au nom de la patrie,
Et quand, l'été dernier, dans les champs d'Italie,
Nos Français, d'Austerlitz ravivant les exploits,
Moissonnaient en courant cinq palmes en deux mois,
Je sentis, en lisant Magente et Solférine,
Ce cœur, comme à vingt ans, bondir dans ma poitrine.
Vraiment, à la retraite, à bien examiner,
Je n'ai pas tant de droits qu'on veut bien m'en donner,
Et d'un fardeau public alors qu'on me dégage,
Des loisirs qu'on me rend je puis trouver l'usage.
Sois donc la bien reçue, aimable Déité,

Premier vœu de mon cœur, céleste liberté,
Qui viens m'offrir tes dons, les seuls dons que j'implore,
Tandis qu'il m'est permis de les goûter encore !
Viens ! avec elle aussi hâtez-vous d'accourir,
Docte étude, pensers dont j'aime à me nourrir,
Souvenirs du jeune âge, heureuses rêveries,
Qui, sur le bord des eaux, sur l'herbe des prairies,
Remplissez des instants si doucement perdus,
Travaux, par les devoirs trop souvent suspendus,
Venez, et caressant ma molle quiétude,
De chastes voluptés peuplez ma solitude.
Oh ! qu'après ces loisirs j'ai de fois soupiré !
De mes chaînes souvent combien j'ai murmuré !
Hélas ! quand le printemps, couronné de verdure,
De son charmant sourire égayait la nature,
Versait partout la vie, et semait à nos yeux
Sur la terre les fleurs, les clartés dans les cieux ;
Ou bien lorsque l'automne, étalant ses richesses,
De la commune mère épanchait les largesses,
Du solstice enflammé tempérait les ardeurs,
Marbrait le front des bois de mobiles couleurs,
Et rasant de ses feux les campagnes fécondes,
Lustrait de tons plus vifs et les prés et les ondes,
De tant de biens si chers captif déshérité,
J'enrageais d'étouffer dans la triste cité.
D'autres fois, quand la neige ou le verglas perfide,
Quand l'aquilon, suivi du catarrhe homicide,
Sévissant sur le sol, sévissant dans les airs,
Proclamaient rudement le courroux des hivers,
Jugez qu'il m'était doux, certaine heure sonnée,
De quitter mon réduit, ma large cheminée,
Mon foyer bien flambant, mes chauds et bons abris,
Pour aller, grelottant, patauger dans Paris !
Et lorsqu'à mon réveil quelquefois la pensée
Rayonnait lumineuse ou vibrait cadencée,
Quand d'un travail aimé, prompte à se présenter,

L'idée à la saisir paraissait m'inviter,
Il fallait repousser cette faveur si rare,
Ces dons inespérés dont la Muse est avare,
Refouler dans mon sein mes pensers incomplets,
Et descendre du ciel pour courir au palais.
Ah ! du moins aujourd'hui je suis tout à moi-même :
Je puis, de mes instants dispensateur suprême,
Au travail qui me plaît vaquer en liberté,
Rester chez moi l'hiver, prendre l'air en été,
Et bourgeois, campagnard, philosophe ou poète,
Laisser aller ma vie ainsi que Dieu l'a faite.
Mais, va-t-on dire, au sein de ce calme si doux,
L'ennui peut être à craindre.—A craindre ! y pensez-vous ?
Qu'il redoute l'ennui, l'homme dont la carrière
Dans un étroit sentier se traîna tout entière,
Et qui, pareil au bœuf que pousse l'aiguillon,
Usa son existence à tracer un sillon.
Libre, il est dérouté de sa vieille habitude :
Il n'a plus son bureau, son comptoir, son étude ;
Tout lui manque : à ce joug il végétait uni ;
Retirez-lui son joug, il tombe, il est fini.
Qu'il craigne aussi l'ennui, l'être dont la folie
En de frivoles jeux a dépensé sa vie,
Qui, sans cesse altéré de stériles plaisirs,
N'a par aucun travail fécondé ses loisirs.
Moi, j'ai plus d'un emploi de mes jours : la lecture,
Le plus pur des amours, celui de la nature,
Vingt travaux entrepris, qu'il fallut négliger
Pour plaider, pour conclure, et plus tard pour juger ;
Ces souvenirs vivants que j'ai fait vœu d'écrire,
La Muse, qui parfois daigne encor me sourire,
Enfin, le plus touchant, le plus divin des arts,
Celui des Rossinis, des Méhuls, des Mozarts,
Occupant tour à tour mes heures fortunées,
En rapides instants transforment mes années.
Si de Mathusalem Dieu m'accordait les jours,

Ma foi! j'aurais bien peur de les trouver trop courts.
Et puis, dans la retraite il est un bien suprême :
C'est d'y couler sa vie en paix avec soi-même,
Regardant l'avenir, ainsi que le passé,
Sans désir importun, sans regret insensé.
La fortune par moi fut bien peu poursuivie :
Aucun poste éclatant n'excita mon envie ;
Des succès du voisin je ne sus point gémir,
Et leur bruit rarement m'empêcha de dormir.
Content de l'humble lot qui m'échut en partage,
Je ne m'efforçai point pour avoir davantage :
Novice volontaire en l'art de m'avancer,
Loin d'amasser des biens j'appris à m'en passer.
Tranquille maintenant j'achève ma carrière,
Jetant parfois sans honte un coup-d'œil en arrière,
Et savourant les jours qui me sont dispensés,
J'attends en paix qu'un Dieu me dise : c'est assez.

MES PREMIERS CENT SOUS;

Par M. Hippolyte-Louis GUÉRIN DE LITTEAU,

Membre correspondant.

A Mlle. DUPONT, DE L'ANCIENNE COMÉDIE-FRANÇAISE.

. . . .

J'atteignais mes douze ans quand le mois qui désole
La fleur et l'écolier sous leur fraîche auréole,
Octobre, dans Saint-Lo, l'orgueil du Cotentin,
Convoqua ma jeunesse aux charmes... du latin.
Ah ! quel deuil ce me fut de quitter la campagne !
Un deuil à faire aux cieux repentir Charlemagne
D'avoir si méchamment pour nous tous inventé
L'infernal guet-à-pens de l'Université !

Je me retrace encor, par souvenance intime,
Besme qui dans la cour attendait sa victime,
Sous forme d'un valet, cornac de la jument
Commise à m'emporter plus ou moins lestement.
« Adieu, père ! adieu, frère ! adieu, sœurs ! adieu, mère ! »
Hélas ! oui, vous surtout, qui d'une étreinte amère
Bénissiez mon front pâle entre vos bras blotti...
Mais il fallait partir... et me voilà parti.

« Voyons donc, mieux en croupe ! et foin de qui s'éplore
« A tel point pour si peu ! grommelait mon centaure ;
« Au lieu d'être à ma veste, où diable est votre main ? »

Ah ! c'est que ma mémoire avait, sur le chemin,
A l'éveil d'un doux son, ressaisi la pensée
D'une pièce d'argent dans mon gilet glissée...



Vous devinez par qui, marmots vifs et follets,
Qu'un baiser maternel expédie... où j'allais.

Ce trésor de cinq francs ! gigantesque médaille,
Me soufflait, j'en conviens, des rêves à sa taille...
L'estimant de valeur à balancer de prix
L'hôtel de nos préfets, personnel y compris :
« Qui ? moi le dépenser, me disais-je, en... bêtises,
« Jeu d'oie ou dominos, échecs ou friandises ?
« Non !.. j'entends le placer, cet avoir sans pareil,
« Ainsi que fait mon père, en bons biens au soleil ! »
Sur quoi, ville advenue, aux clameurs des caniches,
De maisons en maisons j'explorai les affiches ;
Et fier d'être important, heureux de resplendir,
D'un pouce à chaque pas je me sentais grandir,
Quand l'Argus du collége, ouvrant au coup de cloche,
M'aplatit de ces mots : « Entrez, mon petit mioche ! »

Ce fut bien pis, plus tard, près des nouveaux amis !..
A mes plans financiers étourdiment admis,
Leur essaim, persiffleur d'une opulence en herbe,
Me nomma du Veau d'Or le nourrisseur imberbe ;
Puis, sur tous mes refus d'être d'aucun régal,
Chacun m'envoya paitre... avec mon animal.

Jugez si mon projet, sous de telles morsures,
A persister deux mois saigna de ses blessures !
En classe... autre déboire à joindre aux sobriquets :
Courbé sur mes auteurs, en vain je m'appliquais,
Entre le *De Viris* et ma raison débile
Toujours de mes cinq francs le spectre indélébile,
Plus coupable cent fois que mes esprits absents
De mon français barbare, orné de contre-sens !

Enfin Dieu s'en mêla. Quoi ! Dieu dans cette affaire ?
Oui certe ? Et pourquoi non ?.. Descendu de sa sphère,
Jadis n'a-t-il pas dit, beaux frondeurs triomphants :

« Laissez venir à moi jusqu'aux petits enfants ! »
Donc j'accourus un soir vers sa bonté propice,
Criant : Pitié, Seigneur, pitié de mon supplice ! »
Et voici comme, habile à me tirer de là,
Par notre aumônier saint le bon Dieu me parla :

« Mon fils, la loi d'en-haut, règle immuable et sage,
« Est qu'enfant, homme, ou vieux, chacun soit de son âge.
« De même qu'aux pommiers trop hâtifs de fleurir
« Le fruit trop tôt noué tomberait sans mûrir,
« La pièce de cent sous, dans ta poche endormie,
« Ne prophétise rien de ton économie ;
« Mais, détournée ainsi du vœu de tes parents,
« Montre un instinct plutôt, dont... les écarts sont grands.
« Prends garde... et l'étouffant au sein des jeux alertes,
« Marche dans tes douze ans, cœur simple et mains ouvertes ! »

O changement subit et des mieux conseillés !
Tout dès lors devint rose à mes yeux dessillés :
Avec l'intelligence et lucide et facile,
La pensée, à sa tâche attentive et docile,
Les rivaux distancés sans en être jaloux.
Ma pièce monnoyée amena les gros sous,
Le sabot, les volants, le bouchon, la toupie,
Et la bourse commune et l'aumône, œuvre pie,
Le tout d'un tel entrain, le tout si rondement,
Que l'amour du collége en fut le complément.

. . . .

Bien plus ! Le croirez-vous ?.. D'une enfance ingénue
Cette idole, à Paris, hier m'est revenue !
S'y méprendre ?.. impossible, au signe conservé
Que sur elle, au canif, *là-bas* j'avais gravé :
C'était, oui, c'était elle !.. Après quarante années
Je la reportais donc à mes lèvres fanées,
Ivre d'émotions, palpitant, stupéfait,

L'interrogeant quasi sur ce qu'elle avait fait
Depuis ces temps lointains !.. dont les chères images,
Comme l'étoile antique appelant les rois Mages,
M'attiraient à l'éclair de leurs feux enchanteurs
Vers le sol, doux berceau de mes premiers bonheurs...
Et déjà... ranimés... tels qu'au pays des gnômes
Dansaient autour de moi tous ces charmants fantômes,
Folâtres, tapageurs, souriants, gracieux,
Quand soudain de mon front, aujourd'hui triste et vieux,
Un cheveu blanc tomba... qui fit tout disparaître...
Et j'ai, d'un cœur *d'enfant*, pleuré... de ne plus l'être !!

CARITAS (1);

Par le Même.

A MON AMI JULIEN TRAVERS.

J'avais treize ans et tête folle,
Le geste prompt comme l'éclair ;
Écolier vif, railleur, frivole,
Toujours, comme l'oiseau qui vole,
J'étais en l'air.

Or, un beau soir que, sans Virgile,
Ma flânerie errait trottant
Sur la grand'route si tranquille
Qui conduit de Saint-Lo, ma ville,
A Carentan,

Juste au détour de la montagne,
Croisant mes pas, je ne sais quoi
De lourd, de lent, qui rampe et gagne
Un sentier creux dans la campagne,
Se heurte à moi.

(1) *Note du secrétaire de l'Académie.* Cette pièce, que nous a dédiée l'auteur, à qui l'on doit la mélodie : *Enfants, n'y touchez pas !* et plusieurs centaines de romances dont les grands maîtres ont fait la musique ; cette pièce, d'un rhythme charmant et d'un sentiment vrai, rappelle aux condisciples de M. Guérin ce vieillard informe, qui chaque jour se traînait au haut de la montagne St.-Georges, sur la route de Carentan. Un porc l'avait dévoré au berceau ; il ne lui restait que le tronc et les bras, terminés par des moignons au lieu de mains Sa physionomie était douce, et le lieu habituel de sa retraite au bord d'un fossé donne la plus grande vraisemblance à ce récit en vers, qui n'est peut-être pas une fiction.

Par la pénombre vague et douce,
Je pensai voir un hérisson ;
Et, tout ému de la secousse,
D'un coup de pied je le repousse
Contre un buisson.

Mais à l'instant un cri s'échappe
Avec ces mots : « Damnation
« Au misérable qui me frappe ! »
Puis à mes yeux un nain se drape
Dans son haillon.

C'était, ma foi ! le vieux bonhomme
Qui chaque jour, de son taudis,
Contre centime, ou croûte, ou pomme,
Nous escomptait à tous en somme
Le paradis ;

Un cul-de-jatte, un pauvre hère
Rongé jadis par un pourceau,
Pendant que veuve, au loin, sa mère
Quêtait du pain pour la chaumière
Et le berceau.

« Ah ! que le diable vous emporte !
Dis-je en riant de ses *hélas ;*
« Quand on est fait de votre sorte,
« De son trou noir, mon gros cloporte,
« On ne sort pas ! »

— « Moi, reprit-il, sans vous connaître
« Je parlerais à vos ennuis
« D'un autre ton, mon jeune maître,
« Si vous aviez le malheur d'être
« Ce que je suis ! »

Le repentir, dent de vipère,
Tout aussitôt mordit mon cœur :

« Excusez-moi de ma colère,
« Pardon l'ami, pardon, mon père,
« Pour le moqueur! »

— « Très-volontiers, ô mon bel ange,
Poursuivit-il, m'offrant la main,
« Tant d'un doux mot le charme étrange
« Est une rose sur la fange
« De mon chemin!

« Que ne vient-il toujours se joindre
« Au don du riche ou du berger!..
« Hélas! je vous le dis sans feindre,
« Donner, c'est secourir ; mais plaindre,
« C'est soulager.

« Conservez-bien ma confidence,
« Enfant, et vous en pénétrez!
« Elle mène à la bienveillance
« Dans ce monde, chaos immense,
« Où vous entrez.

« Car les souffrants y sont en nombre...
« Sans le vouloir ni s'en douter,
« Ainsi que moi dans ce lieu sombre,
« Que d'affligés risquent dans l'ombre
« De vous heurter!

« Vous qui gaîment foulez l'argile
« Où l'on retourne jeune ou vieux,
« Pour ce qui rampe, humble et débile,
« Soyez donc bon : c'est si facile
« Aux gens heureux!

« Mais à revoir, car le temps passe ;
« Il se fait tard, séparons-nous. »
— « Mon père, auparavant, de grâce!
« Sur la pâleur de votre face
« Qu'essuyez-vous? »



— « Rien ! dit la pauvre créature,
A pas pénibles se glissant
Au sentier creux de sa masure ;
« Non ce n'est rien, rien, je vous jure,
« Qu'un peu de sang. »

Du sang, du sang !.. Honte et démence !
Un frêle infirme à l'abandon
Fuyait blessé par mon enfance,
Me laissant là sous la clémence
De son pardon !!...

J'avais main prompte et tête folle,
De ce moment j'en fus guéri ;
Et j'ai toujours, depuis l'école,
Plus soupiré, sur ma parole,
Que je n'ai ri !

LA FOLLE AUX CAILLOUX ;

Par le Même.

Fi des petits moqueurs dont la gaîté se rue
Autour de cette femme, errante par la rue,
Et qui, les yeux baissés, d'une ombrelle à sa main
Écarte les cailloux roulant sur son chemin !

Dans leurs bruyants éclats de cruauté frivole :
« C'est la folle ! » ont-ils dit.—Eh bien, oui ! c'est la folle,
Triste et muet fantôme au lamentable sort,
Qui n'est plus l'existence et qui n'est pas la mort...
Voyez-la !.. Sur sa robe ou de laine ou de soie
Un long crêpe, en ceinture, à tous vents se déploie ;
De ramages sans nom son châle est bigarré ;
Son pas brusque, fiévreux, bondit démesuré,
Et d'un lambeau de gaze, incroyable coiffure,
S'échappe à flots mouvants l'or de sa chevelure...
Certes ! cela vaut bien qu'on s'en amuse autant ;
C'est fantasque, bizarre, excentrique !.. et pourtant,

Fi des petits moqueurs dont la gaîté se rue
Autour de cette femme, errante par la rue,
Et qui, les yeux baissés, d'une ombrelle à sa main
Écarte les cailloux roulant sur son chemin !

Le visage au soleil, ou les pieds dans la fange,
Elle va !.. Si parfois, saisi d'un saint respect,
Un enfant la salue, à ce touchant aspect
L'insensée avec feu contemple le jeune ange,
Et son regard vitreux luit d'une ivresse étrange...
Mais pour peu qu'apparaisse un espiègle railleur
Qui d'affronts la harcèle et la mette en fureur,

Gare au rusé lutin que, sans pitié ni grâce,
Ses doigts secs et nerveux étrangleraient sur place.
Tandis que le passant, qui se détournerait
Tout en la laissant faire et s'en allant, dirait :

« Fi des petits moqueurs dont la gaîté se rue
Autour de cette femme, errante par la rue,
Et qui, les yeux baissés d'une ombrelle à sa main,
Écarte les cailloux roulant sur son chemin ! »

Ah ! que plutôt votre âge et la plaigne et l'honore,
Méchants ! cet être sombre, ardent, capricieux,
Dont le corps vit sur terre et l'esprit dans les cieux,
Cet être, qu'en secret un deuil rongeur dévore,
Est un souffle d'amour qui sur vous veille encore...
Car elle avait un fils... rose et blond comme vous,
Qu'elle aimait.. oh ! mon Dieu, comme on vous aime tous !
Un jour que, frêle enfance à courir trop hardie,
De l'école il rentrait, sans guide, à l'étourdie,
Contre un caillou fatal trébuchant d'un faux pas...
Il mourut !.. Et voilà, cruels petits ingrats,

Pourquoi, folle aujourd'hui de ses douleurs amères
Dont au moins elle cherche à préserver vos mères,
La pâle et morne femme, adorés inhumains,
Écarte les cailloux roulant sur nos chemins !

OU VONT LES NUAGES ;

Par le Même.

« Mon père, où vont les nuages
« Qui passent sur nos villages,
« Le sais-tu, toi qui sais tant ? »
— « Oui, mon fils ! oui mon enfant :
« Ils s'en vont où vont les roses
« Que l'été sème partout ;
« Ils s'en vont où vont les roses...
« Comprends-tu ? » — « Non ! pas du tout !

« Car, mon père, où vont les roses
« Aussitôt leurs saisons closes,
« Le sais-tu, toi qui sais tant ? »
— « Oui, mon fils ! oui, mon enfant :
« Elles vont où va l'année
« Pâlissant dès le mois d'août ;
« Elles vont où va l'année...
« Comprends-tu ? » — « Non ! pas du tout !

« Car, mon père, où va l'année
« Quand sa course est terminée,
« Le sais-tu, toi qui sais tant ? »
— « Oui, mon fils ! oui, mon enfant :
« Elle va... droit où sur terre
« Tout s'achemine à la fois... »
Et l'enfant.. l'œil sur son père...
Fit le signe de la croix.

L'ANGE ET LA PERLE ;

Par le Même.

A Mme. CORDELLIER DE LANOUE.

C'était par un midi du soleil d'Orient.
Le calife Haraoun, de chaleur défaillant,
Se laissa choir sur ses pelouses ;
Tristes gazons mourants des jardins altérés
Que dans Bagdad, sa ville aux minarets dorés,
Dévoraient les ardeurs jalouses.

A peine son turban, comme il fermait les yeux.
Eut-il touché le sol, que, d'un cri dédaigneux,
Ainsi qu'à quelqu'approche immonde,
Tressaillit tout-à-coup la perle du Croissant,
Symbole impérial au front du Très-Puissant ;
Une perle.. à payer un monde !

Mais aussi jugez donc à quoi pensait Allah ?
Sans hommage, oubliée, ô honte ! elle était là
Près d'une goutte de rosée,
Qui tremblotait au bout d'un brin d'herbe chétif,
Appelant un peu d'eau sur le germe inactif
De son existence épuisée...

« Ah ! quel affront pour moi, dit la perle-trésor,
« Pour moi qu'on acheta dix mille besans d'or,
« Et qu'admire l'Asie entière !
« Pour moi qui des croyants pare le commandeur !
« Pour moi dont l'éclat pur brave dans sa splendeur
« Le temps qui de tout fait poussière ! »

La goutte de rosée humble et confuse, hélas !
Entendait bien l'insulte et ne répondait pas
Un mot à ce dédain superbe ;
Mais le long de la tige on la vit qui courut
Humecter la racine, où son eau disparut
En sauvant le petit brin d'herbe.

Alors survint des cieux l'archange favori
Dont l'amour protecteur, la changeant en houri,
L'emmena vers Dieu qui la garde ;
Quant à la noble perle, idole du palais,
Elle eut beau chatoyer de ses plus vifs reflets,
L'ange d'Allah n'y prit pas garde !

IMITATION DE L'ODE D'HORACE :

O NAVIS, REFERENT, etc ;

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

Quoi ! la vague au milieu d'une mer en furie
T'emporte de nouveau, Vaisseau de ma patrie !
Que fais-tu ? reste au port, reste ! ne vois-tu pas
Qu'un coup de l'Africus a blessé tes vieux mâts ?
Ton antenne gémit, tes flancs nus et sans rames
Vont livrer ta carène à la rage des lames.
Plus une voile entière ! hélas ! et plus de dieux
Qui veuillent désormais obéir à tes vœux !
C'est en vain que du Pont la plus noble colline
T'a vu naître : un grand nom, une illustre origine,
Une poupe élégante en sa riche couleur
Ne met pas un pilote à l'abri de la peur :
Il tremble, et sur leur foi jamais ne se hasarde.
Toi, si tu crains des vents le caprice, prends garde ;
Prends garde, cher Vaisseau, naguère mon souci ;
Je tremble encor, mon front est encore obscurci ;
O peines ! ô regrets !... ne quitte pas nos rades !
Et fuis, fuis les écueils des brillantes Cyclades !

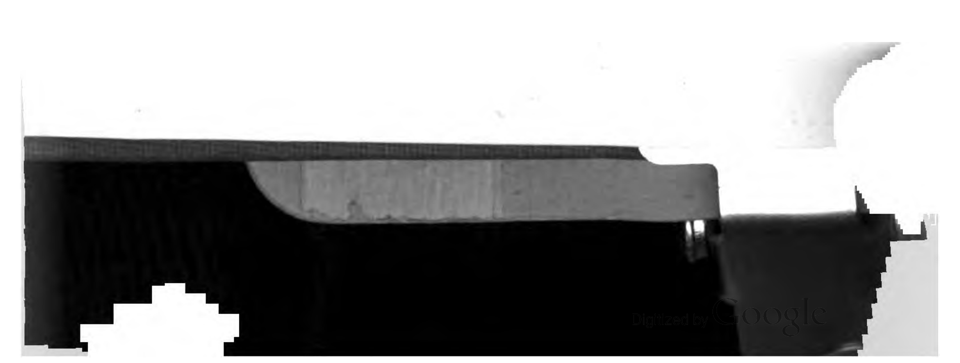
LE PÊCHEUR;

Par le Même.

Avant que le soleil parût à l'horizon,
Le matineux pêcheur a quitté sa maison.
Le flot vient soulever sa barque ; l'espérance
Rend la force à ses bras : les rames en cadence
Se lèvent ; dans la mer, d'un mouvement égal,
Tombent ; le jour paraît ; au loin du toit natal
Dans la brume il a vu s'élancer la fumée.
Il est père ! c'est l'heure où sa compagne aimée
Prépare à ses enfants le repas du matin ;
Il suit, il suit toujours son liquide chemin
Jusqu'à ces noirs filets qu'il a jetés la veille.
Les voilà tous ; sa main les soulève... ô merveille !
Ils sont lourds : quelle proie enferme leur prison ?
Est-il riche d'un coup pour toute la saison ?
De ses labeurs trompés sont-ce les représailles ?
Jamais un poids pareil n'a pesé dans ses mailles.
Doucement il l'attire ; avec étonnement
Il voit un faisceau d'algue, et pas un mouvement
Du plus petit poisson ne trahit la présence.
D'un trésor cependant il rêve encor la chance,
Tire à droite, se penche, et, d'un dernier effort,
Fait monter tout entiers ses filets à son bord.
De plus en plus l'espoir agite sa poitrine ;
Sa main prend tour à tour chaque plante marine,
Et la rejette aux flots avec un froid dédain ;
L'onde les engloutit, insensible... soudain
Sous les algues, ô ciel ! il découvre un cadavre,
Celui d'un matelot hier parti du Havre.
Il pâlit, et sa joie a fait place aux douleurs.
Il recouvre le corps, et voit, malgré ses pleurs,

Les clochers de Langrune et de la Délivrande;
Il s'adresse à la Vierge, il prie, il lui demande
Le salut du marin qui là gît, inconnu;
Puis grave, recueilli, par sa foi soutenu,
Au Dieu qui le protége il élève son âme,
Implore de longs jours pour ses fils, pour sa femme,
Et rame vers la terre où des baigneurs nombreux,
Joyeux parisiens, étrangers curieux,
Tous riches, dont la vie est vide et désœuvrée,
Pour charmer leurs loisirs, attendent la marée.
« Tenez, dit le pêcheur, voici pour vos banquets! »
Il montre le cadavre, et tous ces damerets,
Et ces femmes de cœur faible, d'esprit frivole,
Ont fui, comme d'oiseaux un essaim qui s'envole.

La justice avertie et le curé du lieu
Viennent lever le corps: un éternel adieu
Est dit par le pêcheur, qui, le cœur gros, sourcille,
Et va de son récit attrister sa famille.



HISTORIETTES ;

Par le Même.

I.

Un très-sot, très-ignare et très-riche épicier
Pour huit cent mille francs acheta, l'an dernier,
Un splendide château : de superbes statues
En décoraient les avenues ;
Ces bronzes respiraient. Un ami vint le voir,
Et, partout promené, s'arrêta, d'aventure,
Admirant un héros, chef-d'œuvre de sculpture.
— Ami, je voudrais bien savoir
Quelle est cette belle figure.
— Ma foi ! dit l'épicier confus,
Je l'ignore ; on m'a dit que chacune est d'un maître,
Qu'on les nomme Vulcain, Mars, Jupiter, Vénus...
Je vais interroger le jardinier ; peut-être
Lui nous le dira-t-il ; pour moi ça m'est égal :
Toutes (il me suffit !) sont d'excellent métal,
Je ne tiens pas à les connaître.

II.

Des officiers français parlaient de leurs exploits.
« En prenant un drapeau, moi j'ai gagné la croix, »
Disait un brave. « Moi j'ai tué trois vedettes
« Avec mes pistolets d'arçon, »
Disait un autre ; « ainsi j'obtins mes épaulettes. »
« Je couche, moi, dit un gascon,
« Sur un fort matelas de moustaches frippées
« Qu'à ceux que j'ai vaincus j'ai moi-même coupées. »

III.

Un pauvre diable, en Angleterre,
Se fit couper la jambe, et le vieux sacristain
Réclama durement, pour l'avoir mise en terre,
La bagatelle d'un schelling.
L'amputé le paya ; mais, fort de sa misère,
Il alla, de mauvaise humeur,
Quand il se releva, porter plainte au pasteur.
Le pasteur répondit : « A cette doléance
« Je ne saurais en ce moment
« Faire droit ; toutefois j'en aurai souvenance,
« Et si je suis chargé de votre enterrement,
« Je vous tiendrai, l'ami, compte de cette avance.

IV.

Un juge interrogeait un témoin d'Orléans :
— Quel est votre âge ?— Huit et soixante ans... cinquant
De plus que mes dix-huit... dix-huit ! ô le bon temps !
— Eh ! que ne dites-vous : J'ai soixante-huit ans ?
- Parbleu ! c'est que les huit précédaient les soixante.

V

Les huissiers chez un antiquaire
Épris des objets d'art, ses amours, ses trésors,
Arrivent avec leurs records,
Et réclament en numéraire
Le prix de la vente dernière
Où ce grand amateur disputa corps à corps
Les débris d'un vieux reliquaire.
« Prenez tout, disait-il ; mais laissez-moi jouir
« Des merveilles de l'art qui causent mon ivresse.

« Prenez jusqu'à mon lit, s'il le faut ; sans tristesse
« A terre je pourrai dormir.
« Je saurai bravement supporter ma détresse ;
« Barbares, de mes goûts je serai le martyr ;
« Mais, non, vous n'avez pas le droit de les saisir
« Ces héros, ces dieux de la Grèce,
« Chefs-d'œuvre de l'antiquité ! »
Et, de ses bronzes idolâtre,
Ce fou d'art, ce père éhonté
Abandonne sa fille à la mendicité
Pour conserver Brutus, Antoine et Cléopâtre !

VI.

Un sculpteur quelque peu bohème,
Réputé long-temps esprit-fort,
Était gisant au lit de mort.
Un confesseur, mandé dans ce moment suprême,
Lui dit : « Frère, voyez l'image du Sauveur
(Il mettait sous ses yeux un crucifix d'ivoire).
« Ce Dieu de vérité, c'est le Dieu qu'il faut croire ;
« De sa mort vous êtes l'auteur
« Par vos nombreux péchés : comme ils l'ont rendu triste !
« Frère, il vous tend les bras, par ma voix il insiste :
« Le reconnaissez-vous ? êtes-vous satisfait ? »
— « Oui, mon père, c'est moi, c'est moi, reprit l'artiste,
« Oui, je le reconnais, c'est bien moi qui l'ai fait. »

VII.

Un Anglais racontait, un jour, que d'un Français
Il avait reçu deux soufflets.
« Deux soufflets ! dit quelqu'un ; ah ! vous êtes un brave,
« L'affaire ?.. » — « L'affaire eut son cours. »
— « La suite ?.. » — « La suite en fut grave,
« Et j'eus la joue enflée au moins pendant huit jours. »

VIII.

Nodier, pour payer son tribut.
Lisait un jour à l'Institut
Des fragments inédits de son *Dictionnaire.*
A ce mot *Révolution,*
Il faisait l'observation
Que le *t* sonnait *c.* « Parbleu ! dit un confrère,
« La remarque est par trop vulgaire;
« C'est, aux yeux d'un homme sensé,
« Du La Palisse renforcé.
« Comme inutile, il est blâmable;
« Qu'il soit de l'article effacé.
« *T* a le son du *c*, partout, dans tout vocable,
« Entre deux voyelles placé. »
— « Ah ! dit Nodier, quelle assurance !
« Je me trompe peut-être... Ah ! de mon ignorance
« Monsieur, de grâce, ayez pitié !
« De ce que vous venez de dire,
« Monsieur, faites-moi l'amitié
« De me répéter la moitié. »
L'assemblée éclata de rire.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

Ardouin. Études sur l'histoire d'Haïti (11 vol. in-8°.).

Bellin (Gaspard). La Silhouette du jour. Abus, vices, travers, ou les souhaits d'un bonhomme à ses concitoyens. — Éloge historique d'Édouard Servan de Sugny. — Tableau statistique du personnel et des travaux de la Société littéraire de Lyon.

Berville. Éloge de M. Henri Marotte, prononcé dans la séance publique de l'Académie d'Amiens, le 21 août 1859. — Question de droit. — Du droit de plainte en matière de diffamation.

Boucher de Perthes. De la femme dans l'état social, de son travail et de sa rémunération.

Chatel. Rapport de l'archiviste du département à M. le Préfet du Calvados, pour la session du Conseil général de 1860.

Clogenson. Voltaire jardinier à Cirei et aux Délices, 1734-49=1755-65.

Comarmond. Description des antiquités et objets d'art contenus dans les salles du Palais-des-Arts de la ville de Lyon, 2°. vol.

Courty (Félix). Les deux chevaliers de la Jarretière, chronique rouennaise du XV°. siècle.

DAVID (Jules). Notice biographique et littéraire sur Pierre David, ancien consul-général et chargé d'affaires de France, ancien député du Calvados.

DE BARGHON FORT-RION. Mémoires de Mme. Élisabeth de France, sœur de Louis XVI. — Thomas II, et Maxime et Zoé, légendes illyriennes. — Du rétablissement de l'Ordre de Malte. — La belle Pope.

DE CAUMONT. Annuaire de l'Institut des provinces, 1860. — Id. 1861. — Catalogue du Musée plastique de la Société française d'archéologie, à Caen.

DECORDE (l'abbé). Hivers rigoureux. – Note sur plusieurs sépultures anciennes. — Notice biographique et littéraire sur A.-A. Guilmette. – Les archives de l'église d'Arques.

DE DURANVILLE (Léon). Notices normandes. — Essai sur l'histoire de la côte S^{te}.-Catherine et des fortifications de la ville de Rouen, suivi de Mélanges relatifs à la Normandie.

DÉGRANGES. Notice sur les travaux de la Société de Médecine de Bordeaux, pour l'année 1859.

DELISLE (Léopold). Lettre de l'abbé Haimon, sur la construction de l'église de St.-Pierre-sur-Dive, adressée, en 1145, aux religieux de Tutbury (Angleterre).

DE PEYRONNY. Commentaire théorique et pratique des lois d'expropriation pour cause d'utilité publique.

DE ROOSMALEN (A.). L'Algérie telle qu'elle sera.

ÉDOM. Notice sur la vie et les écrits de M. Michel Boyer.

EGGER. Mémoire sur cette question : Si les Athéniens ont connu la profession d'avocat.

FABRE. Mémoire sur les altérations frauduleuses de la garance et de ses dérivés.

FABREGAT. Notice biographique sur J.-M. Cordier, ingénieur-mécanicien.

FOURCADE. Essai sur l'art de la parole. De l'action, des accents et de l'accentuation.

GIRARDIN (J.). Analyse des saumures de hareng et de leur emploi en agriculture.

GISTEL. Maximilien Ier., roi de Bavière. — Les naturalistes de l'un et de l'autre côté de l'Océan, Manuel de voyage et de correspondance pour les géologues, les minéralogistes, etc. — Vacuna, ou les secrets de la nature organique et inanimée. - Munchohofen. — Les mystères des insectes d'Europe. (Tous ces ouvrages sont en allemand.)

GUILLORY aîné. Les congrès de vignerons français.

HELLAND A M. le général Camille de Mezange.

HENRY (C.-L.). Essai sur la théorie de la variation diurne barométrique, sur la constitution de l'éther et sur l'analogie de ce fluide avec le fluide électrique.

HUARD (Adolphe). Histoire de la famille Bonaparte depuis son origine jusqu'en 1860. — Jérôme Bonaparte.

LECADRE. Rapport sur les affections épidémiques qui ont régné au Havre et dans ses environs durant l'année 1859.

LE COEUR. Études sur l'intoxication alcoolique.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT. Les Olim du château de Tourlaville.

LE FLAGUAIS (Alphonse). Œuvres poétiques complètes, t. IV.

LEMALE (Guislain). Le Havre sous le gouvernement du duc de Saint-Aignan (1719-1776), étude historique. — Notices biographiques sur les ducs de Saint-Aignan.

LEPORT. Guide pratique pour l'opération de la cataracte.

LEROY (F.-N.). Histoire de Jouvenet.

LIÉGARD (Léon). Étude sur les manifestations de la syphilis héréditaire.

LUCE (Siméon). Histoire de la Jacquerie, d'après des documents inédits.

MAHEUT. Discours prononcé à la séance solennelle

de rentrée des Facultés de droit, des sciences, des lettres et de l'École de médecine, le 15 nov. 1860.

MANCEL (Georges). Biographie de M. Du Feugray.

MARTIN (René). Mémoire sur le calendrier musulman et sur le calendrier hébraïque. 1re. partie.

MÉNANT (Joachim). Les écritures cunéiformes. Exposé des travaux qui ont préparé la lecture et l'interprétation des inscriptions de la Perse et de l'Assyrie.

MORIN. Recherches médico-légales sur l'existence de la nicotine dans les viscères de l'homme faisant usage du tabac. — Du cuivre au point de vue médico-légal. — De la combustibilité des éléments de l'ammoniaque par l'oxygène de l'air, et application de ce phénomène aux recherches médico-légales sur l'acide azotique dans une exhumation juridique. — Examen d'un liquide provenant du tube intestinal d'un cheval empoisonné par l'acide sulfurique. — Considérations chimiques sur les eaux-de-vie.

MUNARET. Iconautographie de Jenner.

OLIVIER (Edmond). Henri Basnage, commentateur de la Coutume de Normandie. Discours prononcé, le 3 novembre 1860, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour impériale de Caen.

PERIN (Jules). Études du droit coutumier dans le

nord de la France. — Le doctorat à la Faculté de droit de Caen.

Renier (Léon). Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France.

Rocquancourt. Essai sur le paupérisme. Les Pauvres, l'Église et l'État.

Rondelet. Étude sur la question relative aux *Scamilli impares.*

Sauvage (H.). Bibliographie normande, n°. 2.

Sezzi (Mme. Esther). Fables.

Thaurin. Le vieux Rouen et ses monuments. — Essai historique sur les expositions industrielles en général, et en particulier sur celles qui ont eu lieu à Rouen depuis 1803, avec des remarques critiques.

Travers (Julien). Annuaire du département de la Manche, 32e. année, 1860. — Gerbes glanées (2e. gerbe). — Béranger littérateur et critique, d'après sa Correspondance.

Vieillard (P.-A.). Pensées.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI ADRESSENT LEURS PUBLICATIONS A L'ACADÉMIE DE CAEN.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de statistique universelle, à Paris.

Athénée des arts, à Paris.

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Société de la morale chrétienne, à Paris.

Société impériale d'émulation d'Abbeville.

Société impériale d'émulation et d'agriculture de l'Ain, à Bourg.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'Arras pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Société Éduenne, à Autun.

Société des sciences, d'agriculture et arts du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société des sciences, lettres et arts des Basses-Pyrénées, à Pau.

Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et belles-lettres de Blois.

Société impériale des sciences, etc., de l'Aisne, à St.-Quentin.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société philomatique de Bordeaux.

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer.

Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Société de médecine de Caen.

Société linnéenne de Normandie, à Caen.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

Société philharmonique du Calvados, à Caen.

Société d'horticulture du Calvados, à Caen.

Association normande, à Caen.

Institut des provinces, à Caen.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen.

Société vétérinaire de la Manche et du Calvados, à Caen.

Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, à Avranches.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Société académique de Brest.

Société d'émulation de Cambrai.

Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn).

Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente, à Angoulême.

Société littéraire et scientifique de Chauny.

Société impériale académique de Cherbourg.

Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg.

Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse, à Guéret.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Société médicale de Dijon.

Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai.

Société impériale des sciences, lettres et arts du Doubs, à Besançon.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, à Dunkerque.

Société industrielle d'Elbeuf.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Évreux.

Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise.

Académie impériale du Gard, à Nîmes.

Commission des monuments historiques de la Gironde, à Bordeaux.

Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Vienne, à Limoges.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

Société d'émulation du département du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Société académique de Laon.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.

Société d'émulation de Lisieux.

Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.

Comice horticole de Maine-et-Loire, à Angers.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à St.-Lo.

Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons.

Académie impériale de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Académie impériale de Metz.

Société d'histoire naturelle du département de la Moselle, à Metz.

Société industrielle de Mulhouse.

Société impériale des sciences, lettres et arts de Nancy.

Société académique de Nantes.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Haute-Loire, au Puy.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société libre des pharmaciens de Rouen.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à St.-Étienne.

Société impériale d'agriculture, sciences et belles-lettres de Saône-et-Loire, à Mâcon.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme, à Amiens.

Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.

Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon.

Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.

Institut lombard, à Milan.

Société historique de Lancaster et de Chester.

Société littéraire et philosophique de Manchester.

Société d'archéologie et de numismatique de St.-Pétersbourg.

Académie royale des sciences, à Amsterdam

Société royale de zoologie d'Amsterdam.

Institut Smithsonien, à Washington.

Société d'agriculture de l'État de Wisconsin.

Académie américaine des arts et sciences de Boston.

Institut libre des sciences de Philadelphie.

Académie des sciences de St.-Louis (Amérique).

Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES, ASSOCIÉS-RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 25 JANVIER 1861.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1860-1861.

MM.

DES ESSARS, *président.*
VASTEL, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
PUISEUX, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier-bibliothécaire.*

Commission d'impression.

MM.

DES ESSARS, TRAVERS, — membres de droit.

PUISEUX, FÉVRIER, MORIÈRE, DANSIN, HIPPEAU, GIRAULT. — membres élus.

Membres honoraires.

Mgr. DIDIOT, évêque de Bayeux et de Lisieux.

MM.

ROBERGE, membre de la Société linnéenne de Normandie.

DAN DE LA VAUTERIE, membre de la Société de médecine.

BLANCHARD, ancien ingénieur.

BONNAIRE, professeur honoraire de la Faculté des sciences.

ROGER, professeur honoraire d'histoire à la Faculté des lettres.

DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de Droit.

Membres titulaires.

MM.

1. **EUDES-DESLONGCHAMPS**, doyen de la Faculté des sciences.
2. **LE CERF**, professeur honoraire de Droit civil.
3. **DE CAUMONT**, correspondant de l'Institut de France, directeur de l'Institut des provinces.
4. **BERTRAND**, doyen de la Faculté des lettres.
5. **TRAVERS**, professeur honoraire de littérature latine à la Faculté des lettres.
6. **DES ESSARS**, conseiller à la Cour impériale.

7. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
8. DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour impériale.
9. CHARMA, professeur de philosophie à la Faculté des lettres.
10. MANCEL, bibliothécaire de la ville de Caen.
11. GUY, architecte.
12. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
13. GERVAIS, membre de la Société des antiquaires.
14. TROLLEY, professeur à l'École de Droit.
15. PIERRE, professeur de chimie à la Faculté des sciences.
16. HIPPEAU, professeur de littérature française à la Faculté des lettres.
17. DESBORDEAUX, membre de la Société d'agriculture et de commerce.
18. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
19. LEBOUCHER, professeur de physique à la Faculté des sciences.
20. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
21. THOMINE, ancien professeur à la Faculté de Droit.
22. RABOU, procureur-général.
23. BERTAULD, professeur à l'École de Droit.
24. DE GUERNON-RANVILLE, ancien ministre.
25. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
26. TONNET, préfet du Calvados.
27. DEMIAU DE CROUZILHAC, conseiller à la Cour impériale.
28. CAUVET, professeur à l'École de Droit.
29. DU MONCEL, membre de plusieurs Sociétés savantes.
30. LE CŒUR, professeur à l'École de médecine.

31. MÉGARD, premier-président à la Cour impériale.
32. GANDAR, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres.
33. FÉVRIER, avocat-général.
34. DANSIN, professeur d'hist. à la Faculté des lettres.
35. THÉRY, recteur de l'Académie.
36.

Membres associés-résidants.

MM.

DELACODRE, notaire honoraire.
LE BASTARD-DELISLE, conseiller à la Cour impériale.
GAUTIER, professeur de langues vivantes.
BOUET, peintre, de la Société des antiquaires.
COURTY, de la Société des antiquaires.
VAUTIER (Abel), député au Corps législatif.
DUPRAY-LAMAHÉRIE, substitut du proc.-impérial.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
ROULLAND, professeur à l'École de médecine.
MELON, président du Consistoire.
VARIN, curé de Vaucelles.
CHATEL, archiviste du Calvados.
TRÉBUTIEN, professeur à l'École de Droit.
RENAULT, conseiller à la Cour impériale.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS (Auguste), membre de la Société des beaux-arts.

LIÉGARD fils, professeur à l'École de médecine.
PIQUET, conseiller à la Cour impériale.
OLIVIER, ingénieur en chef.
LE ROY-LANJUINIÈRE, secrétaire de l'École de médecine.
ROGER, professeur de physique au Lycée.
MARCHEGAY, ingénieur en chef.
LE BIDOIS, professeur à l'École de médecine.

Membres associés-correspondants.

MM.

BOULLAY, membre de l'Acad. de médecine, à Paris.
DE TILLY (Adjutor), ancien député, à Villy.
VIEILLARD (P.-A.), bibliothécaire du Sénat.
BOURDON, de l'Académie de médecine, à Paris.
LONDE, id. id.
BOYELDIEU, avocat, id.
POLINIÈRE, médecin des hospices, à Lyon.
ARTUR, professeur de mathématiques, à Paris.
DE BEAUREPAIRE, à Louvagny, près Falaise.
JOLIMONT, peintre, à Paris.
DIEN, id., id.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
DE VENDEUVRE, ancien préfet, à Vendeuvre.
ÉLIE DE BEAUMONT, ingénieur des mines, à Paris.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.
DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DE MONTLIVAUT, ancien officier de marine, à Blois.
DESNOYERS (Jules), naturaliste, à Paris.

COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
PETITOT, statuaire, à Paris.
CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme. Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
GATTEAUX, graveur et sculpteur, à Paris.
Mgr. DELAMARE, évêque de Luçon.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
REY, homme de lettres, à Paris.
LE NOBLE, id., id.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
MASSON, agrégé près la Faculté des sciences de Paris.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
A. BOULLÉE, ancien magistrat, à Paris.
BOUCHER DE PERTHES, président de la Société d'émulation d'Abbeville.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
ROCQUANCOURT, ancien directeur de l'École militaire de St.-Cyr, à Thorigny.
SIMON-SUISSE, ancien professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris.
BATTEMAN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
DE LA FRESNAYE, id., id
BOULATIGNIER, membre du Conseil-d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
DE LAMARTINE, membre de l'Ac. française, à Paris.
DOYÈRE, naturaliste, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.

DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL (Ephrem), inspecteur des haras, à St.-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, professeur de seconde au lycée du Mans.
HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.
VINGTRINIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
DUMÉRIL (Édelesland), homme de lettres, à Paris.
BELLIN, avocat, à Lyon.
ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
SAISSET, professeur au Collége de France.
BERGER, prof. à l'École normale supérieure, à Paris.
VIOLLET, ingénieur, à Paris.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, prof. de physique au lycée Bonaparte.
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, préfet du Finistère.
PORCHAT, ancien recteur, à Lausanne.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROOSMALEN, prof. d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, agent-voyer chef, à St.-Lo.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, secrét. de la Soc. acad. de Cherbourg.
DANJOU, organiste de la métropole, à Paris.
AMIOT, professeur au lycée St.-Louis.
DE LIGNEROLLES, docteur en médecine, à Planquery.

DUMONT, avocat, à St.-Mihiel.
A. DELALANDE, juge-de-paix, à Montebourg.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
TURQUETY (Édouard), homme de lettres, à Passy.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, prof. de rhétorique, à Avranches.
LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.
HUE DE CALIGNY, lauréat de l'Ac. des sc., à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, prof. à la Fac. des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, procureur-général, à Toulouse.
ÉDOM, ancien recteur de l'Académie de la Sarthe, au Mans.
SORBIER, 1er. président à la Cour impériale d'Agen.
CAMARET, ancien recteur de l'Ac. de Caen, à Douai.
RIOBÉ, substitut, au Mans.
BOUILLET, inspecteur de l'Académie de Paris.
BORDES, conservateur des hypoth., à Pont-l'Évêque.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaus., à Toulouse.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, trésorier-archiviste de la Soc. imp. académique de Cherbourg.
LEPEYTRE, ancien procureur-général.
Mme. QUILLET, à Pont-l'Évêque.
Mlle. Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKHOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au tribunal de Lisieux.

HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET, membre de plusieurs Soc. savantes, à Dieppe.
BLANCHET, docteur en médecine, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE (Léopold), membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), prof. à la Fac. de théol., id.
CHÉRUEL, inspecteur de l'Académie de Paris.
POTTIER (André), bibliothécaire, à Rouen.
BOUILLIER, doyen de la Fac. des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secrétaire de la Soc. royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id., id.
Mme. Eugène D'HAUTEFEUILLE, à Sablonville.
Mme. DE MONTARAN, à Paris.
DUVAL-JOUVE, insp. de l'inst. pub., à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, proc. du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
Mgr. DANIEL, évêque de Coutances et d'Avranches.
DEVALROGER, professeur à l'École de Droit de Paris.
WALRAS, inspecteur de l'instr. publique, à Pau.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.
QUESNAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
LEROUX (Eugène), dessinateur-lithographe, à Paris.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées, id.
CHOISY, prof. de rhétorique au collége de Falaise.
DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).

SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), chef de bureau au Ministère de l'instruction publique et des cultes.
TARDIF (Jules), de l'École des chartes, à Paris.
LUNEL (Benestor), homme de lettres, id.
DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), professeur de philosophie à l'Académie des arts, à Fernambouc.
VALLET DE VIRIVILLE, prof. à l'École des chartes.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, id.
Mlle. Amélie BOSQUET, à Rouen.
LENORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE BEAUREPAIRE (Eug.), substitut, à Alençon.
DE ROZIÈRE, professeur à l'École des chartes.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'instruction honoraire, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Fontainebleau.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
WRIGHT (Thomas), corr. de l'Institut, à Londres.
PETTIGREW, antiquaire, à Londres.
AKERMAN, sec. de la Soc. roy. des antiq. de Londres.
MAURY, membre de l'Institut, à Paris.
Mme. PIGAULT, peintre, id.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
DESROZIERS, recteur de l'Académie de Clermont.
LANDOIS, inspecteur de l'Académie de Paris.
RAYNAL, avocat-général à la Cour de cassation.

JALLON, conseiller à la Cour de cassation.
CAUSSIN DE PERCEVAL, id.
SUEUR-MERLIN, de plusieurs Soc. sav., à Abbeville.
LEPELLETIER, substitut, à Marseille.
BOVET, bibliothécaire, à Neuchâtel (Suisse).
GARNIER, secr. de la Soc. des antiq. de Picardie.
DUPONT, procureur impérial, à Mortagne.
SAUVAGE, avocat, à Mortain.
MITTERMAIER, à Heidelberg (duché de Bade).
DE GENS, sec. de la Soc. d'archéologie de Belgique.
DE PONTGIBAUD (César), à Fontenay.
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LE SIEUR, ancien professeur, à Paris.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, à la Brousse-Briantais, près de Matignon (Côtes-du-Nord).
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-président de l'Assemblée législative, à Chiffrevast.
LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur d'histoire naturelle, à Munich.
ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.
DIGARD DE LOUSTA, à Cherbourg.
BERVILLE, président de chambre honoraire à la Cour impériale de Paris.
REINVILLIER, docteur en médecine, à Paris.

LAURENT, curé de St.-Martin, près de Condé-sur-N.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, insp. gén. des ponts-et-chaussées, à Paris.
LARTIGUE, capitaine de vaisseau, à Versailles.
LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, pharmacien de la Marine, à Cherbourg.
RICHOMME (Florent), à Château-du-Loir (Sarthe).
DE LA FERRIÈRE-PERCY, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), professeur d'hist., à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nîmes.
ROELANDT, président de la Société royale des beaux-arts de Gand.
GUÉRIN DE LITTEAU, homme de lettres, à Paris.
LE TELLIER, inspecteur en retraite, à Paris.
JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil-d'État.
FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres, à Paris.
CANTU (César), historien, à Milan.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Soc. savantes, à Paris.
FLOQUET, membre corresp. de l'Institut, à Formentin.
FEUILLET (Octave), homme de lettres, à Paris.
JOLY, professeur de littérature française à la Faculté des lettres d'Aix.
CHAUVET, prof. à la Faculté des lettres de Rennes.
ROGER, professeur de rhétorique au lycée d'Évreux.
Mme. CAREY, poète anglais.
BALLIN, archiviste de l'Académie de Rouen.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.

GUESSARD, professeur à l'École des chartes.

LAIR (Jules). lauréat de l'Académie de Caen et de la Soc. des antiq. de Normandie, avocat, à Paris.

TARDIEU (Jules), libraire et homme de lettres, à Paris.

D'ESTAINTOT (Robert), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Rouen.

MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.

DE CHARENCEY (H.), linguiste, à Champthierry.

DESCLOZEAUX, recteur de l'Académie d'Aix.

GAUCHER, professeur de seconde au lycée Bonaparte.

MOUNIER, ancien ingénieur en chef, à Poitiers.

DE PEYRONNY, avocat, à Lyon.

LUCE, auxiliaire de l'Institut, à Paris.

GUISLAIN LEMALE, historien, au Havre.

HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.

PERIN (Jules), avocat, à Paris.

DENIS-LAGARDE, commissaire de la Marine, à Brest.

MORIN, directeur de l'École des sciences de Rouen.

Mme. ESTHER SEZZI, à Paris.

ARDOUIN, ministre résidant d'Haïti, près de S. M. l'Empereur des Français.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

MÉMOIRES.

POÉSIES.

ERRATUM.

Une faute grave a échappé aux corrections de l'auteur, page 255 de ce volume. Au 3e. mot de la 2e. ligne, il faut lire *confier* au lieu de *conférer*.

Caen, typ. de A. HARDEL.